

NOTICE HISTORIQUE

SUR L'ÉGLISE PAROISSIALE

ET SUR LES INSTITUTIONS RELIGIEUSES

DE

BRAINE-LE-COMTE

§ 1. — *Nom, origine, institution de la paroisse*

Braine désigne, dans notre pays, quatre localités situées aux confins du Hainaut et du Brabant : Braine-le-Comte, Wauthier-Braine, Braine-l'Alleud et Braine-le-Château. Ce nom se rencontre dans les anciens documents sous la forme latine : *Brena*, *Brenna*, *Braina* et *Brania* ; pour les deux dernières communes, on trouve l'orthographe *Bronium*, *Bronia*.

L'interprétation de ce nominal n'est pas facile à découvrir. On a essayé de l'expliquer de diverses manières. Une légende basée sur la synonymie attribue la fondation de notre ville à Brennus, fameux général des Senonnais. Il est superflu de réfuter semblable assertion.

Les quatre localités, que nous venons de mentionner, sont situées chacune sur un cours d'eau, la première sur la Brainette, jadis appelée la Braine, et les trois autres sur le Hain. Mais il est à remarquer que le Hain a porté autrefois aussi le nom de

Braine (1). On peut conclure de cette similitude, dirons-nous avec M. Monnier (*Notice sur la forteresse de Braine-le-Comte*), que ces cours d'eau ont donné aux localités le nom de Braine (2).

Selon le même auteur, c'est du mot *Brai* que ces cours d'eau ont reçu leur nom de Braine. *Brai* signifie, dans la langue tudesque, fange, boue ou marais. L'étymologie proposée semblerait exacte, si les eaux de la Brainette et du Hain pouvaient être qualifiées d'eaux marécageuses.

Qu'il nous soit permis d'émettre à notre tour une interprétation qui nous semble plus rationnelle. *Brenna*, d'après le glossaire de du Cange, désigne : « un endroit où croît une grande quantité d'arbustes et d'arbrisseaux sauvages ». *Brania* en est une variante qui est employée, en 1208, dans le sens de bois ou taillis (3). Il est permis d'arriver, par les formes latines *Brania*, *Brenna*, à Braine ; ce nom appliqué à un cours d'eau, signifierait ruisseau qui coule au milieu des bois. Nous sommes d'autant plus disposés à proposer cette étymologie que, comme la Brainette et le Hain, la Senne dont le cours traversait la forêt charbonnière, a porté, elle aussi, le nom de Braine (4). Cette explication du nom de Braine, tirée d'un mot de la basse latinité, est d'ailleurs mieux en rapport avec l'origine, latine aussi, d'après nous, du nom qui l'accompagnait jadis. Car Braine-le-Comte était appelé autrefois Braine-la-Willote ou la

(1) TARLIER et WAUTERS, *Géographie et Histoire des communes belges. Canton de Nivelles, Braine-l'Alleud*, p. 91.

(2) Aujourd'hui encore la Brainette donne son nom aux prairies qui la bordent là où son cours est le plus sinueux ; on les appelle vulgairement les prés à l'Braine.

(3) « *Mansionarius... in sylvam vel Branium proficiscitur* ». TARLIER et WAUTERS, ouvrage cité.

(4) HENNE et WAUTERS, *Histoire de Bruxelles*, I, p. 11. On trouve dans un diplôme de l'empereur Othon I^{er}, daté de 966, qu'un prêtre nommé Regenwald avait donné, à l'abbaye de Nivelles, un héritage situé à Bruocelle, sur la Braine.

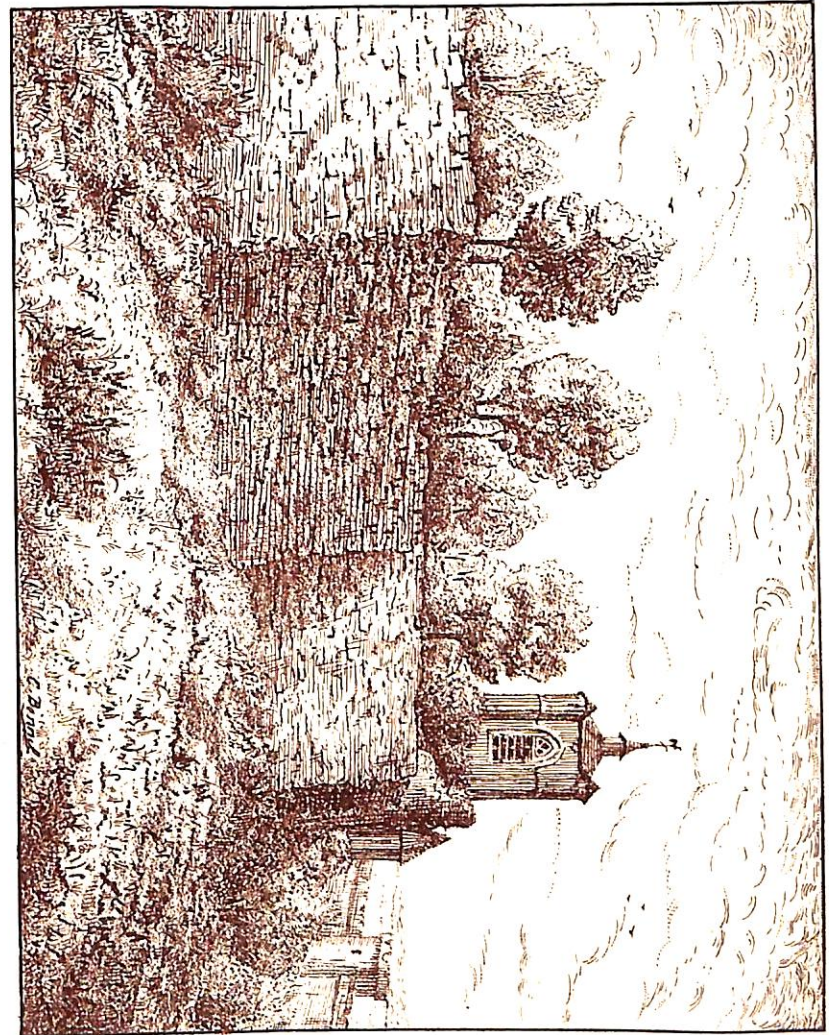
Villotte, *Brania Willotica*. On trouve aussi Braine-la-Wilhote ou la Wihote, *Brena Wilhota*; *Brena Wihota*.

Or Villote, que l'on prononce Vilote, selon le dictionnaire de Bescherelle, s'est dit autrefois pour petite ville. En latin, *Villatica* signifie : qui appartient à une ferme; *Villula*, petite maison de campagne. Il nous semble qu'on peut assez légitimement inférer de la ressemblance de ces mots avec la première dénomination de Braine, que Braine-la-Willote désignait primitivement une métairie située sur la Braine ou rivière du bois, et formant avec les huttes des serfs une petite agglomération d'habitants.

D'après certaine tradition rapportée par l'auteur des *Délices des Pays-Bas*, une forteresse se trouvait jadis à l'endroit où s'élève aujourd'hui l'église paroissiale et à son opposé (en face) une tour fort épaisse bâtie du temps de Jules César (1). Selon la même tradition, cette tour aurait été construite par Brennus, fameux général des Sennonais qui donna son nom à la ville.

(1) En face de l'église paroissiale subsiste la base presque entièrement conservée d'une tour très importante. Elle prend pied sur le roc, dans le jardin de la maison n° 5 de la rue d'Enghien, et s'élève à l'extrémité de la propriété de M. le notaire Hanon. Sa hauteur est de 6 m. 20 au-dessus du sol du jardin, de 8 m. 60 au-dessus du niveau de la rue d'Enghien. Le tronçon subsistant de la tourelle du guet s'élève à 9 m. 38 au-dessus du pavé de la même rue. (Voir la planche.) Grâce au rapprochement de divers textes extraits d'anciens documents, grâce surtout aux indications du plan de Braine-le-Comte dressé vers 1550 par Jacques Van Deventer, géographe impérial, il nous a été facile de constater que cette tour n'est autre que la grosse tour ou donjon de Braine. On sait que la construction en fut commencée par Bauduin IV et qu'elle fut achevée en 1185 par son fils et successeur le comte Bauduin V. Il est à présumer que le souvenir des fortifications établies en cet endroit par les stratégestes romains, peut-être même quelques vieux débris de ces antiques travaux attirèrent l'attention de Bauduin IV sur cet emplacement si favorable à l'établissement d'une tour de défense. Le sceau ancien de la cure, dont nous donnons le dessin p. 306, représente la face principale de cette tour.

BRAINE-LE-COMTE
Restes de l'ancien donjon.



Ce dernier détail est purement légendaire, car aucun des deux chefs gaulois portant le nom de Brennus ne vint en Belgique.

Si une citadelle fut effectivement bâtie en cet endroit sous Jules César ou un peu plus tard, ce dût être par les Romains. « Pour se maintenir dans le pays qu'ils occupaient, dit M. le colonel Monnier, les Romains devaient nécessairement recourir à la construction de forteresses disséminées dans les provinces conquises; or Braine a pu être une de ces forteresses, car le terrain actuellement occupé par l'église, le presbytère et le cimetière de cette localité, présente très bien la forme et l'étendue que les archéologues donnent aux châteaux romains (1). »

En exposant l'hypothèse d'une forteresse romaine, M. Monnier se demande « si tôt ou tard des trouvailles ne viendront pas la confirmer ». Or, récemment des débris de constructions romaines ont été reconnus dans la plus ancienne section des murailles de l'église, par un éminent archéologue, M. le docteur Cloquet, de Feluy (2). A notre avis, cette découverte

(1) M. Monnier a soin de faire remarquer « que ce terrain s'adapte aussi très bien aux châteaux bâtis depuis le dixième jusqu'au douzième siècle » et il explique longuement le choix qu'en fit le comte Bauduin IV pour y construire son château-fort.

(2) C'est à M. le docteur Cloquet que nous devons de savoir quels furent dans les âges les plus reculés, les habitants du bois de la Houssière. Voici ce qu'il a publié à ce sujet, dans une intéressante notice sur le *cimetière franc de Combrevil à Écaussines d'Enghien* : « Le bois de la Houssière, un des beaux restes de nos grandes forêts, occupe un plateau compris entre les communes de Henripont, de Ronquières, de Virginal, d'Hennuyères, de Braine-le-Comte et d'Écaussines. Ce plateau au point le plus élevé est à 159 mètres au-dessus du niveau de la mer. Il formait jadis une vaste clairière habitée par des peuplades préhistoriques dont on retrouve partout les traces, mais spécialement vers la sablonnière dite du Marouset, aux bruyères vers Virginal et sur le terrain de la perche pour le tir à l'arc, près de la chapelle de Notre-Dame des Grâces. On y a trouvé de belles lames de couteaux, des grattoirs, des bouts de flèches, des haches polies, etc.

corrobores les conjectures émises en 1866 par M. le colonel Monnier et vient ajouter à la valeur de la tradition populaire consignée dans les *Délices des Pays-Bas*.

Quoiqu'il en soit, tout porte à croire qu'au commencement de la période franque, lorsque les vainqueurs se partagèrent le sol et apprirent à le cultiver, le plateau qu'arrose la Brainette de l'Est au Sud-Ouest, et où se trouvent actuellement l'église, le presbytère, l'ancien cimetière et la maison de M. le notaire Hanon, vit s'élever, soit au milieu des débris de sa forteresse en ruines, soit sur son sol jusque-là inoccupé, une métairie ou villa qui donna à Braine son nom de Braine-la-Willote (métairie sur la Braine).

La chronique de Bauduin d'Avesne (1) rapporte que Braine-la-Willote était, vers l'an 680, un alleu (2) appartenant à sainte

J'en ai de très beaux spécimens dans mes collections. Les Romains sont aussi venus habiter ce plateau. On retrouve leurs traces depuis Virginal, point principal de leur occupation, jusqu'à Notre-Dame des Grâces. » *Annales du Cercle arch. d'Enghien*, t. II, p. 182.

De récentes études que nous avons faites, en nous dirigeant d'après les données théoriques de M. le docteur Cloquet, nous ont amenés à découvrir deux stations néolithiques : l'une au « Rond-Bonnet », sur le plateau de la Houssière, vers Hennuyères ; l'autre à Scaubecq, aux abords de la ferme du Gaillard et sur les points culminants de Salmonsart et de l'ancien bois de Braine. Dans la première de ces stations, où le silex noir d'Obourg prédomine, nous avons recueilli des outils de tous genres, couteaux, raclours, grattoirs, poinçons, concasseurs, etc. ; la seconde nous a donné de curieux spécimens de hâches polies en silex gris de Spiennes.

(1) Ed. du baron Leroy, p. 6.

(2) « La plupart des alleux ou domaines héréditaires n'étaient pas alors des villages bien formés. Ce n'était que des villas ou métairies avec quelques cases pour les serfs attachés à la culture.

Voici, d'après les anciens chroniqueurs, la liste des principaux alleux qui appartenaient à la famille des Madelgair (parenté de saint Vincent de Soignies) et à celle des Walbert (parenté de sainte Waudru et de sainte Aye) : Strépy, Coursolre, Castrilocus ? (Mons), Cuesmes, Quare-

Aye qui, devenue la seconde abbesse du monastère de Sainte-Waudru à Mons, en fit don à sa communauté (1). Elle y joignit d'autres domaines importants parmi lesquels Cuesmes et Nimy. Une « remontrance » adressée en 1438 par les chanoines de Sainte-Waudru au duc de Bourgogne rappelait cette donation, et l'ancien propre du diocèse de Tournai en faisait mention dans l'office du 18 avril, jour où se célèbre la fête de Sainte-Aye : « *Cuesmes, Nimy, Braniam-Willoticam aliaque propria allodia cœnobio donavit.* »

Il n'est pas douteux que sainte Aye n'ait pris soin de doter sa terre de Braine-la-Willote d'un prêtre et d'une chapelle. Celle-ci fut sans doute dédiée à saint Géry, qui est resté jusqu'à nos jours le patron de la paroisse. Il y avait un siècle environ que ce saint évêque avait parcouru nos contrées en missionnaire ; et si, dans ce passé lointain, nous ne pouvons toujours suivre, au milieu des populations qu'il évangélisa, la trace de ses pas, il nous est doux de penser que le premier sanctuaire élevé à Braine-la-Willote, vint en quelque sorte y consacrer le souvenir de son passage, lors de ses courses apostoliques aux lieux sauvages où s'élève aujourd'hui Bruxelles. On sait d'ailleurs

gnon, Jemappes, Quévy, Frameries, Mesvin, Haulchin, Maisières. Nimy, Ville-sur-Haine, Givry, Soignies, Horrues, Neufvilles, Chaussée-Notre-Dame, Masnuy, Écaussines, Steenkerque, Braine-la-Willote (on l'appela plus tard Braine-le-Comte), Braine-le-Château, Hérinnes, Maffles, Castres, Hal, Evère, Hérenthals. » *Vie de saint Vincent et de sainte Waudru*, par M. l'abbé Lalieu.

Un plan parcellaire du territoire de Braine, qui fut dressé au XVIII^e siècle, mentionne sous la dénomination de *Marais Sainte-Ayenne* une prairie située à l'entrée du hameau de la Houssière et dans laquelle se trouve une fontaine. C'est, à notre connaissance, le seul mot de la toponymie brainoise qui rappelle *sainte Aye*.

(1) D'après Gislebert, *Chronica Hanonia*, Éd. du marquis de Chasteler, p. 10, Braine-la-Willote aurait été primitivement la propriété de sainte Waudru.

que saint Géry était en grande vénération au monastère de Mons. Lorsque sainte Waudru, après le départ de son noble époux pour le cloître, habitait encore la demeure seigneuriale de Strépy, elle s'était vue transportée en vision dans l'église de Boussoit, qu'elle aimait à visiter, et saint Géry lui était apparu, tout resplendissant de lumière, pour calmer l'ardeur inquiète de son âme, et l'encourager dans ses pieux desseins. La dévotion que sainte Waudru eut dès lors à saint Géry passa plus tard dans l'âme de ses religieuses et surtout de sainte Aye, et tout porte à croire que c'est en quelque sorte des mains de celle-ci que Braine-la-Willotte reçut le patronage de son céleste protecteur.

La position de Braine aux confins du Hainaut amena, en 1150, le comte Bauduin IV, dit le bâtisseur, à acquérir ce village du monastère de Sainte-Waudru, dans le but d'y établir un point de défense contre le Brabant.

L'acte passé à Mons donnait en échange à l'église de Sainte-Waudru, des terres et des revenus équivalents, et lui réservait expressément certains droits sur la terre de Braine (1).

Bauduin V ne tint pas compte de cette convention faite par son prédécesseur; mais sur la fin de sa vie il vint à résipiscence. Par une charte datée du 8 décembre 1195, il déclara que, craignant de s'exposer à perdre son âme, en continuant à priver l'église de Mons de ses droits, il demandait pardon de l'injustice qu'il avait commise contre elle, et reconnaissait qu'elle devait jouir à perpétuité, sans aucune contestation ni préjudice, de tous les droits qui lui avaient été laissés par son prédécesseur (2).

Il existe une bulle du pape Lucius III, en date de 1181, en faveur du monastère de Sainte-Waudru. La paroisse de

(1) Cet acte est publié dans DUVIVIER, *Recherches sur le Hainaut ancien*, p. 576.

(2) DUVIVIER, op. cit., p. 667.

Braine y est désignée par ces mots : *Altare de Brania Willotica* (1).

Quelques jours après avoir solennellement reconnu les droits de l'église de Mons, Bauduin V confirmait l'institution des chanoines de Notre-Dame de la Salle-le-Comte à Valenciennes, qu'il avait fondée en 1192, et il donnait à ce chapitre une partie des dîmes qu'il percevait à Braine-la-Willote (13 décembre 1195) (2).

Bauduin de Constantinople qui lui succéda confirma l'accord intervenu légitimement entre ses prédécesseurs et l'église de Mons. Celle-ci et le chapitre de Notre-Dame de la Salle-le-Comte, comme décimateurs, avaient à leur charge une grande partie de la dotation de l'église et du clergé paroissial de Braine. Au XVIII^e siècle, ils étaient tenus de payer annuellement 68 livres pour moitié de location de la maison pastorale et 450 livres pour portion alimentaire d'un vicaire.

Mais à raison même de cette dotation, le chapitre de Mons avait conservé, sur l'église de Braine qu'il avait fondée, le droit de patronat, c'est-à-dire qu'il lui appartenait de nommer ou de présenter un ecclésiastique de son choix pour la desservir. Nous trouvons la constatation de ce droit dans un pouillé (recueil des taxes des autels et bénéfices) datant des années 1440-1447. Le chapitre de Sainte-Waudru était en outre collateur des bénéfices suivants, dont nous parlerons plus loin : les chapellenies de Notre-Dame, de Sainte-Catherine, du Ploich (Plouy), des Béguines et de Saint-Nicolas à l'hôpital.

Ce chapitre possédait, sur les biens qu'il avait conservés à Braine, une seigneurie foncière, pour l'exercice de laquelle il nommait un mayeur et des tenaules; un chirographe du 19 août 1467 est passé devant Nicaise Druet, « mayeur de la seigneurie

(1) MIRÆUS et FOPPENS, *Opera dipl.*, t. II, p. 1188.

(2) DUVIVIER, op. cit., p. 670.

foncière de Madame Sainte Waudru, » Herman Dumont, Damien Jocket, Piérart Ghoisset et Piérart Hanon, tenaules. Ces fonctionnaires scellaient leurs actes d'un sceau aux armes du chapitre de Mons, dont nous donnons ci-dessous la reproduction.



§ 2. — *Les curés ou recteurs de Braine et le personnel ecclésiastique*

Il ne serait pas possible de préciser l'époque où Braine, érigée en paroisse, eut le bonheur de posséder un pasteur chargé du soin spirituel des âmes de sa population naissante. Il ne paraît pas douteux toutefois qu'à partir du jour où sainte Aye fit don de sa terre de Braine-la-Willote au monastère de Sainte-Waudru, un prêtre n'ait été investi de ce soin. Était-ce un des chapelains de Saint-Pierre ou de Saint-Germain, à Mons, ou un religieux de Saint-Vincent, à Soignies, qui était primitivement délégué pour cette fonction, ce sont là autant de conjectures qu'on peut faire mais qu'on ne peut étayer sur aucun document (1).

(1) Au xvi^e siècle, nous savons qu'il y avait pour les paroissiens de Braine-le-Comte obligation d'assister à la messe, le 14 juillet, jour de la fête de saint Vincent. On pourrait peut-être voir là un indice qu'à

Dans ces temps lointains, divers indices nous portent à croire que l'habitation du prêtre se trouvait vers le nord du territoire, en un lieu qui s'appelait jadis *Prestemont* ou *Prestremont* (mont du prêtre) (1). Situé à peu de distance de l'église de Saint-Géry, ce lieu était au centre de la partie du sol brainois qui était la plus cultivée avant le xii^e siècle, là où devait conséquemment se trouver la majeure partie de la population. *Prestremont* et les campagnes circonvoisines appartenaient au chapitre de Sainte-Waudru qui s'en réserva la jouissance, lors de la cession de Braine-la-Willote au comte de Hainaut, en 1150 (2). La cure de Braine y possédait encore, en 1440, deux parcelles de

une époque reculée la paroisse de Braine-le-Comte fut dirigée par des moines du cloître de Soignies.

(1) A proximité du point où se croisent le chemin de Bruxelles et le chemin de fer de Braine-le-Comte à Enghien.

(2) Les détails suivants donneront une idée de l'aspect que présentait au xii^e siècle le vaste territoire de Braine.

Dans le compte des recettes du chapitre de Sainte-Waudru, « ès meltes de Hal, Braine-le-Comte et Enghien pour l'année 1440-1441 », on voit que la plupart des biens grevés de redevances au profit de la seigneurie foncière de Sainte-Waudru se trouvaient à Prestremont et au Plouy. En dehors de ces biens qui furent longtemps appelés *les Douaires de Madame Sainte Waudru*, il ne dut y avoir antérieurement à 1150 que de rares parcelles de terre livrées à la culture.

L'étude des indications du cadastre et de la toponymie ancienne nous a révélé ce qu'étaient d'importantes zones du territoire de Braine, avant leur transformation en terres arables.

Outre le *bois de la Houssière* qui subsiste, il y avait jadis le *bois de la pierre Saint-Martin*, le *bois du Scottain*, le *bois du Plouy*, le *bois des prêtres*, le *bois du jaune*, le *bois du Perron* (ou *bois Crohin* ?) le *bois de Braine* ou *bois du massard*, le *bois de Profondrieu* et le *bois de Rogelin* primitivement appelé *Rogelin-Quesnoy* (chênes de Rogelin).

L'existence d'autres bois de moindre importance nous est indiquée par les dénominations suivantes :

Carmois (charmes), *Sahutiau* (sureau, en wallon *sayu*), *Hornu* (ormes), *Saulchois* (Saules), *Frasnois* (frênes), *champ des foyaux* (hêtres), *champs des haies* (bois), *Hayette* (petit bois), *aulnois* (aulnes), *champs*

terre « tenant au grand chemin de Bruxelles ». Plus tard, lorsqu'une enceinte de fortifications vint enfermer le bourg, le pasteur dut fixer son habitation à l'intérieur des murs (1).

Les curés de Braine-le-Comte faisaient usage d'un sceau spécial dont le type tout à fait caractéristique présente une grande ressemblance avec le sceau communal; il figure une tour surmontée de trois tourelles et dont la porte est fermée par une herse; la légende porte :



✠ Cure de Braine-le-Comte

Ce sceau était en usage dès la fin du xiv^e siècle ou au commencement du xv^e siècle; il se trouve appendu à une quittance du 4 août

des hauts aulnois, Weryaulnois, aulnois des Huet, champs des peupliers, Baudriquesnes (chênes de Baudry), Jectefol (jette feuilles, feuillée).

Outre des oseraies et des genetières (*genestroix Notre-Dame* près Salmonsart), il se trouvait des lieux incultes, tels que le *buisson* ou *buissoit*, le *vert-Buisson*, la *Fléquièrre* (fougères), la *haute Fléquièrre*, les *bruyères à Scaubecq*, la *bruyère à Favarge*, la *bruyère à la Croix*, les *trix* (landes en jachères), les *crolis* (croulières), les *cayouries* ou *caillouries de Scaubecq*, aliàs les *Bouquiaux* (galets roulés), et les *rocailles* (près du Scottain).

Les eaux occupaient grande place. Il nous est permis de le constater, grâce aux noms de *Bauduin-Viviers*, *cense du vivier*, *vivier Ghignot*, *vivier des loyes*, *noir vivier*, ou *vivier des échevins*, *vivier de la Haute-Houssière*, *Triesenfosse* ou *Tril as fosse*, *Ydamfosse*, la *fosse des haies*, la *fosse del Maubecq*, *Bourdeau* (Couture du), *Bourbecq* les *bures*, les *burions*.

Nous citons comme terrains fangeux : *Berdachaux* (berdaches, boues), *Flache au bois*, *Mare Ponceau*, *Henribray*, *Werybray*, *Puttebecq Bettombreux*, les *Marlières* (marnières) et les marais formés pour la plupart d'anciens marécages. Enfin les noms de *Noëlles* ou *Noailles*, *Sarty* et *sars* (essars), désignent des endroits récemment mis en culture. Ces désignations se rencontrent fréquemment dans les comptes des siècles précédents.

(1) Voir sur la maison pastorale la note placée à la fin de ce §.

1436 (1). Nous pensons que la tour dessinée sur ce sceau est l'ancien donjon de la ville.

Le plus ancien curé de Braine dont le nom nous soit connu est Gillard (*Gillardus*). Nous voyons qu'en 1212 il remplissait la charge de doyen du décanat de Mons (2). L'importance de cette dignité (3) conférée au curé de Braine nous permet de présumer que la population de cette ville s'était notablement accrue, et qu'alors déjà plusieurs prêtres devaient être requis pour le service de la paroisse.

Des actes authentiques (4) nous apprennent qu'un peu plus tard, deux auxiliaires à *titre permanent* furent donnés au curé de Braine, dans la personne du bénéficiaire de Sainte-Marguerite au Plouy et dans celle du chapelain du maître-autel de l'église paroissiale. Le premier était tenu de venir entendre les confessions à l'église paroissiale pendant quinze jours au temps de l'Avent et pendant trois semaines au temps du Carême.

Le second avait la charge de célébrer la messe chaque jour

(1) Archives de l'État à Mons, pièces justificatives des comptes de la recette du Hainaut.

(2) « *Gillardus Montensis Decanus et presbyter de Braina, anno 1212.* » Cartulaire de l'abbaye de Saint-Feuillien du Rœulx, f^o LXVJ. Archives du royaume, à Bruxelles.

(3) Les évêques avaient divisé leurs diocèses en districts appelés archidiaconés. Ceux-ci se subdivisaient en décanats ou doyennés. Avant le concordat les fonctions de doyen n'étaient pas habituellement conférées au curé de la paroisse principale. Souvent le pasteur d'une paroisse du ressort était revêtu de cette charge.

(4) Voir aux pièces justificatives :

a) L'acte de fondation de la chapellenie du Ploïch, près de Braine, en date de 1242.

b) Le texte des lettres du prévôt, de la doyenne et du chapitre de Sainte-Waudru instituant une chapellenie perpétuelle dans l'église de Saint-Géry (1254).

c) Le texte d'une déclaration de Florent d'Avesnes, relative à la chapellenie qu'il avait fondée à Braine en sa maison de la Houssière (1287).

au maître-autel, à l'heure du lever du soleil ; il devait assister à la récitation de l'office canonial aux jours solennels et aussi entendre les confessions pendant l'Avent, le Carême et la quinzaine précédant la Pentecôte.

D'autres ecclésiastiques participaient dans une certaine mesure au ministère paroissial. C'étaient un prêtre qualifié en 1346 du titre de chapelain de Notre-Dame, le chapelain du Béguinage cité en 1365 et le titulaire de la chapelle de Sainte-Catherine, fondée antérieurement à l'an 1408.

Un autre prêtre attaché à la Chapelle-le-Comte fondée par Florent d'Avesnes en 1287, figure dans un compte de 1404 sous le titre de « curé de la Houssière », parce que, sans doute il remplissait à l'occasion, dans ce quartier de la paroisse, les fonctions pastorales. C'est ce dernier, croyons-nous, qui desservait la chapelle de l'hôpital fondée en 1337 (1).

Enfin nous voyons dans les documents du xvi^e siècle que c'est le plus souvent à des prêtres que sont confiées les fonctions d'écolâtre et celles de submoniteur ou sous-maître de l'école latine. Les ecclésiastiques qui remplissaient ces fonctions venaient en aide chaque fois qu'il en était besoin aux titulaires de la paroisse (2).

Depuis Gillard jusqu'à la fin du xiv^e siècle, nous n'avons découvert le nom d'aucun curé de Braine.

(1) Les lettres d'amortissement des biens affectés à la fondation faite, en 1337, par Jacques Biellepaume et par Marie, sa femme, bourgeois de Nivelles, d'une chapellenie en l'honneur de saint Nicolas à l'hôpital de Braine-le-Comte ont été publiés par M. L. Devillers, *Cartulaire des comtes de Hainaut*, t. III, p. 569.

(2) Une convention datée du 22 décembre 1599 porte cette clause : « Advenant que aultres prêtres ne seroient en la ville les festes ou dimanches pour servir de diacre ou soub-diacre, iceluy (le maître d'école) ou son semoniteur devra se revestir pour assister à la messe. » *Archives de la cure.*

On trouve cités dans les comptes de la Massarderie de Braine :

En 1392, Messire Jacques de Sorbrenucq, capellain de la ville ;

En 1400, Messire Nicaise Jonnart, capellain de l'église de Braine ;

En 1404, Messire Jehan d'Audenarde, capellain del cure de Braine ;

En 1405, Messire Jehan de Namur, curé.

Messire Hermand Herbaut est mentionné comme curé en 1409. Il mourut le 9 avril 1421 et fut inhumé dans l'église.

Dans divers chirographes se rencontrent les noms de :

Messire Jehan Akarin, curé en 1431 ; l'émpreinte de son sceau malheureusement incomplète et en mauvais état porte un écusson sur lequel figure, autant qu'on peut en juger, trois espèces de maillets posés 2 et 1 ; le dessin ci-contre le reproduit aussi fidèlement que possible.

Messire Gilles Calbériaul ou Chaveriaul, capellain del cure de Braine, en 1434 et 1436.

Messire Estievène Letruye, curé en 1460 ;

Messire Pierre Moreau, curé dès avant 1480, décéda le 21 février 1505 (n. st.). Il fut inhumé en l'église paroissiale.

Sire Pierre Moreau laissa diverses rentes à la table des pauvres à charge de faire distribuer une rasière de blé à douze pauvres veuves le premier vendredi de chaque mois et de faire célébrer des messes basses avec distribution d'un pain à plusieurs pauvres le dernier lundi de chaque mois.

Sire Jean Lion, curé avant 1511, fonda un obit.

Messire Georges Descroliers, curé en 1511 (1) et années suivantes, fut sans doute l'inspirateur des grands travaux commencés à cette époque, savoir : la construction d'un nouveau clocher et la reconstruction du chœur.

(1) Il avait été auparavant grand maître des écoles de Mons.



On trouve, en août 1517 et en 1562, encore, la mention de Sire Nicole De Pottes, chanoine de l'église collégiale de Saint-Piat de Seclin en Flandre et curé propriétaire de Braine-le-Comte. Il résidait à Seclin en 1562 et sans doute précédemment, car les comptes de l'église et d'autres documents de l'époque renseignent comme vice-curés ou lieutenants-curés :

- En 1524, Sire Helias de Hainaut ;
- En 1533, Maître Michel Descroliers ;
- En 1553, Maître Michel De le Motte ;
- En 1560, Maître Jehan Marissal.

Sire Nicole De Pottes fonda un obit en l'église de Braine. C'est à lui vraisemblablement qu'il faut attribuer la fondation de la chapelle le Pot ou de Pot à l'endroit jadis appelé *Bourbecq les carliers*.

Sire Albert Pennekin, curé vers 1575, fonda un obit.

Sire Martin Stievène ou Stevens fut curé de 1577 à 1583. Il devait être un prédicateur de talent, car en 1581, il fut appelé à prêcher en l'église collégiale de Sainte-Waudru, à Mons (1). Dans un chirographe du 31 mai 1583, conservé aux archives de la cure, il est relaté que « Maître Martin Stievène, prêtre, protonotaire apostolique et impérial, chanoine de Saint-Pierre à Lille et curé propriétaire de la ville de Braine-le-Comte, y demeurant » donne sa maison « gisant à front le grand marché du dit Braine pour maison et résidence pastorale » à charge pour chacun des curés futurs : 1. de célébrer pour son prédécesseur immédiat un service, le trentième, la messe d'année et un obit annuel le 3 novembre avec distribution de 13 pains à 13 pauvres le jour de la célébration du dit obit et aumône de 3 pains à 3 pauvres chaque dimanche de l'an ; 2. de donner chaque mois deux sols tournois « en l'avancement de la célébration

(1) Archives de l'État à Mons. Fonds du chapitre de Sainte-Waudru, compte des draps de morts de 1581.

de la messe de la confrérie du saint Nom de Jésus » ; 3. de recommander tous les dimanches au prône les curés prédécesseurs. Selon toute apparence cette pieuse fondation demeura sans aucun effet. Peut-être la maison de Sire Stievène fut-elle incendiée par les « hurlus » dans la nuit du 13 août 1583.

Sire Jean Moreau, licencié en théologie, curé propriétaire en mars 1585, décéda dans la première moitié de l'année 1597. Ce pasteur contribua sans doute à la fondation de la bonne Maison des pauvres Orphelins de cette ville, instituée vers 1590. Il lui fit un legs de 1,000 livres. Bienfaiteur de l'église paroissiale, il lui légua une rente à charge d'un obit et donna une somme de mille livres tournois pour l'érection d'une flèche sur le clocher.

Maître Augustin Baillet, né à Audregnies, licencié en la sainte théologie de l'université de Louvain, fut nommé curé de Braine-le-Comte en 1597. Quelques-uns de ses avis pastoraux sont consignés dans les livres de commandements. Ils nous révèlent sa grande sollicitude pour les déshérités de la fortune et spécialement pour les pauvres orphelins. C'est à ce digne et généreux pasteur qu'est due l'érection de la maison curiale voisine de l'église. A. Baillet décéda le vendredi 15 février 1619. Ses funérailles furent célébrées le surlendemain par le doyen Tresegnies, pasteur de Saint-Germain à Mons.

Conformément aux intentions de ce curé, il fut donné :

1. A l'église, « cent livres pour l'avancement d'un ornement violet » et un reliquaire d'argent de la valeur de 120 livres qui était porté dans les grandes processions ;
 2. A la chapelle Saint-Roch 12 livres et à chacune des autres chapelles de l'église 50 sols ;
 3. Un muids de blé aux orphelins, aux Dominicains, aux sœurs grises ;
 4. Aux pauvres, trois muids de blé.
- A cette liste de bienfaits dus à la libéralité du pasteur Baillet,

nous devons ajouter une fondation de bourses d'études dont le revenu annuel s'élève actuellement à 549 francs et diverses donations qu'il fit à l'église à charge de l'office *chanoine* du jour Saint-Augustin et d'une aumône annuelle de 30 pains à distribuer aux pauvres le même jour.

Baillet eut pour successeur Jacques Levisse, fondateur de la maison de l'Oratoire. En parlant plus loin du couvent des Oratoriens, nous donnerons sa biographie ainsi que la liste des autres curés de Braine, qui, à peu d'exceptions, appartinrent à cette congrégation.

De toute ancienneté, il était d'usage de faire venir pour l'Avent et le Carême un prédicateur spécial; c'était d'ordinaire un religieux du couvent des Dominicains de Valenciennes (1). Il était désigné sous le nom de Père terminaire ou stationnaire. Une chambre ou demeure particulière lui était affectée anciennement dans le local de l'école, plus tard dans une maison à proximité de l'église. La ville fournissait le mobilier (2) et l'entretenait, elle payait le chauffage et une allocation.

De temps immémorial, les prêtres de la paroisse furent assistés pour l'accomplissement des saints offices, par plusieurs employés.

Le clerc, coustre ou grand clerc, était préposé à la direction du chant sacré.

(1) Le compte de la ville pour 1403-1404, mentionne « un frère de religion preschant la Passion et souffrances de Notre Seigneur en la peineuse semaine, le bon vendredi ». En 1409, le sermon de la Passion fut prêché par un « frère Jacobin ». Au XIII^e siècle, les Dominicains avaient obtenu la belle église de Saint-Jacques à Paris. De là le nom de *Jacobins* sous lequel ils furent autrefois désignés. La même qualification fut appliquée à la fin du siècle dernier aux pires des révolutionnaires, parce qu'ils tenaient leurs clubs dans ladite église de Saint-Jacques.

(2) Le compte de la ville pour 1595-1596 renseigne l'acquisition de « sept quartiers de drap vert à 56 sous l'aune servant de tapis pour la table du frère Philippe de Truen, prédicateur de l'Avent et du Carême ».

Il résulte d'un acte de 1319, publié par M. Ernest Matthieu, que la clergie était alors à la collation du chapitre de Sainte-Waudru. (1). A partir de 1648, la nomination du clerc et maître de musique appartient au duc d'Arenberg, seigneur de Braine-le-Comte.

Le second clerc appelé clerc marlier aidait le grand clerc au chœur et remplissait la charge de sacristain. Il était en outre chargé de transmettre les ordres du chef de la paroisse au maître sonneur parfois désigné sous le nom de *grand batailleur de cloches*.

Dès le commencement du XV^e siècle et peut-être plus tôt encore, un organiste fut attaché à l'église paroissiale (2). C'est de la ville qu'il recevait le traitement. Il était de 25 livres en 1523, et de 30 livres en 1574. La ville subsidiait aussi les nombreux chantres qui prêtaient le concours de leur talent aux jours de grande solennité.

Les enfants de chœur appelés clerchons (petits clercs) ou « enfants à supplis » se recrutaient parmi les écoliers possédant de belles voix. Un règlement de 1619 pour l'école dite des choraux prescrivait au maître de leur « apprendre d'abord tant leur chant grégorien que musique et d'enseigner à chacun son office pour encenser ou chanter, porter chandelles ou choses semblables, de telle sorte qu'il ne parut en eux que modestie partout, et en l'église dévotion et révérence, ce qui tourne à la plus grande gloire de Dieu et de sa glorieuse Mère ».

La Maison pastorale. — Lorsqu'une enceinte de fortifica-

(1) *Annales du Cercle arch. d'Enghien*, t. II.

(2) Nous avons noté les noms des organistes suivants : Guillaume, en 1504 ; Elias Escliffet prêtre, en 1523 ; Nicolas Anthoin dit de Loges prêtre, en 1533 ; Jherome Mainart, nommé en 1571 ; Jean Bonjan, nommé en 1574, en remplacement de M^e Jean de le Porte ; Remy de Halut en 1603 et 1604 ; Gilles Mary, de 1672 à 1717 ; J.-L. Sirault, en 1722. Ces trois derniers furent membres du magistrat de Braine-le-Comte.

tions fut établie et que le pasteur quitta Prestremont pour fixer sa résidence en ville, y eut-il dès lors une maison curiale? Nous n'avons recueilli aucune donnée qui nous permette de répondre affirmativement. Un document du *xiv^e* siècle mentionne « la maison de le cure » mais rien n'indique qu'il s'agisse là d'une habitation curiale plutôt que d'une habitation particulière alors occupée par le curé.

En 1484, le pasteur Pierre Moreau habitait une maison qui était sa propriété, sise « sur le marché ». En 1529, il fut donné par ordre de Marguerite d'Autriche, gouvernante des Pays-Bas, quatre carolus d'or pour l'achat d'une belle verrière que le curé de Braine devait « poser en sa maison ». A notre avis, ce n'était pas là un presbytère proprement dit, car nous voyons un demi-siècle plus tard que le pasteur Martin Stievène donne sa maison « gisant à froncq le grand marchiet, pour maison et résidence pastorale ». Cette donation, nous l'avons vu, n'eut point d'effet.

En 1596, le pasteur Jean Moreau possédait une maison avec jardin, rue du Pont. Nous avons tout lieu de croire qu'il y résidait, ainsi qu'en fait foi la tradition : « il est vraisemblable, écrit Étienne Destraux, prêtre-clerc en 1735, et c'est la tradition commune que nos curés demeuraient en ville à la maison de M. Anthoin dans la rue du Pont, n'ayant pas de maison curiale ».

Maître Augustin Baillet, curé en 1597, commença par habiter une maison qu'il avait prise en location. En 1606, il s'adressa au conseil des finances de leurs Altesses pour obtenir, en vue d'y ériger un presbytère, un petit terrain long de quatre-vingts pieds et large de cinquante, sis au coin du jardin de la châtelainie, tenant par derrière au mur de la ville et de front au cimetière. Dans sa requête, il fait valoir que « en la dite ville n'y a maison ni fond affecté à la dite cure ». Le Conseil des finances prit en considération la demande du pasteur Baillet et par acte du 20 avril 1606, signé N. Montmorency, P. de

Robiano et Streck, il lui accorda le dit terrain en arrentement perpétuel, moyennant obligation de payer une rente annuelle de dix livres tournois et à la condition que la maison pastorale ne pourrait prendre ni vue ni entrée du côté du jardin du châtelain et qu'une muraille de clôture de 7 pieds de hauteur serait élevée de ce même côté. Nous ne pouvons préciser en quelle année fut construit le presbytère. Nous avons seulement un indice que d'importants travaux y furent exécutés en 1615. Le compte de l'église renseigne qu'il ne fut rien perçu cette année-là « pour les herbages du cimetière à cause des travaux de l'église et de la maison du pasteur ».

C'est de ses propres deniers que Augustin Baillet fit ériger la maison pastorale.

Sa sœur, Barbe Baillet, veuve d'Antoine Blondeau et ses enfants, Pasquier Blondeau, prêtre, et Augustin Blondeau, époux d'Yolende Colman, vendirent par acte du 9 octobre 1619 au curé Levisse, achetant au profit de la cure de Braine, la maison presbytérale « séante proche l'église et tenant à l'héritage du Prince, etc. », à charge pour l'acheteur de payer aux vendeurs ou à leurs ayants-cause une rente annuelle de 180 livres. Ce curé effectua divers remboursements partiels de cette rente; son successeur et neveu, Jacques Levisse, se rédima en 1670 de tout ce qui en restait dû, par un paiement qu'il fit à la nièce de Baillet, Martine Billon, veuve de Pierre Gilcain, demeurant à Hellebecq.

Jusqu'en 1634 le terrain de la cure mesurait à partir de la grande porte d'entrée actuelle environ 130 pieds en longueur et 54 en largeur. Par suite d'une acquisition que fit Jacques Levisse en date du 14 août 1634, le terrain de la cure s'augmenta sur toute sa longueur d'une bande large de 20 pieds, « prenant depuis le lieu appartenant audit pasteur comme partie de sa cour, jusques au frasne, le tout marqué par estaquettes (jalons) ». Levisse, avec l'aide du généreux archi-

diacre de Cambrai, messire Pierre Anthoin, y fit élever un bâtiment pour l'usage des prêtres de l'Oratoire.

Dans les murailles du presbytère se trouvent enchâssées trois pierres rappelant les bienfaits de ces pieux personnages. On lit :

Sur la première :

DOMUS CONGR. ORAT.
Sⁱ PHILIPPI NERYI ERECTA
A R^{do} D. JACOBO LEVISSE
S. T. L. ECCLESIE METROP.
CAMERAC. CANONICO
HJUS URBIS CIVE ET
PASTORE ETC. ANNO 1628.

Sur la deuxième :

MUNIFICENTIA R^{di}
Dⁿⁱ D. JACOBI LEVISSE
S. TH. LIC. CANON. ECCL.
MET. CAMERAC. HJUS
URB. PASTORIS ORATORII PRIMI
PR.EPOSITI, ETC.
ACCESSIT.

Sur la troisième :

MUNIFICENTIA R^{di}
Dⁿⁱ PETRI ANTHOIN
S. TH. LICENT. CANON.
ECCLESIE METROP.
CAMERACEN. ET IN
EADDEM ARCHID.
BRAB. PENITENTIARY
ETC. ANNO 1636.

Enfin le 6 février 1659, fut acquis, par voie d'échange, aux prêtres de l'Oratoire le jardin des arbalétriers tenant au rempart et au cimetière.

De l'ancienne cure, il ne reste que les caves. Le presbytère actuel fut construit en 1848

§ 3. — *L'église paroissiale*

Aucun détail ne nous a été conservé sur l'oratoire primitivement construit à Braine-la-Willote. Comme nous l'avons vu dans les pages précédentes, il est légitime, en l'absence de

documents positifs, de conjecturer que sainte Aye le fit construire et le dédia à saint Géry.

Cette ancienne chapelle fut élevée sur l'emplacement occupé encore aujourd'hui par l'église. La partie nord du territoire, à proximité de laquelle se trouve l'église, semble avoir été la plus cultivée et conséquemment la plus peuplée à l'origine de la paroisse. Dans un mur de l'édifice actuel datant du *xix^e* siècle, se retrouvent quelques matériaux ayant incontestablement appartenu à une construction antérieure. Enfin il n'existe à notre connaissance, soit dans notre ancienne toponymie, soit dans les traditions locales, aucun indice d'un oratoire dédié à saint Géry, qui se serait trouvé en dehors du plateau que nous considérons comme le berceau de la bourgade de Braine.

La construction d'une forteresse par Bauduin IV amena un accroissement notable dans la population; il fallut donc substituer au modeste oratoire rural un édifice plus important.

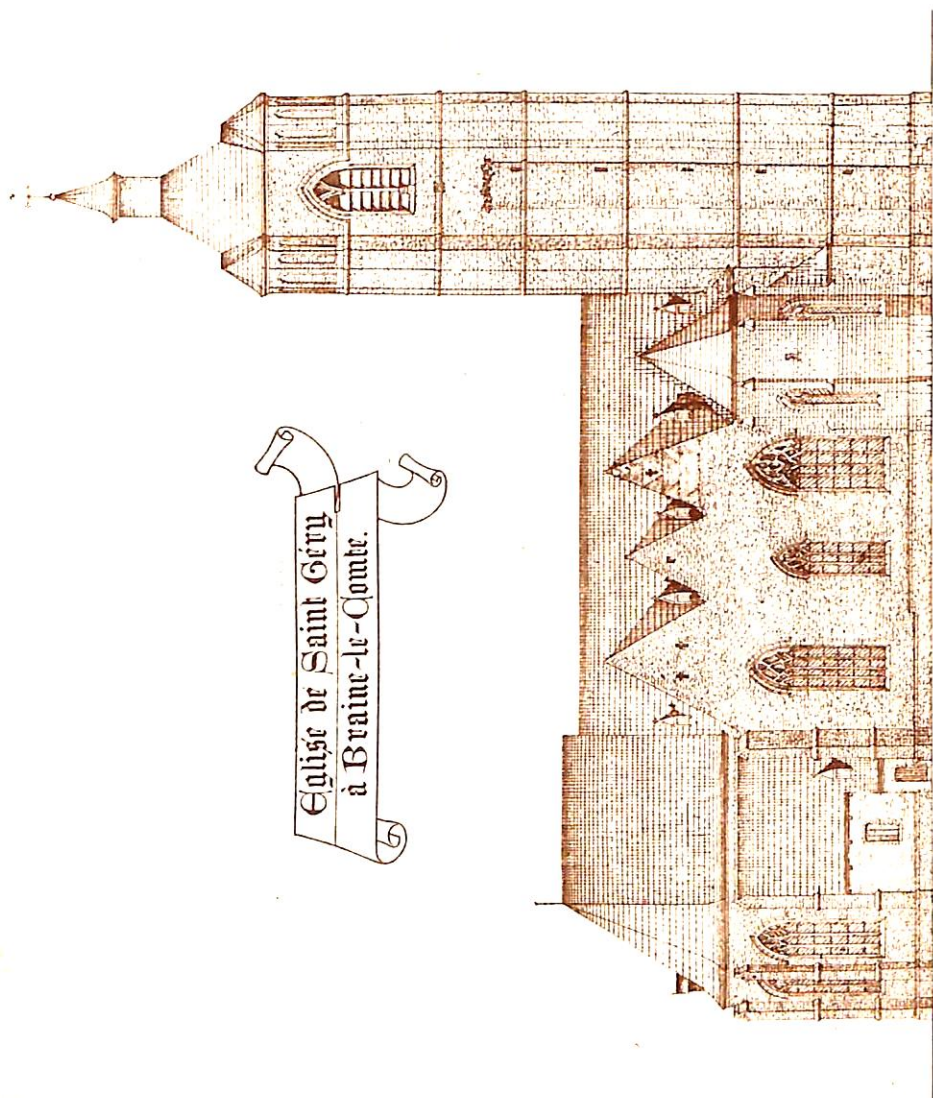
Ce monument appartenait à l'époque de transition, ainsi que le démontrent les vestiges notables qui ont été conservés dans le temple actuel. Dans l'état où il se présente à nos yeux, il comporte au point de vue archéologique deux parties :

A. Les restes de l'édifice romano-ogival comprenant la grande nef terminée par une voûte autrefois lambrissée, ses fenêtres à lancettes et une amorce de la travée primitive contre la tour.

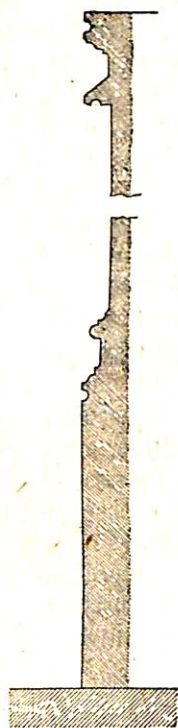
B. Les constructions gothiques du *xvi^e* siècle, qui ont donné au temple paroissial son aspect actuel. La tour, les petites nefs et leurs collatéraux, ainsi que le chœur remontent à cette époque.

L'ambon et le mobilier sont des œuvres conçues en style renaissance; malgré le défaut de concordance avec l'architecture du monument, ils n'en constituent pas moins de beaux spécimens de l'art.

Des restaurations intelligentes effectuées dans ces derniers



temps, sous la direction de M. l'architecte Bruyenne, ont rendu à notre église paroissiale son véritable cachet monumental.



PROFIL DES COLONNES

de la tour est de 40 mètres; celle de la haute voûte, sous clef, de 12 mètres.

Chaque mur gouterot est supporté par quatre arches en arc brisé posant sur des colonnes isolées et deux demi-colonnes engagées dans le mur du chœur et le massif de la tour. Les travées extrêmes sont plus larges et plus élevées que les deux

L'église de Saint-Géry forme dans son ensemble un vaisseau divisé en trois nefs de quatre travées et bordé de chapelles d'inégales dimensions. A l'entrée s'élève une tour carrée de construction très massive. Le rez-de-chaussée de cette tour communiquant avec l'église, lui donne avec le chœur la disposition d'une double croix latine. Toutefois, par suite des ajoutés faites au xvi^e siècle, le transept ne se distingue plus à l'intérieur; il reste bien caractérisé au dehors, grâce à la disposition des toitures. Les chapelles qui sont placées au pied des nefs font saillie et se présentent en abside sur les bas côtés. Des sacristies sont construites aux angles du transept et du chœur.

Voici les proportions de l'édifice prises dans l'œuvre. La longueur totale donne pour le chœur 14 m. 70 cent., pour la grande nef 35 mètres. Les petites nefs n'ont que 28 m. 20 centimètres. En largeur la grande nef mesure 10 m. 40 c., les petites respectivement 3 m. 50 et 4 mètres, le transept 28 mètres. Enfin les chapelles absidales placées au pied des nefs, 33 mètres. La hauteur

autres. Les colonnes sont cylindriques et portent à la base et au chapiteau le caractère anguleux de la dernière époque. Elles sont hautes de 6 mètres et offrent un fût de 90 centimètres de diamètre; les bases reposent sur un socle octogonal. Les arches sont à cintre-brisé; les bandeaux sont chanfreinés et ornés de fortes moulures.

La grande nef était couverte d'un berceau lambrissé qui fut remplacé au xviii^e siècle par une voûte à nervures de pierre blanche qui viennent se reposer sur des culots engagés dans le mur gouterot.

Les petites nefs couvertes d'une voûte en briques ont leurs nervures en pierre de taille et d'un style beaucoup plus pur.

Le chœur présente une partie rectangulaire de 7 m. 70 cent. de profondeur, relevée de deux degrés au-dessus de l'église, et une abside polygonale à sept côtés, dont le niveau est supérieur de deux degrés à celui de la première partie et dont la profondeur est de 7 mètres. Son toit dépasse celui des autres parties de l'église.

Il est éclairé par six fenêtres ornées de meneaux qui divisent leur vitrage en trois compartiments. Toutes ces verrières font du chœur comme une vaste lanterne; leurs trumeaux sont fortifiés à l'extérieur par des contreforts. Le chœur est couvert d'une voûte à nervures en pierres de taille soutenant un remplissage en briques. Les arcs d'ogive et les arcs doubleaux s'appuient sur des consoles encastrées dans la muraille. Remarquons-le, en passant, tandis que toutes les moulures de l'église ne présentent que des formes prismatiques et rejettent toute décoration végétale, les consoles du chœur et de la tour sont ornées de feuilles de lierre et de chardon, au milieu desquelles on aperçoit les emblèmes des quatre évangélistes; elles offrent de beaux spécimens de sculpture ornementale.

Le chœur est fermé par un ambon de l'époque de la renaissance qui a remplacé une clôture plus ancienne. Venant du

chœur, on trouve à gauche la chapelle de Saint-Jean (actuellement dédiée au Sacré-Cœur), puis viennent la chapelle de Saint-Éloi, le petit portail, la chapelle de Saint-Antoine et la chapelle des fonts. En remontant la nef latérale de droite, on rencontre les chapelles de Saint-Christophe, de Sainte-Anne (actuellement de Saint-Joseph), de Notre-Dame et de Saint-Pierre. Toutes ces chapelles latérales, à l'exception de celles qui sont au pied des petites nefs, sont rectangulaires en plan, et couvertes de voûtes en briques avec nervures en pierre bleue du même profil que celles du chœur et des basses nefs.

Un point des plus caractéristiques de notre église, c'est sa situation au milieu d'une enceinte fortifiée. Aucun auteur jusqu'ici n'a signalé cette curieuse particularité; l'enceinte reste encore actuellement bien visible, malgré le redressement de la route de Mons à Bruxelles, qui est venu modifier partiellement l'état des lieux; elle affecte la forme d'un quadrilatère, comprenant l'église dans sa partie N.-E. et le donjon dans sa partie S.-O. La base de ce donjon subsiste toujours ainsi qu'un cordon de rempart, et une des tours de l'enceinte, celle autrefois nommée la *tourette à l'iauwe*. Au XVII^e siècle, la *tourette du touquet de l'âtre* voisine de la sacristie, fit place à une habitation particulière. Les autres tours disparurent en 1834 lors du redressement de la route et en 1849 lors de l'agrandissement du cimetière, voisin de l'église. Le fait que nous signalons n'était pas une exception même dans le Hainaut. A l'époque des invasions normandes et même pendant le moyen âge, alors que les guerres de seigneurs à seigneurs se renouvelaient fréquemment, que les pouvoirs publics n'étaient pas toujours suffisamment forts pour arrêter les bandes de pillards qui s'attaquaient à nos contrées, on dut songer nécessairement à mettre les temples du Seigneur à l'abri des agressions sacrilèges. La vie de saint Ursmer ne rappelle-t-elle pas le souvenir d'un siège soutenu par les moines de Lobbes dans l'église de

Thuin? La première enceinte de Mons construite par Bauduin V au XII^e siècle était principalement destinée à protéger les églises et monastères de Sainte-Waudru et de Saint-Germain existant au pied du château comtal. L'église de Saint-Vincent à Soignies était défendue par une enceinte munie de grosses tours dont les traces sont encore visibles (1). Nous croyons pouvoir affirmer que le plus fréquemment, l'église et le château seigneurial se trouvaient défendus par une même enceinte fortifiée. Tels étaient autrefois les églises et châteaux d'Antoing et de Binche. Si les preuves de cet état de choses, que les circonstances imposaient, ont disparu dans la majeure partie de nos paroisses, c'est que bien des édifices religieux ont été reconstruits sur un autre emplacement. Notons également que dans les communes de moindre importance, la chapelle castrale a souvent servi, à l'origine, de temple paroissial et ce n'est que lorsque la population se fut accrue, qu'une église nouvelle a été construite hors de l'enceinte du château. Tel est le cas pour Graty, paroisse dépendante du village de Hoves. On peut encore constater aujourd'hui que les églises de Lobbes, d'Horruës, de Steenkerque, d'Écaussinnes et d'Hennuyères étaient fortifiées.

M. le comte de Marsy, dans une dissertation sur la *Thiérache militaire* (2), constate que les églises fortifiées se rencontrent dans le midi de la France, en Languedoc, où elles datent des guerres des Albigeois; sur les bords de la Loire où elles ont été élevées contre les Normands et les Anglais; en Bretagne où l'on redoutait la descente des Corsaires. Elles étaient surtout

(1) Vinchant, *Annales du Hainaut*, t. II, p. 172. t. III, p. 258, rapporte que pour mettre le cloître chapitral ainsi que la collégiale, à l'abri d'un coup de main, l'archevêque de Cologne ... « *environna le dehors avec la demeure du cloître de hautes murailles, craignieux et tourelles appropriées à la défense.* »

(2) *Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique*, 1885.

nombreuses dans la Thiérache qui fut le théâtre de guerres incessantes, notamment pendant l'époque de la domination espagnole dans les Pays-Bas (1).

Dans notre pays, l'attention des écrivains n'a guère été attirée sur ce point. Nous ne doutons pas qu'une étude attentive de nos plus anciens monuments religieux ne nous révèle encore des preuves nouvelles qui viendront justifier nos assertions. L'église de Braine peut sans contredit être signalée comme un des types les plus curieux de ce genre de construction. Elle présente par là, un haut caractère d'originalité que nous avons tâché de faire ressortir.

Pour donner une idée plus complète de l'édifice dont nous venons d'esquisser le caractère général, nous allons étudier successivement dans ses principaux détails les diverses parties du monument. Nous utiliserons pour ce travail un grand nombre de renseignements inédits que nous avons recueillis.

Tour primitive. — Une tradition locale affirme que la tour actuelle n'est que le revêtement de la tour romane. Il n'est pas un habitant de Braine qui ne montre sa vieille tour en disant avec orgueil : « C'est la tour de Baudouin le Bâtitteur. »

(1) « Quelques églises fortifiées ont à l'extérieur la physionomie d'un château-fort : par exemple l'église de Montet-aux-Moines en Bourbonnais, celle de Royat près de Clermont, d'Esnandes (Charente-Inférieure), des Saintes-Maries dans la Camargue, de Simorre (Gers), de Maguelonne. Certaines églises étaient entourées de fossés et percées de meurtrières ; d'autres étaient défendues en avant par un mur crénelé (Notre-Dame, à Étampes). Beaucoup de ces fortifications ont été ajoutées après coup dans le Nord et dans l'Ouest de la France surtout à l'époque de la guerre des Anglais, aux xv^e et xvi^e siècles. Il paraît que dans le Midi, à partir de l'époque de l'invasion des Sarrasins, la plupart des églises avaient été munies de fortifications ; mais dans le commencement du xiii^e siècle on commença à les démolir ; c'est ce que prescrivit le concile d'Avignon tenu en 1209. Les églises de Narbonne, de Béziers, d'Alby, de Moinac ont gardé cependant leur appareil militaire. » D'après BATISSIER, *Histoire de l'Art monumental*, p. 570.

Il n'en est rien cependant ; la tour primitive, comme nous allons le démontrer, s'élevait au flanc du chœur vers l'épître. Ce qui a donné vraisemblablement naissance à la tradition locale, c'est que le donjon construit par le comte de Hainaut se trouvait devant le portail.

La tour romane fut démolie lors de l'agrandissement du chœur en 1512 ; seule la base a été conservée intacte, et a été convertie en chapelle (1).

Les citations suivantes empruntées au compte de l'église du 1^{er} novembre 1512 au 31 octobre 1513 établissent à l'évidence l'exactitude de notre assertion.

« *Mises d'argent faittes et payés par les mambours à cause du nouviaux clocquiez comenchiet au terme de ce compte (1512-1513) pour journées d'ouvrier, pierres, çaches (chaux) et aultres menues parties, si qu'il s'ensuit :*

« A Pierquin de le Rocque, couvreur d'escalles, auquel on a marchandé, présens la plus grant part du commungs de la ville de Brayne, de découvrir le viese flecque du clocquiez, mettre jus la Croix et les escalles à plus grant profit, à cause qu'il estoit nouvelle et qu'on avoit esté vers les demoiselles de Sainte-Wadrus de Mons de faire un nouviaux cueur, où il a emplouyet xvii jours et demi, à xiii s. le jour pour luy et son varlet xi l. vii s. vi d.

« A Frédéricque Descotte, carpentier, pour v journées à viii s. par jour qu'il a ouvret à mettre jus les comble et aultres bos du dit vies clocquiez a été payet xl s.

« A Jehan Alexandre dit Bontamps et son varlet, pour xiv journées qu'il a ouvret à l'église tant au dit clocquiez pour deffaire come au pand en l'église où estoient les grans huys a été payet viii l. viii s.

« A Marto le machon, pour viii journées qu'il a ouvret à deffaire et desmachonner le gran pan de mure de l'église a esté payet à iv sols le jour xxxii s.

« A Pierart le Kien, pour xix jour et demy qu'il a ouvret au deffaire le dit pan et à les fondement du nouviaux clocquiez wider et jeter la terre a été payet lxxviii s.

(1) La chapelle du crucifix ou du sépulcre « empriés le cloquier » dont il est parlé dans un document de 1477 (v. st.) s'augmenta au xvi^e siècle de tout le rez-de-chaussée de l'ancien clocher.

» A Jicquo Bousiaux, fossetier, pour plusieurs corps qu'il a desterret et renterret aultre part à cause qu'ils estoient au dit fondement a esté payet par accord à lui fait du curet et des mambourgs . . . XL s. »

Dans le compte de l'année suivante, 1^{er} novembre 1513 au 31 octobre 1514, nous trouvons ces détails :

» A Jehan Denavare pour avoir abattu par plusieurs journées le vielz clochuez sicome deux jours et demy, à III s. VI d. le jour, sont VII s. IX d. *item*, pour chacun jour et demy, à III s. le jour, XXII s., *item*, pour VI journées à III s. le jour, *item*, à sa feme, à II s. le jour, pour mener pierre, sont XXXII s., *item*, au dit Jehan pour VII journées au dit pris, XXVII s., *item*, III journées et à sa feme deux, XX s. Sont ensamble, CX s. IX d.

» A ung surnomet Bistrement, pour avoir aydié à abatre le dit clochquier par l'espace de trois jours, au prix de III s. le jour, sont, XIII s.

» A Jacques Poussot, pour avoir abattu, demy jour, II s. »

Tour gothique. — Comme on vient de le voir, en même temps que l'on achevait de démolir l'ancien clocher, une tour plus importante s'édifiait en face du grand pignon de la nef à l'emplacement du porche qui donnait précédemment accès à l'église. Tel fut le début des grands remaniements apportés à notre église au XVI^e siècle.

Georges Descrolieres, curé de la paroisse, fut l'âme de tous ses travaux. Les magistrats et le peuple rivalisèrent de zèle et de générosité pour subvenir de 1512 à 1524 aux frais occasionnés par ces constructions importantes.

Par motif de reconnaissance nous nous sommes imposé la tâche de tirer de l'oubli les noms de ces Brainois si dévoués à leur église paroissiale et nous donnons en annexe le relevé de leurs aumônes, dons ou legs. On trouvera dans la reproduction quasi-littérale du texte des anciens comptes un spécimen du dialecte usité à Braine il y a environ quatre siècles (1).

La tour gothique était, comme aujourd'hui, carrée et flanquée

(1) Voir aux pièces justificatives.

aux quatre angles, de tourelles octogonales qui lui servaient de contreforts; en outre une tourelle contenant un escalier en colimaçon était adossée à la face de droite. Le portail était surmonté d'une large fenêtre en arc brisé, à quatre jours. L'étage inférieur avait les quatre faces percées d'une double baie en arc aigu et la partie supérieure de quatre fenêtres servant d'ouïes au beffroi. Les arcatures trilobées aveugles qui décorent les parties nues des contreforts sont un des caractères les plus évidents de l'architecture alors employée dans nos contrées.

La situation critique de notre pays pendant les guerres religieuses amena une suspension des travaux. Ce n'est qu'un siècle plus tard qu'on put songer à les terminer. Grâce aux dons des archiducs et à la générosité du curé Jean Moreau, on entreprit la construction d'une flèche, couronnement nécessaire d'une tour gothique. Mais ces dons n'étaient pas suffisants et l'autorité locale, d'accord avec le curé, obtint de Charles de Longueval, grand bailli du Hainaut, le 12 novembre 1614, un octroi pour se procurer les fonds nécessaires à l'achèvement de la tour.

« De la part des pasteur, chatelain, mayeur et jurés de la ville de » Braine, nous a esté remontré que la thoure de l'église paroissiale » d'icelle ville estoit présentement en si pauvre estat qu'elle menaçoit » ruyne, ne fust que bientôt y soit apporté quelque remède convenable, auquel effet auroient conclu entre eux de faire et construire, » pour la conservation tant de la dite thoure, cloches et église, une » fleiche et d'y employer, tout premièrement les 1000 livres que fu » maître Jean Moreau en son vivant pasteur du dit Brayne, aussi » chanoine de l'église métropolitaine de Cambray, auroit laissé par » son testament à la dite église, et de trouver le surplus de la dépense » par voie d'assiette sur eux et les bourgeois et manans de la dite » ville: . . . savoir faisons que les raisons susdites considérées et » eu sur ce bon advis et regard . . . nous, avons accordé et octroyé. . . » aux dits supplians en les autorisans de pouvoir par la dicte voie » d'assiette, lever la ditte somme de mille six cens livres. . . . (1). »

(1) Arch. de l'État à Mons Reg. aux octrois et dépêches du grand bailli de Hainaut, n^o 166, fol. 511.

On se représente facilement l'admirable effet que devait produire une flèche élégante et élancée sur une tour aussi imposante que celle de notre église paroissiale. Elle fut malheureusement détruite un demi-siècle plus tard, le jour de la Pentecôte, 7 juin 1677. Frappée par la foudre, elle fut réduite en cendres.

Voici en quels termes le livre des commands relate ce triste événement : « *Hodie (7^a junii 1677), nostrum campanile fuit tactum a fulgure et combustum.* »

Les ressources ne permirent pas de réparer le désastre et depuis lors la tour de l'église se dresse veuve de son couronnement.

La tour actuelle. — Les suites de cet incendie furent désastreuses. Exposée de nouveau aux intempéries des saisons la tour se ruina peu à peu. Aussi ne s'étonne-t-on pas de lire cette requête adressée par les magistrats de Braine au conseil souverain du Hainaut, en mai 1716.

« Remonstrent humblement les mayeur, jurés et échevins de la ville de Braine-le-Comte que la tour de leur église paroissiale tombe en ruine et décadence, dont les pierres de taille de la surface des deux piliers d'icelle, du côté du grand portail sont déjà en grande partie tombées et cassées, et le reste en grand péril de subir le même sort, si on n'y apporte un prompt remède; un troisième pilier d'icelle tour, du côté de l'église, étant aussi en semblable péril à cause qu'une grande partie des pierres de la surface sont bougées et tout à fait hors d'équerre et, arrivant la chute d'icelles, causeroit une grande ruine et un tort considérable à l'église et aux chapelles adjacentes et quelquefois la mort de diverses personnes qui pourroient lors être dans icelle. Dans cette crainte, ils ont déjà été obligés de faire transporter les fonds baptismaux dans un endroit de l'église où il y a moins de péril. Pourquoi ils ont trouvé convenir de faire visiter la dite tour par des maîtres charpentier et maçons tant de la ville de Mons que de la dite ville de Braine convoqués à cet effet le 25 avril dernier (1716) qui, par leur déclaration ci-jointe, ont jugé qu'il étoit très nécessaire d'y travailler incessamment auquel effet ils ont trouvé qu'il conviendrait d'avoir les matériaux repris dans leur besogné qui coûteroient bien en argent, avec la main d'œuvre, environ 19,000 livres..... Les remontrant n'ont aucun denier

en mains pour faire face à cette situation et ils demandent de pouvoir asseoir une taille de 26,000 livres à collecter pendant deux ans (1). »

Le magistrat de Braine fut autorisé à imposer la taille nécessaire pour remédier à une situation déplorable. En 1717, comme le rappelle une des pierres de la base de la tour, on commença la restauration. Pierre-Joseph de Vergnies sieur de Crohain écuyer, seigneur de Salmon-sart, etc., était alors châtelain.



Mais en quoi consista cette restauration ?

Contrairement à l'avis d'Antoine Caby (2), architecte de la ville de Mons, qui conseillait de remplacer les tourelles octogones par des piliers carrés, on ne modifia pas la forme de la base. Tout le revêtement extérieur ancien fut remplacé par un appareil moyen en pierres de taille; les deux fenêtres isolées de l'étage inférieur furent bouchées. Enfin il fallut reconstruire toute la partie supérieure qui tombait en ruine. C'est ce qui explique pourquoi les nervures de la voûte et leurs socles sont d'une construction tout à fait rudimentaire tandis que les voûtes des étages inférieurs ont conservé dans leurs arceaux la forme élégante de carène de vaisseau et les socles à moulures prismatiques de la bonne époque.

La tour fut alors couronnée par un campanile très peu gracieux, qu'on a cependant restauré dans ces derniers temps.

Parmi les travaux importants effectués à la tour pendant ce siècle, nous devons mentionner l'ancrage ordonné, vers 1817, par M. Mary, bourgmestre de Braine.

(1) Arch. de l'État à Mons. Conseil souverain du Hainaut. Procès jugés, dossier n° 34279.

(2) « L'architecte Antoine Caby qui a visité la tour croit que les ouvrages de l'espèce construits en octogone ne sont pas aussi solides que les tours carrées et dans un avis daté du 25 avril 1716, il conseille de rebâtir de cette manière celle de Braine-le-Comte. » (Pièce annexée à la requête citée plus haut.)

Le portail. — Le portail cintré qui est percé dans la tour, n'offrirait rien de bien saillant, si l'on n'y avait enchâssé un linteau remarquable. Il est orné d'un bas-relief dont le caractère archaïque a dérouteré plus d'un archéologue (1).

Voici ce qui s'y trouve représenté. Le Christ armé de sa croix triomphale terrasse un monstre à figure humaine et il tend la main droite à deux personnages qu'à leur attitude et à l'expression de leurs figures, on reconnaît facilement pour deux justes.



BAS-RELIEF DE L'ÉGLISE DE BRAINE

(1) PARMENTIER, *Monuments anciens de Braine-l.-Comte.* — *Ann. du cercle arch. de Mons*, tome XI, p. 133 seqq., s'est mis en peine d'exposer diverses interprétations étranges de ce bas-relief, telles que Adam et Ève chassés du paradis terrestre, un épisode de la vie de saint Géry, etc. Toutefois il n'ose se prononcer et il laisse « à la sagacité des futurs historiographes brainois le soin de résoudre ce point délicat ». Dans l'occurrence, l'iconographie chrétienne du moyen âge serait venue en aide à M. Parmentier.

C'est là une de ces représentations si fréquentes dans les porches du moyen âge, de la victoire et du triomphe du Sauveur. Le Christ, vainqueur du démon et de la mort, descend aux limbes, en brise les portes, rend la liberté aux âmes des justes qui y étaient détenues et les mène par la main vers la patrie céleste. Le démon furieux de sa défaite exprime son désespoir par d'affreuses contorsions.

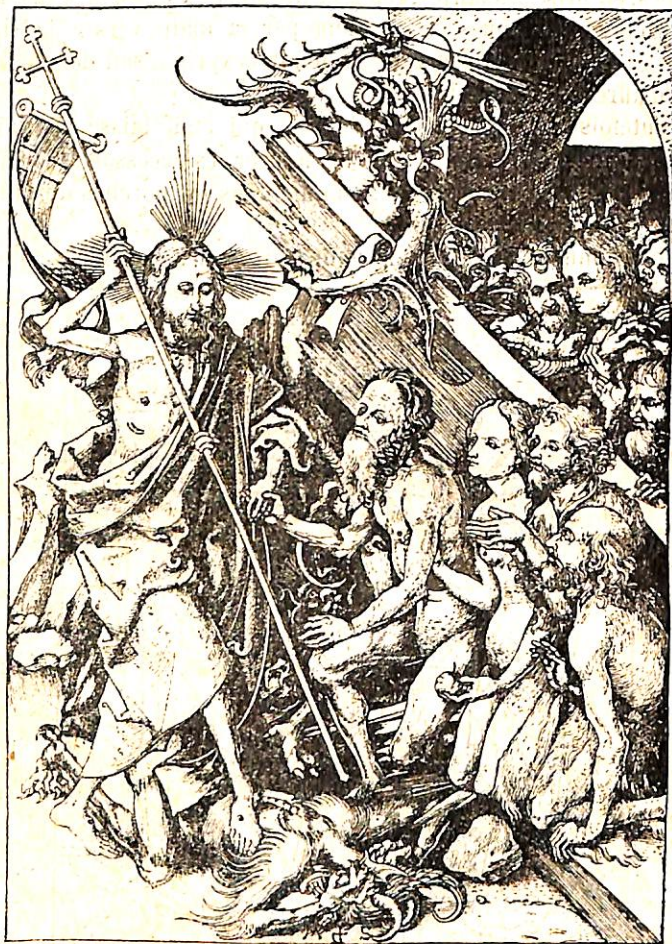
Toutefois l'espace peu considérable qui était laissé au naïf sculpteur, ne lui a pas permis de figurer les accessoires ordinaires de cette grande scène, comme dans les porches de plus vaste dimension.

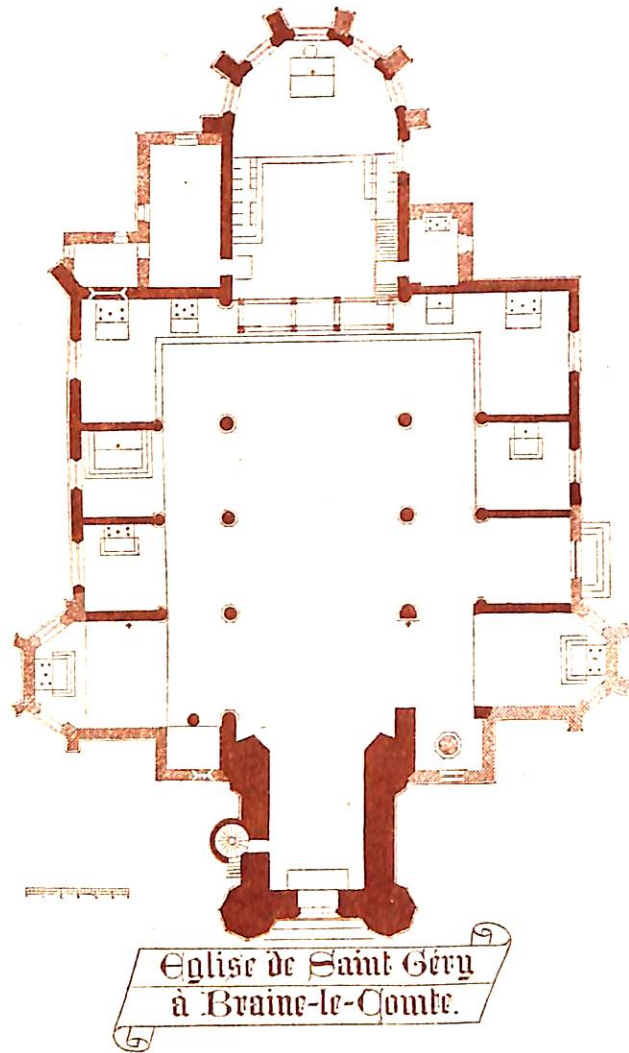
Nous donnons ici, à titre de comparaison, des spécimens com-



plets de ce sujet; ils sont tirés des xylographies du xv^e siècle.

La vignette qui vient ici-après est faite d'après une gravure de Martin Schongauer. Celle-ci surtout nous permettrait de

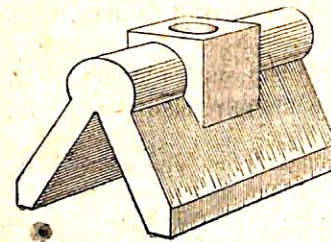




croire que notre sculpteur a voulu représenter Adam et Ève dans les deux personnages délivrés par le Christ.

Tous les détails du bas-relief de Braine montrent bien que cette sculpture décorait primitivement l'édifice de transition. C'est à la générosité de Jean Bourdon que nous devons la conservation de ce linteau. On lit en effet dans le compte du 1^{er} novembre 1513 au 31 octobre 1514 : « De Jehan Bourdon lequel a donné en l'avancement du dit ouvroires et afin de remettre et rassire la pierre de linteau desus le portail a été rechupt XII livres. »

La grande nef. — Le monument, par suite de diverses restaurations, a perdu son cachet primitif. Cependant on peut reconstituer l'ensemble de la construction à l'époque de transition. Le plan primitif dégagé de ses modifications ultérieures comprenait une nef principale, précédée d'un porche, séparée des bas-côtés par des arcades peu élevées, et terminée par un chœur à chevet plat. Une voûte en berceau lambrissé couvrait cette nef et d'étroites fenêtres en arc aigu, évasées à l'intérieur, étaient percées dans le mur goutterot et les bas-côtés. Une tour s'élevait au flanc du chœur vers l'épître. Le genre de crétage



qui couronnait le grand comble doit être signalé; il se composait d'une suite de faitières en pierres de taille et ornées de fleurons de distance en distance. Pour justifier l'exactitude de ce plan primitif, il suffit d'énumérer les

parties subsistantes de construction romano-ogivale. Les travaux de restauration exécutés dans ces derniers temps ont mis à découvert deux des arches qui séparaient les nefs, et une des fenêtres qui leur étaient superposées. A l'extérieur, auprès et en avant de la tour, on peut également voir : deux de ces

fenêtres supérieures (*fig. ci-contre*), un reste du mur gouterot en moellonnage (1), la corniche avec modillons romans parfaitement conservés qui supportait le grand comble, enfin une amorce de la travée (2). Un cordon horizontal en pierres de taille courait sous les fenêtres de la nef protégeant contre l'humidité la pièce longitudinale qui servait de faite aux toits en appentis des petites nefs. Ajoutez-y l'ancienne charpente qui reste intacte.

Selon toutes probabilités, il existait un transept dès l'origine. Son existence est établie longtemps avant les transformations de l'édifice qui eurent lieu dans la première partie du xvi^e siècle. Ainsi il est fait mention de la voussure de Saint-Jean en 1468; plusieurs pierres tombales de la chapelle Saint-Pierre sont, du reste, antérieures à cette époque. Les vestiges d'une fenêtre cachée par le rétable de l'autel de Saint-Pierre prouvent que ce bras du transept était percé de trois fenêtres.

L'aspect intérieur laisse à peine deviner la forme primitive, mais si l'on se transporte dans le grand comble, on est agréablement surpris d'y retrouver l'ancienne charpente intacte. Les cintres formés sous les faux entrails, semblent encore attendre le rétablissement du lambris qui recouvrait autrefois la grande nef.

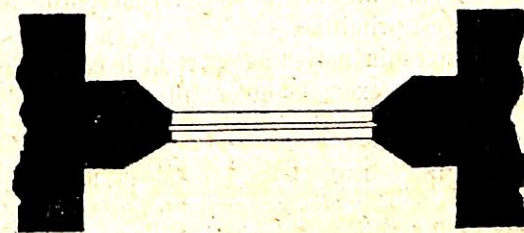
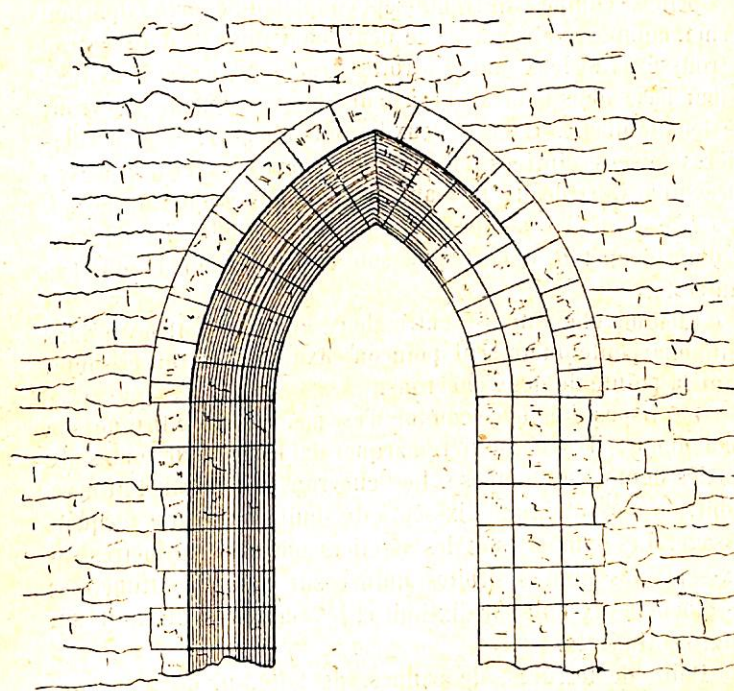
Voici la description qu'a faite Mgr Voisin, sur les données de M. l'architecte Bruyenne, de cette charpente autrefois apparente (3).

(1) Nous insistons sur ce point qu'au centre du plus riche bassin calcaire du pays, on employait à cette époque le grès dans les constructions (Braine, Soignies, Horrues, Familleureux). On n'avait donc pas encore découvert cet important gisement qui fait la fortune de notre contrée.

(2) C'est dans cette partie des anciens bas-côtés que M. le docteur N. Cloquet nous a signalé des débris de construction romaine.

(3) *Notice sur une fresque trouvée dans l'église de Braine-le-Comte. Bulletins de la Société historique et littéraire de Tournai*, t. X.

Vinchant, l'annaliste du Hainaut, rapporte qu'en 1424, lorsque les



VUE ET COUPE DES FENÊTRES DE LA NEF PRIMITIVE

« Elle se compose de trente-sept couples de chevrons portant ferme, composée chacune : de deux chevrons *D*, d'un entrait retroussé *F*, de deux jambes droites *H*, assemblées et chevillées à leur base dans l'entrait et à leur sommet dans le chevron; de deux jambettes *C*, et de deux liens asseliers *E*; ces deux dernières pièces cintrées, clouées aux chevrons et destinées à recevoir les bardeaux formant la voûte qui recouvrait la nef.

» L'assiette de ces chevrons est formée de deux sablières *A*, et d'un blochet *B*, dans lequel sont assemblés le chevron et la jambette.

» Chaque chevron est entre deux chanlates. Il n'y a dans cette charpente qu'un seul poinçon, fixé sur l'entrait et soutenant la pointe de deux chevrons.

» La disposition de ce comble n'est pas le seul indice de son ancienneté; il faut aussi remarquer la légèreté de toutes les parties dont il se compose. Les chevrons et l'entrait retroussé n'ont, en moyenne, que dix-sept à dix-huit centimètres d'équarrissage. Les jambettes et les asseliers ont dix centimètres sur dix-sept; les jambes droites quinze sur quinze centimètres; les blochets dix-huit sur dix-huit et les sablières dix-huit sur vingt centimètres.

» Point de ferrures, de pannes, de faite, ni de poinçons; ajoutez-y le système d'assemblage et vous aurez les principaux caractères d'une charpente du XII^e siècle. Tout porte donc à croire que celle-ci est primitive.

» Tous les ouvrages du moyen âge portent le cachet de leur époque et il est sans exemple qu'on ait, dans une localité

Brabançons prirent Braine-le-Comte sur les Anglais, les vainqueurs « *bouttèrent le feu en plusieurs lieux et maisons, que la ville fut toute arse, désolée, et l'église entièrement brûlée* ». Pour cette dernière circonstance, il a été mal informé, car la charpente actuelle est évidemment antérieure à ce siège.

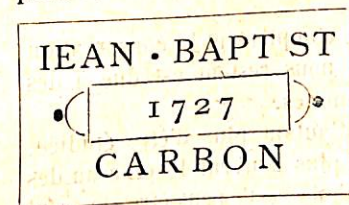
quelconque, fait une charpente au XV^e siècle comme on l'aurait faite au XII^e siècle. »

Si cette charpente avait le mérite de l'antiquité, elle n'était point exempte de graves défauts. Rendue trop faible par l'absence de contre ventement longitudinal de la charpente, elle dut céder et s'affaissa vers le chœur.

On peut constater le même vice en visitant le grand comble des églises de Soignies, d'Horrues et de Saint-Jacques à Tournai.

En 1726, on avait résolu de restaurer ce lambris; les bois nécessaires à ce travail étaient achetés (1), mais on se décida à le remplacer par la voûte actuelle dont les nervures sont en pierre de grès avec remplissage en briques.

C'est là un spécimen assez curieux de construction gothique au XVIII^e siècle, et c'est un exemple de plus à ajouter à plusieurs autres de ces formes architecturales à une époque où elles étaient abandonnées depuis longtemps. Une des clefs de voûte porte le millésime « 1727 ».



J.-B. Carbon, maître maçon à Braine, exécuta ce travail en même temps que la reconstruction de la chapelle de Saint-Christophe.

Cette voûte n'a détruit qu'en partie une ancienne peinture murale qui décorait l'arc triomphal. M^{er} Voisin en a donné une description consciencieuse que nous transcrivons (2).

(1) Le compte de l'église de l'année 1726 mentionne l'acquisition, au prix de 556 livres, « de 4216 pieds de feuillet de chêne pour faire la lambrisière de la dite église »; il est renseigné dans le même compte qu'une « fournaie de briques » fut ordonnée par les mambourgs « pour la voutte de l'église paroissiale ».

(2) Notice citée plus haut.

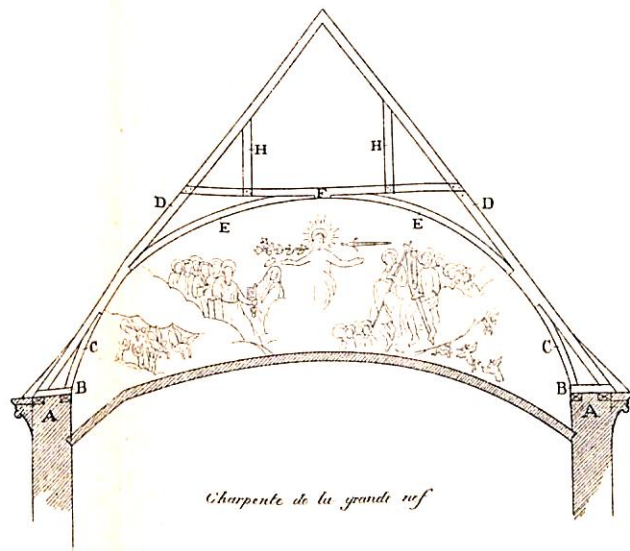
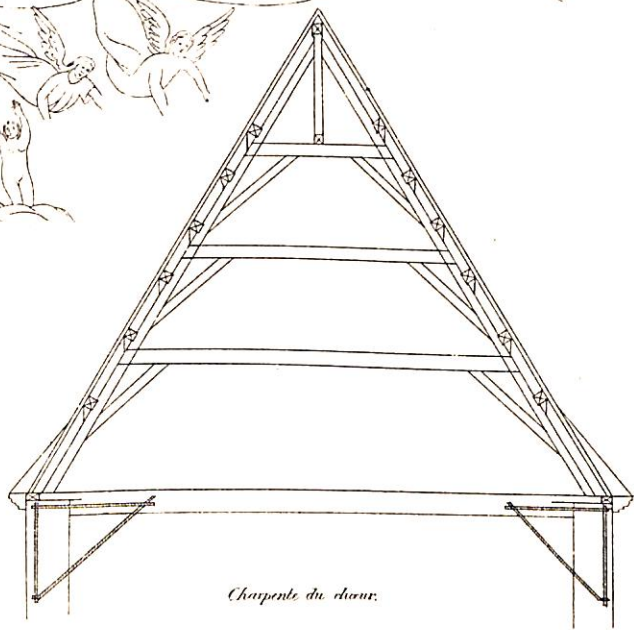
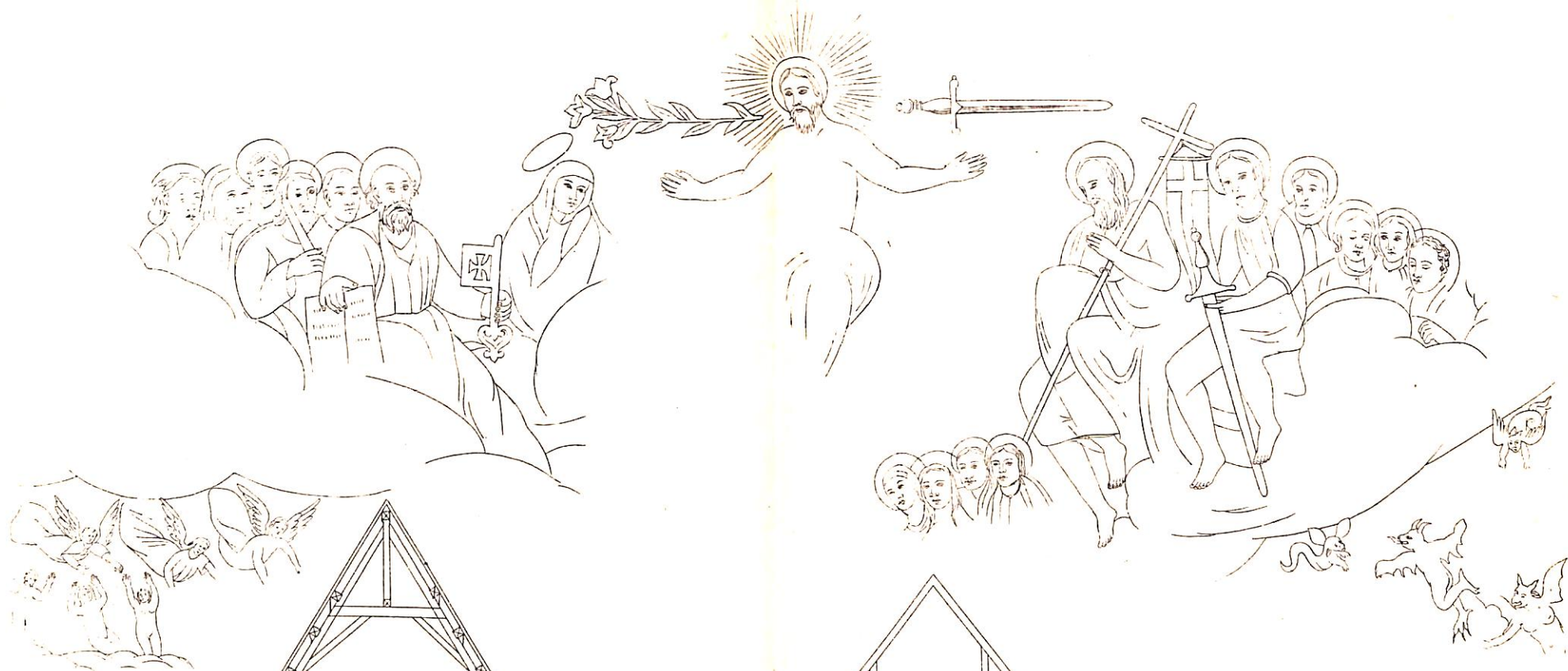
« Notre fresque occupe toute la largeur de la nef primitive. L'état des peintures atteste une grande vétusté. Elles sont à peine lisibles et il faut une grande attention pour saisir le contour des figures. Les couleurs, à l'exception du bleu, ont pris une teinte rougeâtre, qui est aussi celle du fond. Elles sont appliquées à la détrempe sur le plâtrage, et abritées comme elles l'ont été et comme elles le sont encore, sans jamais avoir été recouvertes de badigeonnage, elles n'ont pu se détériorer d'une manière si complète qu'après plusieurs siècles d'existence.

» La fresque représente la grande scène du jugement dernier, qui s'offrait autrefois à la vue des fidèles dans un grand nombre de nos églises, sinon sculptées sur la pierre au-dessus d'un porche, ou étincelante dans un vitrail, au moins peinte sur une muraille intérieure. Mais lorsque les grands rétables, les autels à proportions démesurées eurent rendu inutiles les décorations murales du sanctuaire, celles-ci furent bientôt proscrites ailleurs; et l'ignoble badigeon régnant en maître dans nos temples, en fit disparaître les peintures sous des couches souvent répétées de couleurs plus ou moins boueuses.

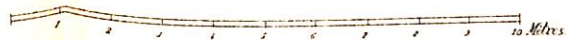
» L'œuvre de destruction a été complète et la conservation des quelques rares peintures qui nous restent est due à des circonstances tout à fait exceptionnelles.

» La fresque de Braine mérite d'autant plus d'être étudiée, que son important sujet a exercé plus souvent le pinceau des artistes les plus distingués et qu'elle est peut-être le seul spécimen, en notre pays, du Jugement dernier, représenté par ce procédé.

» Au milieu est le Souverain Juge, à chacun de ses côtés un groupe d'assesseurs. Plus bas, à droite, les anges vont recevoir les élus; à gauche, les démons attendent leurs victimes. Une épée posée horizontalement en l'air d'un côté, et de l'autre une branche de lis posée de la même manière, indiquent le sort réservé aux pécheurs et aux justes.



Peinture murale
 à l'Église
 de Braine-le-Comte.



» Comme la muraille a été percée pour ouvrir un passage au-dessus du chœur, et, de plus, diminuée dans le milieu à l'endroit de la plus grande élévation de la voûte de la nef, le tableau n'est plus complet.

» Son ensemble rappelle celui de Rogier Van der Weyden de l'hôpital de Beaune, et celui de Memling de Notre-Dame de Dantzick, de même que celui de Pierre Pourbus, conservé au musée de l'académie de Bruges. Tous ont l'épée et la branche de lis.

» Ce rapprochement est déjà un indice que notre peinture murale doit être de la fin du quinzième siècle.

» Les figures n'ont rien de byzantin. Les formes arrondies sont celles employées par nos peintres flamands. Il y a déjà une recherche du nu, qu'ignorait l'art chrétien du moyen âge.

» Nous pourrions aussi faire remarquer les plis aigus des étoffes, la forme de l'épée et de la clef de saint Pierre, les corps d'anges qui se perdent dans le vide et d'autres particularités ; mais il suffit de signaler le nimbe du Sauveur et celui de la sainte Vierge, pour démontrer que la date de cette œuvre doit être celle de 1500 environ. Le nimbe du Sauveur tout à fait rayonnant, sans même affecter la forme crucifère, n'a été employée qu'au seizième siècle ; et les premiers exemples qu'on connaît du nimbe en perspective, qui a été donné ici à la sainte Vierge, se trouvent au Vatican dans la Dispute du Saint-Sacrement, que Raphaël peignit en 1508.

» L'auteur de cette fresque connaissait, du reste, très bien la tradition de l'art pour exécuter son travail. A côté du Sauveur sont représentés les apôtres parmi lesquels on distingue saint Pierre et saint Paul. La sainte Vierge d'un côté et saint Jean-Baptiste de l'autre, sont dans l'attitude de la prière. Dans le milieu du tableau devaient être des arcs, figurant des trônes, l'un des neuf chœurs des anges, servant de siège à Jésus-Christ

dans sa gloire, et plus bas, la boule du monde sur laquelle reposaient ses pieds. Au-dessous, on voyait sans doute saint Michel pesant les âmes ; et il est probable que le groupe de quatre têtes nimbées, qui est à droite, a déjà subi cette terrible épreuve.

» Il est regrettable que ce tableau soit dans un si triste état, et surtout qu'il soit si incomplet ; mais c'est encore une bonne fortune de l'avoir trouvé tel qu'il est. On doit savoir gré à M. l'architecte Bruyenne de l'avoir découvert, et d'en avoir soupçonné l'importance, et surtout de s'être donné tant de peine pour en faire relever tous les détails (1). »

Chœur. — Le chœur primitif de l'église de Braine se terminait par un chevet droit comme ceux de Familleureux, d'Horrués et de beaucoup d'églises secondaires de la même époque. Une partie de muraille encore subsistante et quelques détails extraits du compte de 1512 nous indiquent clairement sa profondeur et son peu d'étendue (2), aussi ce fut par le chœur qu'on commença l'agrandissement de l'édifice.

(1) Un calque exact en a été pris en appliquant une feuille de verre et il a ensuite été réduit par un bon dessinateur.

(2) Compte de la Toussaint 1523, au 31 oct. 1524. « A Colart Loste dit Taisset pour avoir descombret et affonset le grand autelle avecq le aijdier à boutter avant de remplir le fosse où il at employet IIII jours à IIII s. par jour, XVI s.

» A Jehan Patrenostre et Jehan Andri pour avoir relevet le dit autel et le reculet XVIII piet a esté payet au dit Jehan Andri, VIII s et à Ban Dehanus y compris ses berzies, XII sols sont, XX s.

» A Macquat et Mouvet Bellon pour chacun VIII jours qu'il ont ouvret au dit cueur sicome à rompre et abattre le grande parroï et à porter terre au cueur quant on le pavoit à II s. VI d. chacun par jour monte, XX s.

» A Colart Seultin pour VI jours qu'il a ouvret à bougier l'autel et à le rassire et pour avoir mis et assis le pas devant le dit autel et le paver depuis le dit apas tout autour du cula à VIII s. par jour, XLVIII s. »

Suivant les coutumes du Hainaut, les frais d'entretien (1) et de reconstruction du chœur devaient être supportés par les décimateurs. C'est pour ce motif que dès 1512, les habitants de Braine sollicitèrent du chapitre de Sainte-Waudru, collateur et décimateur de la paroisse, la reconstruction du chœur de leur église. Il fallut de longs pourparlers entre l'autorité locale et la noble corporation montoise avant d'aboutir à un résultat. Ainsi que nous l'apprend le livre des mémoriaux de ce chapitre (2), ce fut seulement en 1521 qu'on arriva à une solution. Les habitants de Braine consentirent à prendre à leur charge la construction du nouveau chœur, moyennant une allocation de trois cents livres qui leur serait payée par le chapitre.

Cette somme ne pouvait évidemment suffire à un travail d'une telle importance ; la générosité des paroissiens y suppléa. Au moyen âge, époque d'enthousiasme religieux, alors que les âmes n'étaient pas engourdies par la préoccupation des intérêts matériels, avec des moyens restreints, mais avec une foi ardente, nos pères savaient élever ces monuments qui nous étonnent et nous confondent. On peut dire que la reconstruction de notre église paroissiale pendant ce siècle fut l'œuvre de tous. Chacun y contribua selon ses moyens, le pauvre apporta son obole et le riche ses trésors. C'est ainsi que nous trouvons dans les comptes de l'église diverses séries d'offrandes, tant en nature qu'en argent, faites par les paroissiens. L'empereur Charles-Quint donna l'autorisation de prendre gratuitement les chênes nécessaires pour la charpente dans les forêts de Mariemont (3).

(1) « Payet pour ouvrages fais as voirers dou cuer de Braine-le-Conte, fait par Mallart et compté par Jehan Willot, le semaine d'oculi, XXII s. IIII d. » Compte du chapitre de sainte Waudru, du 1^{er} octobre 1346 au 1^{er} octobre 1347, aux Archives de l'État, à Mons.

(2) Conservé aux archives de l'État à Mons.

(3) « A plusieurs karons qui ont estez à Morlanwet quérir des com-

Les travaux de reconstruction du chœur commencés en 1521 comme le prouve un philactère ornant une des consoles de l'abside, furent terminés en 1524. Toutefois la voûte ne fut achevée qu'en 1548; tel est, en effet, le millésime que porte la clef de voûte de l'abside. Le grand arc triomphal actuel a été construit en 1552 et a remplacé un arc moins élevé datant du XII^e siècle.

Nous avons donné plus haut les dimensions en plan, du nouveau chœur. Sa voûte en arc d'ogive, son abside polygonale percée de six grandes fenêtres et sa remarquable charpente (1) surmontée jadis d'un crétage en plomb, peint à l'huile (2), en font la partie la plus intéressante et la plus curieuse de notre église, sous le rapport architectural.

Nous pouvons à l'aide d'anciens documents, nous faire une idée de l'aspect qu'il offrait, à la fin du moyen âge.

Le recueil d'épigraphes de Gérard Delrue contient d'intéressantes indications sur les anciens vitraux. Ils représentaient l'Ecce Homo (1553), la sainte Trinité (1552), le Calvaire, la

bles et bos pour le cueur a esté payet pour leur despens la somme de 4 livres.

« As ouvriers et bosquillons qui ont abbattu les kaisnes de la monstre de l'église et avoir fait des laignes a esté payet pour leur dépens la somme de 60 sols 6 deniers. » Compte de l'église de 1524.

(1) Voir la planche de la peinture murale. M. Reusens dans ses *Éléments d'archéologie chrétienne*, la fait remonter au XII^e siècle. En cela il fait erreur

(2) Compte de l'église du 1^{er} nov. 1523 au 31 oct. 1524. « A François Druet, estainnier et plombier, pour la festure de ploncq du dit cueur que il a livret painte à loille à 20 deniers la livre, si en y a eult la some de 377 livres qui au dit pris monte en argent 33 livres. Et pour le croix de fer estant sur le dit cueur qu'il a livrez painte come elle est, pesante 58 livres, à 17 deniers le livre a esté payet 6 livres 11 sols 6 deniers; ensamble toutes ces parties monte à la some de, y compris le coquelet, 10 sols et 12 sols la peinture sont, 48 livres 10 sols 10 deniers. »

Descente de Croix (1556), saint Grégoire célébrant (1560). Voici ce qu'il en dit :

« La première (verrière), du côté du levant, à gauche, qui est l'histoire de l'Ecce Homo.

Prions pour tous bien faicteurs
Qui ceste voirière ont donné
Qu'il leur soit bon rétributeur
Soient vivant ou trépassez
1553.

La deuxième, représentant Dieu le Père, Dieu le Fils et Dieu le Saint-Esprit, etc.

Cette verrière at donné Catherine Huart, veuve de feu Michel Anthoin, en son tems mayeur de ceste ville. et ses enfants. Priez Dieu pour leurs âmes 1552.

La troisième, derrière le grand autel, avec un crucifix et les armoiries de sainte Waudru. (Ce vitrail fut donné par le chapitre de Sainte-Waudru de Mons à l'église de Braine-le-Comte en 1524)(1).

La quatrième, la descente de croix donnée par M. de Goignies et sa femme, 1566.

La cinquième, le Jardin des olives et saint Grégoire célébrant.

Ceste a donné damoiselle Jeanne Antoine, veuve de feu Anthoin Le Waitte priant estre recommandée en vos prières et oraisons. 1560.

La sixième, encor une Descente de la croix.

Denis de Pollye, maschier à l'empereur et escuyer au comte du Rœux, lieutenant de Braine aussi fut en son vivant, l'an 1553 passa de vie à trépas le distrois en juin. »

Un autel gothique fut élevé en 1524 dans le nouveau chœur, il a été remplacé en 1577. La table qui a été conservée jusqu'aujourd'hui, repose sur un massif en maçonnerie; conformément à la règle établie par le cérémonial de la consécration des églises, on isola ce massif du mur

(1) Du 28 mai 1524. « Veu la requestre par escryst des curet, mayeur et eschevins de Braine-le-Comte adfin que on leur volzist accorder une vairière pour le cueur de ladite église attendu que chappitre estoit collateur Leur fut accordé leur requeste. » Registre aux résolutions capitulaires de Sainte-Waudru de 1520 à 1536, n^o 16, f^o l.vi. Archives de l'État, à Mons.

de l'abside. L'autel était entouré de voiles suspendus ou courtines, attachés à des tringles portées par quatre colonnettes en bois, sculptées et ornées de peintures; elles étaient surmontées de figures d'anges portant les instruments de la Passion ou des lampadaires (1). Un tabernacle, des chandeliers en cuivre et des reliquaires complétaient l'ornementation.

Les extraits suivants du compte de l'église du 1^{er} novembre 1523 au 31 octobre 1524 achèveront de nous donner une idée complète du maître-autel au commencement du xvi^e siècle :

« A Antoine Crispel, escrignier, pour plusieurs ouvraiges qu'il a fait d'escrigneries au dit cueur si come J ban à coffre de x piet de long, les moyeniaux de le vairière, le chiboriau de le tauble d'autel, le passet du dit autel, les m^j pillet tortelliet, le chandeler portant les trumaux fait le tabernacle portant le chiboire du saint Sacrement fait la logette y servant et le montée, remis apoint les ij armoires qui sont enmurées derrière l'autel, J estapliau et plusieurs aultres menuetés. a esté payet à lui et par compte fait la some de xiiii livres

» A Jocquet Criet, marissault, pour ij barraux de fer servant as vairière du dit cueur et J grant servant à grant chandeler de keuvre et avoir battu le plon de la couvreture ouvret as verges des gourdines et aultres affaire par compte fait a lui a esté payet, lxxj sols.

» A Martin le serurier pour vi pieche de fer qui sont plommée gounionnée au grant autel tenant les piller et pour advoir remis à point à demi bien ij serure à ij armoire deriere le tauble d'autel et les peinture et le serure des huisseries du dit cueur a lui payet xxv sols

» A Jamin Lemaire, peintre, demorant à Sougnies, pour avoir paint le chandeler au travers du dit cueur et le chiboriaux du grant autel lui at estet payet, l sols. »

(1) « Ce magnifique dispositif, reproduit dans un tableau que possède la sacristie de la cathédrale d'Arras, a été très souvent figuré par la gravure. Viollet-Leduc, Paul Lacroix, l'abbé Mallet, Dideon, le chanoine Reusens (t. II, p. 249), etc... l'ont tour à tour publié. » *L'Autel chrétien*, par L. Cloquet, p. 31 Rapport présenté à la commission de l'art chrétien au congrès de Lille, 1887.

Le mobilier du chœur était complété par deux chandeliers d'élévation placés aux côtés de l'autel et destinés à recevoir des cierges qu'on allumait immédiatement avant l'élévation et qu'on éteignait après la communion du prêtre; par un chandelier pascal à plusieurs branches placé du côté de l'Évangile et une couronne de lumière suspendue devant le Saint-Sacrement.

« Compte du 1^{er} nov. 1512 au 31 oct. 1513 : « A Henrij le serurier pour vi aunelle à luy eult servant au ban au cœur ou lez où siet le curé. *Item*, clef et deux candeler de fer mise à ij costé du cueur des barres de bos et ossi avoir remis à point le grant chandeler où on met le crois pour le messe des trepassez payet ensamble, xviii s.

» A Willeme le codrelier a esté payet pour par luy avoir refait et resouldet les branques de candeler de keuvres (cuivre) estant au cueur et remis à point les deux candeler de keuvre qui pendent, x s.

» A Fedricque Jacquemart pour avoir le terme de ce compte m fois rescurrer le grant chandeler de keuvre au cueur sicome de Noël, à pasque et pourchession à chaque fois viii s. xxiiii s., et pour le chandeler qui pent au cueur et chilz de Notre Dame, v s., sont xxix s. »

Une piscine simple en arc trilobé était pratiquée dans l'épaisseur de la muraille, du côté de l'Épître.

L'ancien jubé. — Une clôture ajourée séparait le chœur de la nef principale. Le screen se composait d'une maçonnerie pleine s'élevant de quelques pieds au-dessus du sol, et surmontée d'une galerie à jour formée de balustres en bois, reliés à leur sommet par une solide traverse ou sommier. La croix triomphale planait au-dessus de ce cancel. Au centre de la balustrade s'ouvraient les portes (huisseries) donnant accès au chœur. L'ornementation de ce screen devait être très soignée; il était en bois sculpté et rehaussé de peintures.

« On se tromperait étrangement, dit M. Louis Cloquet, dans son étude sur *les jubés de Tournai*, en s'imaginant que les jubés n'existaient que dans les cathédrales, les collégiales et les abbaciales. Il y en avait dans les plus petites églises de village. Ils n'affectaient pas, il est vrai, des formes aussi monumentales. C'étaient des écrans ajourés faits au moyen d'un certain nombre

de colonnettes ou de balustres en métal ou en bois, reliés à leur sommet par une solide traverse ou trabes, qu'on surmontait d'un crétage élégant et de chandeliers dont les cierges étaient allumés pendant les offices les plus solennels; le Calvaire y avait sa place obligée au milieu. » Telle était bien la clôture primitive du chœur de l'église de Braine. Les détails de travaux effectués en 1524 pourront nous en convaincre :

« A Damiaux Seultin a esté marchandé par les manbours de paver le dit cueur de faire les *ii* muret à *ii* costet des huisserie et de faire et massonner le grande vossure tenant à la capelle St-Jean et blanquir tous le cueur pour le pris et some de xxvj l. viii s. dont il en a rechet, xx l. viii s., reste vi livres et partant, xx l. viii s.

» A Henro Descotte pour *iii* jour que il at ouvret as huisseries et as treilles du cueur à remettre le Cruchefilz et *j* becqt pour le chandeler devant le Sacrement et plusieurs aultres affaires à viij s. par jour, sont, xxj s.

» A Amandin, *j* aultre paintre, pour avoir paint les huisseries et treilles du dit cueur et le somyer qui porte le Cruchefilz, les *ii* muretz, le autel, l'huis du monument et des armoires ensamble a esté payet lx s.

» A Henro Descotte et Henro le carpentier, pour chacun *iii* jour qu'il ont ouvret à roster les dits chintes les estanchons et faits le passé de Notre-Dame et de S^{te} Croix, à chacun viij sols par jour, sont, xliij s. (1) »

L'amour de l'innovation et une fausse idée de progrès sont malheureusement venus détruire les deux monuments que nous venons de décrire : l'autel gothique et le cancel qui fermait le chœur. Disons-le sans détour, leur suppression fut désastreuse pour la beauté de l'édifice. Qui nous rendra ce beau jubé élevé par nos ancêtres dans le style de l'église et dont nous venons de donner une idée bien imparfaite? On se figure aisément l'effet

(1) Compte de l'église du 1^{er} nov. 1523 au 31 oct. 1524.

magique que produisait la majestueuse image de la Passion de Notre Seigneur dominant le chœur!

L'autel et le jubé actuels datent de la fin du xvi^e siècle et s'harmonisent peu avec le reste de l'édifice. Malgré leur disparate, ils peuvent être considérés à bon droit comme de beaux spécimens de l'art de la renaissance en Belgique. Voilà pourquoi leur maintien s'impose.

L'ambon. — « Ce que le déplacement du jubé risquerait d'entraîner de plus fâcheux, nous dit M. Louis Cloquet dans sa remarquable étude citée plus haut, ce serait dans l'état actuel des choses la suppression de la clôture du chœur et comme suite inévitable la destruction de cette crainte respectueuse que doit éprouver le chrétien en face du sanctuaire du Dieu vivant.

» On croit avoir dit beaucoup contre les jubés quand on a montré qu'ils dérobaient aux fidèles la vue de la célébration des saints mystères; mais on fait bon marché de la tradition constante, des convenances les plus graves du culte, des prescriptions liturgiques.

» Le sanctuaire ou le chœur doit être à l'usage exclusif des prêtres et du personnel officiant, cela nous explique pourquoi dans les églises primitives on fixa une barrière dite cancel autour du sanctuaire.

» Cet usage s'est perpétué à travers les âges et quand aux époques romane et gothique, les églises prirent de plus vastes proportions, les artistes du moyen âge déployèrent les ressources de leur génie pour les doter de jubés qui étaient souvent de vrais chefs-d'œuvre de la plus exquise beauté. »

Le retour aux traditions de l'art classique amena des modifications dans la forme des ambons. Dans son ensemble, le nouveau jubé de notre église est une œuvre lourde et massive si on la compare à l'ancienne clôture du chœur. Il date de 1593 et se compose, comme la plupart des ambons de la Renaissance, de trois arcades, en plein cintre, surmontées d'une galerie à jour. Leurs retombées sont assises sur huit colonnes d'ordre

ionique. La travée du milieu donne accès au sanctuaire et est occupée par une porte à double battant, autrefois enrichie de colonnettes en cuivre (1); les deux autres sont occupées par d'élégantes balustrades en marbre.

La façade extérieure est ornée de sept statues représentant les vertus théologales et cardinales; elles reposent sur des encorbellements placés aux chapiteaux des colonnes et à la clef de voûte des arcades.

Le jubé de Braine est en marbre de différentes couleurs; il était autrefois rehaussé de peintures décoratives et de dorures dont on retrouve de nombreuses traces. On y a accès par un escalier en bois placé dans le chœur et dont la rampe est un beau spécimen de sculpture de l'époque.

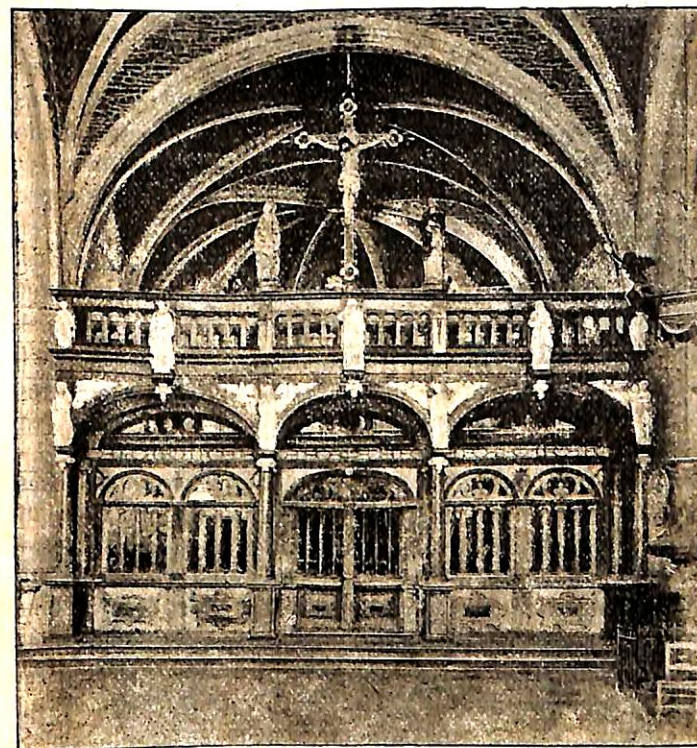
La croix triomphale qui planait au dessus de la trabe de l'ancienne clôture du chœur reprit sa place d'honneur au-dessus de l'ambon. On adopta même l'usage touchant, si répandu au moyen âge, de placer un autel sous la croix triomphale. On supprima la chapelle du sépulcre « emprès le clockier » et l'autel de la Sainte-Croix fut transporté sur le jubé. On y célébrait le saint Sacrifice le jour de l'Exaltation de la sainte Croix et tous les vendredis du carême, du moins dans la première partie du XVII^e siècle. On lit en effet dans les livres d'annonces : « 1619, 14 septembre, jour de l'Exaltation de la sainte Croix, on chantera messe sur le doxal; auquel autel il y a cedit jour, 40 jours de pardon. »

« 1622, dimanche de la Quinquagésime. Durant le carême on chantera tous les vendredis la messe de Sainte-Croix sur le doxal. »

Les principales familles ont contribué à l'édification de

(1) « Payé à quelque femme ayant apporté une missive de Marsienne-au-Pont advertissant les pilliers de l'huissierie du cœur de cuivre être illeccq arrivés, XL sols. » Compte de l'église pour l'an 1596.

l'ambon, comme on peut facilement s'en convaincre par les inscriptions tumulaires et les armoiries qui chargent deux cartouches diamantés placés de chaque côté du monument, sous la balustrade. Ce sont : Croy-Renti, de la Crois, Le Waitte, Buterne, Laurent, Druet.



La présence des armoiries de l'Empire et de sainte Waudru s'explique par les droits de seigneurie et de patronat.

Le maître-autel. — Une des parties les plus précieuses et les plus remarquables de notre église paroissiale est sans contredit le rétable du maître-autel. C'est un monument qui a sa place dans l'histoire de l'art religieux au XVI^e siècle. M. Jules Gailhabaud en a fait la description et lui a consacré une planche spéciale dans son important ouvrage: *Architecture du XV^e au XVI^e siècle et les arts qui en dépendent*, publié à Paris, Gide, 1858.

Ce monument, de proportions malheureusement exagérées, se compose de deux parties: le rétable proprement dit qui est posé sur la table de l'autel primitif et le tabernacle pyramidal qui s'élève au-dessus de la corniche supérieure du rétable.

Le *Rétable* proprement dit est formé de deux étages superposés, empruntés aux ordres classiques. Il se divise en six compartiments où sont figurées des scènes tirées du nouveau Testament, taillées en ronde bosse. Les sujets de ces hauts reliefs sont: la Descente du Saint-Esprit, la Résurrection, le Baptême de Notre Seigneur, la Véronique, le Crucifiement et la Flagellation. A la partie inférieure on voit également trois bas-reliefs plus petits représentant: la pluie de la manne dans le désert, la Cène, la Pâque des juifs.

Le *Tabernacle* n'est pas ici comme dans beaucoup d'églises, isolé, indépendant de l'autel, il adhère au rétable et le couronne d'une tour pyramidale ajourée et divisée en plusieurs étages de 8 mètres de hauteur. Il est décoré d'un grand nombre de statuettes représentant des personnages de l'Évangile et dominé par le pélican, symbole du Christ donnant sa vie pour les siens. L'étage inférieur servait de reposoir pour l'exposition du Saint-Sacrement. On y accédait, ainsi qu'au tabernacle qui contenait la réserve eucharistique (1), par un escalier placé

(1) Lors des récents travaux de restauration, nous avons retrouvé la petite armoire pratiquée dans la muraille à côté de l'Épître, qui primitivement servait à cet usage.



RETABLE DE L'ÉGLISE SAINT-GÉRY,
A BRAINE-LE-COMTE

derrière l'autel. L'usage de conserver et d'exposer l'Eucharistie dans la tour n'a pas été maintenu. On se sert d'un tabernacle portatif, placé au centre de l'autel. Nous voudrions le voir disparaître parce qu'il n'est d'aucune façon en harmonie avec le maître-autel.

Les sculptures du rétable et de la pyramide sont d'un grand mérite. Leur dessin et leur exécution donnent une haute idée du talent de leur auteur; malheureusement nos investigations ne nous ont pas amenés à retrouver le nom de ce maître. (*Voir la planche ci-contre.*)

C'est à l'époque où s'introduisaient dans nos provinces les pernicieuses doctrines de Luther et de Calvin, en 1577, que les magistrats et le peuple de Braine-le-Comte, unis dans un même sentiment de foi et de piété, élevèrent en l'honneur du Dieu de l'Eucharistie ce chef-d'œuvre qui fait l'admiration des visiteurs. Le choix des sujets qui y sont sculptés en bas-reliefs ainsi que les inscriptions prouvent que ce monument fut avant tout une protestation contre l'impiété des sectaires de l'époque, qui combattaient le dogme de la présence réelle de Jésus-Christ dans le Saint-Sacrement.

Aux deux côtés du tabernacle, nous lisons, vers l'Épître :

OPTIMATES · POPULUSQUE · BRANLE · COMITIS · SACRATISSIMÆ
EUCARISTIE · POSUERUNT · ANNO · 1577

vers l'Évangile :

ECCE · AGNUS · DEI · ECCE · QUI · TOLLIT · PECCATA · MUNDI · 1577

enfin au centre du monument et sous le tabernacle :

IN · ISTO · LOCO · VERÈ · EST · DEVS

Il est à regretter que, dans la suite des temps, on ait enduit ce chef-d'œuvre de couches de couleurs pâteuses qui viennent alourdir le fini des sculptures. Formons le vœu de les voir

enlever complètement et de pouvoir bientôt admirer dans son aspect primitif, tel qu'il est sorti des mains de l'artiste, ce monument remarquable. On a émis des doutes sur sa solidité, ces craintes ne sont nullement fondées.

Vers 1854, on avait conçu le projet de démolir le chœur, sous prétexte qu'il menaçait ruine. Grâce à l'intervention du vicaire général Voisin, il fut préservé d'une destruction complète. On reconstruisit en 1863 les contreforts qui tombaient en ruine et on rendit aux fenêtres leurs meneaux en pierre.

Enfin les travaux de restauration exécutés dans ces derniers temps, l'enlèvement du plâtrage qui recouvrait les voûtes et leurs élégantes nervures, une polychromure simple mais en rapport avec le style de l'édifice et le placement de nouveaux vitraux, la réinstallation de la croix triomphale à sa place d'honneur ont rendu au sanctuaire, en partie du moins, son antique splendeur.

Les nouveaux vitraux du chœur. — Dans ces dernières années, grâce au concours de généreux donateurs, les fenêtres du chœur ont recouvré leurs anciennes décorations par le placement de vitraux peints conçus dans le style du commencement du xvi^e siècle qui est celui de l'édifice. Ils sont fidèlement exécutés suivant les principes du moyen âge.

Les sujets représentés dans ces vitraux forment une magnifique page d'histoire religieuse locale. Avant d'en faire la description détaillée, nous émettons le regret de ne pouvoir décrire convenablement l'élégance et la beauté de ces vastes tableaux qui s'encadrent dans l'architecture des fenêtres et dans lesquels les personnages viennent prendre place. Chacun d'eux se détache sur un fond de coloration plus forte, debout sur une élégante terrasse de fleurs et de verdure, et abrité sous un dais svelte et élancé, d'un ravissant dessin, reposant sur un fond en mosaïque. Cette ornementation est l'œuvre des peintres verriers Stalins et Janssens d'Anvers.

Les vitraux de Braine leur valurent un brillant succès à l'exposition d'Anvers.

Dans le vitrail de l'abside, sont représentées les trois personnes de la Sainte Trinité couronnant dans le ciel l'auguste Vierge Marie. Au sommet de la verrière, brille une croix lumineuse, symbole de la foi chrétienne. Sous cette croix apparaissent les armoiries de la ville de Braine-le-Comte : *D'argent à la tour crénelée de sable*. Les panneaux inférieurs de la verrière sont occupés par diverses figures et invocations se rattachant au culte de l'auguste Mère de Dieu.

D. et E. Saliez · d · d · MDCCLXXXV

Le second vitrail, placé à droite de l'autel (côté de l'Évangile), représente saint Géry, sainte Waudru et sainte Aye.

Saint Géry est le glorieux patron de la paroisse.

Sainte Waudru est la fondatrice du monastère de Mons qui portait son nom. Jusqu'à l'époque de la Révolution française, comme nous l'avons vu, notre église fut dépendante du chapitre de Sainte-Waudru, et elle en reçut, dans le cours des siècles, de nombreux bienfaits.

Sainte Aye, cousine de sainte Waudru, était, vers la fin du vi^e siècle, dame temporelle de Braine-la-Villotte (aujourd'hui Braine-le-Comte). Elle donna ce domaine avec d'autres biens, au monastère de Mons, dont elle fut la deuxième abbesse.

Cornet · Delaunoy · d · d · MDCCLXXXV

Du même côté, dans un troisième vitrail, figure saint Nicolas, ayant à sa droite sainte Marguerite d'Antioche et à sa gauche sainte Élisabeth de Hongrie, et au bas de la verrière, trois anges portent divers symboles et l'invocation suivante, extraite de l'ancien bréviaire en usage chez les Sœurs Récollectines :

« *O Beate Nicolae, forma puritatis, intercede pro nobis* »

Sainte Marguerite était patronne d'une chapelle érigée au

Plouy en 1242, par Wautier de Braine, châtelain de Binche. Sainte Élisabeth était honorée tout spécialement dans la chapelle des Béguines.

Pia · memoria · familia ·

Brenard · Canon ·

· · · Melania Brenard, an° 1888

Dans le quatrième vitrail (côté de l'Épître), figurent saint Christophe, saint Dominique et saint Philippe de Néri.

Saint Christophe, que la paroisse honore comme son second patron, s'est plu à manifester ici par des miracles sa puissante intercession auprès de Dieu. La relation authentique de ses miracles nous est, en partie, conservée.

Saint Dominique et saint Philippe de Néri sont les fondateurs, le premier de l'ordre des Dominicains, le second de la congrégation dite des Prêtres de l'Oratoire. C'étaient les deux communautés d'hommes qui possédaient des établissements à Braine-le-Comte.

Libert · François · · · · MDCCLXXXV

Dans le cinquième vitrail, saint Roch occupe le panneau principal. Le peuple Brainois a voué à ce grand saint une confiance sans bornes, qui se comprend quand on se rappelle les épidémies qui, depuis des siècles, frappèrent les villes voisines sans passer par nos murs. Dès la fin du xvi^e siècle, il existait au faubourg de Mons une chapelle spécialement consacrée à ce grand saint. Au panneau gauche de la verrière se trouve saint François d'Assise. Sa présence s'explique par l'existence d'un couvent de religieuses franciscaines, dites Sœurs grises, qui remplaça en 1528 les Béguines. Au panneau de droite nous trouvons saint François de Sales, glorieux patron

de la congrégation des Sœurs institutrices ici appelées « Maroles ou Maricoles » qui donnèrent l'instruction en notre ville jusqu'à l'époque néfaste de la Révolution.

Pia · memoria · familia ·

Dusart · Paridant ·

· · · Octavia · Dusart · an° 1888 ·

Collatéraux. — A l'origine, les petites nefs n'avaient pas le développement qu'elles ont aujourd'hui. C'était une construction de modeste apparence couverte de toits en appentis et éclairée de baies en arc aigu. Un reste de cette partie de l'édifice ancien, heureusement épargné, le cordon en pierre qui courait sous la claire-voie et servait de faite aux toits, ainsi que la trace des arches qui les séparaient de la grande nef, permettent de reconstituer les bas-côtés dans leur état primitif.

Ils subirent une complète transformation vers le milieu du xv^e siècle. Par suite d'un accroissement considérable de la population, l'église devenait insuffisante (1); on prit dès lors la résolution d'agrandir les bas-côtés. Le chœur venait d'être terminé (1548), lorsqu'en 1550 commencèrent ces importants travaux. C'était une entreprise audacieuse que d'élargir les arches des nefs et de les bander au travers de la claire-voie, tout en respectant la partie supérieure des murs goutterots. La nef centrale ne fut plus dès lors éclairée que par les bas-côtés, auxquels vinrent successivement s'annexer des chapelles collatérales. Déjà, entre 1470 et 1477, Herman Dumont avait fondé la chapelle du sépulcre « empriés le clockier ». Les comptes de l'église de 1512 rappellent une donation faite à la chapelle de Saint-Jean en 1492. Cette chapelle et celle dédiée à Saint-Pierre qui était parallèle, formèrent le transept qui, croyons-nous, existait déjà dans la construction primitive.

(1) De 1480 à 1599, les recensements indiquent que la population était plus que doublée.

La chapelle de Saint-Christophe avait également acquis une grande importance longtemps avant le remaniement de 1550.

Il nous paraît utile de faire remarquer que tous les autels de notre église datent de l'époque de la renaissance. Ils offrent la forme de portiques flanqués de colonnes et de pilastres empruntés aux ordres classiques et surmontés de frontons brisés, torturés de toutes manières et s'élançant jusqu'à la voûte; le centre est occupé par un grand tableau. On peut critiquer leurs dimensions disproportionnées, le mauvais goût de l'ornementation, un désaccord criant avec le style de l'édifice; toutefois plusieurs sont des œuvres d'art d'une réelle valeur.

Autel de Saint-Géry. La chapelle du Monument, du Sépulture ou de la Sainte-Croix. — En descendant du chœur dans les bas-côtés, la première chapelle qui se rencontre est celle de Saint-Géry, primitivement chapelle du Monument ou du sépulture « empiés le clockier », que l'on nomma, dans la suite, la chapelle de la Sainte-Croix. Située à l'angle formé par le chœur et le bras gauche du transept, elle occupait l'emplacement de la tour romane. C'est après l'autel de Saint-Jean, le premier collatéral dont il soit fait mention dans les comptes de l'église. Cette chapelle fut fondée par Herman Dumont, entre les années 1470 et 1477 (1).

L'érection d'un autel à saint Géry, patron de la paroisse, masqua l'entrée de cette humble mais antique chapelle qui dès lors, fut convertie en sacristie. Elle n'en conserva pas moins son autel fixe (2) et nous appelons de tous nos vœux le jour où l'on rétablira cette intéressante partie de notre église dans son état primitif. Il suffirait d'enlever l'autel assez récent qui n'offre aucun intérêt.

(1) Chirographe en date du dernier jour de février 1477 (v. st.) — Arch. de la cure. Voyez *Épitaphes de Braine-le-Comte*, n° 102.

(2) En 1659, le pasteur Le Visse obtint pour l'autel du monument, siège de la Confrérie des trépassés, le privilège de l'indulgence plénière.

Autel du Sacré-Cœur. — La chapelle qui occupe le bras gauche du transept avait jadis pour titulaire Saint-Jean-Baptiste; actuellement elle est dédiée au Sacré-Cœur. L'existence d'une « confrérie de Saint-Jehan » avant l'an 1476 et la mention d'une donation faite à cette chapelle en 1492 prouvent son antiquité et démontrent l'existence primitive du transept dont elle formait le bras gauche.

Le rétable d'autel (anno 1660) est un des plus curieux de l'église. Il est accosté de six colonnes composites, avec tympan brisé. Le milieu est occupé par un tabernacle flanqué d'élégantes colonnettes ioniques. Le tableau qui forme le fond du rétable est une copie incomplète du baptême de Notre Seigneur par Mignard.

La table d'autel est formée d'une pierre tombale gravée au trait, dont nous avons publié l'inscription sous le n° 31 de notre recueil d'*Épitaphes*.

Il résulte d'un chirographe du 14 juin 1491 et de plusieurs autres documents qu'une « confrérie de Saint-Jehan » fut instituée en cette chapelle avant 1476 (1). Elle est actuellement le siège de la confrérie du Sacré-Cœur de Jésus canoniquement érigée par Mgr Hirn en 1818.

Un tableau rappelle au visiteur le souvenir de la confrérie de la Sainte-Trinité pour le rachat des captifs, autrefois très florissante.

Mentionnons encore une statue de saint Michel, archange,

(1) De 1476 à 1491 elle reçut de nombreuses donations. Quatre pieux paroissiens: Guillaume Escliffet, Jean Anthoin dit de Loges, Pierre Marie et Benjamin Hazart la dotèrent de diverses rentes dont une assise sur « la maison et hostel de la Couronne », une autre sur la « maison Waleran Descamps séant sur le Marchet », une troisième sur la « maison Jehan Leblan ès basses rues », etc. En 1524 les confrères de « Monsieur Saint-Jehan » firent une importante offrande pour le nouveau chœur de l'église paroissiale.

placée dans une niche aux frais de Michel Minne, changeur des monnaies du Roy à Braine, en 1704.

La fenêtre qui éclaire cette chapelle était ornée d'un vitrail aussi curieux par son antiquité que par le souvenir historique qui s'y rattache. Gérard Delrue, ancien clerc de la paroisse, qui a pris soin en 1624 de recueillir les épitaphes de l'église de Braine, nous le décrit ainsi : « La vitre de Saint-Jean fort vieille où sont les armes de Bourgoigne avec un saint Charle et le chevalier, avec sa femme une Sainte-Marguerite. Pour cris d'armes : « Je ay enpris, bien en advienne (1) » C'est la devise de Charles le Téméraire. Ce vitrail était, à n'en pas douter, un don du noble duc et de Marguerite d'Yorck, mariés en 1468.

La générosité d'une personne pieuse vient de rendre, en partie, à cette chapelle, la décoration nécessaire dans un édifice du moyen âge. Au centre du vitrail dont elle l'a dotée, se voit l'apparition du Divin Sauveur à la bienheureuse Marguerite-Marie, religieuse de la Visitation au monastère de Paray-le-Monial. Dans le compartiment de droite est représenté saint Jean-Baptiste qui prêcha la venue du Messie. Le saint précurseur tient un disque où figure l'Agneau de Dieu. Dans le compartiment de gauche, apparaît saint Jean l'Évangéliste. Le disciple bien-aimé qui reposa, lors de la dernière cène, sur la poitrine du divin Maître, est honoré comme modèle et patron des âmes dévouées au culte du Sacré-Cœur de Jésus. On y lit l'inscription suivante :

D · D · V · Du · Bois · Prud'homme
Anno M · D · CCC · L · XXX · VI

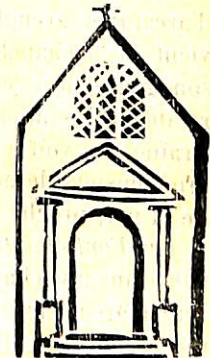
Saint Éloi. — Petit portail. — Cette chapelle n'offre de remarquable que les deux statues gothiques de saint Éloi et de saint Nicolas. Un tableau représente le martyre de sainte Apolline qui était autrefois en grande vénération.

(1) *Épitaphes de Braine-le-Comte*, n° 30. *Annales du Cercle arch. d'Enghien*, t. III, p. 63.

Le vitrail qui ornait jadis cette chapelle portait cette inscription : « Cest présente a fait faire Ogier Bodart jadis ayde de chambre de feu bonne mémoire empereur Charle-le-Quinte, à présent receveur de Braine-le-Comte et de Naast (1). »

Le petit portail donnait autrefois de plain-pied dans la nef latérale. Ce n'est qu'au xv^e siècle que la partie de l'ancien cimetière comprise entre les chapelles de Saint-Éloi et de Saint-Antoine, fut annexée à l'église. La construction existante à cette époque était de style renaissance. C'était un simple portique accosté de deux colonnes et surmonté d'un fronton triangulaire. Une large fenêtre à plein cintre éclairait la nef au-dessus de ce porche.

Au centre du frontispice on lisait :



16

NOS VERO
ORATIONI ET MI-
NISTERIO VERBI INSTAN-
TES ERIMUS act. c. 6
ET
SIC NOS EXISTIMET HOMO
UT MINISTROS CHRISTI
ET DISPENSATORES MYS-
TERIORUM DEI
1 ad Cor. 4

Une seconde inscription courait le long de la corniche du fronton, elle était ainsi conçue :

« **Exultantes Patrocinio B M I Gaugerici...** »

(1) *Épitaphes de Braine-le-Comte*, n° 41.

Chapelle de Saint-Antoine et de Saint-Roch. — Construite en abside sur la nef, elle était éclairée par cinq fenêtres, avant les modifications du portail dont nous venons de parler. Nous y trouvons le seul autel ogival ancien qu'on ait conservé. Il est composé d'un massif en maçonnerie et décoré sur les faces d'arcatures aveugles, à moulures prismatiques. Le rétable provient de la chapelle Notre-Dame de Pitié, c'est ce qui explique son genre de décoration (1). Une piéta ogivale surmonte ce rétable. Elle appartenait à la corporation des arbalétriers de Braine. On voit aussi une statue de sainte Barbe, patronne des arquebusiers de notre ville, dont l'autel était adossé à un pilier de la nef, proche de cette chapelle.

Les Fonts Baptismaux. — Ils sont placés au chevet des petites nefs dans une chapelle fermée par une grille élégante en fer forgé. La fenêtre en arc brisé qui l'éclaire est ornée d'un vitrail peint. Il représente deux illustres personnages Brainois qui furent grands bienfaiteurs de leur paroisse natale : Dom Nicole le Flameng, abbé mitré de Saint-Martin à Tournai de 1448 à 1489 et maître Nicaise Parmentier, chapelain de Sainte-Gudule à Bruxelles. L'un et l'autre figurent dans l'attitude de la prière, au pied de l'autel de Sainte-Barbe. Le premier est présenté à la Sainte par saint Martin de Tours, patron de son monastère ; le second par saint Grégoire, pape, patron des écoliers (2). Au bas du vitrail se voient les armoiries du donateur et l'inscription :

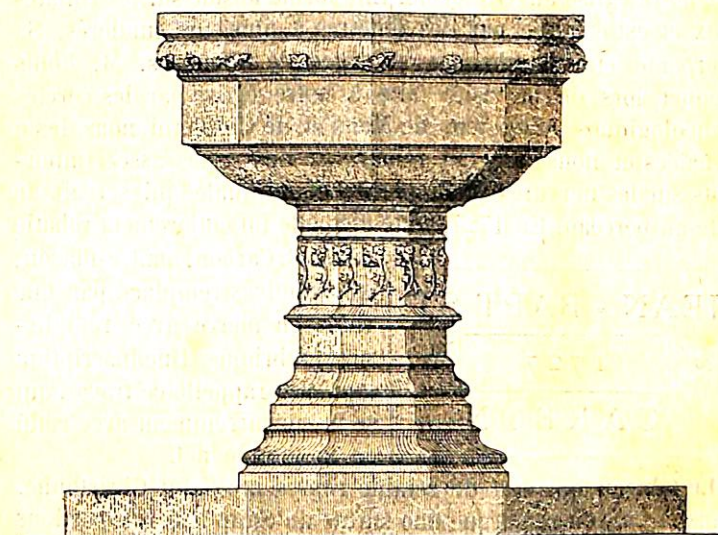
La famille Hanon de C. en mémoire de ses ancêtres

Les fonts baptismaux sont en pierre de taille, monopédiculés, à support et à réservoir octogonal. Les moulures et l'ornementation végétale qui décorent le pédicule et la coupe contenant

(1) Les confrères de Saint-Antoine l'achetèrent à la corporation de Notre-Dame de Pitié.

(2) De 1705 à 1710, Nicaise Parmentier, fondateur d'importantes bourses d'études, se dévoua à l'instruction de la jeunesse de sa ville natale.

l'eau du baptême, accusent la fin du xv^e siècle. A la suite des détériorations survenues à la tour, eut lieu en 1714, le déplacement des fonts baptismaux. Les règles de la liturgie exigent que le baptistère soit placé à l'entrée de l'église, du côté de l'évangile. Tel était à Braine l'emplacement des fonts ; mais la crainte de voir s'écrouler un des piliers de la tour amena un déplacement qui devint définitif.



Dans la nef latérale de droite nous rencontrons d'abord une construction qui mérite l'attention du visiteur. C'est un reste des collatéraux primitifs, qui permet de reconstituer cette partie du monument dans sa forme première. On doit sans doute sa conservation à la circonstance que le baptistère s'y trouvait avant 1714. Les murs sont en blocage et renferment des débris d'anciennes constructions romaines. On peut voir à l'extérieur, le cordon en pierre qui protégeait le toit en appentis, qui couvrait

les bas-côtés et une des fenêtres de la claire-voie. Formons le vœu de la voir rétablir un jour dans son état primitif. Il suffirait pour cela d'ouvrir la baie en arc aigu qui l'éclairait et de démolir le mur qui la sépare de la nef.

Saint-Christophe. — La chapelle de Saint-Christophe, comme aussi celle de Saint-Antoine qui lui est opposée, avait acquis une grande importance longtemps avant les remaniements subis par notre église au xvi^e siècle. Elle forme abside sur les collatéraux et est éclairée par des fenêtres à plusieurs lumières. Sa charpente était lambrissée et ornée de peintures. M. Louis Cloquet, lors de la visite faite à notre église par les cercles archéologiques d'Enghien, de Mons et de Charleroi nous les a signalées et nous en a fait remarquer des restes assez importants sur les nervures et la pièce longitudinale qui servait de faite au berceau. En 1727, cette chapelle fut entièrement rebâtie

JEAN • BAPT ST	
•	1727
CARBON	

par J.-B. Carbon, maître-maçon, et le lambris remplacé par une voûte en pierre avec remplissage en briques. Une inscription lapidaire rappelle ce travail qui se fit concurremment avec celui de la grande nef.

Le tableau qui sert de rétable représente Saint-Christophe. Dans la nef, on remarque une statue du Saint aux proportions gigantesques. « Saint Christophe, dit de Caumont (1), a particulièrement, aux xv^e et xvi^e siècles, été placé dans les églises : on en a fait une espèce de géant prêt à passer un torrent, et souvent la rive opposée est figurée par une montagne escarpée. En décomposant le mot grec de Christophe, il signifie porte-Christ et c'est de là que vient l'usage de le représenter comme un géant passant les rivières à pied, chargé de son précieux fardeau. »

(1) *Abécédairé d'archéologie*, p. 671.



STATUE DE L'ÉGLISE SAINT-CHRISTOPHE,
A LIÈGE

Notre statue est un curieux spécimen de la sculpture au déclin du moyen âge. L'artiste du xv^e siècle a donné au saint une attitude calme et pleine de gravité. Les détails anatomiques ne semblent pas le préoccuper. Mais en stylant fortement son œuvre, le sculpteur a pu représenter un géant et en faire une statue capable d'exciter les sentiments de piété. La mâle figure du saint revêt une expression de grandeur et de bienveillance. L'enfant Jésus, qui se dresse si dignement et dans une pose si dégagée au-dessus de la tête de Saint-Christophe, est un véritable petit chef-d'œuvre. L'artiste a su habilement éviter de tomber dans la trivialité. Les draperies elles-mêmes participent à ce mouvement un peu conventionnel et qu'exprime avec tant de style la pose du géant, s'appuyant avec une vigueur si calme sur le bâton fleuri qu'il s'est fait du tronc d'un jeune arbre.

Au moyen âge, les statues colossales de Saint-Christophe étaient nombreuses. Elles présentaient le même type et la même valeur artistique que a nôtre. Mentionnons les statues de l'église saint Christophe à Liège; de Trèves, près de la *Porta Nigra* et de Saint-Riquier en Picardie.

La statue est posée sur un piédestal



en pierre du pays, formé d'une colonne octogonale surmontée d'un chapiteau du xv^e siècle, à quatre faces ornées de feuillages et de figures fantastiques. L'exécution en est remarquable, comme on peut en juger par le dessin ci-dessus.

Mentionnons la statue gothique de sainte Pharaïlde, vénérée tout particulièrement dans notre église.

Sainte-Anne ; Saint-Joseph. — Le rétable de l'autel de Saint-Joseph (anno 1616) surpasse tous les autres par la pureté de son style et la richesse de ses sculptures. Il est flanqué de deux colonnes composites dont le fût est orné d'élégantes arabesques. La frise de l'entablement porte des rinceaux en relief. Le tympan est occupé par la niche de Notre-Dame aux Neiges et par un tableau ancien, divisé en deux compartiments et représentant l'Annonciation et saint Géry. Cette chapelle était primitivement dédiée à sainte Anne ; c'est ce qui explique la présence du tableau placé au centre du rétable. Sainte Brigitte y est spécialement honorée.

Sainte-Vierge. — Le nouvel autel du sanctuaire de Marie est conçu dans le style de l'église. La table repose sur un massif garni d'arcatures portées par d'élégantes colonnettes dégagées qui divisent la face antérieure en cinq compartiments. La figure du Père Éternel, au centre, est entourée des statues des quatre grands prophètes qui sont placées dans les galeries latérales à claire-voie. Le retable est divisé en trois panneaux de forme rectangulaire, occupés par des bas-reliefs : la grande scène du Calvaire au centre et les évangélistes aux deux côtés. Une guirlande de feuillage richement sculptée court à la partie supérieure ; au-dessus s'élève un dais en arcature trilobée, porté par deux colonnes cannelées, et orné de clochetons et de crochets sur les rampants. Des pinacles de moindre importance, se dressent aux deux côtés de ce dais. L'autel est exécuté en pierre du pays. Le sanctuaire est orné de riches peintures murales. Un litre aux couleurs vives sépare un ciel semé de fleurs de lis,

des panneaux inférieurs qui forment appareil. Le long de ce litre, court cette inscription :

**Nunc et in hora mortis nostræ ora pro nobis
sancta Dei genitrix**

Nous devons à la pieuse générosité de Guillaume I^{er}, comte de Hainaut, l'antique statue qui est vénérée dans ce sanctuaire (1).

Enfin un vitrail aux couleurs éclatantes achève la décoration. Il est consacré à Notre-Dame de Pitié. C'est sous ce vocable que la sainte Vierge était autrefois vénérée dans cette chapelle (2). Devant elle sont agenouillés deux personnages ecclésiastiques Brainois, Sylvius et Le Waitte, qui ont illustré notre ville par l'éclat de leur science et de leur vertu. Le célèbre Sylvius (François Du Bois) porte la toge de docteur en théologie. Il est présenté à la sainte Vierge par saint Thomas d'Aquin, docteur de l'Église et patron des théologiens. Dom Antoine Le Waitte, abbé mitré de Cambron, se voit revêtu du surplis

(1) Compte de Fr. de Fretin receveur général de Guillaume, comte de Hainaut 1333-34 : f^o 82 v^o. « Par lettres monseigneur données à Valenchiennes le joedi après les octaves des closes Paskes l'an xxxiii, à Martin Delekainne, qu'il donna au command^t monseignr en ayuwe (en aide) de le cappelle de Braijnne pour une ymaige de Notre-Dame... vi l. x s. » Archives du Dép^t du Nord. (Extrait cité dans l'*Histoire des arts* de Mgr de Haisnes.)

(2) Il nous reste de nombreux témoignages de la dévotion des anciens Brainois à Notre-Dame de Pitié. En voici quelques-uns : la fête de Notre-Dame de Pitié (vendredi de la Passion) était solennisée par une messe chantée en musique. Il y avait prédication. Les arbalétriers de Braine dont la corporation fut si florissante aux xiv^e et xv^e siècles reconnaissaient comme patronne Notre-Dame de Pitié. Un chirographe du 17 août 1474 mentionne une importante donation faite par le vice-châtelain Nicaise Druet au profit de la chapelle de Notre-Dame de Pitié, par lui nouvellement fondée en l'église paroissiale. Dans la suite (vers 1550) les consœurs de Notre-Dame de Pitié dotèrent sa chapelle d'un vitrail. Il portait l'inscription suivante : « *Les consœurs Notre-Dame de Pitié.* »

et de l'étoile. Auprès de lui, figure saint Bernard, abbé de Clairvaux et fondateur de l'abbaye de Cambron. Au bas du vitrail on aperçoit les armoiries de Sylvius: *Coupé au 1 d'argent à trois lions de sable, au 2 d'azur à une sirène d'argent accompagnée de trois étoiles de même*; et celles des Le Waitte: *De gueules au chevron d'or accompagné en chef d'un croissant et d'un oiseau et en pointe d'une étoile de même* (1). Ce vitrail ainsi que le nouvel autel de la Sainte-Vierge et la décoration de la chapelle sont dus à la libéralité de M^{me} veuve Edmond Du Bois (2).

† Pia

Memoria · Edmundi ·

Du · Bois · Obiit ·

Die · XXVIII · maii

MDCCLXXIX

† Du · Bois · Prud'homme · d · d · anno · 1886

Autels de Saint-Pierre et de Notre-Dame de Grâce. — L'autel de Saint-Pierre qui occupe le bras droit du transept, demande une restauration complète. Le rétable cache une des trois fenêtres qui éclairaient primitivement cette chapelle. On voit à l'extérieur deux des contreforts, qui soutenaient leurs

(1) L'épithaphe du père et de la mère de Dom Le Waitte est conservée sous l'ambon. Elle porte les armoiries que l'on a reproduites au bas du vitrail. Elles diffèrent peu de celles que se choisit l'abbé de Cambron: *De gueules chargé d'un chevron et de trois croissants d'or*. Devise: *Deum videre, vivere*. Le cimier se formait de la crosse et de la mitre droites. Voir Monnier, *Histoire de l'abbaye de Cambron*, t. II, p. 20.

(2) Edmond Du Bois, décédé le 28 mai 1879, à l'âge de 43 ans, avait été échevin de la ville de Braine-le-Comte, membre de la commission des hospices, président du bureau des marguilliers et président de la Conférence de Saint-Vincent de Paul. Catholique sincère et pieux, doué d'un jugement exquis et d'un inaltérable dévouement, il rendit de multiples et importants services.

trumeaux. A côté est placée la statue de saint Hubert posée sur un socle élégant qui porte un écu: *De ... au chevron de accompagné de deux étoiles en chef, et d'un quintefeuille en pointe, de*

L'autel de Notre-Dame de Grâce fut fondé par l'archidiacre Pierre Anthoin en 1625. Le tableau du retable nous montre ce pieux donateur agenouillé devant l'image de l'auguste Mère à qui il est présenté par saint Pierre, son patron, et sainte Maxellende de Caudry.

Les orgues. — C'est en 1414 que nous rencontrons la première mention des orgues (1). Elles étaient placées dans le bras droit du transept près de l'entrée du chœur, ainsi qu'il résulte de l'extrait suivant du compte de l'église du 1^{er} novembre 1512 au 30 octobre 1513: « A Martin Marin, l'escringnier... pour plusieurs pièches de bos qu'on a eult à lui, si come pour faire les bans des assintes depuis le capelle de S^t Christolles jusques as orghenes, a esté payet ossy, x s. »

Après la reconstruction du chœur, en 1521, les orgues furent posées dans le sanctuaire du côté de l'Évangile, sur un petit doxal auquel on avait accès par un escalier spécial. Ainsi s'explique l'absence d'une septième fenêtre au chœur, comme le réclame la symétrie de l'édifice.

De nouvelles orgues furent installées en 1533 par maître Jean Delirre, « marchant d'orghenes », pour le prix de 25 livres de gros (2). En 1602, il fut payé: « à Jacob Depaw, faiseur d'orgues, à bon compte du restant de son payement, pour avoir refait les orgues, xiiii l. (3) ».

(1) « Payé à 1 maistre de dehors lequel sonna les orghenes en ladite église le jour de grandes pasques, vi s. viii d. » Compte de la massarderie de Braine-le-Comte, an. 1412-1413 v. st — Archives du royaume. Chambre des comptes, n^o 39434.

(2) Compte de l'église de la Toussaint 1533 au 31 oct. 1534.

(3) Compte de l'église de 1602 à 1603.

Indépendamment des orgues du chœur dont nous venons de parler, l'église de Braine, à l'instar des cathédrales et des collégiales, posséda d'autres orgues placées sous la tour. Le testament de Jérôme de la Barre, du 8 mars 1643, nous en fournit la preuve; le testateur stipule que la distribution des aumônes fondées se fera « en la chapelle Saint-Christophe ou bien en dehors de ladite chapelle à la tablette sous les orgues ».

En 1670, on fit l'acquisition d'un nouvel orgue choral. Il fut posé non plus dans le chœur, mais à l'extrémité de l'ambon vers la sacristie et l'autel de Notre-Dame de grâce. Il était l'œuvre de Grégoire Van Haegen, faiseur d'orgues, et comprenait les jeux suivants : « un bourdon de huit pied, flutte de quatre pied, sex quy altera (*sorte de fourniture*), la flutte d'Allemagne, la quinte ouverte, l'octave, la simbale, une judance tierce (*complément de la fourniture*) et une trompette (1) ».

Au mois de mars 1713, il fut payé 25 livres « au sieur Fromat, facteur d'orgues, ayant travaillé à raccommo-der les deux orgues (2) ».

Ces divers instruments étaient enfermés dans des buffets de modestes dimensions. Plusieurs couvents ayant été supprimés par suite d'un édit de Joseph II, l'autorité communale de Braine voulut profiter d'une occasion avantageuse pour doter l'église paroissiale d'orgues plus puissantes. Elle acquit, le 23 octobre 1786, celles du couvent de Nazareth, à Ath, pour le prix de 1,100 livres. Le buffet, style renaissance, exigeait un emplacement plus vaste. On ne trouva rien de mieux que de le poser au milieu du jubé; la balustrade qui régnait du côté du chœur fut enlevée et l'ambon élargi par l'adjonction d'un encorbeillement disgracieux et disparate. L'orgue choral devenu désormais inutile fut vendu à l'église de Saint-Maurice à Hoves.

(1) Archives de la cure.

(2) Compte de l'église de 1705 à 1718.

Au point de vue de l'acoustique, l'emplacement choisi pouvait être excellent, mais on oubliait trop, que l'orgue est uniquement destiné à accompagner la voix des chantres et non à se prêter aux exigences d'une musique moderne d'ordinaire peu religieuse. Sous le rapport architectural, l'effet fut désastreux. L'immense buffet écrasait de son poids le gracieux jubé, et masquait les belles voûtes à nervures du chœur.

De nouvelles orgues vinrent en 1841 remplacer celles achetées au couvent d'Ath. L'administration fabricienne les fit placer également sur le jubé. Alors disparut la croix triomphale qui doit dominer l'entrée du sanctuaire; les deux statues de la sainte Vierge et de saint Jean furent posées à l'extérieur de l'église, au chevet de la chapelle de Saint-Antoine de chaque côté d'un *Ecce Homo*. Postérieurement, ces statues ont été transportées à la chapelle de Saint-Roch au faubourg de Mons.

Lors des récentes restaurations de notre temple paroissial, en 1884, le conseil de fabrique, s'inspirant des saines traditions de la liturgie et de l'art, résolut le déplacement de l'orgue. Cette heureuse décision servit merveilleusement à dégager le chœur et à rendre à l'église son aspect monumental. Toutefois, une difficulté surgit. Où fallait-il placer les nouvelles orgues? Si l'on consultait les annales du monument, n'était-il pas tout naturel de coller l'orgue aux flancs du chœur près de l'ambon? Ce fut l'avis de M^{sr} Béthune, l'éminent archéologue. Malheureusement il ne fut pas suivi et l'on s'arrêta au parti de construire un nouveau jubé sous la tour. Cette élégante tribune de style flamboyant est l'œuvre de M. Bruyenne. La niche qui se trouve au centre de la balustrade est occupée par une antique statue du prince des apôtres; le Saint est assis sur un siège conçu dans le style du xv^e siècle et qui mérite une mention toute spéciale.

Les cloches, l'horloge et le carillon. — Il résulte d'un chirographe de 1478 (n. st.), que la sonnerie de l'église paroissiale se

composait alors de trois cloches, dont la moindre était appelée « le cloquette du revestement » et se sonnait une demi-heure avant les offices. Les comptes de l'église pour 1512-1514 mentionnent deux cloches qui furent descendues de la vieille tour en démolition et placées provisoirement dans le cimetière sous un campanile, pour y être sonnées (1). L'une d'elles s'appelait la « cloche de deux coups ». Aussitôt après l'achèvement de la nouvelle tour, l'on y plaça les cloches et bientôt on leur en adjoignit une autre plus importante, donnant la note *ut*. C'est notre grosse cloche actuelle nommée Maxellende. Elle fut fondue, en 1547, par Pierre Vanden Ghein. D'un galbe élégant et ornée seulement de quelques filets autour du cerveau et des faussures, cette cloche a un son argentin d'une grande pureté. La naïve inscription qu'elle porte nous révèle sa mission :

POUR GRACE DIVINE IMPLORER
 POUR SERVIR AU RIRE OU PLEURER
 POUR ORER ET EXHORTER
 ET ATRAIRE TOUTE PERSONNE
 POUR ESMOUVOIR ET INCITER
 EXCITER ET CITER
 A FAIRE TOUTE ŒUVRE BONNE
 ON ME TRIBOULLE, TIRE ET SONNE
 DONT J'ENSONNE ET RÉSONNE
 ET DE RÉSONNER EST MON FAICT
 AU SERVICE DE DIEU JE DONNE
 J'HABANDONNE ET ORDONNE
 LE TOUT CE QUE DE MOI EST FAICT
 LE MIEN NOM MAXELLENDÉ EST
 QUI FUT FAICTE ET PARFAICTE
 L'AN
 M. CCCCC. XLVII.
 BRAINE-LE-COMTE.
 PETRUS VANDEN GHEIN ME FECIT

(1) Compte de l'église de 1512-1513 : « A Martin Marie, pour IIII louyens de quoi on a louyet le biefroy des deux grosses clocques à II s. la pièche, VIII s. » — Compte de l'église de 1513-1514 : « A Frédérique

En 1619, trois nouvelles cloches vinrent compléter la sonnerie. Dans une note manuscrite, le prêtre-clerc Destraux a consigné les intéressants détails qui suivent, sur le baptême de ces trois cloches, appelées du nom de leurs marraines : Marie, Florence, Catherine.

« Le jour de Saint-Michel ont été baptisées trois cloches à savoir : le *Ré*, le *Mi* et le *Sol*.

» Le parrain du *Ré* fut M. Jean Le Waitte, licencié en droit, et la marraine fut Marie Frasnneau, épouse de François de la Barre, receveur de leurs Altesses à Braine-le-Comte.

» Le *Mi* eut pour parrain Henri Anthoin, fils d'André, jadis maître d'hôtel de Mgr Berlaymont, archevêque et duc de Cambrai, et pour marraine Florence Despienne, épouse de Hierosme de la Barre, licencié en droit et succédant le tiers jour suivant à l'état de son père, le receveur.

» Le *Sol* eut pour parrain Lucas Douillet, fils de François Douillet, lieutenant de chastellain de cette ville et sieur d'Offembaix, et pour marraine Catherine Le Waitte, fille de Géry Le Waitte, bienfaiteur de cette église. Et icelles trois ont les noms de leurs marraines. »

L'une des anciennes cloches précitées devait donner le *fa*, car on trouve dans les comptes du XVII^e siècle de fréquentes mentions tant de l'enterrement *au fa* que des enterrements *au mi*, *au ré* ou *à l'ut*. Les Brainois des siècles passés avaient coutume de désigner de cette façon les diverses classes de funérailles. Cet usage n'a pas entièrement disparu.

Une cloche appelée « la chanoïnelle » et dont la première mention remonte au XVII^e siècle, servait principalement à annoncer les matines, les laudes et les autres parties de l'office divin que les Oratoriens récitaient en chœur.

Descotte, carpentier, pour avoir mis jus les clocquier et biefroy et remis sus en l'âtre, par marchiet fait à lui, avecqz rependu les clocques, xxvi l. x s. »

En 1733, le *ré* fut refondu et augmenté de toute la matière d'une cloche assez importante que l'on avait acquise du chapitre de Saint-Vincent à Soignies.

De toutes les cloches composant l'ancienne sonnerie, une seule échappa à la spoliation commise en juillet 1794 par le citoyen Jasmin Lamotze, agent de la République française, c'est la grosse cloche nommée Maxellende.

La petite cloche actuelle, qui lui fut adjointe en 1808, provient de l'ancienne église des Sœurs Récollectines, comme l'indique son inscription :

J'APPARTIENS AUX RECOLLECTINES DE BRAINE-LE-COMTE
M. D^r JEAN-FRANÇOIS SURQUIN, PRÉVOT PASTEUR DE BRAINE, PARRAIN.
M^{lle} MARIE-ANNE-THÉRÈSE LE PRINCE, MARRAINE.
A. PERDRY M'A FAIT A VALENCIENNES, 1709.

Notre seconde cloche, due presque entièrement à la libéralité de S. A. S. Prosper, duc d'Arenberg, date de 1820. Elle reçut au baptême le nom de Prospérine. Voici son inscription :

DONO INCOLARUM BRANLE-COMITIS CAMPANULA NASCITURA ERAM, SED
MUNIFICENTIA SERENISSIMI DUCIS DE ARENBERG CAMPANA EVASI. PROSPERA
EST NOMEN MEUM. ME TENUERUNT SERENISSIMUS DUX PROSPER DE AREN-
BERG ET SERENISSIMA PRINCIPISSA DE LOBSKOWITZ EJUS UXOR. UTINAM
EDITORIBUS MEIS PROSPERA SEMPER RESONEM
BRANLE-COMITIS, 1820, 23 X^{bris}.

Nous avons vu que le clocher actuel fut construit en 1512 et années suivantes. C'est vers le même temps que l'on dota l'église paroissiale d'une horloge et d'un carillon. Auparavant l'heure était donnée à la ville par l'horloge de la Halle (1).

(1) Il se voit dans les comptes de la massarderie de Braine-le-Comte que la direction de l'horloge de la Halle était confiée en 1391 à Jean Durieu. En 1403, lors de la reconstruction de la Halle, on y plaça une horloge nouvelle fournie par Gérard de la Cauwetièrre, de Solre-sur-Sambre. Outre cette horloge, la Halle possédait alors plusieurs cloches dont une se trouvait à *l'escarghaire* (Beffroi ou Campanile). En 1425, à la suite de la prise de Braine-le-Comte par les Brabançons, l'une de ces

En février 1594, le pasteur et le magistrat de Braine s'entendirent avec l'horloger André Du Broeck « pour aughmenter, améliorer l'orloge du dit Braine, pour continuer l'heure, aussi faire sonner la demye heure, les quars et faire sonner toutes les ymes (hymnes) de l'année (1) ».

Le tambour du carillon que livra Du Broeck contenait quatre-vingt dix touches dont « 60 pour l'heure, 23 pour la demye heure, et sept pour les quars ». Par suite d'un second accord intervenu en juillet de la même année, Du Broeck augmenta le carillon de cent nouvelles touches. Il reçut pour ses travaux et livrances la somme de 515 livres tournois et moyennant une rétribution de 30 livres, il accepta pour un an la charge de diriger l'horloge et de « chacun mois renouveler ses ysmes ».

En 1608, divers travaux furent exécutés à l'horloge et au carillon par Jean Desuet, horloger à Bruxelles. La dépense s'éleva à 230 livres tournois, y compris les frais de restauration d'une horloge moindre, installée à la Halle pour le service de la ville, pendant le temps que dura la réfection de la grande horloge (2). Moins d'un quart de siècle plus tard, en 1632, celle-ci fut remplacée par une horloge neuve, qui eut pour auteur André Du Broeck, maître horloger à Braine-le-Comte (3). 500 livres tournois lui furent payées pour cette œuvre et pour

cloches fut donnée aux archers de Lierre. Parmi les cloches servant à la ville s'en trouvait une appelée la *bageôle* parce que, sans doute, on l'avait placée au dessus de la prison basse anciennement nommée la *basse geôle*. Maintenant encore on désigne sous le nom de *bageôle* la cloche communale. Celle-ci ne date que de 1727. Elle porte les armoiries de la ville et cette inscription :

J'APPARTIENS A LA VILLE DE BRAINE-LE-COMTE,
FONDUE L'AN 1727 PAR MOY NICOLAS DROUOT.

(1) « Pourject et devise faict pour aughmenter, améliorer l'orloge etc. », daté du 11 février 1594. Arch. de la cure.

(2) Contrat passé le 18 décembre 1608 entre le magistrat et Jean Desuét. Arch. de la cure.

(3) Contrat en date du 26 février 1632. Arch. de la cure.

la remise à point du carillon qui comprenait alors quatre cents touches et dix-sept cloches outre les cinq de la basse (do, ré, mi, fa, sol) servant à la sonnerie. D'après ces indications, voici l'étendue présumée du clavier :



Pierres tombales. — Il nous reste un grand nombre de monuments funéraires consistant en grandes dalles de pierre bleue, où se voit l'image des défunts en grandeur naturelle, la tête posée sur un coussin, le corps étendu dans l'attitude du repos suprême. Autour des personnages, le long de la bordure, court une bande d'inscriptions interrompues par des médaillons ou des quartiers de noblesse.

Nous avons publié précédemment le relevé des épitaphes de notre église (1).

Ancien cimetière. — Rien ne manquait, dans notre ancien cimetière, de tout ce qui porte au recueillement et à l'édification. Un *Ecce homo* dominait l'entrée, du côté de la ville. Le mur d'enceinte qui longeait l'ancien jardin de la cure, présentait de distance en distance aux regards du passant de saintes images, des bas-reliefs rappelant diverses scènes de la Passion du Sauveur et d'autres sujets invitant à la prière. La partie du

(1) *Annales du Cercle archéologique d'Enghien*, tome III, p. 45-129, Épitaphes de Braine-le-Comte.

cimetière, proche le chœur, et d'où l'on apercevait la verrière représentant l'agonie de Jésus, était appelée « le jardin des Olives ». Une autre partie, à l'angle du chœur et de la sacristie, se nommait « l'enclos des testes de morts ». C'était une clôture dominée par un grand Christ et où se voyaient, épars sur le sol, des ossements et des crânes.

Il est fait mention dans un compte du xiv^e siècle, de la chapellenie du cimetière (capelenie dou carnier) (1). Peut-être existait-il en quelque endroit du champ béni, un oratoire confié à la garde du chapelain ou aumônier du cimetière et dont ce prêtre disposait pour la célébration des offices, à l'intention des fidèles défunts. Quoi qu'il en soit, vers la fin du xv^e siècle, c'est dans une dépendance de l'église, mais pourvue d'une entrée spéciale par le jardin des Olives, que se trouvait installée la chapelle funèbre appelée le Monument ou le Sépulchre. Elle devint dans la suite, le siège de la confrérie de la Miséricorde pour les Trépassés et son autel fut doté du privilège de l'indulgence plénière, en faveur des défunts.

MOBILIER. — Boiseries. — Les sculptures en bois qui décorent notre église sont des œuvres de l'époque de la renaissance. Les plus remarquables sont les stalles, l'escalier du jubé, les confessionnaux et deux longues armoires servant à remiser les antipannes. Les stalles datent de 1622. On doit celles de droite à un legs de Michel Anthoin, celles de gauche à la pieuse générosité des paroissiens (2). Quoique d'une grande simplicité, elles ne manquent pas d'élégance surtout à cause des nombreuses moulures qui décorent la face des parcloles.

Les armoires placées en arrière de l'ambon, sont ornées d'arabesques, de rinceaux et de médaillons en relief, encadrant

(1) C. du chapitre de Sainte-Waudru du 1^{er} oct. 1348 au 1^{er} oct. 1349. Arch. de l'État, à Mons.

(2) Semainiers de la paroisse.

un buste d'homme ou de femme en costume de l'époque, d'un style tout à fait caractéristique. Un des panneaux porte le millésime 1543. La présence des insignes de la brasserie et des initiales « N. DEL M. » et la reproduction fréquente du tau et de la clochette de saint Antoine semblent nous indiquer les donateurs : les Delmotte brasseurs et les Anthoin de Loges.

Ce ne fut qu'au commencement du XVII^e siècle que les confessionnaux tels que nous les concevons aujourd'hui, furent introduits en Belgique. Jusqu'à cette époque, le prêtre se plaçait pour entendre les confessions, dans un fauteuil ou dans une stalle du chœur et le pénitent s'agenouillait devant lui. Notre clergé paroissial fut un des premiers à se conformer aux sages ordonnances du Concile de Trente qui prescrivaient l'usage des confessionnaux à treillis. Ils n'ont pas cessé d'être en usage depuis cette époque; l'un de nos confessionnaux porte les armoiries du chapitre de Sainte-Waudru et la date de 1620.

Le compte de l'église de la Toussaint 1513 au 31 oct. 1514 mentionne l'existence d'un banc d'œuvre, long de dix pieds placé dans le chœur (1). Il se trouve actuellement dans une dépendance de la sacristie.

La chaire de vérité, sculptée en chêne, est adossée à une colonne du transept. On y a accès par un double escalier monumental. La cuve est flanquée de palmiers portant l'abat-voix qui a la forme d'une draperie festonnée et dont les extrémités sont relevées par des anges. C'est une œuvre de mauvais goût.

Dinanderies. — L'église de Braine possédait jadis, de nombreuses pièces de dinanderie. Ce genre de travail était d'ailleurs en honneur dans notre pays. On peut voir au couvent des Sœurs Récollectines une lampe du Saint-Sacrement fort curieuse qui nous a conservé le nom d'un maître de Soignies « IOOS · DE ·

(1) « A Anthoine Crispel, escrignier, pour plusieurs ouvraiges qu'il a fait d'escrigneries au dit cueur, si come un ban à coffre de x pieds de long ... et plusieurs autres....., a esté payet, XIII l. »

MOVLEIN · MA · FAIT · A · SONGN · » Chaque année, il était porté dans les comptes de l'église des postes particuliers pour récupérer les cuivres.

Voici les principales pièces de dinanderie que nous avons notées, au cours de nos recherches :

Deux grands chandeliers suspendus dans le chœur et un grand chandelier à branches, en cuivre, placé près du maître-autel et servant de chandelier pascal.

« A Willem le codrelier a esté payet pour luy avoir refaict et resauldet les branques de candeler de keuvre estant au cueur et remis à point les deux candeler de keuvre qui pendent, x s. (1) »

Une couronne de lumière suspendue devant la croix triomphale — une autre, devant l'autel de Notre-Dame.

« A Fredricque Jacquemart pour le rescurraiges des chandeler du grant autel et de l'autel Notre-Dame avec les possonnets (contre-poids) et autres choses, a esté payet, XII s. — Audit Fredricque pour avoir III fois rescurret le chandeler ardent devant le chrucheffils et cheli devant Notre-Dame par chacune fois VI s. des II, sont à III fois, XVII s. (2). »

Deux chandeliers tenus par des anges adorateurs, de chaque côté du tabernacle d'exposition (3).

Six colonnettes en cuivre, hautes de 1 mètre 20 centimètres, qui ornaient la porte-treillis du chœur.

« A maitre Gustave Masnart pour avoir refaict un pilier de cuivre servant au dict huis du cœur, lequel avoit esté rompu en l'amenant de Marsienne, x l A Jean Muselle tailleur d'imaiges a esté payet pour iceux pilliers au nom (au profit) de Nicolas Bollotte, marchand fondeur, ayant livré iceux la somme de II c XVII l. 12 s. (217 livres 12 sols) » (4).

(1) Compte de l'église de la Toussaint 1512 au 31 oct 1513.

(2) Compte de l'église de la Toussaint 1523 au 31 oct. 1524

(3) Compte de l'église du 1^{er} janv. 1651 au 31 décembre 1653. Il est mentionné au folio xxxi verso, qu'une bonne personne (Pierre Parmentier) a fait donation d'une rente « à charge par les mambourgs de l'église faire brusler chacun an une livre de cire blanche devant le Saint Sacrement aux anges de la pyramide du grand autel ».

(4) Compte de l'église de la Toussaint 1595 au 31 oct. 1596. Ce docu-

Cinq chandeliers qui occupaient la balustrade de l'ambon et servaient au luminaire de « l'autel Sainte-Croix sur le doxal (1) ».

Un candélabre suspendu au milieu de l'église (2).

Deux chandeliers que l'archidiacre Pierre Anthoin avait légués à l'autel de Notre-Dame de Grâces. Ils portaient les « armes esmaillées » du donateur (3).

La lampe du Saint Sacrement (4).

Un pupitre ou lutrin (5).

C'est peut-être ici le lieu de signaler deux chandeliers d'élévation, placés de chaque côté du grand autel et le chandelier en fer forgé du xv^e siècle auquel s'adapte la croix du catafalque. Ce dernier est à plusieurs branches. L'usage encore subsistant de le placer au milieu de l'église aux messes des morts remonte au moyen âge : le compte de l'église nous apprend qu'on paya, en 1512, 48 sous « à Henry le serurier

ment renseigne qu'il fut payé dix livres à Xandre pour avoir donné le plan de la porte du chœur et 142 livres 6 sols à Laurent qui exécuta ce travail, « à Philippe Laurent, escrivain, pour avoir fait le noef huis du cœur a esté payet la somme de cXLII l. 6 s. ; à Sébastien Xandre a esté payé pour avoir donné la polchison de la predicte huisserie du cœur, xl »

(1) « Cinq chandeliers devant le crucifix » cités dans l'inventaire de 1627.

(2) Compte de l'église de la Toussaint 1599 à la Toussaint 1600. « A Nicollas Benoict, serrurier, pour IIII busettes nouvelles pour mectre au chandelier pendant au mitan de l'église du dict Braine, vi s. et à Nicolas ... serviteur pour avoir mict des contrepoids au dict chandelier iv s., ensemble, x s. »

(3) Registre et dossiers des exécutions testamentaires, apud Houdoy, *Histoire artistique de la cathédrale de Cambrai*, p. 301.

(4) Compte de l'église du 1^{er} janvier 1654 au 31 décembre 1656. « Au dit Dubois pour avoir refaict la lampe de couivre, pendante au cœur de l'église, x s. »

(5) État purgatif présenté en 1718 par la veuve du mambourg Minne, « au dit Bonnet pour avoir démonté le pulpitte de cuivre à la capelle Saint-Antoine et le remonté au chandelier du chœur, payé, vi l. »

pour deux candeler de fer mis à II costés du coer et ossi avoir remis à point le grant candeler où on met le croix pour le messe des trépassez. »

Les diverses confréries avaient à cœur d'orner leurs chapelles respectives d'un riche mobilier ; celle de Saint-Antoine se distinguait surtout par ses dinanderies.

Cette catégorie si curieuse d'ornements a malheureusement disparu. Lors du sac de Braine-le-Comte en 1583, les meubles et ustensiles liturgiques furent mis en pièces ou enlevés par les troupes gueuses de Bruxelles « qui ont pillé tout la ville et l'église et prophané tous les autels » (1). Les comptes de l'église pour les années 1583 et suivantes faisant défaut, nous ne sommes pas à même de spécifier toutes les pertes causées à notre antique dinanderie par ces vandales. Voici quelques détails seulement, que renseigne le compte de 1596, c'est-à-dire de la treizième année après le pillage : « A Jean Muselle, tailleur d'imaige (sculpteur), pour la figure de l'imaige d'Arron (de la statue d'Aaron), lequel avoit été rompu par les ennemis tenant partie contre, en Bruxelles, et pour ung chandelier que tient l'un des anges de costé le Saint-Sacrement, payé comme suit, par ordonnance de M^{re} Jean Moreau, viii l. II s (2). »

Au xvii^e siècle, notre église se trouva de nouveau pourvue d'un riche mobilier de cuivre, mais ce ne fut pas pour longtemps. Au cours du siècle suivant, les marguilliers cédant au mauvais goût qui régnait alors, aliénèrent à plusieurs reprises comme « vieux cuivre » ces dinanderies. Il fut ainsi vendu en 1708, sept cent livres de cuivre poli, pour le prix de 396 livres 10 sols (3) et en 1765, à peu près autant, sans doute, pour

(1) Extrait d'une note écrite sur un ancien missel. Bibliothèque royale de Belgique, Ms. n^o 19389

(2) Compte de l'église pour 1596.

(3) État purgatif du compte de 1705 à 1718 « Le dit jour treisième septembre 1708 revendu au dit Henri François Bonnet sept cent livres

la somme de 390 livres 12 sols (1). Grâce à une exception qui fut faite en faveur du lutrin, il nous reste son *legile* qui sert au pupitre de l'Évangile. Le pied en cuivre a disparu pendant les mauvais jours de la révolution française.

Ornements, Vases sacrés et Ustensiles liturgiques. — Nous possédons plusieurs inventaires de l'église de Braine. Ils offrent le grand avantage de pouvoir préciser ce qui, dans le trésor actuel, remonte au moyen âge. Le document le plus complet concernant les objets mobiliers, est l'inventaire qui fut dressé par Gérard Delrue, clerc de la paroisse en 1627. Nous reproduisons ce document qui nous fournit des énumérations d'ornements sacerdotaux, de vases sacrés et d'ustensiles liturgiques, en y intercalant en petit texte, un commentaire qui complète et explique ses indications.

« *Inventoir des Meubles, Ornaments et Ustensils qui sont à présent dans l'église paroissiale de S^t-Géry à Braine-le-Comte, renouvelé la nuict de S^t-Jean 1627.* »

Chappes et ornements sacerdotaux

1. « Une chappe, casuble, deux tunicqz, deux estolles, trois manipules de velours violet tissus en or. Le drap d'autel de mesme. »

Conformément aux intentions d'Augustin Baillet, pasteur de Braine (1597 à 1619), il fut donné à l'église « 100 livres pour l'avancement d'un ornement violet ». Nous avons tout lieu de croire qu'il s'agissait de celui qui est mentionné ici.

2. « Une chappe, casuble, deux tunicqz, trois estolles, quatre

de cuivre polly (poli) à six patars moins un liard. Depuis, ayant trouvé quantité de plomb dans le dit polly, convenu pour sa perte trois florins, reste ici en livres, m^{cs} m^{xx} xvi l. x s. »

(1) Pièce justificative du compte de l'église pour 1765 : « (Payé) 9 livres 8 sols pour compléter les 400 livres. prix du pulpite, ayant reçu pour 390 livres 12 sols de vieux cuivre. »

manipules de velours rouge brodures d'or. Le drap d'autel de mesme. »

Cet ornement sacerdotal, le seul qui n'ait pas été remanié, est en velours rouge uni de Venise. La croix de la chasuble et les bandes des dalmatiques sont en velours de Gênes, décorées de rinceaux et de fleurs rouges et or. Le drap d'autel ou antipanne est en velours et décoré au centre d'une monstrance en forme de soleil, accompagné de deux anges encensant, le tout brodé en soie.

3. « Une chappe, casuble, deux tunicqz, trois estolles, trois manipules de damas blan et bordures de couleur. Le drap d'autel de mesme. »

4. « Une chappe, chasuble, deux tunicqz, trois estolles, quatre manipules de trippe (*étouffe de laine*) noir, bordures blanches. »

5. « Une chappe, casuble, deux tunicqz, trois estolles, quatre manipules de trippe verte, les bordures en trippe rouge. Le drap d'autel de mesme. »

6. « Une chappe, casuble, deux tunicqz, deux estolles, trois manipules de trippe rouge les bordures trippe verte. »

7. « Une chappe, casuble, deux tunicqz, deux estolles, trois manipules de changeon (*soie moirée*) violet. Le drap de mesme. »

8. « Une chappe de satin et les deux tunicqz avec le drap d'autel, la casuble, deux estolles, deux manipules de changeon le tout blan avec bordure orange. »

9. « Une chappe, casuble, deux tunicqz, deux estolles, trois manipules de trippe noir, bordure rouge. Le drap d'autel de mesme. »

10. « Une chappe, casuble, deux tunicqz, une estolle, deux manipules de vielse estouffe cuclinée qui n'est plus en usance à cause de sa viellesse. Le drap d'autel de mesme. »

11. « Une chasuble de changeon noir. »

La plupart de ces ornements ont disparu. Il ne nous est resté que les orfrois de deux ornements complets qui ont été réappliqués sur des étoffes de mauvais goût. Le plus curieux de ces ornements date du milieu du xv^e siècle. La croix de la chasuble est formée d'une bande d'orfrois représentant dans des médaillons circulaires, les différentes scènes de la vie de la très sainte Vierge. Sur les bandes des dalmati-

ques, qui sont très étroites, sont différentes figures de saints et de saintes, placées dans les médaillons. Les figures et les scènes qui y sont reproduites par la broderie, sont inspirées par des cartons du xv^e siècle. Le dessin de ces figures ainsi que les rinceaux et les fleurs brodées en or et soie qui réunissent les médaillons sont d'une exécution admirable.

Le second ornement sacerdotal est également chargé de broderies. Sur les orfrois de la chasuble on voit la scène du Calvaire, placée sous un dais. Des anges recueillent le précieux sang qui s'échappe des plaies sacrées de l'Homme-Dieu. Un Saint occupe l'extrémité inférieure de la croix. Sur les dalmatiques, les orfrois représentent des Saints sous des arcatures. C'est un travail de la fin du xv^e siècle.

Courtines, etc.

1. « Une paire de courtinne de cassa (*éttoffe de soie*) rouge. »
2. « Une paire de cassa blan. »
3. « Une paire de changeon verd. »
4. « Une paire de changeon violet. »
5. « Une paire de changeon noir. »
6. « Une paire de toile blanche. »

Nous avons mentionné plus haut l'antique usage de placer des courtines ou voiles latéraux aux autels de notre église (1). Leur couleur, comme on le voit, variait selon les différents temps de l'année liturgique et les jours de fête.

7. « Quatre gouttieres (*pentés pour le dais*) de veloux rouge et blanc avec fringes mêlé d'or et soye. »
8. « Quatre aultres gouttieres avec des fleurs de nouvelle estoffe le tout pour le baldaquin. »
9. « Deux pendants d'estapleaux (*bandes de tapis pour couvrir le lutrin ou les pupitres*), de damas rouge. »
10. « Deux aultres pendants de changeon violet. »
11. « Item, deux de changeon verd. »
12. « Aussi deux de changeon noir. »

(1) Compte de l'église pour 1523-1524. « A Frédrigue Jacquemart pour avoir rempeset les cler (*claires*) gourdinnes de Notre-Dame le terme de ce compte, payet, III s »

Confanons, etc.

1. « Deux confanons (*bannières*) de damas rouge. »
2. « Aultres confanons de couleur grise. »
3. « Un confanon de cassa noir. »
4. « Un tapis servant au pied du grand autel. »
5. « Une pièce de veloux rouge et blan contenant environ six ou sept aulnes. »
6. « Un drap de bourette (*éttoffe, soie grossière*) noir et la croix de soye blanche pour couvrir les morts. »
7. « Un aultre drap de trippe noir et la croix rouge. »
8. « Sept couverte de toile pour les sept vertus du doxal. »

Argenteries.

1. « La remontrance du Saint-Sacrement ».

Le grand ostensor actuel est en forme de soleil rayonnant. Sa hauteur est de 0 m. 92, sa largeur de 0 m. 45. La tige s'épanouit en forme de coupe. Le cercle qui entoure la sainte Hostie est orné de pierrieres et rayonne en manière de gloire. Deux anges soutiennent une couronne qui domine et nous rappelle l'honneur qui est dû au Roi des rois. Le style est élégant et d'une grande richesse d'ornementations. Sur le pied est gravé ce chronogramme qui nous donne la date (1703) :

« *appartient à La paroisse De Braine-Le-Comte* »

Voici comment ce riche objet d'art échappa, lors de la Révolution, aux dégradations des émissaires de la République française. Au temps de la Terreur, les pères Oratoriens avaient confié l'ostensor à leur fidèle serviteur François Hayt, de Nimy. Pour le soustraire aux perquisitions, celui-ci le cacha en terre dans un champ, au hameau du Plouy. Les révolutionnaires ayant appris qu'il avait reçu la garde de ce dépôt, le firent mander. Pressé de toutes façons, jamais le courageux Hayt ne consentit à révéler son secret, pas même quand il s'entendit condamné à périr par la fusillade. S'il échappa à la mort, ce fut grâce à l'intervention du noble M. Mary, châtelain de Braine-le-Comte.

2. « La croix d'argent. »

Cette croix de procession haute de 0^m50, large de 0^m35 est de forme latine, c'est-à-dire avec une tige plus développée que la tête et fleuronée à ses extrémités. La partie inférieure se termine par une douille qui s'adapte à une longue hampe. Les branches sont ornées sur les plats d'élégantes moulures et le pourtour des profils de sculptures taillées à jours. Les fleurons sont ornés de personnages représentant les quatre Évangélistes avec leurs symboles. Ces personnages ressortent en ronde bosse sur le fond. Les revers de la croix offrent la même ornementation, mais les personnages sont gravés au trait : au-dessus, la Vierge portant l'Enfant Jésus ; dans les bras de la croix, saint Jean-Baptiste et saint Géry terrassant un dragon ; enfin au bas, saint Christophe. Cette remarquable pièce d'orfèvrerie a dû être exécutée vers le milieu du xvi^e siècle. Déjà, en 1599, on paye « à M. Berton le xv septembre pour racomoder la croix d'argent, l. s., et pour sa paine et tamps par lui employé lvi s, ensemble, cent et vi s. » Compte de l'église de la Toussaint 1599 au 31 octobre 1600.

3. « La relique d'argent. »

Il est ici question du reliquaire d'argent donné par Maître Augustin Baillet pour être porté aux processions (1). Il a conservé sa destination primitive et est porté aux Rogations. Ce reliquaire rappelle pour les détails la croix de procession et date de la même époque.

Nous avons cité plus haut des documents où il est question des reliquaires du maître-autel. Il ne nous est resté qu'un seul objet d'art de l'époque gothique ; nous le décrivons plus loin.

Le trésor de l'église possède de nombreux reliquaires portatifs en argent de l'époque postérieure. Ils affectent diverses formes, les uns sont avec cylindre de cristal ; d'autres n'offrent qu'une simple lunule pour la relique ; plusieurs enfin nous rappellent les grands autels de l'époque avec colonnes, entablement et fronton. Ces divers objets sont d'une exécution remarquable.

4. « L'encensoir d'argent. »

Cet encensoir est conservé. Il faut considérer comme disparu dès cette époque, puisque l'inventaire ne le mentionne pas, un encensoir datant du moyen âge, qui fut acheté vers 1500 à Pierre Crémus, orfèvre à Mons, redoré par Renard Després, orfèvre à Nivelles en

(1) Il coûtait 120 l.

1512 (1) et remis en bon état par Jacques Hannekinne de Mons le 3 mars 1600 (2).

5. « La lampe de saint Roch, d'argent. »

Cette pièce d'orfèvrerie qui a disparu est une preuve de l'antique piété des Brainois envers ce grand saint.

6. « Une couronne d'argent nœuve, appartenante à Notre-Dame. »

7. « Item, encor une vielse, aussi à Notre-Dame, d'argent. »

Outre celles qui sont ici mentionnées le trésor possède plusieurs autres objets de ce genre, parmi lesquels nous comptons un don des archiducs Albert et Isabelle, à l'église de Braine.

8. « Une coupe (ciboire) pour la communion, d'argent. »

9. « Une coupe dorée encor pour la communion. »

10. « Une petite ampoule d'argent pour l'extrême-unction. »

11. « Une petite boiste dorée à porter l'Eucharistie aux malades. »

12. « Trois calices dorés avec leur platine (patène) et loucette (cuiller). »

13. « Une platine de calice aussi dorée. »

Parmi ces trois calices il en est un particulièrement précieux. Il est en vermeil et décoré d'émaux. Il date de 1605. Le pied découpé en six lobes maintient la forme du xv^e siècle, mais il est décoré de médaillons émaillés et d'entrelacs fort gracieux empruntés au nouveau style. La tige est à pans, autre caractère d'imitation ancienne et sur le nœud

(1) « A Pierre Crémus, orfèvre demeurant à Mons, a esté payet pour le résidu de l'encensoir d'argent lequel il a fait et livret qui montoit en pesant vii onche et estrelin à l. x s. l'onche et pour la fachon xii l qui montoit en somme mxx et i l. iii s. dont il en a rachapt par le compte précédent xl l. et ychi par le compte présent xli l. iii s. sont les dits mxx i l. iii s. payet pour ce ichi, xli l. iii s. » « A Renart Després, orfèvre demeurant à Nivelles, pour avoir rebrunti l'encensoir d'argent a esté payet, iii s. » Compte de la Toussaint 1512 au 31 octobre 1513.

(2) « A Jacques Hannekinne, demeurant à Mons, pour avoir racomodé l'encensoir de la dite église le 3^e mars 1600 payé, iii l. » Compte de l'église de la Toussaint 1599 au 31 octobre 1600.

arrondi des têtes d'anges apparaissent dans les médaillons enchâssés eux-mêmes dans de gracieux rinceaux. Les mêmes émaux qui se voient sur le pied et le nœud de la tige égayent la fausse coupe qui est tapissée de rinceaux et d'entrelacs. Le donateur s'est contenté de graver la date et de placer son écusson sous le pied. L'écu émaillé est celui des Anthoin et porte : de gueules au lion passant d'or, accompagné de neuf clochettes d'argent. La patène qui accompagne actuellement le calice n'est pas du même donateur car au revers on y lit les armes suivantes : De. ... à la fasce de.... accompagnée en chef de trois étoiles de.... et en pointe d'un arbre de.... Devise : *non quæ super terram.*

14. « Deux pottequins d'argent (burettes) appartenant à Saint-Roch. »

15. « Deux croix servante à la remontrance du Saint-Sacrement lesquelles sont dorées. »

16. « Deux aultres croix d'argent servante de mesme. »

17. « Une médaille dorée avec l'effigie de Marie d'Angleterre. »

18. « Une croix d'ebenne avec le crucifix doré, la Notre-Dame et tout l'enrichement d'argent. »

Ces divers objets ont disparu de notre trésor.

Nous devons signaler parmi le mobilier religieux un chrismatoire en argent. Il a la forme d'une petite châsse avec toit décoré, sur ses versants, d'imbrications gravées ; un crétage ajouré court le long de la base, des arêtières et du faite.

Couronnes

1. « Une couronne de cantille d'or. »

2. « Une couronne avec passement d'or. »

3. « Une petite couronne pour la reliquaire. »

4. « Une aultre petite couronne de soye floche. »

Gérard Delrue entend par là divers *conopeum* qui servaient à couvrir le saint ciboire.

Cuivres

1. « Une remontrance du Saint-Sacrement. »

2. « Une croix (de procession). »

3. « La reliquaire ordinaire. »

C'est le reliquaire gothique de saint Hubert. Il est en laiton et nous présente la forme architecturale assez commune de la monstrance à cylindre. La relique enveloppée de soie est enfermée dans un cylindre de cristal posé verticalement sur un pied métallique analogue à celui d'un calice. La lanterne est accompagnée de deux contreforts amortis à la base par un gracieux enroulement et à la partie supérieure par une sorte de pinacle très aigu. Enfin le cylindre est couronné d'une flèche élancée, à toit imbriqué.

4. « La lampe dans le cœur. »

5. « Cinq chandeliers devant le crucifix. »

6. « Un chandelier devant l'ymage Notre-Dame dans le cœur. »

7. « Six chandeliers sur le grand autel. »

8. « Deux sur l'autel Monsieur Anthoin. »

9. « Deux pour les enfants. »

10. « Un chaudron à l'eau benoistè. »

11. « Un benoistier dans le cœur. »

12. « Deux quiquandinne ou ayguier (aiguères). »

13. « Deux plats de cuyvre. »

14. « Trois chandeliers à mettre chandaille de cieux (suif). »

15. « Un encensoir avec le navire à l'encens. »

Estains

1. « Deux chandeliers à busette. »

2. « Deux aultres chandeliers sur la table du costé l'autel. »

3. « Une platine devant les reliques. »

4. « Deux pottequins à mettre fleur en esté. »

5. « La casse des saintes huilles avec trois ampoules »

6. « Un plat à laver mains. »

7. « Onze pottequins ensamble pour le vin et eau. »

8. « Encor quatre aultres nouveaux. »

Livres

1. « Un grand missel nouveau (1). »

(1) Le plus beau missel que possède, actuellement notre église, est

2. « Deux aultres missel grand »
3. « Un missel de Cambrai. »
4. « Un psautier grand. »
5. « Deux antiphonaire qui font un entier. »
6. « Deux aultres petits entiers. »
7. « Un martyrologe. »
8. « Trois processionnaires. »
9. « Un grand pour chanter les *venite* et les versets des matines. »
10. « Deux graduelz. »
11. « Encor un psautier. »

Aubes, etc.

1. « Quatre aubes que retient monsieur le Pasteur pour son particulier et quatre amittes. »
2. « M^{re} Hubert en retient deux et trois amittes. »
3. « M^{re} Andrien en retient une et un amitte. »
4. « M^{re} Ghislain en retient une et un amitte. »
5. « M^{re} George en retient deux et deux amittes. »
6. « M^{re} Jean en retient aussi une et une amitte. »
7. « Le clerc en retient ensamble y compris les sustionnées... et des amittes. »

orné d'une garniture en argent dont il est fait mention aux pièces justificatives annexées au compte de l'église pour l'année 1761 :
 « 27 juillet 1761. — Livré par Levieux, l'aîné, orfèvre à Mons, garniture d'un grand misselle (Plantin 1736) contenant une bordure et des agréments en ciselure régnant tout autour en différentes largeurs des deux côtés égal, avec un cartouche représentant saint Géry et de l'autre l'inscription : *Ecclesie Braniensis, 1761*. De plus, les deux clouants de l'épistolaire (Plantin 1750). Prix, 157 fl. façon, 93 fl. » Il s'agit de Jacques-Herman Levieux, orfèvre montois qui avait été admis à la maîtrise le 2 octobre 1732. Le riche épistolaire précité subsiste en parfait état de conservation.

Nappes, linges d'autel, etc.

1. « Deux nappes que retient Jan Le Hongre. »
2. « Cinq aultres nappes »
3. « Aultres petites nappettes qui servent à présent pour couvrir les passets sur l'autel. »
4. « Trois nappes de rollet avec dentelle pour la communion. »
5. « Deux serviettes damassées. »
6. « Six petites serviettes pour l'autel. »
7. « Deux autres serviettes plus grandes, aussi pour l'autel. »
8. « Cinq sacqueau de calice. »
9. « Un ornement du viel pavillon, de toile blanche. »
10. « Plusieurs purificateurs. »
11. « Un ornement du pavillon ouvré tout à jour et ouvrage taillé. »
12. « Six bons corporaux. »
13. « Quatre corporaux moyens. »
14. « Une couverture de calice (*palle*) orengé, avec nom de JHS. »
15. « Une couverte rouge avec une petite croisette au milieu. »
16. « Un bleu d'armoisain. »
17. « Deux de calfa (*soie*) noir. »

Ornements de la Vierge Marie dans le chœur

1. « Une robe de damas blanche avec la petite du JHS. »
 2. « Une de damas orengé et encor celle du JHS. »
 3. « Une d'estoppe de fleur meslée et celle du JHS. »
 4. « Item, encor une de verd sayette (*laine*) et celle du JHS. »
- Plusieurs de ces ornements sont garnis d'orfrois
5. « Un pavillon, courtinnes et le drap de soye verte. »
 6. « Item, un pavillon de sayette verte et meslée, les courtinnes pareilles et le drap pendant. »

7. « Un mollet (*coussin*) blanc. »
8. « Deux autres mollets de couleur. »
9. « Deux bendes de dentelle pour le devant du drap. »

Dans le coffre du Saint Sacrement

1. « Une couronne pour ciruire (*entourer*) la remontrance du Saint Sacrement. »
2. « Un pendant de pareille estoffe des beaux ornements. »
3. « Deux autres pendants de toilette d'Italie blan. »
4. « Deux autres encor toilettes avec fleur rouge et le fond blanc. »
5. « Un mollet de caffas blanc avec dentelle d'or au coing, servant à la procession. »

Notons ici comme appartenant à la confrérie du Saint Sacrement un morceau de vieille dentelle au fuseau, destinée à orner un thabor. Au centre se voit une monstrance posée sur un lit de roses. Deux anges encensent le Saint Sacrement. De gracieux enroulements s'élèvent de chaque côté et supportent des vases de fleurs et de fruits. Des rinceaux et guirlandes où dominent la feuille d'acanthé, la palmette, tracent les dessins les plus capricieux autour de la bande de dentelle. Tout le champ libre est couvert de bouquets de fleurs, d'un papillon et d'une rosace. Ce reste de vieille *Bruxelles* nous permet de croire que l'art textile était connu à Braine et pratiqué par nos ancêtres.

Le mobilier de l'église dont nous venons de donner le détail s'enrichit plus tard par un don que fit Maître Jean Caussenaire, de vases sacrés, d'ornements sacerdotaux, de tableaux et de tapisseries de haute-lice dont il ne reste qu'un seul souvenir. Voici le document qui nous rappelle cette donation :

« Inventaire des meubles que Maître Jean Caussenaire, Chanoine de.... donne à l'église paroissiale de Braine-le-Comte.
» Il donne son calice d'argent doré plat et ampouilles d'argent

avec six voiles corporaux. Item, huit chasubles entre lesquelles trois servant à deux couleurs. Item, deux aulbes. Item, un beau missel, in-folio, armé à coins d'argent. Item, un bréviaire in-folio, pareillement armé d'argent. Item, un crucifix d'argent sur une croix à pied d'ébène enrichi d'argent. Item, trois peintures : l'une, la Déposition de la Croix, au naturel, l'autre, Notre-Dame aux épousailles de sainte Catherine, la troisième, le portrait de saint François en extase (1). Item, trois autres petits tableaux de cuir doré. Item, une tapisserie de cuir doré à festons de fruit et pots à fleurs neuve. Il donne une douzaine de sièges de cuir de Russie. Item, deux pièces de tapisserie de haute-lice. Toutes lesquelles pièces le sieur Caussenaire susdit a donné à l'église de Braine-le-Comte et le sieur Jacques Levisse, pasteur du dit Braine et prévôt de l'Oratoire, a accepté au nom de l'église susdite. »

« Fait à Bruxelles, le 5 février 1672 (2). »

OFFICES ET CÉRÉMONIES (3)

Liturgie des fêtes

JANVIER

Le 1^{er}. Jour de la Circoncision. — Office solennel. On psalmodie matines. Le reste de l'office se chante. Pendant le *Te Deum* on sonne la grosse cloche. A la première grand-messe au chœur, on est revêtu. Pour les primes on sonne le *ré*. A la

(1) Ce tableau est actuellement dans la chapelle Sainte-Anne ou Saint-Joseph. Il reste quelques débris de la Descente de croix. Ce tableau de grandeur naturelle était peint sur bois. M. Louis Cloquet croit y reconnaître un travail de l'école tournaisienne.

(2) Conseil souverain de Hainaut, procès jugés, dossier no 47182. Archives de l'État, à Mons

(3) Les détails que nous publions ici, sont pour la plupart extraits textuellement d'un mémorial écrit en 1736 par le prêtre Étienne Destraux, clerc et maître de musique « de la paroissiale de saint-

deuxième grand'messe, on tient chape, excepté quand on chante la musique. Cloches : *ut, ré, mi*.

Le 2. — Obit de Jean Le Cordier, époux de Nicolle Hanon, fondateur de la cense des pauvres. On distribuera aux pauvres un muid de bled (1599).

Le 5. — Obit solennel de Pierre Anthoin, avec vigiles à 9 leçons. On expose le drap de mort sur la balustrade devant l'autel de Notre-Dame de Grâces avec deux chandeliers sur le drap. Comme à tous les obits solennels, on sonne l'*ut* et *ré*.

Le 6. Jour de l'Épiphanie. — Office solennel. Exposition du Très Saint Sacrement. La procession au revers. Encensement et offrande. Aux vêpres, chape.

Dimanche dans l'octave de l'Épiphanie. — Dédicace de la chapelle des Sœurs grises (1587).

Le 15. Saint Maur. — Messe à son honneur pour les confrères (couturiers). Offrande. Carillon et le *ré*. Messe de requiem pour les confrères, *ré* et *mi*.

Le 17. Saint Anthoine. — Messe à sa chapelle. Carillon et le *ré*.

Deuxième dimanche après l'Épiphanie. La solennité du très saint Nom de Jésus. — La veille on chante vêpres et complies. Office solennel. A la deuxième grand'messe on tient chape.

Le 20. Saint Sébastien. — Messe à son honneur pour les confrères (archers). On y est revêtu. Offrande. Ensuite une autre messe pour les confrères trépassés.

Le 25. La Desponsation de la sainte Vierge. — Office solennel. On tient chape à la grand'messe. 4 cloches et carillon.

Le 25. Conversion de saint Paul. — Messe pour les confrères (1590).

Géry ». Aux données intéressantes du registre de Destraux, nous ajoutons diverses indications relevées dans les semainiers du seizième et du dix-septième siècle, en donnant, entre parenthèses, la date du document.

Le 28. Jour de sainte Agnès la seconde. — Office solennel. Après la messe et le soir après le salut qui se fait à quatre heures, on donne l'absolution de la sainte Trinité à l'autel Saint-Jean.

FÉVRIER

Le 1^{er}. Jour de sainte Brigitte. — Messe à son honneur à la chapelle de Sainte-Anne. On y est revêtu. Offrande. Carillon et le *ré*.

Le 2. Purification de la sainte Vierge. — Office solennel. On bénit les cierges avant la grand'messe. Les cierges bénits, on va jeter l'eau bénite dans la nef sur les cierges du peuple. Après la bénédiction, il y a procession. Carillon, grosse cloche et orgue. La 1^{re} messe pour les consœurs, la 2^e pour les confrères arbalétriers, la 3^e pour les soldats de ceste ville (1599).

Le 5. Une messe de *anniversario* pour les confrères arbalétriers trépassés.

Le 19. Sainte Apolline. — Office. 2 cloches.

Le 22. La chaire de saint Pierre à Antioche. — Office.

Le 25. Saint Matthias. — Office.

Le Lundi et le Mardi gras, on fait le salut du Vénérable.

CARÈME

Le jour des cendres, après qu'on a bénit et distribué les cendres, on fait la procession. Après la grand'messe, on donne l'absolution générale de la sainte Trinité et aussi le soir au salut. La collation spirituelle à l'ordinaire (1637).

Tous les samedis du carême les vêpres se chantent à onze heures et, s'il y a office, les complies se chantent à une heure et demie.

Tous les jours le *Salve* à l'ordinaire (1622).

On chante tous les vendredis la messe Sainte-Croix sur le doxal (1622).

Tous les jours à une heure, il faut sonner pour l'examen des enfants et cela depuis le 1^{er} dimanche du carême, excepté le samedi.

Le 4^e Dimanche du carême après vespres, le pasteur fera déclaration du catalogue des péchés pour la commodité des confessions (1617).

Le Samedi avant le dimanche de la Passion, il faut voiler tous les crucifix du chœur et le grand crucifix du jubé.

Le Vendredi avant les Rameaux. Fête de Notre Dame de Pitié. — Office solennel. 4 cloches et carillon, orgue. A la grand' messe, grosse cloche, chape ou musique, prédication après l'offertoire.

Le Samedi avant les Rameaux. — Il faut apprêter le banc de communion dans la chapelle Saint-Jean. A l'obit consacrer un mille d'hosties dans le grand ciboire.

Le Dimanche des Rameaux. — La première messe ne se chante pas. Pour la grand'messe après avoir sonné à l'ordinaire, on sonne la grosse cloche pour la bénédiction des Rameaux. Après cette bénédiction, on fait la procession. Après la procession, on fait l'Adoration de la Croix de cette façon : on prend la croix d'argent qu'on met sur une des chaises des choristes couverte d'un rideau rouge, et cette chaise se met au pied du grand chandelier de cuivre, on fait cette adoration comme au Vendredi saint, excepté que personne ne se déchausse (1). Après que le clergé a adoré la croix, l'officiant va prendre la croix et la donne à baiser au peuple sous le jubé; pendant l'adoration, on chante doucement le *Vexilla regis*. Après l'adoration, on chante la messe. Après la messe encore, on donne à baiser la croix sous le jubé.

(1) Une cérémonie du même genre se pratiquait jadis en l'église de Saint-Vincent à Soignies. on étendait sur un tapis au milieu de l'église vis-à-vis de la chaire, un grand Christ. Au retour de la procession, on s'arrêtait devant ce Christ et devant le jour qui nous rappelle la mort du divin Sauveur, on chantait en s'agenouillant : *O Crux, ave spes unica*. Cette pratique fut supprimée en 1873 — Archives de la cure de Soignies. *Livre paroissial*, commencé en 1872 par M. le doyen J.-C. François.

Le Mercredi avant Pâques. — Pour les matines, il faut habiller l'autel de l'ornement violet et mettre six chandeliers. Item, au milieu du chœur celui de quinze chandelles (1). Vers les trois heures, on commence matines, auxquels on sonne le ré, une demy heure après le ré et mi.

1^{re} Communion des enfants. — Après les matines, il faut habiller l'autel de l'ornement à carreaux et mettre le banc de communion dans le chœur pour la communion des enfans et donner toute chose nécessaire pour le sépulcre.

Mémoire de venir assister à faire le sépulcre et d'apporter des linges et des chandelles (1599).

Mémoire de payer le biterman (18 deniers) pour le beurre et lait, au blocq (tronc) ordinaire (1599).

Au bloc de cette croix, on y posera les 18 deniers de blanche vie (1620).

Le Jeudi saint. — Le matin ensuite de trois heures on va administrer tous les malades de la ville pour la communion pascale. Pour la grand'messe, on sonne *fa mi ré*, ensuite la clochette une demy heure. Pendant le *Gloria in excelsis*, trois grosses cloches. Après qu'on a porté le très Saint-Sacrement au lieu destiné on donne l'absolution générale de la sainte Trinité. Ensuite on psalmodie vêpres, puis le lavement des autels pour lequel il faut préparer une burette de vin et une d'eau bénite. Vers les huit heures du soir, Litanies du Saint-Nom avec l'absolution générale. Le clergé y va en surplis avec cierges allumés. Après les litanies *Miserere*.

Le Vendredi saint. — Vers les six heures du matin, la Passion à laquelle on chante en musique au 1^{er} point : *O Crux, ave spes unica*. L'office à 9 heures.

A 5 heures du matin, on commencera la Passion et estant

(1) Ce chandelier est en bois sculpté. Le pied est orné de sujets symboliques fort curieux.

achevée environ une heure après, on commencera le service divin afin qu'entre le sermon et le service les gens pouldront aller à Saint-Roch au mont du Calvaire (1617).

Le Père prédicateur fera la quête parmi la ville (1599).

Samedy saint. — Pour l'office le prêtre en chape, diacre et soudiacre en tuniques violet, on s'en va au grand portail où il y doit avoir une table couverte d'une nappe avec un tappe-feu et rechau avec charbons et esquette. On y porte ciron, la canne, les trois grains, l'asperges. Le soudiacre porte la Croix, et pendant la 1^{re} oraison, le diacre se revêt de la tunique blanche à carreaux qui doit être sur le comptoir voisin. Revenu au chœur on chante *Exultet*, etc., il faut mettre la chasuble violette sur la forme du Prévot, etc. Ensuite aux fonts. Le soir vers les cinq heures et demy, on fait le salut avec la bénédiction. Après le salut, préparer le banc de communion à Saint-Jean.

MARS

Le 7. Saint Thomas d'Aquin. — Office. 2 cloches.

Le Dimanche 11 mars. — On preschera à une heure à l'escolle dominicale (1590).

Le 12. Saint Grégoire. — Une messe au chœur. Le *ré*.

Le 17. Sainte Gertrude. — Office.

Le 19. Saint Joseph. — Messe à sa chapelle. Le *ré*. Messe pour les escrigniers (menuisiers) et les charpentiers (1590).

Le 25. L'Annonciation de la sainte Vierge. — Office solennel. Les 4 grosses cloches. Chape à grand'messe. A la procession on chante *Felix namque* et en entrant dans le chœur *Gabriel Angelus*. Après les complies, on va chanter les litanies à la chapelle de Notre-Dame des Vertus, à la Croix Huart (1670).

Le Jour de Pasque. — Office solennel. Les 4 grosses cloches. On commence les matines à quatre heures et demie du matin.

Chape à la grand'messe. Toutes argenteries. Procession, exposition, offrande (1).

Le Lundy de Pasque. — Office. On doit faire la couronne pour les saintes huiles.

Le Mardy de Pasque. — Office solennel, on psalmodie matines, chape à la grand'messe. Après les coups de vespres, on fait la procession des saintes huiles pendant laquelle on carillonne et sonne la grosse cloche. La procession solennelle se fait de cette façon : le célébrant revêtu de la première chape blanche, attend, dans le parloir des RR. Pères de l'Oratoire, le clergé. Le clergé sorti de l'église avec croix et confanons vient au dit parloir : étant arrivé, l'officiant encense les saintes huiles et les prend. Ensuite les enfans de chœur entonnent *O Redemptor, sume carmen*. La procession retournée à l'église, l'officiant va mettre les saintes huiles sur le grand autel. Ensuite il entonne les vespres, encensement. Après le magnificat on va aux fonts en chantant *sicut cervus* et cela en procession et en revenant des fonts on chante *ad cœnam* et ensuite on fait le sermon. Après le sermon se fait le salut.

(1) En notre paroisse, comme en celles de Sainte-Waudru à Mons, de Saint-Jacques à Tournai, de Villemeau près Tournai et sans doute en bien d'autres encore, existait dans les siècles passés la coutume de servir du vin et des nielles ou nieulles (pains en forme d'hosties) aux paroissiens, après qu'ils avaient reçu la sainte communion. Les anciens comptes de l'église renseignent l'acquisition de plusieurs centaines de nielles et de lots de vin « pour accommunyer les paroissiens » aux fêtes de Noël, de Pâques et de Pentecôte. Colart Cottrean, bienfaiteur des lépreux (ladres) de Braine, leur fit don en 1481 d'une rente annuelle de 8 sols 6 deniers « pour convertir en vin au Noël. Pasques et Pentecoste. » Dans le semainier de 1588, se voient à la page du jour de Pâques les lignes suivantes d'un zélé mambourg de l'église « remonstrant que le vin est fort chierre et que nonobstant ce, l'on donne fort petitement au contoïr en sorte que l'église loin d'en tirer prouffit comme par droit ce devoit faire. l'on ne peut fournir au paiement ».

AVRIL

Le 1^{er} Dimanche du mois après Pasque, il faut préparer le grand dais pour la procession et ainsi à continuer.

Dimanche de Quasimodo, il a des pardons à gagner pour ceux et celles qui visiteront la chapelle Saint-Antoine — item, la chapelle du Cerf — item, à la chapelle des Sœurs — item, à la cimetière Saint-Roch (1586).

2^e Dimanche après Pasque. — La dédicace de la chapelle Saint-Roch. On y va chanter la messe et les vespres, *missa de dedicatione Ecclesie*; à la messe, diacre et soudiacre.

Le 25. Jour saint Georges. — Messe pour les confrères (1599).

Le 25. Saint Marc. — Office. On psalmodie matines et on chante le reste de l'office. Après la grand'messe, on va en procession à Saint-Roch pendant laquelle on chante les Litanies du Lundy des Rogations. La plus belle chape violette que le prêtre tient jusque à la porte de la ville et ensuite on la porte à Sainte-Anne. Arrivé à Saint-Roch, on chante la messe des rogations pour Marcq Leprince et sa femme, on y est revêtu. Revenu à la paroisse on chante *None*.

5^e Dimanche après Pasque. — Dedicace des autels du Monument et de Sainte-Barbe. 40 jours de pardons (1618).

MAY

Le 1^{er}. Saint Philippe et saint Jacques. — Office. Le carillon à midy.

Le 2. Saint Quirin. — Messe pour les confrères (1599).

Le 3. L'Invention de la sainte Croix. — Office. On psalmodie matines, et on chante le reste de l'office. A la fin de la première messe on chante le *Vexilla* et on donne la relique à baiser, ainsi qu'après la grand'messe. Il faut mettre ladite relique sur l'autel le matin et allumer deux cierges dans les bras d'argent.

Le 6. Saint Jean devant la porte latine. — Office.

Le 8. L'Apparition de saint Michel archange. — Office.

Le 9. Jour de la translation de saint Nicolas. (*Fête de saint Nicolas le vert*, 1512.) — Office fondé par Nicolas Moreau en son vivant archer de sa Majesté royale d'Espagne (1653).

Le 26. Saint Philippe de Néri, fondateur de la congrégation de l'Oratoire. — Office comme le 5^e dimanche après Pasques, ornement et sonnerie de même excepté qu'il n'y a pas offrande à la messe, on chante vespres vers les trois heures, ensuite le salut. S'il arrive un jour des Rogations, on chante la grand'messe après la procession, on y prêche à l'offertoire, indulgence plénière depuis les premières vespres jusque au soleil couché du jour.

5^e Dimanche après Pasques. La Dedicace de cette église. — Office solennel. Toute argenterie. Ornement du maître de chant. 4 chandeliers aux 4 coins de l'église. On psalmodie matines et on chante le reste de l'office comme le jour des Pasques, sonnerie, ornement, etc., comme le jour de la Résurrection. Il y a salut la veille.

Les Rogations. — L'obit et le sermon étant faits, l'officiant porte le reliquaire d'argent à la procession revêtu de la chape violette qu'il ôte étant sorti des portes de la ville.

Le lundy, on va à la Croix Huart.

Le mardy, à saint Roch.

Le mercredi, au Plouiet.

A toutes ces chapelles, on y chante la messe des rogations sans être revêtu, excepté au Plouiet à raison que la chapelle est détruite. Les petits livres des croix enseignent tout ce qu'il a à chanter pendant les rogations.

Le mercredi, au Dieu de pitié de la Couturelle, on y chante le *Vexilla*, puis en revenant dans la ville on chante le *Te Deum*, ensuite la messe qui se disoit autrefois au Plouiet.

Ascension de Notre Seigneur. — Office solennelle. On psal-

modie matines et on chante le reste de l'office ; à prime, on sonne le *ré*, à la grand'messe, chape, exposition, encensement, offrande. Ensuite du magnificat, le salut.

Dimanche dans l'octave de l'Ascension. — Dédicace de la chapelle Sainte-Anne, hors ville. 40 jours de pardons (1621).

Le vendredi avant la Pentecôte, il faut vider les fonts, avoir soin de fermer la chapelle, faire faire une couronne pour les saintes huiles.

Fête de la Pentecôte. — La veille, on donne la bénédiction le soir. Le jour, on chante matines, pour prime, la grosse cloche. La messe comme à la Résurrection. Aux vêpres on tient chapes, encensement à magnificat, après le salut on fait la procession par le marché comme s'ensuit : le diacre et soudiacre revêtus de tuniques accompagnent le prêtre officiant, les deux choristes sont revêtus de chape. On chante à la procession les choses suivantes : toutes les hymnes de la Pentecôte et si elles ne suffisent pas, on chante quelques psaumes comme *Cantate Domino*, etc., rentré dans l'église on chante le *Tantum ergo* et on donne la bénédiction et on finit. Cette procession se fait en mémoire de l'institution de la confrérie du très Saint-Sacrement. Il faut préparer le banc de communion à Saint-Jean comme au jour des Pâques (1).

Lundy et mardi. — L'autel et les ornements de la grand'messe comme le jour de la Pentecôte. Le reste de la semaine on habille l'autel du deuxième ornement rouge. Le samedi on ne chante point d'obit à cause des six épîtres.

(1) Le jour de la Pentecôte, il était d'usage en l'église de Sainte-Waudru à Mons de donner le vol pendant la grand'messe à une colombe blanche figurant le Saint-Esprit. M. Léop. Devillers a publié d'intéressants détails relatifs à cette cérémonie. Elle était aussi usitée en notre église comme l'indique ce passage du compte de l'année 1599 : « A Vincent du Clerc pour à le Pentecouste avoir mis le blan coulon, 3 sols. »

JUN

Le 4^{er} mardi. — Dédicace de la chapelle Saint-Sébastien et de Notre-Dame de Pitié (1586).

Dimanche de la sainte Trinité. — Office solennelle. On sonne le *ré* pour les primes, à la grand'messe chape, exposition, encensement, offrande. La messe finie on porte le Saint-Sacrement à Saint-Jean et on y donne l'absolution générale. Après le magnificat, le salut à Saint-Jean avec l'absolution.

Dédicace de la chapelle de la Croix Huart (1621).

Mercredi, veille de la fête du Saint-Sacrement, la bénédiction le soir.

Fête et octave du Saint-Sacrement (1). — Le jour de la fête office solennel, on chante tout l'office, pendant le *Te Deum* des matines on expose le très Saint-Sacrement, au verset *Te ergo quæsumus*, on donne la bénédiction et le Saint-Sacrement reste exposé jusqu'au salut, on chante l'office debout quand le Saint-

(1) Un document de 1418 nous autorise à penser que bien antérieurement à cette date, la fête du Saint-Sacrement se célébrait à Braine-le-Comte avec une splendeur toute exceptionnelle. La veille de la solennité, deux hommes étaient chargés par les mambourgs d'aller au bois couper des mais destinés à la décoration des abords de l'église. On ornait le maître-autel et le chœur de tapisseries de haute-lisse et de clinquants d'or. La grande nef recevait un décor consistant en guirlandes de buis, couronnes de fleurs, corbeilles suspendues, etc.

Sans pouvoir préciser quelle place occupait chacun des groupes composant le cortège de la procession, nous sommes à même d'indiquer presque toutes les catégories de personnes que l'on y voyait figurer ; c'étaient :

1^o Une compagnie de clairons ;

2^o Les élèves de l'école des Sœurs de Saint-François-de-Sales, dites Maroles ;

3^o Les élèves de l'école paroissiale avec leurs deux maîtres ecclésiastiques ;

4^o Les élèves de l'école et du collège des Pères Dominicains ;

5^o Les membres des confréries : a) de Saint-Roch ; b) de Saint-Christ-

Sacrement est exposé, on ne chante pas la première messe; on la sonne pourtant à l'ordinaire avec la grosse cloche, pour les primes, la grosse cloche. A huit heures, on chante toutes les petites heures jusque à vespres. Avant la grand'messe qui se chante comme aux Pasques, à la fin de laquelle on donne la bénédiction à laquelle on chante ces deux versets : *Pange lingua, Nobis datus*, point plus. La bénédiction donnée, les deux choristes revêtus de chape entonnent l'hymne *Sacris solemniis* pour la procession. On reprend *Verbum supernum* et autres jusque aux Dominicains, entrant dans leur église on se tait, étant sortis on entonne *Lauda Sion*, revenu à la paroisse on donne la bénédiction. Aux vespres, chapes, les encensements à magnificat et puis le salut.

Pendant cette octave, on expose le Saint-Sacrement comme au jour de la fête, pendant le *Te Deum* des matines on le laisse

tophe; c) de Saint-Géry; d) de la Miséricorde pour les trépassés; e) de la Sainte-Trinité pour le rachat des captifs; f) du Saint-Nom de Jésus;

6° Les consœurs de Notre-Dame de Pitié;

7° Les sept « métiers » ou corporations marchandes de la ville de Braine, sous la conduite de leurs doyens et sous-doyens;

8° Les trois serments de la ville (compagnies formant la milice communale) tous en armes précédés de leurs enseignes : a) le serment des archers de Saint-Sébastien; b) le serment des arquebusiers de Sainte-Barbe; c) le serment des arbalétriers de Notre-Dame de Pitié;

9° La communauté des révérends Pères Dominicains;

10° Les confrères du « Vénérable Saint-Sacrement » portant flambeau;

11° Le clergé officiant entouré des membres du magistrat, portant flambeau ou soutenant le baldaquin;

12° Le châtelain entouré des sergents de la châtellenie.

Au XVIII^e siècle, les bourgeois et fermiers les plus aisés de Braine avaient composé une compagnie de grenadiers à cheval, et leurs fils une compagnie de hussards; il est vraisemblable que ces deux corps de cavalerie assistaient à la procession de la Fête-Dieu, les hussards ouvrant la marche, les grenadiers formant à la suite du Saint-Sacrement une escorte d'honneur.

exposé jusqu'après la dernière messe à la fin de laquelle on donne la bénédiction. Il faut avoir soin de tinter la cloche appelée *chanonienne* quand le prêtre est à l'élévation de la messe et il doit y avoir du feu prêt, aussi il faut tinter le dit *chanonienne* au commencement du *Te Deum* pour avertir le peuple.

Le Dimanche dans l'octave et les fêtes, s'il y en a, on laisse le St-Sacrement exposé jusque au salut. Pendant l'octave au *Lauda Sion* de la grand'messe, à ces mots : *Ecce panis*, on donne la bénédiction et tous les jours après la grand'messe on fait la procession dans l'église et on y chante un répons du Saint-Sacrement.

Le Vendredy après le Saint-Sacrement. — Il faut ôter l'ornement du maître et mettre le verd à brocard d'argent et quatre chandeilliers argenté sur l'autel avec les deux bras d'argent. L'office, les matines se sonnent par le *chanoniel* et la clochette ainsi qu'aux vespres.

Le Samedi, de même que le vendredy.

Le Dimanche dans l'octave. — Office. 4 cloches, carillon le samedi à midy et le dimanche à grand'messe. — Les vèpres et salut se feront ensemble à cause de la procession des Pères Dominicains (1672).

Lundy. — Office comme vendredy.

Mardy et Mercredy. — Office de même.

Jeudy, octave du Saint-Sacrement. — Office. On tient chape à grand'messe après laquelle on fait la procession par le marché, à laquelle on chante une hymne du Saint-Sacrement et ne suffisant pas on chante quelques psaumes des processionnaires. On sonne le salut à cinq heures du soir avec la grosse cloche. Après le *Salve regina*, on entonne le *Te Deum* pendant lequel on sonne la grosse cloche et puis la bénédiction.

Vendredy après l'octave. — Obit solennel pour les confrères du Saint-Sacrement au chœur. Chape.

Le 25. Sainte Pharäilde. — Messe en son honneur à l'autel Saint-Christophe, offrande. Le ré et carillon.

Le 24. Nativité de saint Jean-Baptiste. — Office solennel. On tient chape à la première messe pour laquelle on sonne la grosse cloche et on y expose le Saint-Sacrement après laquelle on fait la procession en action de grâce de ce que cette église a été préservée de feu l'an 1605. On chante à la procession un repons du Saint-Sacrement. On chante la deuxième grand'messe à l'autel Saint-Jean, excepté que s'il tombe un dimanche on la chante au chœur, pour la dite grand'messe on y sonne encore la grosse et on y tient chape. Vêpres, etc.

Le 25. La Translation de saint Éloy. — Une messe à sa chapelle. Offrande. Le *ré* avec carillon.

Le 29. Saint Pierre et saint Paul. — Office solennel. La deuxième grand'messe à Saint-Pierre. On y est revêtu. Offrande. A prime, on sonne le *ré*, on sonne la grosse pour la grand'messe.

{ JUILLET }

Le 1^{er} Dimanche du mois, une messe à Notre-Dame de Pitié pour les confrères arbalétriers. Le lendemain une messe de *anniversario* au même autel pour les confrères trépassés. La grosse cloche.

Le 2. Fête de la Visitation de la sainte Vierge. — Office solennel. 3 grosses cloches avec carillon.

Le 2^e Dimanche de juillet. — Dédicace de la chapelle Saint-Christophe (1586).

Le 14. Saint Vincent (de Soignies). — Office. On psalmodie matines et on chante le reste de l'office. Il est feste jusqu'après la messe (1589).

Le 18. Saint Arnould. — Une messe à son autel (pour les confrères brasseurs, 1586). Le *ré* avec carillon, ensuite une messe de *anniversario*.

Le 20. Sainte Marguerite, patronne de la chapelle du Plouy. Après l'office de la paroisse on y va chanter la messe en son honneur à icelle chapelle (1670).

Le 22. Sainte Marie Madeleine. — Office. 4 cloches avec carillon à midi.

Le 25. Saint Jacques et saint Christophe. — Office solennel. La première messe à Saint-Christophe revêtu. Après la messe on donne le reliquaire à baiser. A la deuxième grand'messe, chape, les encensements, après que le diacre a donné la paix, il va avec deux acolites chercher les reliques de saint Christophe à sa chapelle et les ayant apporté les met sur l'autel du côté de l'Évangile. On tient chape à la procession qui se fait par le marché et on chante les choses suivantes: 1^o *Deus tuorum militum*; 2^o *Hic est vere martir*; 3^o *Invicte martir*. Rentré dans l'église le clergé entre dans le chœur et l'officiant reste sous le jubé et donne la relique à baiser en chantant: *Iste Sanctus pro*, etc. Aux vêpres on tient chape, les encensements à *magnificat*.

Le 26. Sainte Anne. — Messe à sa chapelle. Offrande. A la chapelle Sainte-Anne hors la porte, on chantera les matines et vêpres. Il y a 40 jours de pardons.

Le 27. Octave de sainte Marguerite. — Messe pour les consœurs (1598).

AOUT

Le 1^{er}. Saint Pierre-aux-Liens. — Office pour Pierre Parmentier. Messe de l'octave saint Christophe à sa chapelle.

Le 1^{er} Dimanche du mois. — Messe à Sainte-Barbe pour les confrères arquebusiers. Le *ré* avec carillon. Le lendemain messe au même autel pour les confrères trépassés.

Le 2. — Il y a indulgence plénière aux religieuses à cause de *Notre-Dame des Anges* dicte de la *Portioncule* (1670).

Le 5. Notre-Dame aux Neiges. — Office. 4 cloches avec carillon.

Le 6. La Transfiguration de Notre Seigneur. — Office.

Le 10. Saint Laurent. — Office. On va en procession chercher aux Sœurs grises les reliques de Monsieur saint Géry

(1637). Vêpres de saint Géry. Ornaments et argenteries comme aux Pâques. Encensement à *magnificat*.

Le 11. Saint Géry, patron de cette ville. — L'office comme aux Pâques, excepté qu'on est revêtu à la première grand'messe et que outre les encensements ordinaires à *magnificat*, on va aussi encenser les reliques de saint Géry.

Le 12. — Une messe pour les confrères de Saint-Géry au chœur, revêtu. Offrande. *Missa de anniversario*.

Le 15. — Messe solennelle avec procession en action de grâces que cette église a été préservée du feu l'an 1583. Revenant de la procession qui se fait par le cimetière, on entonne le *Te Deum*.

Le 14. — Vers 10 heures, messe du jour avec exposition et procession en réparation d'un vol sacrilège commis à ce jour dans cette église (1766).

Le 15. Fête de l'Assomption. — Comme au Saint-Géry. Après la 2^e grand'messe, même tour à la procession qu'au Saint-Sacrement, on chante en sortant de l'église *Ave Maris*, etc., et on continue *Quem terra pontus, O gloriosa domina*. En sortant de l'église des Jacobins (Dominicains), on chante les litanies de la Vierge, rentré à l'église *Tantum ergo*, bénédiction et puis on remet le Saint-Sacrement. Aux vêpres chape, à *magnificat* encensement, on va aussi encenser l'image de la Vierge, bénédiction ensuite. Après les vêpres, on va à Saint-Roch en procession, lorsqu'on est arrivé hors de la ville on commence les vêpres de *confessore non pontifice*, excepté l'oraison qui est propre, ensuite à Saint-Roch, *Salve Regina, Ave Maria*, puis on revient en même ordre (1).

(1) Le semainier de 1619 renseigne pour la fête de l'Assomption : « La 2^e messe pour les consœurs et après : messe à la Croix Huart; puis après les vêpres icy chantées, on ira en procession reporter ceste sainte relique (de saint Roch) avec tout honneur et révérence comme il appartient à tel défenseur de la peste en la chapelle Saint-Roch. Vous ferez devoir d'orner les rues et d'apporter torches et flambeaux. Je vous recommande celui (le Dr Sylvius) qui nous les a données. »

Le 16. Saint Roch. — On va chanter la messe à sa chapelle, revêtu, on prêche à l'offertoire. Après midy on va chanter les vêpres de *confessore non pontifice*. Si Saint Roch tombe un samedi, on ne chante pas les vêpres de la paroisse. Si un dimanche, on y va après les offices de la paroisse. A 8 heures et demie on parte pour la grand'messe et après midy à une heure et demie pour les vêpres pour lesquels on sonne la grosse cloche de même que pour la messe.

Le 17. — Messe à la même chapelle *de anniversario* pour les confrères trépassés.

Le 18. Octave de saint Géry. — Messe au chœur.

Le 24. Saint Bartholomé, apôtre. — Office.

Le 25. Saint Louis. — Office, carillon à midy.

Le 28. Saint Augustin. — Office, 4 cloches.

Le 29. La Décollation de saint Jean-Baptiste. — Office. On donne un pain blanc d'un patar aux enfants de chœur.

Les Dimanches après vêpres, il y aura prédication aux Sœurs grises (1593).

SEPTEMBRE

Le 8. Nativité de la sainte Vierge. — Office solennel.

Dans l'octave de la Nativité une messe de fondation à Sainte-Barbe, *Missa loquebar*, etc., revêtu.

Le 14. L'Exaltation de la sainte Croix. — Office. Après la première messe, on donne le reliquaire à baiser sous le jubé et on chante pendant cela *Vexilla regis*, il faut mettre ledit reliquaire sur l'autel avec les deux bras d'argent, etc. Après la messe de la paroisse, on va chanter la messe à Saint-Roch, on y est revêtu.

Le 16. Saint Cornil. — Office.

Le 17. Jour de l'impression des playes de Notre Sauveur au corps de saint François d'Assise. — Office fondé par le sieur François de la Barre, en son temps receveur de Sa Majesté (1653).

Le 21. Saint Matthieu. — Office.

Le 22. — Messe de *saint Maurice* à raison que nous avons des reliques icy dans le chœur. Ce dit jour, il y a à l'autel du doxal, du monument, de Saint-Roch et de Sainte-Anne, 40 jours de pardon (1620).

Le 24. La Translation de saint Géry. — Office comme le 21.

Le 29. Saint Michel. — Office comme le 24.

OCTOBRE

Le premier Dimanche d'après la Saint-Michel, LA PROCESSION SOLENNELLE DE CETTE VILLE. Le tout comme à la Résurrection excepté ce qui suit : on est vêtu à la 1^{re} grand'messe, après la deuxième grand'messe la procession comme au Saint-Sacrement (1) et on y chante les mêmes choses à savoir : *Sacris solemniis*. En sortant des Jacobins (Dominicains), on chante les litanies de la Vierge, mais si ce n'est pas le Rosaire on chante *Lauda Sion*.

Tous les jours de l'octave. Office.

Le Dimanche de l'octave, après la grand'messe, on fait la procession par le marché comme le jeudi de l'octave du Saint-Sacrement.

Le deuxième Dimanche d'octobre. — L'anniversaire de la confrérie de la Miséricorde. La première messe au Monument.

Le lendemain, messe solennelle en forme de service pour les confrères à trois ou neuf leçons selon la commodité du bassin. Le soir, le salut solennel des trespassez.

(1) Au xv^e siècle, existait à Braine une compagnie de jeunes gens placés sous les ordres d'« un capitaine que l'on dit de Joennesse pour avecq les armes conduire la procession de la Dédicace de leur ditte ville, afin d'y tant plus honorer le Vénérable, pour l'honneur de Messieurs et y festoyer les estrangers ». En 1679, cette compagnie reçut de la ville cinquante livres de poudre et pour sa récréation une tonne de bière. (*Archives paroissiales.*)

Le recepveur de l'église rendra mercredi ses comptes. Ceux qui s'y voldront trouver, si trouvera (1590).

Le 21. Jour sainte Ursule. — Office. Les saintes reliques sont reposantes à la chapelle Saint-Pierre (1677). Messe à la chapelle Sainte-Anne, aussi à la Croix Huart (1620).

Le 25. Saint Severin. — Messe à Saint-Jean pour les confrères. Ensuite une messe de *anniversario*, messe, matines et heures pour les Teliers (fabricants de toiles) (1586).

Le 25. Saint Crispin et Crispinian. — Messe à Saint-Anthoine pour les confrères (cordonniers), revêtu. Offrande, *missa sapientiam sanctorum* et ensuite une autre de *anniversario*, aussi revêtu, offrande, messe pour les cordowaniers (1586).

Le 28. Saint Simon et saint Jude. — Office.

NOVEMBRE

La veille. — Le salut avec la bénédiction.

Le 1^{er}. Jour de la Toussaint. — Office comme au Saint-Géry. Après le *Benedicamus* des vespres, on commence les vespres des morts et on continue l'office jusque à laudes, on y tient chape, il faut avoir soin d'avoir l'ornement des morts tout prête pour le mettre sur la fin de *magnificat* et aussi les gradins. Mettre six chandeillers argentés avec six chandelles jaunes sur la nappe de l'autel. Après les matines des morts, il faut ôter l'ornement noir, ensuite on fait le salut, après le salut il faut tapisser l'autel de noir, six chandeillers argentés, deux bras d'argent, les cierges jaunes.

Le 2. La commémoration des fidelles trépassés. — On chante la messe des trespassez avec diacre et soudiacre. Après la procession on chante les laudes des morts. A huit heures et demy, on chante les commendas pour lesquelles on sonne la grosse cloche. Le célébrant accompagné de diacre et soudiacre vont au lutrin. Le célébrant revêtu de chape et le diacre et soudiacre de tuniques. Après les commendaces on chante

la messe, on y tient chape, les encensements à l'offertoire. Offrande et puis le sermon. Après la messe, on va autour du bier (catafalque) trois fois, etc. Le soir, le salut solennel avec procession à laquelle on chante les litanies des morts, etc. Indulgence plénière.

Après l'office, on ira à Saint-Roch chanter la messe pour les âmes des corps y sépulturez (1617).

Le 4. Saint Charles Borromée. — Office. Chape à grand'messe solennelle.

Le 2^e Dimanche de Novembre. Patronage de la sainte Vierge. — Office. Indulgence plénière pour ceux qui assistent à la grand'messe.

Le 11. Saint Martin. — Office. On tient chape à grand'messe. Messe pour les confrères.

Le 18. L'Élévation de saint Géry. — Office.

Le 21. La Présentation de la Vierge. — Office.

Le 22. Sainte Cécile. — Une messe qui n'est pas d'obligation à son honneur pour Messieurs de la musique. Après midy le salut avec bénédiction.

Le 25. Sainte Catherine. — Office. Après la messe et les vespres, l'absolution générale à Saint-Jean, pour laquelle on sonne la grosse. La première messe à Sainte-Barbe, revêtu.

Dans l'octave de sainte Catherine, messe votive à Sainte-Barbe, revêtu. *Missa Loquebar*, etc.

Le 30. Saint André, apôtre. — Office.

DÉCEMBRE

Le 1^{er}. Saint Éloy. — Une messe à son honneur à sa chapelle, revêtu, offrande. Messe, matines et heures pour les confrères (1598).

Le 2. — Messe pour les confrères trépassés de Saint-Éloy (1598).

Le 1^{er} Dimanche de Décembre. — A la chapelle Sainte-Barbe sur le grand chemin de Bruxelles, il y a indulgence (1640).

Le 4. Sainte Barbe. — Messe à son honneur. *Loquebar*, revêtu. Offrande. Le même jour, au même autel une messe pour les confrères arquebusiers, revêtu, offrande. Le lendemain, une messe pour les mêmes confrères de *anniversario*, revêtu, offrande.

Le 6. Saint Nicolas. — Office. Messe pour les confrères (1598).

Nota. — Tout le temps des Avents, on chante la messe sur les sept heures et demie pour commencer le sermon vers les huit heures et la grand'messe suivant le sermon (1598).

Le 8. La Conception de la Vierge. — Office solennel.

Le mercredi des quatre tems du Noël. — Le matin à six heures MESSE SOLEMNELLE DU MISSUS. A l'Évangile un enfant de chœur habillé en ange, chante *Ave Maria*, etc., *Ne timeas*, etc., *Spiritus Sanctus*, etc., et il faut à ce sujet faire les théâtres sur le jubé, le côté droit pour l'ange et le gauche auprès de l'orgue, pour la Vierge et ce théâtre se fait la veille, afin d'exercer les enfans. Il faut mettre toute chandailles, l'ange en donne deux livres et la Vierge de même et les RR. Pères de l'oratoire deux livres (1).

4^e Dimanche de l'Avent. — Dédicace de la chapelle Saint-Antoine (1586).

Pendant cette semaine, le Père terminaire fera la quête (1640).

Le 25. La Naissance de Jésus-Christ notre Sauveur. — Les matines commencent à dix heures de la veille, à l'hymne des matines on touche l'orgue et les responsoria se chantent en musique auprès du grand chandelier de cuivre. Le premier psaumé de la troisième nocturne et le troisième qui sont : *Misericordias Domini* et *Cantate Domino* se chante en *fa* bourdon,

(1) Pendant la messe de Missus, on faisait aux abords de l'église de nombreuses décharges de mousqueterie. Les comptes du xviii^e siècle mentionnent diverses dépenses pour « la poudre livrée le jour de Missus ».

le *Te Deum* en musique. S'ensuit la messe qui doit commencer à minuit à laquelle on tient chape. Exposition, encensement, etc., après cette messe, on chante les laudes, le matin à .. heures les primes, puis la messe de l'aurore, tierce vers les huit heures, etc., puis la grand'messe avec exposition, encensement, offrande, etc., comme le jour des Pasques. Il faut avoir soin de mettre tous les luminaires nécessaires parmi l'église pour les matines et de préparer le banc de communion à Saint-Jean.

Le 26. Saint Étienne, premier martyr. — Office.

Le 27. Saint Jean, comme hier. — Messe pour les confrères (1598).

Le 28. Les saints Innocents, comme le jour Saint-Étienne. — Don de deux sols à chacune des douze vesves des maisonnettes (1586).

Le 29. Saint Thomas de Cantorberie. — Office comme le jour saint Étienne.

Remarques

Tous les premiers Dimanches du mois qui arrivent pendant l'année, il faut habiller l'autel comme un autre Dimanche excepté qu'on met anges et bras d'argent, tapis et bouquets. A la procession les litanies de tous les Saints.

Aux saluts des trespassez qui se font les lundy, il faut orner l'autel de noir avec cierges jaunes et préparer l'ornement noir du dais.

Le premier Dimanche du mois après Pasques. — La procession par le marché et ainsi à continuer jusque à la procession solennelle de la ville. Il faut orner le grand dais les samedys avant, comme aux grandes processions solennelles.

Le 2^e Dimanche du mois, le 3^e et le 4^e il faut que le dais soit orné de blanc pour la procession des vespres.

Cérémonies spéciales

La messe de l'Élection du magistrat et la prestation de serment. — Il faut habiller l'autel du premier ornement avec toutes les argenteries, tapis, etc., préparer un prie-Dieu près le pilier de marbre du sanctuaire couvert d'un tapis. La messe se chante de *Spiritu Sancto* au commencement de laquelle le prêtre officiant entonne le *Veni Creator* ayant à ses deux côtés diacre et soudiacre. Après la messe, le prêtre officiant fait une exhortation à celui qui doit faire le serment, et le serment étant fait il entonne le *Te Deum* qui est chanté par la musique lequel étant finy, le magistrat s'en retourne en corps au son de la grosse cloche et du carillon ainsi qu'en venant à l'église. La musique se paye de la ville.

Réception de M^{gr} l'Archevesque. — Quand l'Archevesque (de Cambrai) vient confirmer, étant averti du jour, on enseigne les enfans qui sont à confirmer. Ensuite du règlement de M^r le Curé, on le reçoit à la porte de l'église de la manière qui s'ensuit : le clergé en corps avec Croix et confanons l'attend dans le portail, le Curé en surplis, chape et étole avec une Croix qu'il donne à baiser un genoux en terre à l'Archevesque. Ensuite on entonne *Ecce Sacerdos* et on poursuit en retournant jusque au chœur. Arrivé au chœur, l'Archevesque se met sur un fauteuil qui est posé du côté gauche de l'autel où il s'assis quelque tems et y fait quelques oraisons. L'autel habillé comme le jour de Pasques. Il faut arranger les enfans tout au tour des murailles depuis le chœur jusque au clocher, tant du costé des chapelles qu'autour des comptoirs d'autant qu'il est plus aisé. On suit l'Archevesque avec un grand plat d'étoupes et du pain coupé par morceaux pendant qu'il donne la Confirmation. D'abord qu'il vient à l'église, il faut sonner la grosse cloche et carillonner. Si c'est la

1^{re} fois qu'il vient en la paroisse on le va recevoir à la porte de la ville dans le même ordre cy-dessus nommé.

Messe solennelle pour la nécessité du tems. — L'autel orné de violet avec quatre chandelliers. La messe de *quacumque necessitate : Salus populi*. On expose et après la messe, procession dans ou hors l'église avec les prières convenables.

Funérailles

Premier état de bourgeoisie. — Il faut habiller l'autel du beau ornement noir, mettre six chandeliers argentés sur l'autel. Convoy de tout le clergé. Étant revenu du convoy, on chante les vespres et une nocturne de l'office des morts. Messe solennelle avec deux chapiers, après la messe on va au sépulcre en chantant *miserere mei*, etc. Le service se fait ordinairement le lundy. Le dimanche on chante les neuf leçons après le *Benedicamus* des vespres. Le lundy on chante laudes le matin, puis à l'heure désignée convoy de tout le clergé de même qu'à l'enterrement. Étant revenu on chante les commendaces, les officians étant au lutrin, ensuite à la messe deux chapiers, *Sequence*. Circuition de bier (catafalque) et reconvoy en même ordre que devant.

Deuxième état de bourgeoisie. — Il faut habiller l'autel du deuxième ornement noir, etc., convoy de tout le clergé, messe solennelle. Étant revenu du convoy, on chante une nocturne des morts simplement. Après la messe office de sépulture en chantant *miserere mei*, etc., puis reconvoy. Pour le service, l'autel habillé de noir, à l'heure désignée, on chante vigiles à neuf leçons jusqu'à laudes, puis convoy et étant revenu on chante les laudes, ensuite la messe avec *Sequence*, circuition de bier dans la nef, ensuite la messe appelée *trentième*, tous avec diacre et soudiacre. Après la circuition du bier, reveu du sépulcre, reconvoy, etc.

Troisième état de bourgeoisie. — Il ne faut pas orner l'autel de noir, convoy, messe avec diacre et soudiacre, office de sépulture sans *Miserere mei*, etc., et reconvoy. Pour le service, l'autel sans ornement noir, à l'heure désignée vigiles à neuf leçons, ensuite la messe diacre et soudiacre circuition de bier et puis, la messe appelée *trentième* sans reconvoy.

Quatrième état de bourgeoisie. — On va chercher le corps au pied du cimetière avec prêtre et clercq, offrande et sépulture. Pour le service, vigiles à trois leçons, messe à diacre et soudiacre, messe dite *trentième* sans diacre, etc., un tour du bier seulement.

§ 4. — Confréries

1. — Confrérie de la Sainte-Trinité

L'Ordre de la Sainte-Trinité pour le rachat des captifs fut fondé au XII^e siècle par saint Jean de Matha et saint Félix de Valois.

Les Trinitaires étaient secondés dans leur charitable mission par les confréries laïques de la Sainte-Trinité dont les membres se cotisaient pour arracher leurs frères aux rigueurs de l'esclavage.

Braine, ne manqua pas d'avoir sa confrérie de Trinitaires laïques. Elle avait son siège dans la chapelle Saint-Jean-Baptiste (aujourd'hui du Sacré-Cœur). Là se donnait l'absolution générale (1) aux confrères et consœurs, cinq fois l'an, savoir : le jour de l'Apparition de sainte Agnès, le Mercredi des cendres, le Jeudi saint, le Dimanche de la Trinité et le jour de sainte Catherine, vierge et martyre.

De même que le blanc vêtement des religieux Trinitaires et

(1) La formule de cette absolution se trouve dans une notice sur « la confrérie de la très sainte Trinité et Rédemption des captifs » imprimée à Mons en 1719.

le scapulaire des confrères laïques, la bannière de la confrérie portait une croix rouge et bleue sur fond blanc, en souvenir des trois couleurs sous lesquelles l'ange était apparu à saint Jean de Matha.

Un tableau de grandes dimensions, qui fut acquis jadis par les confrères et consœurs de la Sainte-Trinité, se trouve aujourd'hui encore dans la chapelle du Sacré-Cœur. On y voit d'un côté saint Jean de Matha, de l'autre saint Félix de Valois avec le cerf crucifère traditionnel. Au milieu est un ange vêtu de blanc et portant sur sa poitrine une croix aux deux couleurs rouge et azur; à ses pieds sont agenouillés deux esclaves chargés de chaînes, l'un maure et l'autre chrétien.

2. — Confrérie du Saint-Nom de Jésus

La première confrérie du très Saint-Nom de Jésus fut établie à Burgos (Espagne), en 1510, par le R. P. Diégo de Victoria, de l'Ordre des frères-prêcheurs. Dans les années qui suivirent, eut lieu l'érection de la « confrérie du Très-Auguste Nom de Jésus », en l'église paroissiale de Braine-le-Comte. Une notice imprimée à Mons, en 1646, par ordre du pasteur Jacques Levisse, nous apprend que cette « dévote et fructueuse confrérie du Très-Saint et toujours adorable Nom de Jésus » avait été réorganisée vers l'an 1586 (1), conformément aux bulles des souverains Pontifes Pie V et Grégoire XIII. Le but de la confrérie est indiqué dans cette notice :

« Expier et faire cesser les jurements, blasphèmes, parjures, etc., causant d'horribles malheurs et punitions aux

(1) Sous le pastorat de Maître Jean Moreau. En 1583, son prédécesseur Maître Martin Stevene, avait institué une rente « en advancement de la célébration de la messe mensuelle de la confrérie du Saint-Nom de Jésus en l'église de Braine ». Chirographe conservé aux archives paroissiales.

blasphémateurs ou jureurs, comme aussi aux villes, provinces et royaumes entiers.

« Règles, observances et fonctions. — 1. Les confrères sont admis par le Révérend Sieur Pasteur, qui est le Directeur, et enrégistrés par quelque notable confrère homme de bien et zélé de l'honneur de Dieu, à ce commis, comme aussi à recevoir et rendre compte des donations, que par dévotion et de pure libéralité donnent les confrères à leur entrée, à la mort et annuellement pour la célébration des messes et offices d'icelle confrérie, entretien aussi des luminaires et ornemens à ce requis. Cependant les pauvres y sont admis gratis et sans charge.

» 2. L'Autel de la Sainte-Croix, par laquelle Nostre Seigneur est fait véritablement Jésus et Sauveur et sur laquelle il a (et non sans mystère) permis que son très Auguste Nom Jésus seroit en l'escriteau : Jesus Nazarens, etc., est déterminé pour Autel d'icelle Confrérie. Auquel désormais le troisième Dimanche de chaque mois se chantera la messe du Nom de Jesus. Aussi ce mesme Dimanche après le salut du soir se fera la procession dévote de la dite Confrérie. De plus à la descharge d'icelle, le jour de la Circoncision, premier de l'an, se chante une Messe à Diacre et soudiacre et l'office solennel, et Heures canoniales au Dimanche 2^e après l'Épiphanie ou trois Roys, auquel jour la Sainte Église célèbre la feste du dit Très-Saint Nom. Et le lendemain ou bien le jour plus commode de l'octave se chante le service des confrères et consœurs trespassez.

» 3. Aux susdits offices, messes, processions et service les confrères assistent dévotement. Au jour de la Circoncision et de la feste solennelle du dit Très-Saint Nom de Jésus, après s'estre confessés recevront le vénérable Saint Sacrement de l'Eucharistie.

» 4. Les Confrères s'abstiendront sérieusement des juremens, reniements, blasphèmes ou semblables abus et outrages du Saint Nom de Dieu, de la Vierge et des Saints, les banniront

de leurs familles et empescheront selon leur pouvoir et d'un zèle tout particulier semblables blasphèmes, reniements et paroles exécrables en leur compagnie, reprenant bénévolement et charitablement ceux qui se laisseront porter à telle coutume tant damnable et pernicieuse. »

3. — Confrérie de Saint-Géry, patron de la paroisse

Dès l'origine de la paroisse, le culte de saint Géry fut en grand honneur à Braine.

Une confrérie sous ce vocable fut érigée en l'église paroissiale et avait pour siège la chapelle qui lui était dédiée. Chaque année, le 12 août, lendemain de sa fête principale, un obit y était chanté pour les confrères et consœurs trépassés. Cette chapelle possédait divers biens en ville, entre autres une maison que le peuple brainois appelait autrefois la « maison de saint Géry » (1).

4. — Confrérie de Saint-Jean-Baptiste

La « confrérie de Saint-Jehan » fut établie avant l'an 1476. Dans les dernières années du xv^e siècle, elle fut dotée de rentes d'imports divers par Guillaume Escliffet, Jean Anthoin de Loges, Pierre Marie, Benjamin Hazart et Jean Letruye dit Rozet. Dans la suite la chapelle de « Monsieur saint Jehan » reçut de nouvelles libéralités. La plus importante, consistant en 103 livres 15 sols 9 deniers de rente, avec charge de messes à célébrer à l'autel saint Jean eut pour auteur Jean Du Bois, échevin de

(1) En 1720, la veuve de Jean Resteau occupait cette maison « portant pour enseigne: le Mortier d'or, tenant à la rue et ruelles et le jardin aux remparts, à Jacques Losson et au sieur Lobé ». Elle avait été donnée par Jehan Lehongre, à charge de la messe de chaque dimanche, avec distribution de pains. Compte de la chapelle de Saint-Géry, fait et rendu par l'avocat Hanon, pour les années 1718, 1719, 1720.

Braine-le-Comte en 1669. Philippe Sussenair donna à la même chapelle, en 1698, un capital de 46 livres 1 sol 3 deniers.

5. — Confrérie de Saint-Pierre

Cette pieuse sodalité existait au xvi^e siècle et peut-être antérieurement.

En 1603, le chirographe contenant les statuts et ordonnances fut consumé en la maison du maître de la confrérie par « le feu advenu le jour Saint-Jean-Baptiste ». Bientôt après et tandis qu'ils en avaient « la fraîche et entière mémoire » les confrères prirent soin de faire rééditer leurs anciennes règles dans un acte écrit sur parchemin, qui nous est conservé. L'on y voit que la confrérie faisait célébrer les vêpres le 28 juin, grand'messe solennelle les jours de la fête et de l'octave des saints Apôtres Pierre et Paul, le jour de saint Pierre aux Liens, le jour de la Conversion de saint Paul et le jour de la fête de la Chaire de saint Pierre à Antioche. Elle faisait chanter un obit le 30 juin pour les membres défunts de la confrérie et une messe de requiem avec assistance de diacre et de sous-diacre pour chaque confrère ou consœur, après son décès.

Les membres de la confrérie étaient tenus d'assister aux susdits offices, ainsi qu'aux funérailles des confrères et consœurs. Ils devaient en allant à l'offrande comme en accompagnant au cimetière les corps de leurs confrères tenir en main une verge qui leur servait d'insigne et leur était remise par le serviteur de la confrérie.

Chaque année les confrères s'assemblaient le 30 juin sous la présidence du pasteur pour ouïr les comptes annuels du mambourg et procéder à l'élection tant du maître de la confrérie que du mambourg. Le même jour à midi ou le soir, il y avait une récréation consistant en un repas auquel les confrères et consœurs pouvaient assister à leurs frais.

6. — *Confrérie de Saint-Antoine*

« En 1382, une affreuse épidémie connue dans l'antiquité sous le nom de feu sacré et au moyen âge sous celui de feu Saint-Antoine, porta la désolation dans le comté de Hainaut. Partout les habitants recoururent à l'intercession de saint Antoine qui était regardé comme le libérateur de cette contagion et on lui éleva dans certaines localités des oratoires dont quelques-uns subsistent encore (1). » C'est sans doute à cette année calamiteuse que remonte l'installation de la chapelle de Saint-Antoine (2) et il est à présumer que l'établissement de sa confrérie date de la même époque. Le compte de l'église pour 1512-1513 mentionne l'existence de cette confrérie comme antérieure à l'année 1498. Nous pensons que dans la suite, cette pieuse association se fusionna avec la corporation du métier des bouchers, boulangers, etc.

7. — *Confrérie de Saint-Christophe*

Dans un chirographe ou manuscrit sur parchemin, en date du 24 mai 1511, il se voit que « Jacquemart Le Bastenier, mû de charité, désirant le salut de son âme et des âmes de ses bien-fauteurs vivants et trespasés, et afin que le saint service divin se puisse faire et entretenir en la capelle et autel du glorieux martyr et amy de Dieu, Monseigneur saint Christophe, située

(1) L. DEVILLERS, *Notice sur des monuments des environs de Mons. Saint-Antoine-en-Barbefosse (à Havré)*. Mons, 1867, p. 5. Le prieuré de Saint-Antoine-en-Barbefosse reçut en 1573 de Michel de Lavielleuze en donation une rente de 20 sols assise sur la maison du Miroir à Braine-le-Comte. Chirographe aux archives paroissiales.

(2) Le dimanche de Quasimodo, il y avait jadis indulgence de 1,340 jours pour les fidèles visitant la chapelle de Saint-Antoine. Semainier de 1586.

en l'église paroissiale de Braine, donne en pur don un journal de terre labourable pour en adhériter Pierre Hanon adont là présent comme mambourg, pour et au nom et au profit de la dite capelle, fabrique et autel de mon dit Seigneur saint Christophe ».

La confrérie de Saint-Christophe, qui compta parmi ses membres le célèbre Docteur Sylvius, date d'une époque très reculée. Le compte de l'église (an 1512-1513) renseigne que celle-ci avait prêté en 1509 aux confrères de Saint-Christophe une somme de 35 livres. Cette somme, pour lors assez considérable, fut probablement employée à la reconstruction de la chapelle du glorieux martyr.

8. — *Confrérie de la Miséricorde pour les trépassés*

Cette pieuse association fut établie vers 1659 par les soins du pasteur Jacques Levisse second. Les messes ordonnées par la confrérie ainsi que les pieux exercices des confrères avaient lieu en la chapelle dite du Monument. A l'autel qui s'y voit encore aujourd'hui était attaché le privilège de l'indulgence plénière en faveur des fidèles défunts.

Par testament, en date du 27 janvier 1694, les pieux conjoints Michel Minne et Marie Dubois léguèrent à la confrérie de la Miséricorde une somme de soixante livres. Ainsi qu'en témoignent les livres de commands ou semainiers du siècle dernier, il était d'usage chez les familles aisées de faire une aumône plus ou moins importante à la confrérie de la Miséricorde, à l'occasion du décès d'un de leurs membres.

Le deuxième dimanche d'octobre on célébrait l'anniversaire de l'institution de la confrérie. La première messe se chantait ce jour-là à l'intention des confrères et consœurs. Après la messe paroissiale, il y avait procession « sur le marché ».

Le lendemain une messe solennelle était célébrée en forme

de service pour les confrères et consœurs trépassés et le soir on chantait un salut solennel à la même intention (1).

9. — *Confrérie du Très Saint-Sacrement*

L'on ne peut douter que l'ancienne « confrérie du vénérable Saint-Sacrement » ne possédât autrefois dans ses archives, l'acte authentique de son érection canonique, son règlement, son tableau d'indulgences spéciales et autres documents intéressants. A notre grand regret, il ne nous reste qu'un registre ancien, celui des recettes annuelles commencé en 1778. Il est intitulé : « Tablette des noms des confrères et consœurs du vénérable Saint-Sacrement. » Nous présumons que les autres pièces furent anéanties ou dispersées lors du pillage de la cure de Braine en juillet 1794.

La confrérie du Saint-Sacrement déjà mentionnée dans les semainiers du xvi^e siècle ne fut canoniquement érigée que dans les premières années du siècle suivant. L'institution s'en fit le jour de la Pentecôte, ainsi que nous l'apprend la procession commémorative qui a lieu chaque année encore à pareil jour.

Dans le cours des siècles, des indulgences spéciales furent sans doute concédées en grand nombre à notre antique confrérie. Une seule nous est bien connue : c'est une indulgence de 40 jours accordée pour l'assistance à l'obit célébré en décharge de la confrérie, pour l'un de ses membres défunts (2).

(1) Outre les confréries déjà mentionnées, on trouve citées dans les semainiers du xvi^e siècle les confréries de Notre-Dame de Grâce dite Notre-Dame de Cambrai, de Saint-Jean l'Évangéliste, de Saint-Hubert, de Saint-Martin, de Saint-Georges, de Saint-Quirin, de Saint-Nicolas, de Sainte-Anne, de Saint-Joseph, de Sainte-Catherine, de Sainte-Marguerite et de Sainte-Brigitte.

(2) « Livre des Commands » ou semainier de 1753.

La confrérie du très Saint-Sacrement vient d'être réorganisée. Après en avoir approuvé les règles et statuts (1), l'Évêque de Tournay l'a érigée canoniquement par lettres patentes en date du 7 juillet 1885.

10. — *Confrérie du Sacré-Cœur de Jésus*

La paroisse de Braine peut se glorifier d'avoir été une des premières à se ranger sous la bannière du Cœur de Jésus.

Moins de cinq ans après la mort de la bienheureuse Marguerite-Marie, au mois de juin 1695, les Récollectines de Braine s'adressaient au couvent de la Visitation de Mons pour solliciter leur admission dans l'association du Sacré-Cœur de Jésus. On lira avec intérêt la réponse qui fut faite à cette demande et que nous reproduisons en note (2). On y verra que la Visitation de Mons, comme toutes les maisons du même ordre, était devenue comme un centre de propagation d'où rayonnait sur la contrée environnante la dévotion au Sacré-Cœur.

(1) Voir le livret de la confrérie.

(2) A la Révérende Mère Supérieure des Récollectines de Braine.

Vive † Jésus

De notre monastère de Mons,
le 29 juin 1695.

Ma Révérende Mère,

Nous apprenons tous les jours avec un nouveau plaisir les progrès de la sainte dévotion au Sacré-Cœur de Jésus et croyez que c'est avec une fort grande consolation que nous nous trouvons unies à votre sainte communauté dans ce divin centre de tous les cœurs. Comme l'association se trouve aussi à notre monastère de Paray en Bourgogne et que c'est là où nous nous sommes fait enrôler, nous y enverrons votre billet. Je crois qu'il suffira comme il est fait. Une religieuse de ce monastère qui est la secrétaire de ce Sacré-Cœur nous a mandé qu'on le peut faire ou en donnant les noms de toutes les sœurs ou la supérieure seule donnant le sien pour toute sa communauté, etc. Sœur Marie-Anne Carlier, supérieure de la Visitation Sainte-Marie D. S. B. — Archives du couvent des Récollectines de Braine-le-Comte.

Elle prit peu à peu de tels développements qu'au commencement de ce siècle, le curé Laveine se détermina à demander à l'évêque, l'érection canonique de la confrérie du Sacré-Cœur. Voici en quels termes il s'exprime dans sa supplique, en date du 7 octobre 1818: « Le nombre de personnes qui communient à la fête principale du Sacré-Cœur de Jésus et le premier vendredi de chaque mois fait assez connaître qu'on désire ardemment de voir établir ici une sainte association dont la fin est de ranimer l'amour refroidi des fidèles envers Jésus-Christ notre Seigneur. »

Mgr Hirn accéda aux pieux désirs du pasteur de Braine-le-Comte et de ses paroissiens. Par apostille en date du 10 octobre 1818, il érigea canoniquement notre confrérie du Sacré-Cœur et en approuva les règles et statuts.

11. — Confrérie de Saint-Roch

L'auteur de *la Vie de saint Roch*, publiée au xvii^e siècle, nous apprend que l'institution de « la très belle confrérie de Saint-Roch érigée à Braine-le-Comte dans une chapelle assez près de ladite ville » eut lieu dans le temps où Guillaume De Berghes occupait le siège métropolitain de Cambrai (1599 à 1606). A raison du fléau de la peste qui désola notre contrée en 1602, nous supposons qu'à cette date remonte l'existence de notre ancienne confrérie de Saint-Roch (1).

Un registre qui a pour titre « Liste des enrôlés dans la confrérie de Saint-Roch » rappelle comme suit les indulgences octroyées aux associés :

« Monseigneur l'archevêque de Cambrai a accordé à perpétuité une indulgence de quarante jours à ceux qui, depuis les

(1) Le *Manuel des confrères*, imprimé au xvii^e siècle, contenait une notice historique sur la confrérie. Malheureusement il n'en reste, à notre connaissance, aucun exemplaire.

I^{res} vêpres de saint Roch, qui se chanteront le jour de l'Assomption de la sainte Vierge, jusqu'aux II^{mes} vêpres, visiteront sa chapelle et prieront pour les fins ordinaires de la sainte Église; *item*, à ceux qui, tous les vendredis de l'an, visiteront le Calvaire et prieront en l'honneur de la Passion du Sauveur, dix jours d'indulgence. » C'est uniquement comme détail historique que sont relatées les indulgences ci-dessus. La concession qu'en a faite l'archevêque de Cambrai a cessé d'être valable.

La confrérie de Saint-Roch, pourvue de règles nouvelles (1), fut canoniquement érigée en l'église paroissiale, par acte de Mgr Du Roussaux, du 7 juillet 1885.

12. — Confrérie de Saint-François de Hiéronymo

Saint François de Hiéronymo, prêtre de la Compagnie de Jésus, naquit le 17 septembre 1642 à Grotaglia, petit village du diocèse de Tarente. Par sa grande charité et sa merveilleuse patience aussi bien que par ses innombrables et éloquents prédications, il ramena à Dieu une multitude de pécheurs.

Il fut déclaré bienheureux par Pie VII en 1806 et canonisé par Grégoire XVI en 1839.

La dévotion à saint François de Hiéronymo fut connue et pratiquée à Braine-le-Comte, aussitôt après sa béatification. Dès 1810, elle prit un nouvel accroissement, par suite de l'exposition d'une de ses reliques en notre église paroissiale. C'est ce que nous apprend le curé Laveine, par le passage suivant d'une lettre qu'il adressa le 7 octobre 1818 à Mgr Hirn en vue d'obtenir l'érection de la confrérie: « Les dons en argent qui entourent la statue du bienheureux François prouvent que la dévotion des paroissiens envers ce vénérable serviteur de Dieu n'a fait qu'augmenter depuis que le soussigné a été auto-

(1) Voir le livret de la confrérie.

risé par Votre Grandeur à exposer publiquement sa relique à la vénération des fidèles. »

Par acte du 10 octobre 1818, l'évêque approuva les règles et statuts proposés par M. Laveine et il érigea canoniquement la confrérie du bienheureux François de Hiéronymo, en l'église de Braine-le-Comte, à la chapelle de Notre-Dame de Grâce.

Le pasteur est le grand-maître de cette confrérie; il choisit deux assistants pour la diriger avec lui.

Chaque confrère paie à son entrée dans la confrérie soixante-quatre centimes (un escalin) et annuellement trente-deux centimes (une plaquette) pour l'entretien de la confrérie.

§ 5. — Institutions charitables

1. — La table des pauvres ou communs pauvres aujourd'hui appelée le Bureau de bienfaisance

L'acte authentique le plus ancien qui, à notre connaissance, mentionne la Table des pauvres, date du 21 décembre 1387 (1). Pas de doute que son institution ne soit bien antérieure à cette époque (2).

(1) Chirographe portant donation faite aux communs pauvres de Braine à charge d'obit pour le donateur Ysnar li Lombard et dame Alis de Bourbecke, sa femme.

(2) L'existence de la table des pauvres de Braine-le-Comte remonte vraisemblablement au règne de Bauduin V. Nous inclinons à le penser ainsi, d'après ces savantes considérations de M. Wauters sur l'origine des institutions charitables dans nos provinces : « c'est, dit-il, vers l'an 1100 ou vers l'an 1200, que se produit, dans le sort de la grande majorité de la population, une révolution d'une portée immense : l'affranchissement des serfs. Cette révolution eut pour résultat de modifier dans ses bases essentielles, les rapports du seigneur et de ses subordonnés. Auparavant ceux-ci travaillaient pour leur maître et étaient entretenus par lui ; c'était de lui qu'ils devaient

Au xv^e siècle, les biens des pauvres étaient conjointement avec ceux de l'hôpital, administrés par deux mambourgs et un clerc tenant les écritures. Ceux-ci étaient nommés par le magistrat et devaient chaque année lui rendre compte de leur gestion.

La table des pauvres possédait en 1481 quelques biens-fonds et des rentes très nombreuses. Plusieurs de ces rentes avaient une destination spéciale indiquée par le fondateur. Le compte de 1480-1481 renseigne « une rente de 8 sols 6 deniers que Colart Cottreau donna aux ladres (lépreux) pour être convertie en vin au Noël, Pasques et Pentecouste », une rente « laissée aux dits ladres par la demoiselle Carpin » une rente pour la distribution de harengs, d'argent et de blé, « ordonnée par Jean Naspert ».

Des distributions générales de secours se faisaient alors « pour Dieu et en aumône » à certaines dates fixes de l'année. La veille de la saint Martin et la veille de la fête des Rois ainsi que le lundi gras (nuit des quaremaux) se distribuèrent aux pauvres des aumônes en argent. Le jour de saint Thomas on leur donnait des pois, du blé et des souliers. Le premier lundi du Carême, après l'obit de Jean Naspert et vers la mi-

attendre des secours en cas de misère ou de maladie. Après l'affranchissement, ces liens, sans se rompre d'une manière absolue, se relâchèrent et l'ancien serf, devenu un homme libre, pouvant disposer de ses bras et de son temps, se vit privé de l'appui sur lequel il comptait autrefois. Dans le même temps, les villes se multiplièrent et se peuplèrent, grâce aux privilèges qu'elles obtinrent et à la sécurité dont on y jouissait, l'industrie et le commerce prirent d'immenses développements, la Belgique s'ouvrit à une vie nouvelle, vie toute différente de celle qui l'avait animée jusque-là, vie entremêlée d'époques de prospérité et de crises funestes. Le bourgeois, l'artisan, le laboureur furent exposés à des tourments subits, qui firent sentir la nécessité et reconnaître l'heureux résultat des institutions de charité et de prévoyance. » *Bulletins de l'Académie royale de Belgique.*

carême après l'obit de Jean Derselle (1), ils recevaient des harengs et du pain. Entretiens ils obtenaient des vêtements (de drap de frise blanche ou grise), du bois de chauffage, de l'huile, des chandelles et divers secours « en leurs maladies et autres nécessités ».

Les orphelins étaient à la charge de la table des pauvres, de même que les pauvres gens malades, soignés à l'hôpital.

Les frais d'entretien des ladres ou lépreux, tenus dans les maisons de la maladrerie (2), située près le moulin à vent, incombait par moitié à la ville et à la table des pauvres. Parmi les vêtements donnés aux ladres, se voient : un manteau, un pourpoint, un paletot et une « vesture » consistant en quatre aunes 1/4 de drap gris (3).

Dans le courant du xvi^e siècle, le patrimoine des communs pauvres s'accrut considérablement grâce aux libéralités de sire Pierre Moreau, curé, de Jean Le Cordier, connétable des arbalétriers et lieutenant des bois en la melte de Braine, de Philippe de Goignies et d'Adrienne de la Cornehuse sa femme, de Michel Passet, d'Ogier Bodart, receveur du domaine, d'Isabelle Moreau et d'autres personnes bienfaitrices dont fait mention le compte de 1601-1602.

(1) Ce bienfaiteur avait donné aux pauvres « un bonnier de terre gisant sur la couture du commun camp » et diverses rentes. L'une de celles-ci était affectée à la célébration de messes en la chapelle de l'hôpital, le jour de saint Nicolas en hiver, le jour de saint Nicolas-le-Vert (9 mai) et le jour de la dédicace de ladite chapelle.

(2) C'est en cet endroit du faubourg de Mons que fut établi en 1471 le cimetière de saint Roch pour les pestiférés. Peut-être est-ce là que se trouvait au xiv^e siècle l'établissement appelé « la Pesterie » dont il est parlé dans le compte du domaine de Braine-le-Comte, pour l'année 1366. Archives du royaume, Chambre des Comptes, n° 9123.

(3) Divers chiographes de 1596 nous apprennent que des personnes que l'on supposait atteintes de la lèpre furent envoyées à Mons pour y être examinées par les médecins de la grande maison de Saint-Ladre (Saint-Lazare).

Ce document contient des détails curieux à divers titres. Nous en citons quelques-uns :

« Jean Le Cordier et Nicolle Hanon, sa femme, ayant donné aux pauvres la cense de la Monbecq qu'on dit Pauvrenelle (ferme des pauvres) avec quinze bonnier y appendans, dont en mémoire et à la requeste des parents et amis, a été par les curé, chastellain et jurés dudit Braine ordonné chanter un obit en l'église paroissiale le lendemain du jour de l'an ; » cet obit était suivi de la distribution d'un muid de blé aux pauvres.

« Martin Levent et Elison Lairin, sa femme, ont délaissé tant pour le profit de l'église que desdits pauvres l'héritage d'une maison, chambre, grange et jardin contenant cinq journaux ou environ, gisant à Scaubecq, au lieu qu'on dit *aux Bruyères*, tenant au chemin allant de Braine à Horrues et à l'aunois des croisettes, item, un bonnier trois journaux de terre et pré gisant sur le camp de Ghoisseaurieu, item, un demi-bonnier d'autre terre gisant sur la croix l'Évêque tenant au chemin de Braine à Enghien. »

Selon l'ordonnance de Ogier Bodart et de Marguerite de Mons, sa femme, qui avaient légué aux pauvres une rente de 24 livres « les mambourgs et clerc des pauvres » devaient distribuer, après leur obit annuel « au comptoir desdits pauvres à 40 pauvres personnes, à chacune une pièce de chair (viande) de boef ou de porc en valeur de 6 sols, avec à chacune 3 sols en argent et à chacune un petit plat de bois sur lequel devait se mettre ladite chair ».

Michel Passet « avait ordonné aux pauvres un tonneau de harengs, tel et aussi bon » que ceux portant « la marque d'Anvers ».

Le lundi de semaine peineuse (semaine sainte) des harengs étaient distribués aux pauvres ainsi qu'une aumône en monnaie, après l'obit d'Agnès de le Fontaine, femme d'Arnould Maix.

Le jour où se célébrait l'obit d'Isabelle Moreau, il était donné cinq sols à chacune des douze veuves des maisonnettes.

Une rente de 10 sols avait été donnée « pour adsister à payer les sorliers des pauvres ».

En 1787, la table des pauvres avait un revenu de 1,321 fl. 15 sols en argent et de nombreuses rentes en grains. Les dépenses annuelles s'élevaient en moyenne à 1,138 fl. 17 sols 3 deniers (1).

2. — *L'Hôpital, anciennement désigné sous les noms de Maison-Dieu, Hôpital-Dieu, Hospital et Hostellerie de Dieu et de Monsieur Saint-Nicolas.*

Nous ne pouvons préciser l'époque où fut fondé l'hôpital de notre ville « gisant lez la porte du pont et tenant aux murailles d'icelle ville ». Dans un document de 1337, publié par M. Devillers (2), il en est parlé comme d'une institution parfaitement établie.

Dans le cours des siècles, les bienfaiteurs ne manquèrent pas à cette institution charitable.

Willam Dumortier en 1474, Pierre Roland en 1563, au siècle suivant, Michel Le Waitte, Jean Le Waitte, Catherine Le Waitte, Jean Lehongre, Jean Huet, Jean Causenaire, Jean Baudry, Pierre De Solre prêtre, Marie Amand, Pierre Mulpas, Barbe Hanon, veuve Clément, Martin Leprince et autres instituèrent des libéralités en faveur de l'hôpital (3).

(1) Archives du royaume. Chambre des Comptes n° 46629 Déclaration des biens du clergé.

(2) Lettre d'amortissement donnée par Guillaume de Bavière en faveur de la chapellenie fondée à l'hôpital de Braine-le-Comte *Cartulaire des comtes de Hainaut*, tome III, p. 569.

(3) Jean Lehongre († 1637) laissa aux malades de l'hôpital trente et une livres de rente. Marie Amand, fille de David Amand, Sgr de Montrœul et de Jeanne Restau, légua par testament en date du 16 sep-

Le compte de l'hôpital pour les trois années 1723-1725 porte comme total des recettes : 9,092 livres 13 sols 5 deniers, comme montant des dépenses 7,678 livres 7 sols 6 deniers.

En 1787, le revenu annuel du même établissement s'élevait à 1,433 florins 5 sols 9 deniers, les dépenses montaient à 1,533 florins 19 sols 9 deniers.

L'hôpital et la maison des orphelins essayèrent à l'époque de la révolution française « des pertes considérables » par suite de remboursements en assignats, et par la perte des rentes dues par les États du Hainaut dont on ne put obtenir la liquidation malgré les démarches et sollicitations nécessaires.

Primitivement l'intendance de l'hôpital et la gestion de ses biens et revenus étaient confiées par le magistrat aux mambourgs et clerc des communs pauvres. Les Béguines et un gardien nommé hospitalier étaient chargés du service des malades et des pauvres passants. D'après l'extrait suivant du compte de 1493-1494 il semble qu'il n'y avait alors à l'hôpital que huit lits : « avoir acheté en la feste d'Enghien au mois d'octobre en ce compte, de plusieurs marchands cinquante neuf aulnes trois quarts de toile... pour faire linchoelx (draps de lit) du dit hospital...; à la vesve de Pierre Ghoisset laquelle a fait desdites toilles huit paires de linchoelx servans aulx lits du dortoir dudit hospital (1) ».

Vers l'an 1520, le magistrat substitua à l'hospitalier et aux

tembre 1664 une rente de 614 livres 6 sols pour la fondation de deux lits à l'hôpital. Messire Charles-Albert Anthoin, Sgr de Maugremont († 1672), donna à l'hôpital « un jardin proche Samson et environ quinze bonniers tant terres que pastures, à charge d'une messe tous les mois dans le dit hôpital ». Un acte de 1695 rappelle que Martin Leprince, chanoine et doyen de Nivelles, fit don à l'hôpital d'une rente annuelle de cent livres.

(1) Voici quelques autres détails figurant dans les comptes de la fin du xv^e siècle :

Exécution de travaux « aux maisons de la maladrerie, au lez divers le

Béguines deux religieuses du Tiers-Ordre de Saint-François dites sœurs grises appartenant au couvent de Condé.

Le 15 mars 1528, trois religieuses du même ordre (on ignore de quel couvent) prirent possession du Béguinage et de l'Hôpital. Il avait été convenu entre l'autorité diocésaine et le magistrat de Braine-le-Comte que ces religieuses seraient chargées du service de l'Hôpital et du soin des malades à domicile et

moulin à vent, " au refen du beghinage, " à la capelle de l'hospital " à l'estable de l'hospital tirant vers les ruwes ".

Dépenses faites " pour trois treilles d'osières mises au devant des vairières dudit Hospital afin de les préserver de brisures et rompures d'enfans ".

Payé " à Henri Borgne, hospitalier, pour avoir noury audit hospital plusieurs pauvres gens malades si comme un compaignon de Bruxelles. item, Jaquemin Druart qui avoit esté prisonnier aux franchois, qui trespasa le jour du sacre et fu enseveli emprés le croix Huart, item, le varlet de Jehan Marin, etc. ".

Mention de " vi livres que feu Katherine Verman, en son temps Béghine au Béghinage dudit Braine, devoit pour son entrée audit béghinage ".

Payé " 12 sols à Marie Loroit, Béghine, pour avoir gardé pendant 15 jours deux enfants malades ". A Jérôme Flandroix a esté prise une pinte et demie de vin, donné à Marie Loroit, en sa maladie, 4 sols 3 deniers, " au fossetier pour le luisel (cercueil) et fosse de Marie Loroit 10 sols, " à Monsieur le curé de Braine pour le service, obsèques et vigilles de Marie Loroit, beghine, 12 sols, " à Pierre de Gramont, sergent, fut paiet pour la mortemain des biens Marie Loroit, 15 sols, " à Valize pour son salaire d'avoir porter les biens (meubles) de Marie Loroit comme ceux de Pierre Recque sur le marché affin de les vendre, 5 sols, " à Kaisin Escliffet qui vendit les dits biens, 2 sols 6 deniers, " du vendaige des biens Marie Loroit, béghine, et des biens Pierre Le Recque, reçeu ensemble 9 livres 15 sols ". " A Valize, l'aisné pour avoir fait les fosses au chimentière de l'église du dit Braine, de Pierre Recq, sa femme et un de leurs enfants, parmi (y compris) les avoir esté mettre à point et ensevellis en leur maison à Prestemont, trespasés de la maladie contagieuse, lui a esté pour chacun, 12 sols, font 36 sols. "

qu'elles auraient comme rémunération les avantages qu'avaient eus les deux sœurs de Condé et avant elles les Béguines. Il se voit dans l'acte de convention qu'il y avait alors douze lits à l'Hôpital.

En 1653, les sœurs acquirent, pour le prix de 300 livres, le vieil hôpital qui fut dès lors adjoint aux bâtiments claustraux et elles construisirent à leurs frais un nouvel hôpital sur l'emplacement aujourd'hui occupé par la caserne de gendarmerie. Cet hôpital subsista jusqu'en 1821, époque où des salles furent aménagées pour les malades dans une dépendance de l'ancien couvent des Dominicains. L'Hôpital-hospice actuel dit Hospice-Rey du nom de son insigne bienfaiteur fut construit en 1868.

3. — La bonne maison des pauvres orphelins

Cette charitable institution paraît avoir été fondée en 1590. C'est au mois de février de cette année que se voit dans le *livre des commands* de la paroisse la première donation faite aux « pauvres orphelins ». Un acte sur parchemin datant de la même année 1590, mentionne comme récente « la bonne maison, érigée et construite pour la réception des pauvres orphelins ».

Au début, cet établissement n'avait d'autres ressources que le produit des collectes faites à l'église aux grandes solennités, les subsides de la table des pauvres, le produit des blocks (trons) placés en divers endroits et « les deniers de l'aumône faite par aucunes bonnes personnes pour assister le maintenant d'iceux povres orphelins » (1).

(1) Dans son compte de 1608 le receveur Remy de Hallutte a cru pouvoir décerner à sa personne ce petit éloge : « Par le moyen de supplication faite par ycelui compteur et le bon zèle qu'il avoit allant circuire le dit terroir il a fait venir plus de deux cents livres de

La maison des orphelins ne tarda pas à recevoir d'importantes dotations consistant en capitaux de rentes et en biens-fonds. Parmi les premiers bienfaiteurs nous trouvons Antoine Dubois, Philippe Leprince, Michel Anthoin, Géry Le Waitte, Nicolas Melin, homme d'armes et le curé Jean Moreau († 1597) qui légua aux orphelins une somme de 1,039 livres 18 sols 6 deniers (1).

En 1637, maître Jean Le Waitte, chanoine de Soignies, donna aux orphelins une rente annuelle et perpétuelle de huit rasières de blé, à charge de trois messes basses dont deux à célébrer « aux deux jours de fêtes marchandes de Braine (1^{er} lundi de mai et le 1^{er} lundi d'octobre) et la troisième au jour du blanc jeudi (jeudi saint).

En 1639, Jean Lehongre fit don aux orphelins de « trois maisons avec un journal de jardin à la couturelle (cabu) et 25 livres de rente à charge de l'office chanoinel le jour de saint Vincent ».

En 1672, messire Charles-Albert Anthoin, seigneur de Maugremont, laissa aux orphelins « un fief de douze bonniers à charge d'une messe basse pour son âme tous les lundys et d'un De profundis tous les jours par lesdits orphelins ».

Les biens et revenus de la maison des orphelins étaient administrés par le magistrat. Il nommait une « mère » (2) pour la direction des orphelins. Son traitement annuel était fixé, en 1595, à 32 livres. Le jeudi de chaque semaine le receveur lui

chair (viande) et grand nombre de bur et fromaige qu'il at esté quérir en saison. »

Le même compte fait mention d'une « charrée de prunes confisquée » et donnée aux orphelins et de « deux demi-tonnes servant pour emplir quand les bourgeois brassent ».

(1) Compte des orphelins rendu en 1640 pour 6 années.

(2) La mère des orphelins était, en 1595, Caisotte Dusart, en 1608, Jeanne Descamps, en 1640, Marguerite Hayette, en 1671, Jeanne Morlé.

délivrait les sommes requises pour « acheter les provisions et victuailles ».

A partir d'un certain âge, les orphelins étaient envoyés en ville chez d'honnêtes patrons, pour y apprendre un métier. Les orphelines étaient pour la plupart retenues à l'hospice où elles filaient le lin sous la surveillance et direction de la mère.

Les plus anciens comptes de la maison des orphelins renseignent des dépenses pour l'écolage des enfants, pour catéchismes et livres d'heures (manuels et prières), pour effets d'habillement tels que habits de drap bleu doublés de drap blanc, chapeaux, souliers, patins (sabots), etc.

Le compte rendu en 1640, nous apprend que durant l'année 1638 la contagion (sans doute la peste) sévit en la maison des orphelins et quatre de ceux-ci succombèrent.

En 1787 il y avait en la maison des orphelins, 21 enfants. Les revenus annuels s'élevaient à 1,431 fl. 8 s. Les dépenses à 1,733 fl. Le profit des ouvrages des orphelins qui consistaient principalement dans la filature demeurait entre les mains des père et mère pour servir aux dépenses journalières de la maison, sans qu'ils eussent à en rendre compte (1).

§ 6. — *Le Béguinage*

Vers l'an 1250, sous le règne de Marguerite de Constantinople, comtesse de Flandre et de Hainaut et de Jean d'Avesnes, son fils, comte de Hainaut et probablement avec l'aide de leurs largesses fut fondé le Béguinage de Braine (2). Ce nom fut donné au quartier qu'habitaient les Béguines.

(1) Déclaration adressée au gouvernement en 1787. Archives du Royaume à Bruxelles, chambre des comptes n° 46629.

(2) Le Béguinage de Braine-le-Comte est mentionné dans un document de l'an 1304 n. st., relatif à la Chapelle-le-Comte, fondée par

Sans prendre, à l'exemple des religieuses, d'engagement perpétuel et irrévocable, sans se lier par aucun vœu, les béguines s'astreignaient seulement à garder la continence et à vivre sous l'obéissance de leur supérieure aussi longtemps qu'elles resteraient dans le Béguinage. Elles avaient leur ménage particulier ou bien elles se réunissaient en petit nombre dans la même maison; mais à des heures marquées, elles devaient se réunir pour faire la prière en commun.

Leur costume variait suivant les localités, mais elles étaient généralement vêtues de noir ou de gris, et portaient le mantelet noir, surmonté d'une espèce de coiffe ou capuchon appelé béguin.

Nous donnons en note le détail des conditions requises pour l'admission au Béguinage d'Enghien (1). Il est vraisemblable

Florent d'Avesnes. Inventaire de la trésorerie des chartes, par Godofroy, H. 25. Arch. de l'État, à Mons.

(1) Des conditions des personnes qui seront reçues dans le béguinage:

« Personne ne sera reçue sinon qu'elles soient des filles honnêtes, d'un bon nom et conduite et pour tels réputées.

» Étant saines de corps et d'esprit, non affligées des maux caducqs, sauf à garantir le béguinage de ne jamais lui être à charge.

» Aussi libres de toutes promesses concernant quelque religion ou mariage.

» Non chargées de quelques dettes notables ou responsabilité.

» Aiant au moins un lit avec ses attributs, des vestements de béguines et les petits meubles nécessaires

» En outre autant de rentes annuelles, autres biens ou à faute d'iceux assez adroite pour être entretenue de son travail sans tomber à charge du dit béguinage.

» A cette fin personne ne sera reçue sans préalablement en faire apparoir, sauf qu'une béguine reséante ou toute autre séculière personne en réponde vers le béguinage.

» Ainsi ordonné et recommandé par nous soussignés en présence de demoiselle Elisabeth Janssens maitresse et autres béguines d'un commun accord, en l'an mil six cens et douze, le deuxième novembre.» *Histoire de la ville d'Enghien*, par M. Ernest Matthieu, p. 584.

que des conditions analogues étaient exigées au Béguinage de notre ville.

Le règlement de vie des béguines était des plus simples. Leurs obligations générales une fois remplies, elles profitaient de leurs heures libres pour s'adonner aux œuvres de charité, travailler aux ouvrages d'aiguille ou faire de la dentelle, de la broderie, etc. Le plus souvent elles soignaient les malades. Sous ce rapport, elles durent rendre longtemps service aux habitants de cette ville. Nous voyons, en effet, que moins d'un siècle après leur établissement, fut fondé et installé, dans l'une des dépendances de leur Béguinage, « l'Hôpital de Saint-Nicolas du dit Braine, gisant lez la Porte du Pont et tenant aux murailles d'icelle ville ». C'était l'emplacement de la filature de la rue du Pont, emplacement qui confinait aux remparts de la ville, à deux pas de la porte de Nivelles.

Cet hôpital fut primitivement desservi par un hospitalier aidé des béguines les plus aptes au soin des malades et des pauvres passants.

Au XIV^e siècle « les pauvres béghines » recevaient chaque année du comte de Hainaut certaine rémunération pour « les servens (soins) de le Pesterie de Brayne » et de temps immémorial, il était donné aux béguines et à leur chapelain par le même comte, des centaines de fagots provenant du bois de la Houssière. La chapelle des béguines était entretenue et au besoin restaurée aux frais de la recette du comte à Braine (1).

(1) « As povres béghines de Brayne c'on leur doit cescun an III rasières de blet, se leur a payet pour l'an XXXIII et l'an XXXIII, I muids de blet. » Compte de la recette générale de Hainaut de 1333 à 1334. Archives du Nord, à Lille.

« Pour ouvraiges à la capelle des Béghines à Brayne, 72 livres 12 s. 6 d. » Compte de février 1340 (1341 n. st.) à février 1341 (1342 n. st.). Ibidem.

« Au capellain des Béghines de Brayne pour se capellenie que

Les Béguines Marie Loroit et Catherine Verman sont mentionnées dans le compte des pauvres pour l'année 1492-1493. Ce sont les seules dont nous avons rencontré les noms.

Les béguines furent les premières qui, à Braine-le-Comte, firent profession de soigner les malades.

Il existait au Béguinage de Braine un autel dédié à Sainte-Élisabeth de Hongrie. Les Sœurs Récollectines conservent religieusement la statue fort antique de cette sainte. Leur ancien livre d'heures indique au nombre des suffrages la commémoration de sainte Élisabeth.

Le bénéficiaire de la chapelle Sainte-Élisabeth au commencement du XVI^e siècle était Sire Élie de Hainaut, mort en 1525 ; il fut inhumé dans l'église paroissiale, vis-à-vis de l'autel Saint-Pierre.

La communauté des béguines ne comptait plus que quatre sujets en 1512. Elle cessa d'exister en 1528. C'est alors que le magistrat confia à des Sœurs grises le service de l'hôpital et le soin des pauvres passants.

Le nom de nos premières Sœurs hospitalières nous est conservé dans la dénomination de *meltz des béguines*, attribuée dans l'atlas cadastral, à la partie de la campagne qui

mess(ire) li doit par an hiertalement au terme dou Noël II^e de faissiaux et III^e de velourdes, XI l. X s. » « As pauvres beghines de Brayne que mess leur doit aussi par an sour le bos de le Houssière I^e de faissiaux et II^e de velourdes qui montent pour les dis suers (sœurs), CXV s. » « As dictes pauvres béghines que messire leur doit cescun an audict terme dou Noël pour les servens de le pesterie de Brayne, III s. » Compte du Domaine de Braine-le-Comte pour l'année 1366 n. st. Arch. du Royaume, chambre des comptes, n^o 9123.

Vers 1500, les béguines recevaient du comte de Hainaut, à titre de rentes annuelles « trois rasières de bled prises sur le moulin à l'eau au dit Braine et 300 grands fagots et 100 fasseaux de leigne qui font 8 monts avec une rente de 9 livres 8 sols ». Archives du couvent des Récollectines de Braine-le-Comte.

s'étend à l'ouest de la ville, entre le chemin d'Horrues et la Brainette (1).

§ 7. — *Le couvent des sœurs pénitentes récollectines*

Les Sœurs grises firent leur apparition dans notre ville vers l'an 1520. Le châtelain et les jurés de Braine-le-Comte, dans l'intérêt des malades de l'hôpital Saint-Nicolas, substituèrent à l'hospitalier et aux béguines, deux Sœurs grises du Tiers-Ordre de Saint-François d'Assise, qui furent tirées du couvent de Condé. Elles s'appelaient : sœur Catherine de la Croix et sœur Barbe Delmotte.

Celles-ci se contentèrent d'abord de desservir l'ancien hôpital des béguines. Elles rendaient ainsi service, non seulement aux malades de la localité qu'on y transportait, mais encore aux étrangers et gens de passage qui, pour cause d'indigence ou d'infirmités se trouvaient dans l'impossibilité de continuer leur route. Ces deux religieuses ne pouvaient donc guère se rendre à domicile, si toutefois elles le firent jamais. Or, c'était là le vœu du magistrat et des bourgeois de Braine.

Aussi le 15 mars 1528, trois religieuses professes de l'Ordre des Sœurs-Grises (on ignore de quel couvent elles furent tirées), sœur Jeanne de Beugnies et ses compagnes, sœur Marie Pipé et sœur Adrienne de Binche, vinrent prendre possession, tant du Béguinage qui fut ainsi changé en couvent, que de l'hôpital de Braine-le-Comte.

Il avait été convenu entre l'évêque de Cambrai et le magistrat de Braine, que ces religieuses, placées sous la direction de Frère

(1) Sur ce cours d'eau, en face de la *Posterie*, existait jadis une passerelle en bois nommée *la planque des béguines*. Elle donnait accès au *pré des béguines*, où l'on voit aujourd'hui l'important établissement de MM. Zech et fils, éditeurs.

Gautier Baillet de l'Ordre de Saint-François, provincial des Flandres, seraient chargées du service de l'hôpital et du soin des malades à domicile avec peu de gain, selon la commodité des personnes. Elles devaient jouir en retour des avantages qu'avaient eus les deux Sœurs de Condé, et avant celles-ci, les béguines.

Voici à titre de curiosité l'acte de fondation du couvent des Sœurs-Grises, tel qu'il est extrait des registres mémoriaux, commencés en 1640 par la mère Dieudonnée de Saint-Bonaventure. Nous citons textuellement en respectant l'orthographe de l'époque : « Le 15^{me} de Mars de l'an 1528, sœur Jeanne » Beugnies, première mère de céans, accompagnée de sœur » Marie Pipé, sœur Adrienne de Binche, lors religieuses pro- » fesses d'un couvent duquel n'ay trouvé le nom, ont pris la » possession et charge de ce présent couvent et hospital de » Braine-le-Comte où avaient auparavant vescu les béguines ; » et, par l'accord de l'évêque et du magistrat, ont changé le » Béguinage en couvent, vivant depuis soub la charge des » Pères de Saint-François, comme il avait été auparavant » accordé à sœur Catherine de la Croix et sœur Barbe Del- » motte, religieuses de Condé, à charge qu'elles entretien- » draient l'hôpital comme devant de 12 lits à leurs dépens et » livreraient à toujours le bois, sel et lumière, et du potage, » aux pauvres passants, depuis la Toussaint jusque à Pâques, » et serviraient les malades en la ville avec peu de gain, » selon la commodité des personnes, et recevraient aussi les » pauvres malades de la paroisse pour les servir dans l'hô- » pital, à condition de laisser pour l'entretienement d'icelui » hospital tout ce qu'ils apportent avec eux, s'ils viennent à » mourir... »

Voilà pour les charges. Voici le détail des avantages accordés aux Sœurs :

« Pour gage des dites charges, les Sœurs jouiront des rentes

» qu'avaient les Beghines, savoir : de 3 rasières de bled » prises sur le moulin à l'eau au dit Braine, et 300 grands » fagots et 100 fasseaux de leigne qui font 8 monts, avec une » rente de 9 livres 8 sols. Outre ce, messieurs du magistrat ont » promis pour salaire aux dites religieuses que annuellement » on leur donnerait quatre muids de bled et 110 livres par an » que le receveur des communs pauvres leur fournirait. Dont » la mère avec les religieuses du consentement du Ra. Père » provincial ont accepté les charges susdites. »

Dans l'hôpital de Saint-Nicolas dont les Sœurs venaient de prendre possession, il y avait une chapelle érigée en l'honneur de ce saint. Elles devaient y faire célébrer 3 messes par quinzaine à la décharge du chapelain de Saint-Nicolas.

Les Sœurs grises vécuront plus d'un siècle à Braine jusqu'au jour où acceptant la réforme de Limbourg, elles changèrent de nom pour prendre celui de Récollectines.

Elles jouissaient de la considération générale, comme le prouvent les dons ou fondations dont elles furent l'objet, les constructions qu'elles purent élever et surtout le nombre croissant des religieuses.

Entretemps la fondatrice sœur Jeanne Beugnies était décédée. Sœur Anne Jocquet lui succéda et bâtit en 1546 le corps de la maison, comprenant : le dortoir, le réfectoire, la cuisine et la dépense, le tout, vu le bon marché des matériaux à cette époque, ne coûta que 1,395 florins.

Quatre Mères succédèrent à Mère Anne Jocquet sans qu'on en rapporte rien de remarquable. Ce furent : sœur Anne de Marche († 1568), sœur Anne Motuyer († 1577), sœur Jeanne Duquesne († 1584) et sœur Simone Lievemont († 1590).

La septième fut sœur Geneviève Carpentier. Elle décéda en l'an 1602. Sept autres religieuses moururent dans le courant de la même année. Elles étaient douze en tout au couvent.

Nous voyons que les quatre sœurs (1) qui restaient ayant élu pour leur Mère, sœur Anne Vandestraten, celle-ci, vu le nombre des novices qui se présentaient et sur les conseils de M^{re} François Melot, leur directeur, inaugura la vie commune dans le couvent. Elles avaient auparavant leurs linges et leurs meubles en particulier; elles mirent tout en commun.

Entretiens on agrandissait le couvent. Mère Anne y ajouta le bâtiment de l'infirmerie avec une cave et un ouvroir. Mais une de ses entreprises les plus importantes fut la reconstruction de la chapelle en 1605 (2). Elle ne coûta que 924 livres à la Supérieure, « 924 livres, ajoute naïvement le chroniqueur, dont elle a tiré plus que reçu 393 livres, par où on voit la Providence de Dieu! »

(1) Sœurs Anne Vandestraten, Marie de Hut, de Braine; Jenne Delau et Jacqueline Boitteaux.

(2) Voici le texte d'un curieux document relatif à la réédification de la chapelle des sœurs grises :

« Sur ce qu'auroit esté remonstré à Messieurs les lieutenant mayeur, jurez et eschevins avecq ceux du conseil de la ville de Brayne-le-Comte, de la part des sœurs de l'ordre Saint-Franchois dudit Brayne que la couverture de la chappelle de leur couvent, avecq quelque partie de muraille alloient en totale décadence et ruyne et en apparence de thumber, ce qu'advenant les matériaux tant de couverture que bricques seroient amoindris et anihiliez, et désirans soubz le bon plaisir de mes dis sieurs, moyennant le consentement et agréation de monseigneur illustrissime et réverendissime archevesque de Cambray d'augmenter ung petit laditte chappelle ce qui n'est aucunement possible ne soit qu'il plaise aux dis lieutenant mayeur, jurez et eschevins avecq les dis du conseil de souffrir et permestre de massonner sur la muraille du rempart de laditte ville, de la largesse qu'at présentement laditte chappelle et l'augmenter pour l'autel avecq ung cul de lampe, resaillant sur le fosset, offrant furnir les vairières de barreaux de fer suffisants pour la tuition de la ville. Laquelle remonstrance ainsy faicte après moeur advis et délibération les soubsignés accordent le contenu cy dessus à charge de faire des petites voirrières et les furnir de bon bareaux de fer et suffisans, le tout au loz et appaisement des dis soubsignans. Actum le xxvi^e may 1605. »

Sœur Anne Vieusart, neuvième Mère du couvent, fit bâtir la chambre d'ost (hôte), la buerie (buanderie), une brasserie, une étable et un mur de jardin. Elle avait été élue en 1614 et mourut en 1623.

Sœur Catherine Joly la remplaça et commença les préparatifs de la clôture, entre autres un parloir spécial et un grillage.

Mais la clôture si vivement désirée par les Sœurs grises, offrait un obstacle qui empêcha longtemps la réalisation de leur désir. Les Sœurs soignaient les malades à domicile; c'était dans ce but que les bourgeois de Braine les avaient fait venir et s'installer; il y avait même eu à ce sujet convention formelle.

Le premier refus est motivé en ces termes : « tant à cause de leur pauvreté que pour obligation qu'elles avoient aux malades de la ville..... »

L'opposition à la clôture était donc opiniâtre. Les annales avouent même que les Sœurs avaient perdu tout espoir d'aboutir, lorsque « Dieu, à qui rien ne peut résister, ayant mis l'heure, » permit que le R. P. Marchant, définitiveur général, homme prudent et grand zélé, inspiré de Dieu, trouvât moyen de franchir toute difficulté..... »

Et le moyen ? Ce fut, tout en accordant la clôture à la communauté, de désigner, parmi les Sœurs, un petit nombre de celles-ci pour le soin des malades : « ...savoir, qu'aucunes d'icelles, par charité et mérite d'obéissance sortiroient à l'ordinaire pour le service des malades, sans laquelle condition messieurs du magistrat ne vouloient consentir..... »

Le 26 août 1626, était le jour fixé pour la cérémonie de la clôture. Le P. Marchant, qui avait si bien aplani les difficultés, se trouvait au couvent. Les religieuses assistèrent à la messe et y communiaient. Le Père leur donna à toutes le voile noir, leur posa à chacune une couronne d'épines sur la tête, leur mit un crucifix à la main droite et un cierge dans l'autre, puis entonna lui-même le *Pange lingua*. Les Sœurs

répondirent au chant, tandis qu'on les conduisait en procession depuis leur chapelle jusqu'à l'église paroissiale. Là, le P. Marchant chanta la messe et fit un sermon. Après la messe, on entonna le psaume *Lætatus sum in his quæ dicta sunt mihi*, et on reconduisit processionnellement les Sœurs dans leur couvent. On y chanta le *Te Deum* avec allégresse d'esprit, rapporte la chronique, tandis que les Sœurs entrant dans la sainte clôture, chantaient en liesse de cœur *In exitu Israel de Egypto*.

L'année suivante, le 30 mars 1627, elles firent le vœu de sainte clôture, renouvelant leur profession entre les mains de leur Père supérieur Paschase Blondeau.

Les règles suivantes leur furent prescrites :

1. Nulles ne pourront dorénavant sortir de la clôture sinon celles qui pour les malades seront envoyées par la Mère, laquelle sera obligée d'envoyer de celles qui par nous sont désignées, jusqu'à ce qu'autrement y ayant pourvu, à quoi nous prions que pour l'amour de Dieu elles se résignent.

2. Elles pourront lorsque toutes les portes seront fermées et que les séculiers seront exclus aller par la chapelle et chambre du Provincial et parloir pour le racommoder selon les nécessités et que la Mère jugera convenable, jamais toutefois ne se trouveront en la présence de séculiers : c'est pourquoi que les portières et sacristine soient soigneuses d'ouvrir à bonne heure leurs portes et les fermer en temps qu'elles ne puissent rencontrer aucun séculier. Les portes aussi extérieures de l'hôpital et des tablières seront bien estroitement fermées.

3. Les religieuses ne parleront aux séculiers au temps des offices divins et de la Communauté, si ce ne soit pas congé spécial pour gens du dehors ou qui ne pourroient revenir à une autre heure.

4. Les grilles seront voilées avec un petit châssis de toile lequel ne s'ouvrira pour parler à grille ouverte sinon rarement

et quand la Mère le trouvera convenable ayant égard aux personnes honorables qui se présentent et autres circonstances.

5. Que les discours soient brefs et édificatoires et que la religieuse approchant du parloir dise toujours : Jésus.

6. Les ouvriers, médecin et autres qui sont nécessaires pourront entrer lorsqu'il sera besoin, mais que nulle religieuse ne puisse traiter avec eux, sinon celles qui seront députées à ce par la Mère et qu'ils n'aillent ailleurs sinon où ils ont besoin.

7. Quand le Père Confesseur y entrera pour les malades qu'il soit toujours accompagné de deux religieuses.

8. Les tablières pourront sortir pour ouïr la messe dans la chapelle par la porte de la sacristie, mais soudain rentreront après la messe dans la cloiture.

9. Pour l'année présente nous désignons pour servir les malades la Mère Marthe, sœur Jeanne Delvigne, sœur Françoise de Valois, sœur Gertrude Desmanet, sœur Cécile Machelard, et sœur Maxellende si ce ne soit qu'autrement disposerait.

Fait à Namur ce 3 septembre 1628.

Frère PIERRE MARCHANT, Ministre provincial.

Quelques années plus tard, en 1636, sœur Dieudonnée de Saint-Bonaventure, celle qui a transmis la majeure partie des renseignements où nous avons puisé, était élue Mère du couvent. C'était la onzième depuis sa fondation. Elle rapporte elle-même la circonstance de son élection avec une humilité remarquable. Elle se souvient de son nom Dieudonnée, et, dit-elle, « à bon droit je dois être à Dieu donnée ». Je n'ai rien fait, ajoute-t-elle plus tard, sans doute quand elle consigna les faits du couvent dans ses registres mémoriaux : « Je n'ai rien fait qui mérite d'être écrit ; mais comme une pauvre pécheresse, je demande par charité les prières de toutes. »

Sur les conseils du P. Marchant, les Sœurs grises adoptèrent le 9 septembre 1640, la réforme de Limbourg et appartenait

dès lors à la congrégation des Récollectines. Elles commencent à en observer les constitutions le premier jour de l'an 1641.

Le couvent habité autrefois par les Récollectines se trouvait dans le bas de la ville, à l'emplacement sur lequel s'élève aujourd'hui la fabrique de la rue du Pont, non loin de l'ancienne porte de Nivelles.

Ce couvent avait déjà été l'objet de bien des aménagements : on y avait bâti une chapelle, une chambre d'hôtel, une buanderie, une brasserie, une étable et un mur d'enceinte. Il restait encore bien des travaux à exécuter pour rendre cette maison habitable d'abord, puis conforme aux constitutions nouvelles acceptées par les Sœurs.

De vastes étangs entouraient à cette époque la partie Nord-Est de la ville fortifiée, étangs qu'on a desséchés dans la suite, et dont on voyait encore une parcelle il y a quelques années, à l'endroit appelé les *digues*, il en résultait, pour le couvent des Sœurs, de fréquentes inondations dans les caves. Les annales rapportent que « *n'avions nulle cave qui n'étoit souvent pleine d'eau...* » Mère Dieudonnée de Saint-Bonaventure, alors Supérieure, remédia à cet inconvénient. Elle fit faire en 1641 une belle grande cave sous l'hôpital qui ne lui coûta que nonante florins, et plus tard une deuxième plus commode encore, sous le bâtiment des Pères.

Le bâtiment des Pères Récollets était devenu une nécessité, à cause de la règle des Récollectines. Ces religieux étaient les confesseurs de l'Ordre, célébraient la messe conventuelle, et rendaient, à l'occasion, des services aux paroisses. Ils devaient donc avoir une habitation proche de celle des religieuses. On la leur bâtit, par ordre du Provincial, en 1650. Une cour et un double mur la séparait du quartier habité par les Récollectines.

Entretiens d'autres bâtiments s'étaient élevés non moins

urgents. Les Sœurs étaient tenues à assister au chœur, c'est-à-dire à réciter en commun l'office divin, les matines et autres heures du bréviaire. Il fallait donc un oratoire plus convenable, des formes ou stalles pour les religieuses, etc. Les bourgeois donnèrent à cette occasion 354 florins.

Ces dons se renouvelaient fréquemment. C'est une demoiselle Rufin qui donne les 90 florins qu'a coûté la première cave bâtie; ce sont des bienfaiteurs anonymes qui font placer les verrières de l'oratoire; c'est plus tard, Joline Bougie qui ajoutera 200 florins au prix d'une remontrance d'argent doré, dont le poids brut était de 224 onces 7 esterlins et qui valait en argent, 2,468 livres 16 sols; c'est encore Nicolas Desablens qui, en 1705, fera don d'un calice doré, puis le curé de Hannut qui, dans son amour de la peinture, donnera 55 florins pour faire peindre au réfectoire des Sœurs, trois tableaux: la Cène, un *Ecce Homo*, et Notre Seigneur. Il est probable qu'on n'eut point de chef-d'œuvre à raison de 18 florins pièce, mais on voit par là que de l'étranger même, on apportait aux Sœurs le tribut d'une générosité qu'elles savaient mériter. C'est ainsi que nous voyons en 1645, les carrières d'Écaussinnes envoyer les pierres nécessaires au pavage de la basse chapelle. « On nous a *aumôné* la plupart des pierres », dit humblement la Sœur.

Après l'oratoire dont nous avons parlé, on fit en 1642 un nouveau bâtiment à trois étages, qui devait servir à toute la communauté.

Un nouveau parloir, construit en 1647, l'agrandissement de l'ancien réfectoire, une maisonnette adossée à l'hôpital, une cloche et un clocher nouveau complétèrent les constructions les plus nécessaires.

Cette maisonnette dont la mention paraît être de peu d'importance avait une double destination assez curieuse. Elle servait d'abord aux tablières, sorte de pensionnaires ainsi appelées parce qu'elles prenaient leur table au couvent.

Elle servait encore, à certains jours, à ce qu'on appelait les « exercices ou solitude ». Les Sœurs qui désiraient se recueillir plus profondément, demandaient la permission de se retirer dans une placé comme celle-ci, éloignée de la communauté. Elles y passaient la journée dans la solitude, excepté les heures des offices à Matines et à Prime. Le soir elles se retiraient dans leur cellule pour recommencer le lendemain et les jours suivants. On passait ainsi ordinairement dix jours en exercices pieux et solitaires, puis on rentrait dans la communauté.

C'était à partir de l'Épiphanie que ces sortes d'exercices se pratiquaient.

Voilà ce que dit à ce sujet « le coutumier » des Récollectines.

Il ne restait plus à bâtir d'urgence que deux pièces : un ouvroir ou salle de travail indispensable à la communauté et une salle d'école. Dont coût 135 florins.

Les autres ouvrages qu'on exécuta dans la suite furent moins importants, et nous les omettrons pour ne pas risquer d'accumuler des détails qui se ressemblent. Nous citerons cependant encore la construction d'une petite chapelle, dans une des murailles d'enceinte, en l'honneur de Notre-Dame de Foy. Lors de la démolition du couvent, elle fut conservée et on peut la voir aujourd'hui au pignon d'une maison voisine du pont *l'Incluse*. C'est ainsi qu'on peut retrouver ailleurs des souvenirs de l'ancien couvent des Récollectines, entre autres choses, la porte d'un des portails de l'église paroissiale, que nous appelons portail d'en bas. La petite cloche de la même église est l'ancienne des Récollectines.

Les récollectines se consacrent avec un dévouement incessant au soin des malades à l'hôpital de Saint-Nicolas et en ville. Survienne une épidémie et qui voit-on les premières en lutte avec la mort ?

En 1629, c'est sœur Jeanne Delvigne qui meurt de maladie contagieuse, « la face joyeuse, dit le nécrologe, et comme si

elle eût vu son cher époux ». Deux ans plus tard, mort semblable de sœur Gertrude Demanet de Hal. La contagion fait encore disparaître deux sœurs converses, en 1637, Jeanne Dellau d'Ath et sœur Anne De Buquoi. Cette dernière était native de Braine : « très dévote converse, elle s'offrit par charité d'aller à la contagion et y mourut ». — Plus tard, quand le choléra éclatera en 1849, à Soignies, deux de nos Sœurs iront soigner les cholériques, et l'une d'elles, sœur Séraphine, née Milaire, de Petit-Rœulx, y mourra victime de son zèle.

Entretiens, nos religieuses ne cessent d'être dévouées aux bourgeois, en les soignant à domicile, comme l'atteste une déclaration de 1650. En parcourant le nécrologe du couvent, que de fois ne rencontre-t-on pas, à côté d'un nom obscur et oublié, des annotations comme celle-ci : « hospitalière charitable, dévouée aux malades pendant 15, 20, 25 ans; sert les malades 25 ans, tant à l'hôpital qu'à domicile, avec grande charité et patience... »

Toutes ces constatations modestes sont autant d'éloges de la conduite des Sœurs à l'égard des manants et des bourgeois de notre ville.

Hors le cas où la maladie et la contagion les appelaient au dehors, nos religieuses n'étaient qu'à de rares intervalles en rapport avec le monde.

Dans les nombreux travaux qu'elles firent exécuter, elles faisaient diriger et surveiller les constructions par des personnes amies. C'est ainsi qu'elles avaient un syndic, qui prenait soin des intérêts de la communauté; qu'un Récollet, Frère Melchior Delpire, du couvent d'Ath, est cité non seulement comme « religieux de grande édification, mais encore comme » ayant travaillé, et gouverné les ouvrages de maçonnerie aux » bâtiments faits en 1687 ». Elles comptaient enfin de nombreux protecteurs parmi les meilleures familles de l'époque, au nombre desquels figuraient les Anthoin, les Du Bois, les

Le Waitte, les Massenaire, les Minne, les Hanon; plusieurs châtelains même, entre autres Maximilien Regnier et Arnould de Rogiers.

Les Récollectines, nous l'avons vu, obtinrent en 1605, des lieutenant-châtelain, mayeur, jurés et échevins de la ville, la permission de prolonger leur chapelle et de l'adosser aux remparts de la ville, à condition pour elles de fournir des verrières et de munir les fenêtres de barreaux de fer suffisamment gros pour empêcher les assiégeants de pénétrer dans la place.

En 1639, elles achètent de la veuve Anthoin, un terrain (1) pour y bâtir l'hôpital nouveau, et, pour jouir de l'ancien, payent 300 livres à la ville.

Une des pièces caractéristiques des relations de l'administration avec les religieuses, c'est une requête adressée par celles-ci, en 1650, aux magistrats de Braine-le-Comte. Elle a pour objet la demande de concession d'une rue sale et malsaine qui traversait le jardin des Sœurs (2). Elles s'offrent en retour à en faire une nouvelle plus praticable. Nous respectons scrupuleusement le style et l'orthographe de l'époque :

« A Messieurs messieurs les Chatelain, Mayeur, Lieutenant
» et Échevins de Braine-le-Comte.

« Remonstrent humblement les pauvres religieuses pénitentes de
» cette ville, qu'estant fort estroittement logées, pour vivre en perpé-
» tuelle cloiture, elles supplient pour l'amour de Dieu et la vierge
» Marie de vouloir leur permettre d'appliquer au Couvent la mauvaise
» rue ou bourbier qui est si pleine d'eau et ordures qu'on n'y peut
» charier, offrant icelles de rendre une aultre rue plus haut qui serat
» plus commode et meilleure pour le peuple, et capable de mener deux

(1) Là se trouve aujourd'hui la caserne des gendarmes. L'hôpital bâti par les Récollectines portait la date de 1643.

(2) Cette rue est indiquée dans le plan de Braine-le-Comte dressé vers 1550 par Jacques de Deventer, géographe impérial. Elle aboutissait en face de la maison actuellement nommée *la Chaîne-d'Or*.

» chariots chargés, laissant à cet effet la largeur convenable à la dicte
» nouvelle rue; priant de rechef Messieurs leur être favorables et les
» dictes suppliantes ne manqueront de prier Dieu jour et nuicts pour
» la prospérité de la ville et pour une longue et heureuse vie de
» Monsieur le Chastellain, Mayeur et de Messieurs les Magistrats et
» Conseillers de qui je suis avec toutes mes filles. Messieurs

» Votre servante très humble,

» Sœur DIEUDONNÉE DE SAINT-BONAVENTURE. »

Réponse du magistrat:

Messieurs les Chastellain, Mayeur, Jurés, Échevins, Conseillers et Communauté de la ville de Braine-le-Comté, assemblés sur la maison de paix, le 21 août 1650 et illecq, vu la requête des Mère et Religieuses Récollectines du dict Braine, accordent unanimement la rue contigue leur maison et jardin, à charge et condition livrer une nouvelle rue commençante à la maison feu Pierre Le Droict et allant droict à la grangedes hoirs André Rondeau tout du long, de largeur de vingt deux pieds et aux embouchures de vingt cinq pieds, chaussier toute la dicte rue de bons chaussiots à leurs frais dans deux ans, tenir le cours des eaux, ne pouvoir boucher des murailles le frontispice de l'hospitale, ains (mais) la rue opposite se réserve à la ville, ne pouvoir fermer l'ancienne rue avant d'avoir donné passage par la nouvelle, se rendre prompts au service des bourgeois et manants malades à la coustume; finalement se devront défaire de la maison Pierre Le Droict, à nos privillèges, et faire apparaitre aux magistrats l'accomplissement des clauses susdictes. Actum audict Braine le jour et an que dessus. Roegiers, M. Leprince, Rondeau 1650, Margreve 1650, Dubois 1650, Stievenart 1650, Denis Desmaret 1650, M. Pret.

Mère Dieudonnée fut supérieure pendant 35 ans; elle inaugura la réforme; elle agrandit le couvent; elle anima tout du souffle de sa charité et de son infatigable activité. Elle meurt en 1671, après avoir inscrit de son vivant, sa mort prochaine au nécrologe. « Je fus, dit-elle, la onzième Mère du couvent » et la plus imparfaite. Ayant jusqu'à présent écrit la mort » de toutes, m'ay voulu aussi escrire pour la dernière, afin que

» vous redoublez vos prières pour ma pauvre âme. Ainsi
» soit-il (1). »

Lors de la première occupation française de 1793 un inventaire du mobilier des Récollectines avait été dressé par ordre des autorités républicaines. Le procès-verbal de cet inventaire se termine par la note suivante qui nous révèle les craintes et appréhensions trop légitimes de la communauté : « Le citoyen Detramasure, vice-maire et officier municipal de Braine-le-Comte, nous engage à faire connaître dans l'arrêté de notre inventaire, l'utilité de conserver le couvent des Dames Récollectines, attendu qu'elles desservent gratuitement l'hôpital : ce qui feroit une perte essentielle à la ville si l'on venoit à les supprimer. Tels sont les vœux qui nous ont été exprimés par le citoyen maire de la ville, auquel nous n'avons pu refuser d'insérer dans notre dit procès-verbal, ainsi que la soumission que nous avons reconnue dans le père confesseur (2), la supérieure et les religieuses de la communauté à se soumettre à remplir le décret de l'Assemblée nationale de France. Tel est notre inventaire fait et clos ce jourd'hui 16 février 1793. »

« Le 28 juin 1794, rapportent les mémoires du couvent,
» nous étions dans de grandes alarmes et sur le point de partir
» dans la crainte de l'arrivée des Français. Le lendemain qui
» est le jour de Saint-Pierre, mon père, dit une religieuse (3),
» est venu avec son chariot pour nous venir chercher; mais,
» grâce à Dieu, nous sommes restées. »

Le 2 juillet, un commissaire spécial rassembla la communauté et au nom du peuple souverain, donna à chacune des

(1) L'abbé Cornet a publié en 1869 la biographie de trois sœurs Récollectines de Braine, dans ses *Notices historiques sur l'Ancienne Congrégation des Pénitentes Récollectines*. Bruxelles, 1869.

(2) Le P. Damascène Godier, Récollet du couvent de Nivelles.

(3) Sœur Benoîte de Saint-Michel, née Catherine Paternostre, de Marcq-lez-Enghien.

sœurs, la liberté de sortir du couvent : aucune ne voulut quitter son cloître.

La suppression du couvent ne tarda pas cependant à être décrétée.

Le 27 septembre 1796, les commissaires de la République s'y rendirent pour procéder à l'inventaire de tout ce qui s'y trouvait. Mais les sœurs firent valoir les obligations qu'elles avaient contractées à l'égard de l'hôpital, obligations remontant à plusieurs siècles (15 mars 1528) et confirmées par la convention faite en 1626 entre les sœurs et les magistrats de Braine. Leur réclamation fut prise en considération et les commissaires, après avoir examiné les pièces, dressèrent un procès-verbal qui fut signé par les sœurs et les municipaux de la ville, et dont copie fut envoyée à Paris.

Le 22 octobre de la même année, Leclercq, commissaire de la ville, et le juge de paix, sont venus fermer la porte de l'église qui donnait sur la rue; ils y ont apposé les scellés comme aussi sur celle du clocher.

Le 21 mai 1797, le dimanche qui précédait l'Ascension, on dit la messe pour la dernière fois publiquement. Elle fut célébrée ensuite en secret jusqu'au 2 juillet, fête de la Visitation. Ce jour-là, le confesseur de la communauté, le P. Emmanuel Waroquier, se risqua à chanter la messe, mais les portes de l'église restant fermées. Le 14 septembre suivant arriva une nouvelle défense de dire la messe. Les sœurs firent ôter la pierre bénite de l'autel, pour la transporter au dortoir, où l'on arrangea une table pour y célébrer le saint Sacrifice. On l'enlevait sitôt que la messe était dite.

Le 29 juillet 1797, arrivée de nouveaux commissaires au couvent : inventaire de tout ce qui se trouvait dans l'église, à la sacristie, dans la brasserie. On obligea les sœurs à quitter leur costume. C'est le 3 nivôse an VI (24 décembre 1797) que fut signifiée aux sœurs Récollectines la suppression de leur communauté.

Le 9 janvier 1798, la Révérende Mère avec les discrètes se sont rendues à l'hôpital pour remettre les clefs entre les mains des administrateurs : c'est François Huet, président, qui a reçu les sœurs; il visita ensuite les lits et trouva tout en bon ordre.

La communauté se trouvait alors réduite à sept membres. Sœur Anne-Marie-Joseph de Jésus, née Arnould de Thieu, en était la Mère supérieure. Le lendemain de sa visite au président de l'hôpital, elle devait avec ses sœurs, quitter l'ancien couvent. « On nous avait prévenues, lit-on dans les archives, qu'on craignait des tumultes, et qu'il fallait en conséquence sortir petit à petit. Nous nous sommes encore présentées au président Huet, à une heure, demandant s'il n'y avait pas de grâce à obtenir : on nous a mises à la *merci des chiens!* »

Cette dernière expression doit être prise à la lettre. Les autorités de la ville s'étaient refusées à chasser les sœurs. On eut recours à quelques mauvais sujets du bas peuple, qui lancèrent leurs chiens contre les religieuses.

Après la sortie des religieuses, on procéda à la vente publique de leurs meubles, le 23 mai 1798. Le couvent mis en vente le 10 avril 1799 (1), fut acquis par un nommé François Leta, de

(1) Dans l'affiche n° 167 en date du 21 ventôse an VII annonçant la mise en vente du couvent, nous le trouvons ainsi renseigné : « La maison conventuelle des ci-devant Récollectines de Braine-le-Comte faisant face à la rue du Pont de 31 1/2 toises de longueur, comprenant le quartier du ci-devant *pater*, composé de trois places basses surmontées de trois autres places à l'étage, le couvent propre composé de quatre longues de 14 toises, large de 3 1/2, distribuées en ci-devant parloir, réfectoire, laboratoire, cuisine, buanderie, chambre d'infirmier et chambres de pensionnaires, le tout surmonté d'un étage ci-devant dortoir, une église carrelée en pierres bleues, longue de 9 toises, large de 4 1/2, bâtiment de brasserie, avant-cour avec grande porte une derrière-cour avec une écurie, deux étables remises, etc., le tout en pierres et briques couvert en ardoises, le jardin et verger y annexés

Mons, à un prix dérisoire. Cinq jours après, on commençait à le démolir; mais une partie est demeurée intacte jusqu'au 23 février 1803. Le quartier des pensionnaires fut conservé, par suite de la réclamation des administrateurs de l'hôpital qui l'ont obtenu pour agrandir ce dernier.

Néanmoins dès le mois de juillet 1798, les sœurs avaient pu rentrer successivement à l'hôpital. Leur communauté, plus heureuse que tant d'autres, avait pu échapper à une destruction complète (1).

Le 10 juin 1802, elles présentèrent une réclamation pour le recouvrement de leurs biens. Le 27 juillet elles reçurent un arrêté du préfet par lequel elles pouvaient, en vertu de l'arrêté du 27 Prairial an IX de la République, jouir des biens et rentes non vendus sous l'administration de l'hospice.

La première à prendre l'habit après le rétablissement de la communauté fut sœur Marie-Joseph de Saint-Charles, née Marcou de Virginal. Elle fit profession le 16 février 1814.

Par un décret impérial du 20 juin 1812, les religieuses Récollectines de Braine-le-Comte furent reconnues hospitalières.

Leur réputation de dévouement devait être bien grande, puisque le 3 mai 1813, le prince d'Orange, de passage à Braine à la tête de ses troupes, fit aux humbles sœurs l'honneur d'une visite, leur promettant son appui et sa protection. Le 12 de ce mois, c'était le médecin de Sa Majesté qui visitait l'hôpital, prescrivait des ordonnances et attestait que tout était en bon ordre.

occupant en tout deux journaux de terrain tenant d'un côté à la ruelle dite ruelle de l'Hôpital (aujourd'hui nommée rue Samson), de l'autre côté au ci-devant Duc d'Arenberg et par derrière aux dépendances de l'hôpital. » Archives provinciales de l'État à Mons.

(1) Voir au sujet du rétablissement de cette communauté, l'intéressant travail de M. Victor Saliez, *Notice historique et juridique sur le couvent des Sœurs Récollectines de Braine-le-Comte.*

Le couvent des Dominicains avait été à la demande du R. P. Deflandre et des autres religieux acquis par Philippe Duray, le 22 mai 1798. En 1810, il est cédé à l'administration des hospices civils, pour être affecté au service de l'hôpital et servir aux sœurs récollectines. La translation du couvent eut lieu le 2 juin 1818.

Le clergé de Braine y conduisit en procession par la rue du Pont et la Grand'Place, les quatorze religieuses formant la communauté. Une messe solennelle fut chantée en musique en l'église des Dominicains, avec sermon du curé Laveine. Le *Te Deum* clôtura la cérémonie.

Les religieuses étaient définitivement installées, quoique le nouvel établissement fut encore fort délabré et que les sœurs y fussent exposées à tous les vents, tant, dit la chronique, il manquait de portes et de vitres aux fenêtres.

L'hôpital resta quelque temps à l'ancienne maison où deux religieuses furent chargées de soigner les malades. Ce ne fut qu'au mois d'août de l'an 1820 qu'elles s'installèrent à l'hôpital actuel, l'ancien ayant été converti en gendarmerie et le quartier des pensionnaires, habité par elles dans les derniers jours, transformé en prison.

Quant à l'ancien couvent lui-même, il vit s'élever sur ses fondements la filature de la rue du Pont. Le 26 mai 1835, en creusant les fossés à la place de l'ancienne église, pour y bâtir la fabrique dont nous parlons, on découvrit les ossements des religieuses et des confesseurs qui y avaient été enterrés depuis 1613 jusqu'en 1718. On fit une large caisse en forme de cercueil; tous les ossements y furent placés, puis on les enterra dans le cimetière des religieuses, après que le curé eût chanté la messe pour le repos des fidèles trépassés.

LISTE DES MÈRES SUPÉRIEURES

1528. S. Jeanne DE BEUGNIE, fondatrice.
 S. Anne JOCQUET.
 1553. S. Anne DE MARCHE.
 1570. S. Anne MOTUYER.
 1577. S. Jeanne DUQUESNE.
 1584. S. Simone DE LIEVEMONT.
 1590. S. Geneviève CARPENTIER
 1602. S. Anne VANDERSTRAAT, de Braine-le-Comte.
 1614. S. Anne VIEUSART, de Louvegnie.
 1623. S. Catherine de Saint-Gabriel, née JOHI, de Dinant.
 1636. S. Dieudonnée de Saint-Bonaventure, née MASSENAIRE, de Braine.
 1671. S. Maximilienne de Saint-Jean, née CARLIER, de Soignies.
 1672. S. Bernardine de Saint-Antoine de Padoue, née LEGRAND, d'Ath.
 1680. S. Marthe de Sainte-Thérèse, née DESABLENS, de Mons.
 1703. S. Dorothee de Sainte-Cécile, née DE HÉNIN, d'Ath.
 1706. S. Jeanne-Agnès de Saint-Antoine de Padoue, née GIGOT, de Dinant.
 1718. S. Marie-Angeline de la Sainte-Croix, née CARPENTIER, de Mons.
 1735. S. Claire-Françoise de la Croix, née DURIEU, de Namur.
 1738. S. Marie-Augustine de Saint-Louis, née VANZELLE, de Mons.
 1739. S. Claire-Françoise de la Croix, citée plus haut.
 1743. S. Marie-Catherine de Saint-Jean, née DESENFANT, de Marcq.
 1769. S. Marie-Joseph de Saint-Philippe, née FAULET, de Mons.

1782. S. Anne-Marie de Jésus, née ARNOULD, de Thieu.

1785. S. Marie-Madeleine de Saint-Jean-Baptiste, née LEMARTINEL, de Bois-le-Duc.

1786. S. Marie-Louise de Saint-Antoine, née DEGHISLAGE, de Binche.

1789. S. Marie-Philippine de Saint-Joseph, née VAN DEN ABELLEN, de Meerbeck.

1798 à 1802. — Les fonctions de mères supérieures furent remplies par S. Marie-Benoite de Saint-Michel, née PATERNOSTRE, de Marcq, et S. Marie-Élisabeth de Saint-Guillaume, née HERMANS, de Marcq.

1802. S. Marie-Barbe de Saint-Pierre, née DUPIEREUX, de Braine.

1820. S. Marie-Christine de Saint-Laurent, née STEVENS, de Bougard.

1833. S. Marie-Claire de Saint-Dominique, née LIENARD, de Hoves.

1834. S. Marie-Thérèse de Saint-François, née DERIDEAU, de Fayt.

1878. S. Marie-Agnès de Saint-Antoine de Padoue, née BOISDENGHIEN, de Rebecq.

1885. S. Marie-Antoine de Saint-Joseph, née LEMAITRE, de Courcelles.

1887. S. Marie-Clara de Saint-Joseph, née MARQUEBREUCQ, de Deux-Acres, actuellement en charge.

§ 8. — *Le couvent des Dominicains*

En 1612, à la demande du magistrat et du clergé de Braine-le-Comte, quelques Pères de l'ordre de Saint-Dominique vinrent se fixer en cette ville dans l'ancienne demeure de la veuve du vice-châtelain, qui leur avait été offerte. Ils firent leur entrée le

24 novembre vers six heures du soir. « C'étaient, rapporte Bernard de Jonghe, les Pères Jean de Mota, qui avait été sous-prieur et prieur du couvent de Valenciennes; Nicolas Desablens et François-Ghislain du Sart, de ce même couvent, et le Frère Adrien de Croix, diacre du couvent d'Arras; tous avaient été désignés par le T. R. P. Michel Ophovias, alors Provincial (qui dans la suite fut nommé évêque de Bois-le-Duc). »

Les importants services rendus à la jeunesse brainoise par le collège et les classes primaires des religieux Dominicains ont été rappelés par notre collègue, M. Matthieu (1). Nous aurons peu de détails à ajouter ici, car malheureusement les documents font à peu près défaut.

En 1637, un pieux paroissien nommé Jean Lehongre légua aux Dominicains une rente de 80 livres et deux jardins hors ville joignant la chapelle de Sainte-Anne à charge d'entretenir et de desservir ce sanctuaire.

En 1659, les Pères Dominicains obtinrent du comte de Sainte-Aldegonde la propriété d'un ermitage et d'une chapelle à Brunehaut sous Liberchies (2).

Le comte de Tilly, Jean de T'Serclaes, et sa noble conjointe, Marie-Françoise de Montmorency, leur firent don en 1664, d'une maison à Tilly. Déjà depuis 1658 elle servait de résidence à quelques Pères du couvent de Braine.

En 1680, le chapitre provincial fut tenu au couvent de Braine, le R. P. Martin Harney, docteur en théologie, y fut élu supérieur de la province.

(1) *De l'enseignement à Braine-le-Comte avant 1794. — Annales du Cercle archéologique d'Enghien*, t. II, pp. 264 et 553.

(2) Le Père Albert de Haynault fut le premier supérieur de cette maison. En 1662 il agrandit la chapelle et il ajouta un nouveau bâtiment à l'ermitage. Cet établissement fut érigé en vicariat du couvent de Braine-le-Comte en 1672, par acte du Père Remond, provincial.

De 1680 à 1700, sous l'administration du prieur Albert de Haynault de Marbaix, divers corps d'édifice furent adjoints au bâtiment construit dès 1637 à front de rue depuis l'église jusqu'à la porte de Mons. On fit d'importants travaux pour l'embellissement de l'église et on entreprit la construction du cloître intérieur qui fut achevé en 1701.

En 1747, les Pères Dominicains achetèrent aux confrères de Sainte-Barbe un terrain longeant les remparts.

En 1787, le couvent de Braine comptait vingt-six prêtres dont quatre à Brunehaut, et onze Frères dont deux à Brunehaut. Ils étaient appelés pour la prédication et autres fonctions de leur saint ministère dans quatre-vingt-dix paroisses. D'après le tableau des services religieux fondés en leur église, nous voyons qu'ils avaient à décharger annuellement 97 grand-messes ou obits et 1,029 messes basses. L'importance de cet obituaire démontre à quel point les Pères Dominicains s'étaient acquis l'estime et l'affection des habitants de notre ville (1).

Le 24 janvier 1793, le mobilier des Dominicains fut inventorié par l'agent de la République française, François Maire, sergent de la 7^e compagnie du bataillon des grenadiers de la Côte-d'Or (2).

(1) Parmi les fondateurs, sont mentionnés Michel Le Waitte, seigneur de Recq, Douillet, seigneur d'Offembais, Jean Hanon, Barbe Hanon, Marie Hanon, Nicaise Du Bois, Étienne-Dominique Leprince, châtelain de Braine, Gérard Petit, médecin, Damien Mary, Henri Mary, Nicaise Lobé grand-maitre des postes du roi et sa conjointe Florence d'Elbecque, Robert Parmentier, Nicaise Parmentier, prêtre, de Granata, Jean Marsille, Jacques-François Jonnart, prêtre, Nicolas Delheid, médecin et sa femme Marie-Adrienne Sussenaire, etc. Arch. gén. du royaume, à Bruxelles, ch. des comptes n° 46,674. Déclaration des biens du clergé régulier.

(2) Extrait de l'inventaire dressé le 24 janvier 1793, des biens meubles et immeubles du couvent des religieux Dominicains, en présence de J.-B. Vandael et François-Joseph Joly, commissaires nommés,

Au mois de mai suivant, un hôpital, pour les militaires de passage, fut établi chez les Dominicains. Divers documents font mention d'un feu qui s'y produisit en 1794, et de l'acquisition de deux pompes à incendie.

1794-1795. En l'absence des Oratoriens, le R. P. Pierquin, prieur, aidé de ses religieux, desservit pendant une année l'église et la paroisse.

Le 6 vendémiaire an V, la loi du 15 fructidor an IV (1^{er} septembre 1796) fut signifiée aux Pères Dominicains par les quatre commissaires de la République : Dobignie, Queneuille, Dufourneau et Degand. Le lendemain 7 vendémiaire les religieux furent expulsés de leur monastère. Le couvent fut vendu au profit de la nation le 22 mai 1798.

assistés du citoyen Maire, sergent de la 7^e compagnie du bataillon de la Côte-d'Or, comme secrétaire, délégué par le général Férant :

Deux grands tableaux d'environ 3 pieds de haut sur 3 1/2 de large, représentant l'un, l'Adoration, l'autre, le Sépulcre; un idem, de 7 pieds de haut sur 5 de large, représentant la Croix; deux idem, de 3 1/2 pieds de haut sur 5 de large, représentant l'un les Disciples et l'autre, la Descente de Croix; trois tableaux de 4 pieds de haut sur 3 de large, représentant la Cène, la Flagellation et un Docteur de l'Église; un autre idem de 7 pieds de haut sur 8 de large, représentant une histoire romaine; deux autres idem de 2 1/2 pieds de haut sur 2 de large, représentant des Pères de l'Oratoire; trois calices et un ciboire en argent; un reliquaire en argent en forme d'ostensoir et une boîte d'argent de 2 pouces de hauteur, renfermant les saintes huiles; un ostensor et un ciboire en argent. Il se trouve un jubé où est posé un petit jeu d'orgues avec deux soufflets; deux cloches dans le clocher de l'église; au grenier où se trouve l'horloge, il y a un carillon garni en dehors, sur un petit chapiteau, de timbres avec leurs marteaux. Les dénommés ci-dessus, relatent, dans leur procès-verbal, d'avoir reconnu dans le supérieur et les religieux de ladite maison des Dominicains, une soumission très exemplaire à remplir le décret de la Convention nationale de France et ajoutent que les devoirs de l'hospitalité ont été remplis avec tous les égards possibles. Inventaire terminé le 20 janvier 1793. Arch. de l'État, à Mons.

Les Dominicains possédaient un sceau dont nous donnons le dessin ci-contre. Nous lui avons consacré une notice dans les publications du Cercle archéologique d'Enghien (1).



Le couvent de Braine-le-Comte avait son *livre des coutumes*. Nous n'en connaissons qu'un extrait renseignant les douze jours de l'année où une *portion* pouvait être servie le soir à la communauté. C'étaient : « Le jour de la Circoncision, des Rois, de la Purification, le lundi de Pâques, le jour de l'Ascension, le lundi de la Pentecôte, le jour du Vénéral, le jour de l'Assomption, de la Nativité de la sainte Vierge, de Toussaint et de Noël. Quand l'un de ces jours est un vendredi, on donne une salade et un sorèt. »

Église. — Dès 1613, l'année qui suivit leur installation en notre ville, la libéralité des Brainois les avait mis à même d'aménager une petite chapelle que l'historien Bresseur appelle *ecclesiolam*. Leurs ressources s'étant accrues, grâce, dit le même auteur, à quelques-uns d'entre eux qui possédaient le *secret de faire sortir le miel de la pierre et l'huile du rocher le plus dur*, ils songèrent à construire une église assez vaste pour recevoir les nombreux fidèles qui fréquentaient leurs offices.

L'œuvre projetée fut entreprise en 1622 par le P. Nicolas de Petra, prieur de la maison récemment érigée en couvent. Les travaux ne furent achevés qu'en 1627. L'archevêque de Cambrai, François Van der Burch, fit en 1630 la consécration solennelle de la nouvelle église, sous la double invocation de la sainte Vierge Marie et de sainte Marie Madeleine.

(1) *Annales*, t. II, p. 553.

Selon toute apparence, c'est d'après les plans du frère Dominicain Paul Collez († 1646) et sous sa direction que fut construit ce bel édifice. Les archiducs Albert et Isabelle et le roi Philippe IV intervinrent généreusement dans les frais de cette construction; il en fut de même d'un bon nombre de bourgeois de Braine.

Vers la fin du XVII^e siècle, divers ouvrages que nous ne pouvons préciser, furent exécutés pour l'embellissement de l'église, sous l'administration du prieur Albert de Haynault.

Lors de la suppression du couvent qui eut lieu en 1796, l'église des Dominicains fut confisquée au profit de la République et bientôt après, transformée en salle de théâtre. Rachetée par le P. Deslandre en 1798, elle fut, en 1803, érigée en chapelle publique par Mgr Hirn. De 1809 à 1812 elle fut desservie par le P. Thomas Hainaut, de Sombresse, ancien Dominicain de Braine-le-Comte. Depuis lors, le clergé paroissial y est exclusivement chargé du service divin.

Cette église conçue dans le style de la Renaissance, est un monument très curieux à étudier au point de vue architectural. Le plan en est simple : il se compose d'un carré long, terminé par une abside semi-circulaire. La longueur dans l'œuvre est de 48 m., la largeur de 9 m. 50, et la hauteur de la voûte sous clef de 13 m. 50. Le chœur, entièrement réservé aux religieuses, est relevé de quatre marches au-dessus du sol de l'édifice.

L'aspect de l'intérieur est imposant et se fait remarquer par le genre de décoration qui orne les fenêtres et les surfaces planes. Deux ordres superposés de pilastres, empruntés aux ordres anciens, sont engagés dans les murs, et brisent par leur vigoureuse saillie en pierre de taille la monotonie de la construction. L'entablement qui couronne l'ordre inférieur, sur toute la longueur de la chapelle, produit le plus heureux effet. Entre les pilastres qui montent de cette corniche à la naissance de la voûte, sont percées des fenêtres de forme simple et sans

compartiments, mais encadrées de colonnes et de tympans brisés à décoration riche et variée.

La voûte est lambrissée et à plein cintre. Les claveaux qui la composent ainsi que les tringles sculptées qui dissimulent leurs lignes de jonction ont dû être autrefois enrichies de peintures et de sujets décoratifs. Elles sont malheureusement recouvertes de badigeon. Le sous-faîte est orné de pendentifs.

Comme dans la plupart des monuments de Renaissance, la façade se compose de trois ordres de colonnes et pilastres superposés d'une grande richesse de sculptures et d'un fouillis de détails qu'il serait trop long de décrire. L'ordre supérieur est couronné d'un fronton triangulaire surmonté de la croix et orné, aux angles, d'acrotères.

Six colonnes doriques, entièrement dégagées, constituent l'ordre inférieur. Leur entablement est surmonté de petites pyramides ou obélisques d'un excellent effet.

Le portique plus que les autres parties de la façade attire les regards; il est accosté de quatre colonnes et surmonté d'une niche élégante abritant une statue de la sainte Vierge.

L'étage orné de pilastres, est percé de plusieurs fenêtres éclairant le vaisseau et chargé à la partie supérieure de deux cartouches portant ces inscriptions dédicatoires :

Au côté droit :

CHRISTO IESV
ET INTEMERATÆ MATRI
SERTA ROSARII HAC IN ÆDE
SACRA APPENDIT FAMILIA
DOMINICANA .

Au côté gauche :

SS^{MIS} DOMINICO
PRÆDicator^V DVLCI PATRI
MAGDALENÆ APOSTOLORVM
APOSTOLÆ HANC DICAVERVNT
FF. PRÆDicatorES .

Le mobilier de l'ancienne chapelle des Dominicains offre de curieux spécimens de la sculpture de cette époque : les stalles, les confessionnaux, le banc de communion et la chaire de vérité.

Au fond de l'abside s'élève un autel gigantesque en forme de portique. La toile du fond est une copie du Christ de Savenhem. On y voit cette inscription dédicatoire :

UTRIQVE · MARIE · VIRGINI ·
ATQVE · POENITENTI · DICAVERVNT ·

Cette église possède d'autres toiles qui n'offrent pas d'intérêt spécial.

Nous terminons par quelques notes biographiques sur des religieux de ce couvent qui se sont fait remarquer :

Le Frère Paul Collez, de Fontaine-l'Évêque († 1646) est cité comme architecte par Bernier, dans son *Dictionnaire biographique du Hainaut*. C'est vraisemblablement sous la direction du Frère Collez que la belle église des Dominicains fut construite ainsi que la partie la plus ancienne des bâtiments claustraux (1637).

« La flèche de Nivelles ayant été consumée par la foudre le 30 avril 1641, le chapitre fit écrire au prier des Dominicains de Braine-le-Comte pour le prier d'envoyer à Nivelles un de ses religieux nommé Frère Du Colle ou Collet (lisez Collez) très expert dans l'art de construire des beffrois, afin qu'on pût le consulter sur la quantité et la qualité des bois à employer (résolution du 1^{er} juin 1641). Ce Frère donna le plan de la nouvelle flèche et non pas le charpentier Pierre Chalon (1). »

Le R. P. Pierre Cuvellerie, Brainois, le premier des fils du couvent de Braine qui en devint prier (1643). De Jonghe le cite comme un religieux exemplaire († 1660).

(1) WAUTERS ET TARLIER, *Géogr. et hist. des Communes belges*. — L'abbé JAMART, *Notice sur l'Académie de dessin, précédée d'un aperçu sur le passé artistique de Nivelles*, p. 9.

Le R. P. Jean-Chrysostôme Douillet, né à Braine-le-Comte en 1610, fit profession au couvent des Dominicains de cette ville en 1628 (1). Il se distingua dans le ministère de la prédication par son talent et son zèle apostolique. Après avoir été successivement supérieur de la maison vicariale de Revin et prieur du couvent de Braine, il mourut à Namur en 1672, âgé de 62 ans.

Gilbert de la Haye mentionne dans sa *Bibliotheca Belgio-Domnicana* que le P. Douillet composa divers opuscules de piété. Il ne cite que le suivant : *Horologium duplex utriusque Passionis Domini Nostri Jesu-Christi et sanctissimæ Matris ejus Mariæ*. Namur, Jean Godefrin. 1653. In-12.

Le R. P. Thomas Parmentier, natif de Buvrines, fit ses études latines au collège des Dominicains de Braine-le-Comte. Il suivit à l'université de Douai les cours de théologie où il obtint le grade de licencié en cette science. Il fut à deux reprises prieur du couvent de Braine et dans la suite vicaire et premier prieur du couvent de Namur. Durant toute sa vie il travailla avec le plus grand zèle à propager la dévotion du saint Rosaire. Il mourut au couvent de Braine (apud suos Branienses) le 21 janvier 1673, âgé de 71 ans.

On doit au P. Thomas Parmentier les publications suivantes :

1. *Trésor des grâces du rosaire*, etc. C'est la traduction d'un opuscule latin sur le rosaire par le P. Thomas Léonard, Dominicain. Le P. Parmentier y ajouta un appendice intitulé : *Directoire de dévotion pour les confrères du Saint-Rosaire*, etc. Bruxellis, Martini de Bossuyt, 1643, in-16.

(1) Dans les anciens registres de la paroisse sont mentionnés :

Philippe Douillet, échevin en 1570. — Pierre Douillet, époux d'Agnes Neops, mayeur de Braine († 1590). Il possédait à Rebecq la seigneurie d'Offembais et cense de la Tassenière. — François Douillet, époux de Jeanne de Faille, héritière de la seigneurie de l'Auffelt, vice-châtelain de Braine en 1612. — Jean Douillet, échevin de 1621 à 1624. — Michel Douillet, échevin de 1673 à 1683.

2. *Les points qui concernent les âmes qui sont du Tiers-Ordre de Saint-Dominique*. Bruxellis. Guillelmi Scheybels, 1644, in-16.

Le R. P. Dominique-Florent de T'Serclaes, de la très illustre famille des comtes de Tilly. Après avoir renoncé au droit d'aînesse et aux honneurs du monde, il termina sa carrière, âgé de 37 ans, le 7 avril 1678.

Le R. P. Raymond Corduanier, Brainois, docteur en théologie de l'université de Bourges. — Après avoir suivi les cours de philosophie et de théologie au collège Saint-Thomas, à Douai, il se rendit en Italie en 1639. Pendant longtemps il enseigna la théologie au collège de la Minerve à Rome et se rendit de là à Bourges (France), où il conquit avec distinction la palme de docteur. De retour en Belgique, il obtint la prélatrice de son couvent. Il décéda en 1686 (1).

Le R. P. Dominique Du Tordoir, Brainois, docteur en théologie, adjoint du Père général à Rome, archiviste de l'Ordre, confesseur des religieuses de Sainte-Catherine de Sienna. Il mourut à Rome au couvent de Sainte-Marie de la Minerve en 1687, âgé de 71 ans (2).

Le R. P. Domitien Lefebvre fut prieur des couvents de Revin, de Douai, et quatre fois de Braine. Il décéda en 1694, âgé de 63 ans.

Le R. P. Adrien de Boeckel, prédicateur général, premier définitif du chapitre provincial, successivement prieur des couvents de Revin, de Douai, de Braine et de Louvain, † 1694. Il fut inhumé à Louvain, au milieu de la salle du chapitre.

Le R. P. Philippe Durand, d'Écaussines, docteur en théologie de l'université de Douai, directeur des études générales

(1) GUILLAUME SÉQUIER, *La Palme belge des Frères-Prêcheurs*, etc.

(2) On conserve au monastère des Sœurs Récollectives un *Agnus Dei* béni par le Pape Clément X et de précieuses reliques que le R. P. Du Tordoir envoya de Rome aux Dominicains de Braine-le-Comte.

à Douai, à Cologne et à Louvain, prieur du couvent de Revin, trois fois prieur du couvent de Braine, provincial de Belgique et préfet des missions apostoliques, décéda en 1704 à l'âge de 68 ans, profès depuis 51 ans. De 1684 à 1694, il avait publié six thèses de théologie.

Le R. P. Robert Minne, d'Hennuyères, prédicateur, confesseur et procureur, puis directeur spirituel de l'hospice royal de Mons († 1709).

Le R. P. Norbert Delbecque, Brainois, licencié en théologie de l'université de Louvain, docteur dans l'Ordre de Saint-Dominique, fut successivement professeur en la très célèbre abbaye de Rolduc, près d'Aix-la-Chapelle, théologien du collège dit de *Casate*, à Rome, secrétaire du chapitre général de Bologne, premier régent des études générales à Louvain et prieur du couvent de Namur, où il mourut en 1714, âgé de 63 ans.

Le R. P. Hyacinthe Dumont, de Trazegnies, docteur en théologie, fut prieur du couvent d'Anvers, quatre fois prieur du couvent de Braine, et premier régent des études à Louvain. Au chapitre général de Rome il eut la qualité de définiteur. Enfin il fut à deux reprises vice-provincial et préfet des missions apostoliques. Il mourut à Harlem, le 17 juillet 1723, au cours d'une visite qu'il faisait à la maison de mission de cette ville. Le P. Dumont publia deux thèses, l'une d'Écriture sainte (Louv. 1705) et l'autre, de théologie, *De Deo-Homine* (ibid. 1716).

Le R. P. Raymond Massenaire a publié une thèse de *Philosophia Universa* (Louv. 1693). Il mourut en 1728.

Le R. P. Henri Gautier, Brainois, fut professeur de philosophie au couvent de Louvain. Il mourut à Braine le 15 avril 1733, âgé de 36 ans. Il a publié deux thèses de *Philosophia Universa*. (Louv. 1729 et 1731.)

Le R. P. Joseph Compas, natif de Hal, docteur en théologie, fut président du séminaire de Ruremonde, premier régent des

études à Louvain, prieur des couvents de Luxembourg, de Louvain et deux fois de Braine où il mourut, âgé de 67 ans, le 1^{er} juin 1737. Il a publié : *Theses sacræ ex Evang. S. Joannis* (Louv. 1707), et cinq thèses de théologie dogmatique (de 1729 à 1732).

Le R. P. Joseph Dumont, de Gosselies, licencié en théologie, fut premier régent des études à Louvain, supérieur de la maison vicariale de Brunehaut et professeur à l'abbaye de Grandpré (Grandipratensi). Il mourut, âgé de 52 ans, le 7 mai 1754. Il a publié des thèses intitulées : *Ponoplia thomistica de veritatibus Fidei*. Louv. 1751.

Le R. P. Adrien Meynart, de Ronquières, docteur en théologie, fut régent des études à Ruremonde, prieur du couvent de Louvain, définiteur du chapitre provincial et prieur du couvent de Braine, où il mourut le 3 février 1758, âgé de 68 ans. Le P. Meynart a publié des thèses de philosophie, Louv. 1722; 3 thèses de théologie : *de Deo et Attributis*, 1745; *in Summam D. Thomæ*, 1747; *de Virtutibus theologicis*, 1748.

Le R. P. Dominique Evrard, Brainois, licencié en théologie de l'université de Louvain, docteur dans l'ordre, fut professeur à l'abbaye de Saint-Adrien, premier régent à Louvain, provincial de la Germanie inférieure et préfet des missions apostoliques, prieur du couvent de Braine, où il mourut en 1765, âgé de 60 ans. Le nécrologe de cette maison dit que cet éminent religieux s'était rendu cher à tous, par son humilité et son affabilité jointes à une grande science. Les dissertations qu'il composa sont : *Theses de universa philosophia* (1733 — Thèses (VI) pour sa licence, à l'université de Louvain (1741 et 1742). — Thèses intitulées : *Judicis spiritualis compendiosum adminiculum*, présidées à Braine; (Louv. 1749). — Trois thèses intitulées : *Repetitio theologica in moralem 1^{re} 2^æ Partis D. Thomæ* (1752). — 2^æ 2^æ P. (1753). — 3^æ P. (1754). Autres in 2^{am} 2^æ intitulées *Continuatio repetitionis theologice* (1764). — Thèses :

De gratia angelorum et hominum (1761). — *De Deo trino et incarnato* (1762). *Veritas catholica de Deo uno*, etc (1763) (1).

Le R. P. Nicolas Mouchet, natif de Velaine, docteur en théologie. Après avoir été deux fois prieur, il fut supérieur de la maison vicariale de Brunehaut où il mourut le 23 novembre 1782, âgé de 60 ans. Les publications du P. Mouchet sont : *Theses sacræ in Matthæum*, 1755. — *Ex actibus apostolorum*. — *Theses de jure et justitia*, 1758. — *De Sacramentis*, 1759. — *De actibus humanis, conscientia, etc.*, 1767. — Autres thèses : *De justitia, jure et contractibus*, 1768. — Autres : *De Sacramentis*, 1769.

Le R. P. Augustin Paul, de Ronquières, docteur en théologie. Après avoir enseigné avec grand succès la théologie à Ruremonde, à Louvain et à Anvers, il fut élu au chapitre de 1766, provincial de la Germanie inférieure et préfet des missions apostoliques. Le R. P. Paul mourut le 27 mars 1787, âgé de 76 ans. Il a publié des thèses : *In Epist. ad Rom. et Cor.* Louv. 1746. — Des thèses de théologie : *De fide, spe et charitate*, présidées à Ruremonde. Louv. 1757. — *De actibus humanis, peccatis et legibus*, aussi présidées à Ruremonde. Louv. 1758. *De jure, justitia, religione et vitiis oppositis*, présidées à Louvain, 1759. — *De Sacramentis*, item 1760. — *De Deo ejusque Attributis*, présidées et imprimées à Anvers, 1763. — *Theologia de Deo trino et incarnato*. Anvers 1764. — *Theologia speculativa universa*, ibid. 1765. — *Theologia moralis universa*, ibid. 1766. *Theologia universa*, présidées et imprimées à Louvain, 1766.

Le R. P. Albert Pierquin, d'Horruës, prédicateur infatigable. Il fut desservant de la paroisse de Braine-le-Comte pendant

(1) Notes manuscrites du T. R. P. Bonnet, de l'ordre des Frères-Prêcheurs, Maître en la sainte Théologie à Rome. Nous en devons la communication au T. R. P. Rousseau, provincial des dominicains de Belgique.

une année (1794-1795), adjoint du R. P. Provincial Vateau, président de la maison de Brunehaut, procureur, sous-prieur et prieur du couvent de Braine-le-Comte. Après avoir été chassé du couvent par les autorités républicaines, il alla rendre service comme vicaire à Belle-Croix, hameau d'Horruës, puis il fut vicaire de Braine-le-Comte pendant cinq ans. Il décéda en 1809, âgé de 63 ans.

Le R. P. Thomas Hennaut, de Sombreffe, prédicateur, confesseur et sous-prieur, expulsé du couvent par les Français, desservit pendant plusieurs années (1809 à 1812) l'église des Dominicains, érigée en chapelle publique par M^{er} Hirn. Tout son temps fut donné à la prédication et au ministère du confessionnal. Il mourut en 1812, âgé de 57 ans.

Le R. P. Joseph Féricot, Brainois, avait fait ses humanités dans sa ville natale au collège de Saint-Thomas d'Aquin, il professa la théologie avec grand succès dans les abbayes de Sept-Fontaine et de Nizelle. Après la suppression de son couvent, il exerça pendant dix-huit ans les fonctions de vicaire à Marchelez-Écaussinnes († 1814).

Le R. P. Benoît Coppée, de Courcelles, prédicateur et confesseur, à diverses reprises vicaire de Brunehaut-sous-Liberchies, une fois prieur du couvent de Braine. « Après la suppression des maisons religieuses, il continua de résider à Liberchies, où il remplit la charge de confesseur. En 1817, il accepta d'exercer toutes les fonctions de vicaire (1) ». Il mourut âgé de quatre-vingts ans, le 11 août 1819.

Le R. P. Augustin Paul, de Steenkerque, prédicateur et confesseur. « En 1805, il fut nommé vicaire à Hennuyères, et, après la mort du curé Poletz (1812), il desservit la paroisse jusqu'à l'arrivée de son successeur, M. Laforette. Il mourut à Hennuyères le 31 décembre 1820 (2). »

(1) Chanoine Vos, *Le Clergé du diocèse de Tournai*.

(2) Chanoine Vos, *Op. cit.*

Le R. P. Dominique-Hubert, Brainois, prédicateur et confesseur, docteur en théologie, fut premier régent à Louvain, préfet de Germanie inférieure et des missions apostoliques, professeur de théologie à l'abbaye de Villers, deux fois prieur du couvent de Braine. Au sortir de la tourmente révolutionnaire de la fin du xviii^e siècle, il devint pasteur de Haut-Ittre, puis de Braine-l'Alleud, où il décéda en 1821. Ses compositions théologiques ont pour titres : *Theses sacræ a jactis fundamentis templi Salomonis usque ad Christum natum*. Louv. 1768. — *Theses sacræ de vitâ, morte et resurrectione D. N. J.-C.* Louv. 1769 (1).

Le R. P. Jérôme Deflandre, de Tubize, prédicateur et confesseur, deux fois procureur du couvent de Braine « fut pendant quatorze ans terminaire. Après la suppression des institutions religieuses, il continua sa vie de missionnaire. Puis, il fut vicaire pendant dix ans dans le diocèse de Malines, à Quenast et à Rebecq. En 1809, il fut incorporé à notre diocèse et nommé vicaire à Braine-le-Comte. Démissionnaire en 1839, il mourut le 18 juillet 1843, âgé de 86 ans (2) ».

NÉCROLOGE (3)

Anno 1612, 24 novembris, ad petitionem Senatus urbis Braniensis, congratulantibus omnibus, introducti fuerunt *FF. Prædicatores Valencenenses* in hoc domicilium quod in capitulo generali *Mediolanensi* erectum fuit in conventum, anno 1622, a quo tempore, quod mortale habuerunt, hic deposuerunt expectantes *resurrectionis* nuntium *FF.* infra scripti :

Obierunt :
Anno 1617 . R. adm. P. *Thomas Caplotin*, præd. generalis, supprior

(1) Notes manuscrites du R. P. Bonnet.

(2) Chanoine Vos, *Op. cit.*

(3) Nous publions sous ce titre, le texte de deux grands tableaux, qui se trouvent actuellement au cloître des Sœurs Récollectines.

- 15 april . et bis prior sui conv. Valencenensis, quondam
Definitor cap. generalis, hujus conv. Vicarius, cum
sanctæ et religiosæ vitæ odore.
- 2 may 1622 . R. P. *Jacobus Bante*, primus procurator hujus conv.
- 15 may 1623. R. P. *Balduinus Faber*, præd. et conf.
- 20 7bris 1625. F. *Vincentius Marin*, clericus novitius, obiit peste.
- 28 8bris . F. *Henricus Delsart*, præd. et conf.
- 30 9bris . . F. *Arnoldus Mercier*, conv.
- 23 aug. 1627. F. *Gervasius du Pont*, diaconus, Bellomontanus, æt
23, prof. 4.
- 26 Xbris 1627. R. P. *Raymundus Groignet*, præd. et conf., Duacensis,
ætat. 25, prof. 6. Obiit peste.
- 25 janii 1630. F. *Dominicus Souppart*, Eschaniensis, clericus, in Vir-
ginem Mariam pietate insignis, ætat. 19.
Hoc anno 1630, Ecclesiam nostram consecravit Illmus
Dominus *Franciscus Vander Burch*, Archiepiscopus
Cameracensis.
- 18 8bris 1634. F. *Jacobus Boulogne*, Fontanus, conv.
- 4 7bris 1635 . F. *Angelus du Bois*, conv , ætat 35. Obiit peste.
- 7 7bris . . . F. *Andreas le Clercq*, conv., ætat. 35, prof. 4. Obiit peste.
- 20 8bris . . . F. *Joannes Hanart*, Fontanus, ætat. 31, prof. 4.
- 9 8bris 1637 . F. *Gregorius Hoyoux*, ex Melet, conv., prof. 14.
- 2 Xbris 1638 . F. *Ambrosius de Puille*, Duacensis, conv., ætat. 26,
prof. 1.
- 30 7bris 1646. R. P. *Bernardus Caussenair*, Braniensis, præd. et
conf., ætat. 30, prof. 9. Obiit in Italia.
- 7 7bris . . . F. *Paulus Collez* Fontanus, conv , prof. 18.
- 30 maii 1647. R. P. *Joannes du Gaillier*, ex Feluy, Romæ Philos.
lector, ibidem obiit, ætat. 27.
- 6 décembre F. *Mattheus Losson*, conv , prof. 24.
- 18 mart. 1653 R. P. *Egidius Lievemont*, Braniensis, supprior et
prædicator facundus, ætat. 50, prof. 30.
- 12 junii 1655. F. *Christianus Broignet*, ex Merbe, ætat 81, prof. 30.

- 12 julii . . . R. P. *Antonius Raussin*, Dianotensis, supprior, præd. conf. et cantor, prof. 32
- 12 janii 1657. F. *Nicolaus Villers*, Tornacensis, conv., ætat. 37, prof. 13.
- 29 9bris . . . F. *Maximilianus de la Table*, ex Cambron-le-Château, conv., æt. 42, prof. 17.
- 21 febr. 1659. Nobis concesserunt in perpetuum domicilium Altibruniense Dnus *Maximilianus* et Dna *Isabella-Clara-Eugenia*, Comites S. *Aldegondis*, quod ædificiis auctum, erexit in vicariatum, 25 Julii 1672, dignissimus P. Remond provincialis.
- 6 may . . . R. P. *Joannes de la Lobel*, Insulensis, S. T. L. Obiit in Italia, ætat. 42, prof. 23.
- 3 julii 1660 . R. P. *Jordanus Marechal*, Insulensis, præd. et conf. Obiit in Italia, æt. 41, prof. 23.
- 4 8bris . . . R. adm. P. *Petrus Cuvellerie*, Braniensis, vir valde exemplaris, silentii custos, in choro assiduus, primus è filiis conventus prior, quinquies supprior ac monialium S. Francisci per 9 annos director, ætat. 64, prof. 41.
- 6 junii 1662. R. P. *Amandus Evrard*, præd. et conf. Obiit peste Neapoli, ætat. 33, prof. 13.
- 13 janv. 1663. F. *Simon Morcau*, Fontanus, conv., ætat. 62, prof. 38.
- 30 dbris . . . R. P. *Hyacinthus Rolant*, Valencenensis, præd. et conf. ætat. 59, prof. 40.
- 30 7bris 1664. Dnus *Joannes de T^rSerclaes* et Dna *Maria-Francisca de Monmorency*, Comites de *Tilly*, nobis donarunt domum Tillyacensem, quam jam inhabitabamus ab anno 1658
- 11 aug. 1665. F. *Conradus Conart*, Cerviensis, conv., ætat. 52, prof. 28.
- 20 julii 1666. F. *Deodatus du Moulin*, Leodiensis, conv., prof. 12.
- 18 junii 1667. R. adm. P. *Reginaldus Flamend*, Audomarensis, præd. generalis, supprior et prior, ætat. 68, prof. 44
- 14 junii 1668. R. P. *Petrus de la Lobel*, Insulensis, præd. et conf. Obiit Taurini in Sabaudia.

- 16 junii . . . R. P. *Henricus Losange*, Montensis, præd. et conf., ætat. 65, prof. 49.
- 6 janv. 1670 . F. *Angelus Morie* Insulensis, conv., ætat. 60, prof. 32.
R. P. *Gabriel Halloix*, S. T. prof., assessor Inquisitionis, obiit in Italia, prof. 22
- 21 janv. 1672. R. P. *Antoninus Bourel*, Insulensis, præd., conf. et supprior, æt. 54, prof. 35
- 30 9bris . . . F. *Ægidius Pollet*, Insulensis, æt. 57, prof. 35.
- 19 Xbris . . . R. adm. P. *Chrysostomus Douillet*, Braniensis, Revinii vicarius et hic prior, obiit Namurci, ætat. 62, prof. 44.
- 21 janv. 1673. R. adm. P. *Thomas Parmentier*, Buveriniensis, in Univers. Duacena S. T. L., vicarius Vilyordiensis, primus prior Namurcensis, hic supprior, binæque vice prior, SS. Rosarii et Ordinis promotor zelotissimus, ætat. 71, prof. 49.
- 5 julii . . . R. P. *Ambrosius Le Clerq*, Nivellensis, præd., conf. et supprior, ætat. 58, prof. 40.
- 27 julii 1673. F. *Petrus Baudry*, ex Ecaussines, prof. 10.
- 10 aug. 1674. F. *Bonaventura du Moulin*, conv., prof. 23.
R. P. *Gubertus Namurois*, Vallencenensis, præd. et conf., obiit Biturici in Gallia, prof. 15.
- 26 aug. 1677. R. adm. P. *Andreas Marin*, Braniensis, S. T. prof., Altibrunii vicarius, et iterato prior, ætat. 66, prof. 47.
- 7 april 1678. R. P. *Dominicus-Florentius de T^rSerclaes*, ex *illmis comitibus de Tilly etc*, qui primogenituræ juribus et mundi honoribus contemptis, cursum vitæ consummavit, ætat. 37, prof. 14.
- 2 8bris . . . F. *Antonius Havet*, conv., prof. 12.
- 5 8bris . . . R. P. *Hyacinthus Willamme*, Montensis, sacerdos, obiit Duaci in Collegio S. Thomæ, prof. 6.
- 6 julii 1679 . R. P. *Vincentius Denuit*, ex Nimy, præd. et conf., ætat. 73, prof. 52, jubilei 2
- Hoc an. 1680. In hoc conventu habitum fuit capitulum provinciale in

- quo electus fuit in Provinciale P. Martinus Harney S. T. D. conv. Bruxel.
- 9 aug. 1680. R. P. *Dominicus Houdimont*, ex Hennuyer, præd., conf. et iterato supprior sindicus et primus Tillyacensis præses, æt. 72, prof. 50, jub. 1
- 11 aug. 1682. *Dominicus Jamin*, Braniâ-Allodius, conf., prof. 34.
- 5 9bris. . . F. *Franciscus Guillaume*, ex S. Amand, conv., prof. 34.
- 1 maii 1683. R. P. *Bernardus Renard*, præd. et conf., prof. 32.
- 8 maii. . . R. P. *Ludovicus Mahieu*, ex Ressão, præd. et conf., ætat. 73, prof. 51, jub. 2.
- 25 janv. 1684. F. *Joannes-Christos Anthoine*, ex Houdé, conv., ætat. 69, prof. 50, jub. 1.
- 26 maii . . R. P. *Joannes Groignet*, Duacensis, præd. et conf., æt. 76, prof. 55, jub. 6.
- 7 junii 1685. F. *Gregorius Turlot*, conv., ætat. 52, prof. 26.
- 1 april 1686. F. *Michaël Baudry*, ex Ecaussines, ætat. 46, prof. 17.
- 7 junii 1686. R. P. *Jordanus De Flandre*, Insulensis, præd., conf. et supprior, æt. 70, prof. 48.
- 15 julii . . R. adm. ac exim. P. *Raymundus Corduanier*, Braniensis S. T. Doctor, etc. iterato prior, ætat. 72, prof. 54, jub. 4.
- 5 martii 1687. Exim. P. *Dominicus Du Tordoir*, Braniensis, Romæ Doctoralem Lauream adeptus Ordinis nostri archiota, R. P. Generalis prosocius, ac monialium nostrarum conv. S. Cathar Senensis cui tunc præerat ven. Mater Maria Virginia Altieri Clementis X germana soror, confessarius. Obiit Romæ in conv. S. Mariæ super Minervam, ætat. 71, prof. 52, jubil. 2.
- 29 maii . . R. P. *Augustinus Causseatre*, Braniensis, S. T. professor, præd. generalis, Altibrunii repetitis vicibus Vicarius, et supprior, ætat. 77, prof. 60, jubil. 10.
- 5 Junii . . R. P. *Carolus Van Boembecke*, Mechliniensis, sacerdos,

- quondam Eccl. collegiatæ Condacensis canonicus ac exc. Ducissæ d'Arshot eleemosinarius, prof. 27
- 20 febv. 1688. R. P. *Nicolaus Marit*, Braniensis, præd. et conf., ætat. 39, prof. 19.
- 30 8bris 1689. F. *Josephus Dardenne*, conv., prof. 27.
- 2 Xbris. . . F. *Carolus Holoigne*, conv., prof. 22.
- 19 janv 1693. F. *Hubertus Housseau*, conv., ex Mignault, ætat. 60, prof. 36.
- 17 julii . . F. *Gundisalvus Embise*, conv., prof. 5.
- 17 8bris . . F. *Vincentius Dubois*, Soignisiensis, conv., ætat. 58, prof. 39.
- 25 april 1694. F. *Dominicus Le Droit*, conv.
- 26 april . . R. adm. P. *Domitiamus Le Febure* qui ad regimen natus, Conventuum Reviniensis, Duacensis, Namurcensis semel et sui Braniensis quarto prior, ætat. 63, prof. 43.
- 5 junii. . . F. *Gabriel Thomas*, conv., ætat. 46, prof. 11.
- 25 junii . . R. adm. P. *Adrianus de Boeckel*, præd. generalis, cap. provincialis deffin, prius Revinii, deinde Duaci, Lovanii et hic prior, et procurator, sepelitur Lovanii in medio Capituli, æt. 62, prof. 43.
- 25 junii 1695. Erud. P. *Joannes du Gaillier*, ex Feluy, S. T. licent. iterato procurator, prof. 46.
- 10 julii . . R. P. *Pius Duvieusart*, ex Liberchies, præd. conf. et procurator. Vandurii in Galliâ, æt. 44, prof. 21.
- 30 mai 1697. R. P. *Glaudius Latfeur*, S. T. prof., supprior et procurator, prof. 35.
- 14 mai 1700. R. adm. P. *Albertus de Haynault*, ex Marbais, primus vicar. Altibruniensis iterato prior qui eccles. multis ornavit et conventum pluribus ædificiis auxit, æt. 87, prof. 67, jubil. 17.
- 26 mai 1704. R. adm. ac exim. P. *Philippus Durand*, ex Ecaussines, in Univ. Duacena S. T. D., studiorum generalium

- Duacensis, Coloniensis, Lovaniensis primarius regens, semel Revinii et hic trinā vice prior, Prov. Belgię provincialis ac missionum apostolicarum præfectus, ætatis 68, prof. 51, jubil. 1.
- R. adm. P. *Franciscus Gosseau*, ex Sombreffe, sui conventus sicut et Leodiensis iterato procurator sedulus, Altibruniensis vicarius, Luxemburgi verò actualis prior zelosus et pius, moritur æt. 54, prof. 33.
- 10 avril 1706. R. P. *Reginaldus Renaut*, qui post 17 annos pastoratüs in Leerne, religionem professus est, in quā extitit præd., conf. et cantor, æt. 67, sacer. 44 prof. 27.
- 30 Xbris . . . R. P. *Melchior Goisset*, Braniensis, abdicato pastoratu de Houdeng-Gougnye, religionem amplectitur in eaq. præd., conf., supprior, se vivum regularis disciplinę exemplar exhibuit, æt. 86, sacer., 62, prof. 45.
- 6 8bris 1707 . F. *Adrianus Gouverneur*, conv., ætat. 60, prof. 30.
- 7 Janv. 1708. Erud. P. *Stephanus Maghe*, ex Snef, S. T. L. Altib. Vicarius et hic, supprior, vir religiosus et pius, ætat. 47, prof. 26.
- 24 mai 1709 . R. adm. P. *Carolus Huin*, Vallencenensis, præd. general. procurator; hic et Montibus prior, æt. 75, prof. 57, jubil. 7.
- 23 april . . . R. P. *Thomas Dumont*, ex Trazegnies, præd., conf. ac in abbatia Paraclitensi monialium director, æt. 78, prof. 61, jubil. 11.
- 2 mai . . . R. P. *Robertus Minne*, ex Hennuyer, præd., conf., procurator ac Xenodochii regii Montensis in spiritalibus director, æt. 59, prof. 41.
- 25 junii 1710. F. *Guilielmus Collart*, ex Thyne, conv., æt. 78, prof. 48.
- 15 julii . . . R. P. *Adrianus Parent*, Nivellensis, præd., et conf., æt. 38, prof. 18.
- 28 8bris . . . F. *Michaël Malrechaussé*, cleric., ex Wagnelée, ibidemque sepultus, æt. 23, prof. 1.

- 23 april 1711. R. P. *Ludovicus Jonart*, Braniensis, præd., conf. et Altibruniensis vicarius, æt. 47, prof. 27.
- 23 7bris . . . R. P. *Lambertus Bourgoigne*, præd. et conf., æt. 64, prof. 46.
- 28 febv 1713. R. P. *Antonius Froye*, ex Heppignie, præd. et conf., æt. 28, prof. 6.
- 14 8bris 1714. Exim. P. *Norbertus Delbecq*, Braniensis in Univ Lovan. S. T. L. et in ordine doctor, in celeberrima abbatia Rodensi (1) prope Aquisgranum professor, Romę collegii Casanatensis theologus, Capituli generalis Bononiensis secretarius, studii generalis Lov. regens primarius, conv. Namurcensis actualis prior, ibidem sepelitur æt. 63, prof. 42.
- 9 9bris . . . R. P. *Dominicus Vandenstein*, ex Jumet, præd. et conf., æt. 45, prof. 29.
- 13 feb. 1715. F. *Albertus Demcur*, conv., æt. 91, prof. 53. jubel. 4.
- 25 9bris 1716. F. *Hyacinthus Fleutin*, conv., ætat. 61, prof. 35.
- 9 julii 1717 . R. P. *Antonius Laurent*, præd. et conf. procurator et iterato supprior; æt. 57, prof. 28.
- 25 7bris . . . R. adm. P. *Petrus Pierart*, procurator et prior, ætat. 45, prof. 25.
- 31 julii 1720. R. P. *Carolus Vallois*, præd. et conf. et Altibruniensis vicarius, æt. 52, prof. 29.
- 2 mart 1721 . R. adm. P. *Bernardus Chartier*, supprior et iterato prior, æt. 70, prof. 47.
1722. R. adm. ac exim. P. *Jacobus Fostier*, ex Ville, S. T. D. commissarius generalis et Namurci prior, æt. 70, prof. 53, jub. 3.
- 17 julii 1723 . R. adm. ac exim. P. *Hyacinthus du Mont*, ex Trazegnies, S. T. D. Antverpię semel et hic quarto prior

(1) Lisez : Rolducensi.

- Lovanii regens primarius, Romæ, capituli generalis definitor, iterâ vice provincialis et missionum præfectus. Obiit Harlemii in domo missionis in actuali visitatione, æt. 50, prof. 32.
- 23 Xbris 1724. R. P. *Ambrosius Denis*, præd. generalis, Altibrunii vicarius et iterato supprior, æt. 64, prof. 44.
- 23 Xbris . . . R. P. *Hubertus Demeur*, Braniensis, præd. et conf., æt. 86, prof. 13.
- 6 janv 1725. R. adm. P. *Alexander Vigneron*, ex Heppignie, supprior et Luxemburg. prior, æt. 66, prof. 46.
- 26 janv . . . F. *Henricus Pire*, conv., æt. 81, prof. 48.
- 27 mars . . . F. *Josephus Seutin*, ex Rebecq, conv., æt. 61, prof. 28.
- 14 9bris . . . F. *Nicolaus Bourgois*, ex Snef, conv., æt. 72, prof. 42.
- 15 julii 1726. F. *Joannes Baudinet*, ex Cour-S.-Etienne, conv., ætat. 56, prof. 28.
- 24 aug. 1727. R. P. *Augustinus Quebaux*, Nivellensis, præd., conf. et Altibrunii vicarius, æt. 73, prof. 58, jub. 3.
- 24 maii 1728. R. P. *Augustinus Delbecque*, Braniensis, præd., conf. et supprior, æt. 73, prof. 48, sacer. 49.
- 13 Xbris . . . R. P. *Emmanuel Walyns*, Malbodiensis, præd. et conf., æt. 50, prof. 18.
- 11 april 1729. R. P. *Ambrosius Bucquoy*, conv. Brug. filius, æt. 28, prof. 8.
- 17 Xbris . . . F. *Amandus Evarard*, conv., ætatis 74, prof. 51, jub. 1.
- 8 maii 1730. F. *Ambrosius Huez*, conv., æt. prof. 42.
- 15 Xbris . . . R. P. *Franciscus la Croix*, ex Feluy, præd. generalis, supprior, æt. 44, prof. 26.
- 24 febr. 1731. F. *Raymundus du Bois*, Braniensis, diaconus, æt. 24, prof. 4.
- 1 mart 1732. F. *Petrus Duquesne*, ex S. Vast, conv., æt. 66, prof. 28.
- 2 mart 1733. R. P. *Malrechaussé*, ex S. Gery, præd., conf. et procurator, æt. 44, prof. 24.
- 3 april. . . . R. P. *Antonius Minne*, ex Hennuyer, præd. et conf., æt. 32, prof. 12.

- 15 april . . . R. P. *Henricus Gautier*, Braniensis, præd., conf. quondam Lovanii Philosophiæ lector, æt. 36, prof. 15.
- 23 april. . . . R. P. *Henricus Duvieusart*, ex Liberchies, sacer., æt. 44, prof. 24.
- 13 Xbris 1734. R. P. *Martinus Nicaise*, Florucensis, sacer. et organista, æt. 55, prof. 34.
- 12 febv. 1736. R. adm. P. *Georgius Froye*, ex Heppignies, præd. generalis, Altibrunii vicarius, procurator, supprior et prior, vir vere zelosus et pius, æt. 64, prof. 45.
- 3 april. . . . R. P. *Nicolaus Deguide*, ex Heppignies, præd. et conf., æt. 46, prof. 26.
- 21 Xbris . . . F. *Dominicus Coppin*, ex Trazegnies, conv., æt. 64, prof. 34.
- 1 junii 1737. R. adm. ac exim. P. *Josephus Compas*, Hallensis, S. T. D., seminarii Ruremundensis præses, Lovanii regens primarius, Luxemburgi, Lovanii semel et hic secundo prior, æt. 64, prof. 47.
- 15 Xbris . . . R. adm. P. *Joannes-Baptista Denys*, ex Feluy, prior, iterato supprior et procurator, æt. 66, prof. 46.
- 28 8bris 1738. R. P. *Ambrosius Hanon*, Braniensis, præd., conf. et procurator, æt. 46, prof. 25.
- 28 febr. 1739. F. *Drogo Reny*, ex Ranie, conv., æt. 65, prof. 32.
- 24 maii . . . R. P. *Guilielmus Le Jeune*, ex Melez, præd. et conf., æt. 48, prof. 28.
- 14 mars 1740. F. *Franciscus Margeritte*, ex Trazegnies, conv., æt. 64, prof. 36.
- R. P. *Theodorus Gosseau*, ex Sombreffe, præd., conf. et cantor modulatissimus qui, Italiâ, Galliâ, Hispaniâ peregratis, in insulam S. Dominguo redux, ibidem missionarius, tinem suæ peregrinationis invenit, æt. 50, prof. 31.
- 24 7bris 1741. R. P. *Vincentius Leonard*, ex Lodelinsart, præd., conf. iterato supprior et procurator, æt. 63, prof. 42.

- 10 junii 1742. R. P. *Maximilianus Lebacq*, Braniensis, præd., conf. et procurator, æt. 36, prof. 14.
- 13 febr. 1743. F. *Raymundus Ghislain*, ex Horrues, conv., æt. 82, prof. 50.
- 19 mart. . . R. P. *Hubertus Wauthy*, ex Thiméon, præd. et conf., æt. 32, prof. 16, sepultus in Villersville.
- 28 mart. . . F. *Domitianus Verset*, ex Villers Perwin, conv., æt. 80, prof. 44.
- 19 Xbris 1744. F. *Gundisalvus Barbier*, ex Snef, conv., æt. 57, prof. 25.
- 2 janu. 1745. F. *Gregorius Hans*, ex Jumet, conv., æt. 80, prof. 54, jub. 4.
- 4 junii. . . R. P. *Adeodatus Moitemont*, Nivellensis, præd. generalis, supprior et Bruxellis novitiorum magister, ætatis 67, prof. 47.
- . . . 1746. R. P. *Benedictus Vanhulft* Rodiensis, præd. et conf., apud Occidentales Indos missionarius, obiit æt. 38, prof. 20.
- 31 aug. 1746. R. P. *Jacobus Haeghe*, ex Gosselies, præd. et conf., æt. 57, prof. 38.
- 11 april 1747. F. *Joannes Brennet*, ex Heppignies, conv., æt. 43, prof. 13, sepultus in Villersville.
- 6 7bris . . . F. *Jacobus Simeon*, ex Tubize, conv., ætatis 76, prof. 45.
- 2 8bris 1751. R. P. *Andreas Doige*, Braniensis, præd. et conf., ætatis 45, prof. 27.
- 13 9bris 1753. F. *Josephus Brennet*, ex Heppignies, conv., æt. 50, prof. 26.
- 7 maii 1754. R. ac. erud. P. *Josephus Dumont*, ex Gosselies, S. T. L. Lovanii regens primarius et Altibrunii vicarius, in Abbatia Grandipratensi professor, æt. 52, prof. 34.
- 3 febv. 1758. R. adm. ac exim. P. *Adrianus Meynart*, ex Ronquier, S. T. D., Ruremondæ regens, Lovanii primarius, capituli provincialis defnitor et prior, æt. 68, prof. 47.

- 4 9bris . . . F. *Pius Durant*, ex Ville, conv., æt. 49, prof. 25.
- 13 janv. 1759. R. P. *Benedictus Dejardin*, ex Tubize, sacerdos, æt. 38, prof. 14.
- 26 9bris . . . R. adm. P. *Antonius Evrard*, Namuranus, Altibrunii vicarius, supprior et Montibus prior, æt. 58, prof. 38, sepultus in Gentinnes.
- 20 janv. 1760. R. P. *Theodorus Dupont*, ex Vanfercée, præd. et conf., æt. 39, prof. 18.
- 11 april . . . F. *Thomas Dropsy*, ex Froidchappelle, conv., æt. 79, prof. 51, jub. 1.
- 18 aug. . . . R. adm. P. *Carolus Durant*, ex Wangenies, in abbatia Nizellensi S. T. professor, procurator et iterato prior, ætatis 51, prof. 31.
- 27 9bris . . . R. adm. *Ludovicus Cheval*, ex Marbaix, supprior, prior et quinto procurator, ætat. 68, prof. 48.
- 3 mai 1761. . F. *Michael Anthoine*, ex Rebecq, conv., ætat. 48, prof. 13, sepultus in Villers-Ville.
- 8 janv. 1763. F. *Vincentius Ladrier*, ex Neufville, conv., æt. 76, prof. 48.
- 6 junii 1765. R. P. *Joannes-Baptista Denys*, ex Feluy, præd., conf. et Altibrunii iterato vicarius, ætat. 56, prof. 37.
- 29 9bris . . . R. adm. ac exim. P. *Dominicus Evrard*, Braniensis, in almâ universitate Lovaniensi S. T. L., in ordine Doctor, in abbatia S. Adriani professor, Lovanii primarius regens, Germaniæ Inferioris provincialis ac missionum apostolicarum præfectus, hic prior, vir humilitate, doctrinâ, morum comitate omnibus charus, ætat. 60, prof. 41.
- 2 janv. 1766. F. *Albertus Horne*, Soignisiensis, conv., ætat. 63, prof. 37.
- 1 fébv. . . . F. *Philippus Lefevre*, ex Jumet, conv., ætat. 52, prof. 27.
- 12 mart. . . . R. adm. *Hyacinthus Petit*, Braniensis, præd. generalis iterato Altibrunii vicar. et supprior Namurci semel et hic secundo prior, ætat. 76, prof. 58, jub. 8.

- 10 mart. 1767. R. P. *Bernardus Charlier*, Florucensis, præd. et conf., ætat. 35, prof. 15.
- 14 julii . . . R. P. *Franciscus Lelievre*, ex Sney, præd. et conf., æt. 71, prof. 47.
- 31 mart. 1768 R. adm. P. *Petrus Anthoine*, ex S. Vast, prior et iterato procurator, ætat. 66, prof. 42.
- 18 mart. 1769. R. P. *Melchior Wallet*, ex Gottignies, præd. et conf., ætat. 33, prof. 13.
- 21 Xbris . . . R. P. *Nicolaus Bruno*, ex Thieu, præd. et conf., ætat. 27, prof. 7.
- 28 janv. 1771 R. P. *Norbertus Laloyaux*, ex Arquenne, præd. et conf., ætatis 58, prof. 38.
- 23 febr. . . R. P. *Bonifacius Simon*, Braniensis, præd. et conf., ætat. 57, prof. 36.
- 14 junii . . . R. P. *Joannes-Baptista Bauthier*, ex Itre, subdiaconus, æt. 23, prof. 4.
- 8 sbris 1772 . R. P. *Thomas Sèbille*, ex Haussin, præd., conf. et Altibrunii iterato vicarius, ætat. 50, prof. 31.
- 12 maii 1778. F. *Ludovicus Esclifet*, ex Ecaussines, conv., ætat. 79, prof. 49.
- 16 aug. . . . R. P. *Antonius Glibert*, ex Lelò, præd., conf. et iterato Altibrunii vicar. et supprior, ætat. 65, prof. 44.
- 11 junii 1779. R. adm. P. *Franciscus Renier*, ex Steenkerque, præd. generalis indefessus, Altibrunii vicar., tertio supprior et secundo prior, ætatis 69, prof. 48.
- 6 aug. . . . R. P. *Raymundus Hanoteau*, ex Lens, præd. et conf., ætat. 68, prof. 36, sepultus in Solre-S.-Géry.
- 24 mart. 1780. F. *Usmarus Hans*, ex Jumet, conv., ætat. 77, prof. 43.
- 5 junii. . . . R. adm. P. *Jacobus Duvieusart*, ex Lanne, procurator, supprior et prior, ætat. 58, prof. 37.
- 21 Xbris 1781. F. *Josephus Durant*, ex Gottignies, conv., æt. 51, prof. 25.
- 23 9bris 1782. R. adm. ac exim. P. *Nicolaus Mouchet*, ex Velaine,

- S. T. D., iterato prior, Altibrunii actualis vicarius, ætat. 60, prof. 39.
- 15 Xbris 1783. R. P. *Hyacinthus Rondeau*, Braniensis, præd. et conf., æt. 74, prof. 56, jubilei 6
- 22 maii 1786. F. *Petrus Baudry*, ex Ecaussines S. R., conv., æt. 64, prof. 38, in cœmeterio claustris cum sequentibus sepelitur.
- 27 martii 1787 R. adm. ac dignissimus P. *Augustinus Paul*, ex Ronquières, S. T. Doctor, qui post theologiam per plures annos in seminario Ruremundensi, Lovanii et Antverpiæ summa cum laude traditam, tandem in capitulo 1766 Germaniæ inferioris provincialis ac Missionum Apostolicarum præfectus electus est, reliquum autem vitæ tempus confessionum auditioni imprætermisè alacriterque impendit, æt. 76, prof. 58, jubil. 9.
- 12 mart. 1788. R. adm. P. *Godefridus Frize*, ex Familrœux, prior Altibrunii vicar., et iterato supprior, æt. 72, prof., 54, jubil. 5.
- 20 januarii F. *Hyacinthus Depasse*, ex Thiméon, conv., æt. 81, prof. 56, jub. 7.
- 2 7bris. . . . R. adm. P. *Philippus Deburg*, ex Vellereilles-le-Secq, Altibrunii vicarius, prior, et iterato procurator, ætatis 65, professionis 46.
- 5 sbris . . . F. *Carolus Stilman*, Lobiensis, conv., ætat. 50, prof. 21.
- 12 julii 1790. R. P. *Hyacinthus Michel*, præd. et conf. iterato procurator, æt. 63, prof. 42, sacer. 39.
- 15 martii Adm. R. P. *Guilielmus Denaghel*, S. T. L., hic quondam procurator, Altibrunii vicarius, Mechliniæ semel et hic secundo prior actualis, æt. 65, relig. 47, sacer. 41.
- 25 febr. 1792. R. P. *Martinus Joly*, Braniensis, præd. et conf. iterato supprior, æt. 73, sacer. 48, prof. 51, jub. 2.

1793. R. P. *Antonius Marcel*, Episcopo-Fontanus, præd., conf., actualis procurator et organista, ætatis 38, prof. 16.
- R. P. *Paulus Blondiau*, ex Horrues, sacerdos, æt. 73, prof. 52.
- R. P. *Lambertus Coppée*, ex Courselle, sacerdos, ætatis 57, prof. 37.
- Frater *Nicolaus Sebille*, ex Haussin (Haulchin), conv., æt. 79, prof. 54.
- 14 julii 1799. R. P. *Joannes-Baptista Hachez*, ex Horrues, præd., conf. et Germaniæ Imperatoris exercituum eleemosinarius, sepelitur in Ellignies-S^{te}-Anne, ætatis 90, prof. 70, beneficio ecclesiastico præditus à principe de Ligne.
- 27 april . . . R. P. *Vincentius Spilloir*, Braniensis, præd., conf. et domus nostræ de Tilly repetitis vicibus præses, ætatis 71, prof. 45, sepultus in Tilly.
1798. R. P. *Henricus Arnould*, ex Thieu, præd., conf., ætatis 71, prof. 52, sepultus in cæmeterio parochiæ Braniensis.
1799. Frater *Remigijs Huet*, Braniensis, æt. 41, prof. 18, hic sepultus.
1804. Frater *Hermanus Derideau*, ex Feluy, conv., ætatis 79, prof. 53, sepultus in Ecaussines.
- 15 april . . . R. P. *Joannes-Baptista Janson*, ex Ittre, præd. et conf., ætatis 46, prof. 21, sepultus in Virginal.
- Frater *Gaugericus Mauroy* ex Gage, conv, ætatis 49.
1805. R. P. *Andreas Cordier*, ex Thieu, præd., conf., procurator, supprior et cantor, ætatis 72, professionis 50, sepultus in Gottignies.
- Frater *Joannes Marlier*, ex Liberchies, conv., ætatis 75, prof. 56, ibidem sepultus.
- Frater *Philippus Dereusme*, ex Neufvilles, conv., ætatis 47, prof. 22, sepultus in Hornu.

- Frater *Dominicus Vanyvel*, ex Quester, conv., æt. 78, prof. 53, hic sepultus.
- 22 april 1808. Frater *Isidorus Dumont*, ex Petit-Rœulx, ætatis 72, prof. 40, ibidem sepultus.
- 7 junii . . . R. P. *Ambrosius Lienard*, ex Horrues, præd., conf. et parochiæ de Horrues vicarius, ibidem sepultus, ætatis 49, prof. 29.
- 3 febr. 1809. R. admodum Pater *Albertus Pierquin*, ex Horrues, præd. generalis indefessus, parochiæ Braniensis per annum desservitor, patris provincialis Vatteau prosocius, per plures annos parochiæ de Horrues vicarius, Altibrunii præses, hic procurator, supprior et prior, è conventu a Gallis expulsus, pastoratûs Braniensis quinquennio vicarius, vir morum comitate omnibus carus, hic sepelitur, ætatis 63, professionis 43.
- 11 junii 1812. R. P. *Thomas Hennaut*, ex Sombref, præd., conf. et supprior, è conventu a Gallis expulsus ecclesiam PP. Dominicanorum in Oratorium publicum à reverendissimo Domino Hirn, Tornacensi episcopo, erectam hic per plures annos rexit et tempus auditioni confessionum et prædicationi impendit atque sepelitur, ætatis 57, professionis 36.
- 18 februarii 1814. R. P. *Bernardus Tilman*, ex Morlanwez, præd., conf. ejus parochiæ vicarius, ætatis 53, prof. 30, ibidem sepultus.
- 23 7bris . . . R. P. *Laurentius Laurent*, ex Seneffe, præd. et conf., ætatis 66, prof. 46, sacerdotii 41, sepultus in Wisbecq tanquam vice-pastor.
- 14 9bris . . . R. P. *Josephus Fericocq*, Braniensis, supprior qui post theologiam summo cum fructu in abbacia Septifontij et Nizellenzi traditam; dein a Gallis è conventu expulsus in vicarium parochiæ de Marches prælectus, quo munere per octodecim annos functus ibidem moritur et sepelitur, anno ætatis suæ 77, prof. 57.

- 13 aug. 1815. R. admodum ac eximius necnon dignissimus pater *Alexander Watteau*, Brugensis, conventus prior, hic novitiorum magister, iterato supprior et semel prior, Germaniæ Inferioris provincialis et missionum apostolicarum præfectus, vir doctrina et morum comitate valde clarus, obiit Malbodii, ætatis 76, prof. 58.
- 28 januarii 1817. Frater *Franciscus Bruno*, ex Thieu, conversus, natus 5 martii 1740, vir zelosus et exemplaris, obiit Altibrunii, ætatis 77, prof. 23, ibidem sepelitur.
- die .. julii 1819 Frater *Thomas Laithem*, ex Silly, conv., ætatis 59.
- 11a die aug. R. adm. P. *Benedictus Coppée*, ex Courselles, Altibrunii multoties vic., hic semel prior, ibidem sepelitur, æt. 80, prof. 60, præd. et conf.
- 2da die Xbris. R. P. *Alexander Brasseur*, Sognesiensis, ibidem sepelitur, ætatis 56, prof. 32, sacerdos.
- 31 Xbris 1820. R. P. *Augustinus Paul*, ex Steenkerque, præd. et conf., vicarius in Hennuyers, ibi sepelitur an. ætatis 73, prof. 52.
- 8 febr. 1821. R. adm. necnon eximus P. *Dominicus Hubert*, Braniensis, præd. et conf., S. T. D. Lovanii regens primarius, Germaniæ Infer. ac Missionum apost. præfectus, in abbatiâ de Vilers S. T. professor, hic bina vice prior, vir scientiæ et comitate præclarus ad pastoratum de Altâ Itriâ. dein Braniæ Allodii parochus electus est, ubi sepelitur anno ætatis 85, prof. 66.
- 21 martii. R. P. *Petrus Minne*, ex Ecaussines, præd. et conf. ad pastoratum ecclesiæ S. Nicolai in Henripont nominatus, ubi sepelitur, anno æt. suæ 73, prof. 51.
- 27 junii. R. P. *Franciscus Launois*, Nivellensis, præd. et conf., pagi de Jodoigne parochus, sepelitur anno ætatis suæ 66, prof. 46.
- 23 Xbris. R. P. *Gregorius Vandercam*, ex Tubize, præd. et conf., ibidem sepelitur, anno ætat. suæ 64, prof. 42.

- F. *Henricus Blondeau*, ex parvo Rhodio.
- 18 julii 1843. R. P. *Hieronymus Deflandre*, ex Tubize, præd. et conf., iterato procurator, Braniæ vice-pastor sepelitur anno æt. suæ 86, prof. (1), qui suppressioni hujus cænobii et omnibus suis confratribus superstes, eandem Domum, cujus successione legitimâ possessor erat, Hospitaliis Braniæ Comitibus attribuit, ea conditione ut converteretur partim in Nosocomium publicum, partim in Conventum sororum Recollectinarum : quas Deus nobis diu semperque servet in sublevamen ægro-tantium et omnium hujus urbis civium ædificationem !

§ 9. — *La maison de l'Oratoire*

Maitre Jacques Levisse (2), nommé curé de Braine en 1619, dota, en 1628, sa paroisse d'une communauté d'Oratoriens. Les encouragements de ses supérieurs l'aiderent à mener à bonne fin sa religieuse entreprise. Dans sa lettre *De salute Dominici gregis*, donnée à Cateau-Cambrésis, le 3 février 1628, Fr. Vander Burch, archevêque de Cambrai, déclare qu'il partage entièrement les vues du zélé pasteur Jacques Levisse, au sujet de l'établissement d'une maison d'Oratoriens à Braine-le-Comte.

L'approbation royale fut accordée, le 10 avril 1628, par la « royale princesse Isabelle-Claire-Eugénie, infante d'Espagne, gouvernante des Pays-Bas ».

(1) Suppléer : professionis 61.

(2) Né à Braine-le Comte le 11 août 1592, fils de Hubert Levisse, marchand et membre du magistrat, et de Marie Stekeldoren. Jacques Levisse fut promu maître ès arts à Louvain en 1610, après avoir suivi le cours de philosophie à la pédagogie du château. Dans la suite, il conquiert le grade de licencié en théologie et professa la philosophie à la pédagogie du Lis. Nommé, en 1619, curé de sa ville natale, il obtint bientôt le titre de chanoine de l'église métropolitaine de Cambrai.

On pouvait dès lors procéder à l'installation des Oratoriens. Elle eut lieu avec beaucoup de pompe le jour de la fête des saints Apôtres Pierre et Paul. Mgr Van der Burch officia pontificalement dans l'église de Braine, et fit ensuite la procession dans les rues de la ville.

Quelques années plus tard, l'incorporation définitive de la cure à la maison de l'Oratoire vint donner à l'œuvre de Jacques Levisse la stabilité qui lui manquait encore.

Dès le 9 septembre 1628 déjà, les « lettres de consentement et cession » avaient été obtenues « du noble et royal chapitre des dames de Sainte-Waudru, à Mons, décimateur patron de Braine-le-Comte ».

Le 8 octobre 1630, dans sa bulle *Romanum Pontificem*, le Souverain Pontife accorda l'incorporation qui lui était demandée.

Le 6 avril 1632, le roi Philippe IV signifi également son agrément et approbation. Enfin le 30 avril de la même année, l'archevêque de Cambrai confirma le tout.

Maitre Levisse, fondateur et prévôt de l'Oratoire, vit venir à lui de dignes prêtres sollicitant la faveur de vivre sous sa direction et de s'associer à ses travaux. Un des premiers fut Nicolas de Surhon, seigneur de Burlois, chanoine de Saint-Amé à Douai (1).

Pendant près de deux siècles (de 1628 à 1802), les Oratoriens se dévouèrent au service de la paroisse avec un zèle au-dessus de tout éloge. La communauté compta habituellement cinq à six prêtres « à cure d'âmes, exerçant les fonctions curiales et vicariales. »

En 1657, Levisse acquit et donna à l'Oratoire, la maison située à l'extrémité du jardin de la cure et qui est proche de la sortie du cimetière. Il était l'ami du théologien Sylvius, ce

(1) Décédé à Braine le 4 juin 1635. Il légua à l'église paroissiale son missel évalué à 300 livres et tous ses ornements sacerdotaux.

glorieux enfant de Braine, dont l'université de Douai proclamait alors la science et les vertus.

Jacques Levisse décéda le 19 décembre 1657. Il fut inhumé dans le chœur de l'église paroissiale. Son successeur comme prévôt de l'Oratoire et curé de Braine fut son neveu, Jacques Levisse.

En 1672, il reçut d'Albert Anthoin, seigneur de Maugremont, pour la cure de Braine, « un jardin partie à houblonnière, partie à pasture, environ le tout de trois journaux, derrière le noir lion, près les quesnes (chênes) du vivier », à charge d'un obit solennel pour le donateur.

Jean Renon, curé pendant douze ans (1685-1697), remplit ses fonctions « avec un entier agrément du peuple qui s'est édifié par ses exemples (1) ». A la suite d'un litige qui se produisit au sujet de la possession de la cure, il quitta l'Oratoire et devint chanoine d'Aerschot (2).

Louis Grawez le remplaça et fut curé de 1697 à 1702. Après lui, vint Jean Surquin, natif de Chièvres. Le nom de ce pasteur figure sur la petite cloche paroissiale fondue en 1709. Il a fondé en 1723 douze messes basses à l'église paroissiale de sa ville natale (3).

Quentin-Piat Cazier de Limon, dit d'Hombroucq, seigneur de Bourlon, licencié en théologie, prêtre de l'Oratoire de Chièvres, fut nommé curé de Braine en 1715 (4). Il exerça les fonctions pastorales jusqu'en juin 1718. Il devint alors chanoine

(1) Déclaration du magistrat de Braine-le-Comte. Archives de la cure.

(2) Voir sur ce débat : *Justification de l'Oratoire de Braine-le-Comte pour servir de réponse au motif de droit et autres pièces que le R. P. Renon a donné au public contre le R. P. Prevost de l'Oratoire de Braine-le-Comte*, etc. Mons, 1698, in-8°.

(3) L'abbé PETIT. *Hist. de la ville de Chièvres*, p. 138.

(4) On voit dans la *Généalogie des Cazier*, que Quentin-Piat Cazier fut baptisé en l'église de Saint-Nicaise à Tournai, le 9 octobre 1670.

de la collégiale de Saint-Badilon, à Leuze, où il mourut en avril 1725. Il a fondé à Celles-Molembaix plusieurs obits.

Nicolas Bastin, prêtre oratorien de Mons, curé de Braine, dès 1718, mourut à l'âge de 44 ans, le 20 mai 1723. Il avait édité en un volume in-4° les « Règlements de la Congrégation de l'Oratoire de Jésus-Christ Notre Seigneur ».

Pierre-Joseph De Brabant, né à Lessines, curé de 1723 à 1725 et de 1733 à 1740, décéda le 27 janvier 1743.

Jean-Philippe Deswez, curé de 1725 à 1727, eut pour successeur Matthieu Delefosse. Celui-ci exerça les fonctions de pasteur jusqu'en 1733 et décéda à l'Oratoire de Braine-le-Comte, le 10 mars 1742.

Jean-François Goval, natif de Bavay, nommé curé en février 1740, mourut dans ses fonctions pastorales le 12 février 1746. Son successeur, Philibert Manderlier, né à Villers-Sire-Nicole, remplit la charge de pasteur pendant trente-deux ans. Il décéda le 11 mai 1778 et fut inhumé en la chapelle du Sacré-Cœur.

Jean-Joseph-Ferdinand Loth, né à Lanefte (comté de Namur), nommé curé en 1778, fut remplacé en 1787 par Florent-Vincent-Joseph Labrique, de Cambron-Casteau.

Vers la mi-juillet 1794, seize jours après l'arrivée des Français à Braine-le-Comte, la cure et maison de l'Oratoire fut livrée au pillage. Les papiers furent dispersés, les meubles ainsi que les effets des Oratoriens furent « distraits, vendus et enlevés par l'ordre du citoyen Delamotze », commissaire civil près le département de Jemmapes, comté de Namur et pays d'Entre-Sambre-et-Meuse. La communauté de l'Oratoire comptait alors six membres dont cinq prêtres : les Pères Labrique, curé, Rammery, Loth, Mathieu, Duquesne et un novice nommé Catier, étudiant en théologie à Louvain. Sans doute par crainte de nouvelles vexations, ces prêtres, sauf le P. Duquesne, quittèrent la ville. Dès lors le R. P. Pierquin, prieur du couvent des Dominicains, et ses religieux, desservirent la paroisse. Un an plus tard

(juin 1795) les Oratoriens revinrent occuper le presbytère et le P. Labrique reprit l'exercice des fonctions pastorales qu'il laissa au P. Loth, en juillet 1797 (1).

Le 6 vendémiaire an V (27 septembre 1796), quatre commissaires spéciaux de la République, Dobignie, Queneuille, Dufourneau et Degand, assistés du citoyen Jean-Liévin Dewerchin, étaient venus signifier aux Oratoriens la loi du 15 fructidor an IV (1^{er} septembre 1796), portant suppression des corporations religieuses.

Les Oratoriens protestèrent, disant que cette loi ne leur était pas applicable, attendu qu'ils étaient prêtres séculiers, curé et vicaires de la paroisse de Braine-le-Comte. On fit droit à leur réclamation.

En 1797, ils refusèrent de prêter le serment révolutionnaire imposé aux ecclésiastiques par décret du 19 fructidor an V (5 septembre 1797). Dès lors ils durent abandonner le presbytère et se tenir soigneusement cachés. Ce ne fut plus qu'en secret et d'ordinaire pendant la nuit, qu'ils purent célébrer la messe et administrer les sacrements (octobre 1797).

Les PP. Labrique et Duquesne (2) s'étant retirés dans leur paroisse natale quelques mois auparavant, il ne restait à Braine que les Pères Loth et Rammery, déjà d'un âge fort avancé, et Paul-Joseph Mathieu, le plus jeune des Oratoriens, qui,

(1) M. Labrique devint alors curé de Louvegnies. Il quitta cette cure en 1807 et alla se fixer à Tongres-Notre-Dame, sans y occuper d'emploi jusqu'en 1815, il y fut nommé vicaire au mois de mai de ladite année, desservant provisoire en mai 1823. Le mois suivant il consentit à accepter le titre de curé qu'il conserva jusqu'en 1834. Depuis lors il vécut dans la retraite jusqu'en 1842, époque de sa mort. C'était, disent les documents de l'époque, « un sujet très recommandable par son zèle et sa charité ». Cf. Vos, op. cit.

(2) Né à Quaregon en 1761, il fut vicaire de Saint-Nicolas en Bertaimont, à Mons, de 1804 à 1809. Il décéda en 1837.

pendant tout le temps de la Terreur, fit preuve d'un courage infatigable et d'un dévouement héroïque.

Le P. Rammery mourut le 23 août 1800. Le P. Loth, curé, le suivit de près dans la tombe. Il décéda en novembre 1801. Dès lors le P. Mathieu eut le titre de curé. Son registre d'annonces paroissiales commence au quatrième dimanche de novembre 1801. Sans que l'exercice du culte catholique fut légalement autorisé, les messes se célébraient alors régulièrement chaque dimanche, dans une dépendance de la maison de M^{me} de Beyens dite de Grambais (aujourd'hui l'habitation de M. Cornet, sénateur.) Il en fut de même, croyons-nous, jusqu'au jour où l'église paroissiale fut, par suite du concordat de 1801, rendue à sa destination au mois d'avril 1802.

La communauté des Oratoriens de Braine, dont tous les biens, sauf la cure, avaient été vendus durant les mauvais jours de la révolution, ne fut point reconstituée (1).

§ 10. — *Le couvent des Sœurs de Saint-François de Sales*

Quelques années après l'apparition du célèbre traité de Fénelon sur l'éducation des filles, un ancien curé de campagne, né dans le Hainaut, à Aubechies, l'abbé Jean-François Baudescot, alors président du séminaire de Tournai à l'université de Douai, se sentit pressé de travailler à l'amélioration de l'éducation des filles dans les campagnes. Voulant qu'elles fussent « bien ins-

(1) Lors de la réorganisation du diocèse, en 1803, M. Mathieu, dernier curé oratorien de Braine, fut nommé curé de Ronquières. En 1805, il passa en la même qualité à Horrues. Il devint en 1810 curé de Gottignies d'où il se retira en 1816, pour se fixer à Mons, où il donna des leçons à quelques élèves. Il mourut à Elouges, son village natal, le 25 février 1829, âgé de 68 ans. Par testament, il laissa aux pauvres de cette dernière commune dix-huit hectares de terre.

truites dans la piété et les métiers convenables à leur sexe » comme il le dit, il songea à créer une communauté de maitresses d'école, afin de pouvoir en envoyer principalement dans les paroisses rurales où trop souvent quand elles ne faisaient pas complètement défaut, elles manquaient des aptitudes nécessaires.

« Baudescot, dit M. l'avocat Ernest Matthieu (1), commença d'une manière modeste par réunir quelques personnes pieuses qu'il connaissait depuis longtemps, et les établit à Ellignies-Sainte-Anne, village voisin d'Aubechies, son lieu natal, dans une maison qu'il acheta à cet effet.

» La petite congrégation ne tarda pas à se consacrer à l'enseignement avec beaucoup de succès. Après un séjour de quatre ans, le mayeur et les échevins d'Ellignies attestèrent, le 25 août 1704, que ces filles « s'y sont conduites avec beaucoup d'édification au contentement de tous les habitants, qu'elles y enseignent les filles à lire, écrire et travailler les mestiers qui leur conviennent, et particulièrement à vivre en bonnes chrétiennes, sans être à charge à personne (2). »

« Peu après, une seconde maison fut fondée à Maulde, où elle ne tarda pas à être justement appréciée de la population. »

Baudescot avait voulu que sa petite congrégation s'inspirât de ce principe si judicieux de Fénelon, trop oublié par nos modernes pédagogistes : « On doit considérer pour l'éducation d'une jeune fille, sa condition, les lieux où elle doit passer sa vie et la profession qu'elle embrassera, selon les apparences. »

Pour assurer le succès de son œuvre, il s'adressa à l'illustre Fénelon qui avait été promu en 1695 à l'archevêché de Cambrai.

(1) L'intéressante notice historique de M. E. Matthieu sur la congrégation des Sœurs de Saint-François de Sales de Leuze a été publiée dans les *Précis historiques* (1887) et en brochure spéciale, chez A. Vromant, à Bruxelles.

(2) Archives de l'État à Mons, conseil de Hainaut, avis rendus au gouvernement, dossier n° 1009.

Celui-ci encouragea ses efforts et approuva les statuts de la nouvelle congrégation. Voici quelques-unes de ces règles, qui nous donnent une idée de l'organisation primitive des Sœurs de Saint-François de Sales :

3° Le noviciat durera deux ans, parce qu'on ne scauroit trop s'assurer de la vertu des filles qu'on aura besoin d'exposer dans des lieux escartez, quy devront estre des sources de grâces pour tout leur sexe ; elles ne prendront point leur engagement avant l'âge de vingt ans accompli.

4° On ne pourra point les envoyer en d'autres lieux pour tenir leurs escolles avant l'âge de vingt-cinq ans au moins, et après les avoir très-soigneusement esprouvées.

5° On n'en enverra aucune seule et on les mettra dans les villages deux à deux pour le moins autant que le temporel pourra le permettre.

7° Ces filles seront vestues d'une manière simple, mais quy les distinguera des personnes laïques de leur sexe et de leur condition.....

8° Elles feront, après les deux années de leur noviciat, un vœu simple de chasteté et d'obéissance pour tout le temps qu'on voudra bien les garder dans l'institut.....

12° Le soin des escolles ne les dispensera point du travail des mains pour tâcher de gagner leur vie, autant qu'icelles en auront la force, elles doivent mesme estre persuadées qu'une des principales instructions qu'elles sont obligées de donner aux jeunes filles est de leur apprendre à travailler à quelque bon mestier et à mener une vie laborieuse.

23° La supérieure sera élue tous les trois ans... On ne pourra en élire aucune avant l'âge de trente-cinq ans et sans dix années de profession.

La maison principale de cette congrégation fut d'abord à Valenciennes puis à Leuze.

Après la mort de Baudescot, les statuts qu'il avait donnés à son institut furent revus et augmentés conformément aux indications qu'il avait laissées, par A. Algrain, curé de Saint-Julien à Ath et doyen de Chièvres ; et le 10 avril 1730, Charles de Saint-Albin, archevêque de Cambrai, les approuva.

Par acte du 7 décembre 1733, Marie-Adrienne Ghillet, veuve de François-Dominique Massenaire, en son temps vice-châtelain de Braine-le-Comte, avait donné à sa nièce Marie-Françoise Recq, « sa maison et hostellerie du Cerf sise à Braine-le-Comte,

en la grande rue » (1) avec charge de transmettre cette propriété au supérieur de la congrégation de Saint-François de Sales. La D^{lle} Recq donna suite aux pieuses intentions de sa tante, le 1^{er} septembre 1734.

Sœur Véronique Soyer, supérieure de la maison d'Ath, accompagnée de sœur Alexandrine Cousin, vint prendre possession de l'habitation qu'on leur avait cédée. On l'approprià à sa nouvelle destination et on y ouvrit des classes pour l'instruction des filles. Comme ces religieuses étaient très dévouées au culte de la Vierge Marie, le nom de maison de *Marole* (contraction de Maricole, Mariam colere) ne tarda pas à être donné à leur institution.

Les aptitudes de ces dignes sœurs institutrices furent bientôt appréciées à Braine-le-Comte. Un extrait d'un registre aux résolutions des maire et échevins, relate qu'en assemblée du 18 septembre 1736, le conseil de la ville accorda aux « Filles de Saint-François de Sales l'exemption de tous logements et une rente annuelle de 25 florins sur le produit des biens des pauvres, à charge d'enseigner vingt-cinq pauvres filles, et de fournir encre, plumes et papier aux dites écoières ».

En 1763, nous trouvons déjà les Sœurs de Saint-François de Sales installées près de l'église paroissiale, dans la propriété qui avait longtemps servi de résidence aux châtelains de Braine (2). Il est à présumer que dans leur maison primitive, les locaux scolaires étaient devenus insuffisants. Elles firent élever sur les ruines de l'antique château de Braine, une maison conventuelle, qui est renseignée comme suit dans un procès-verbal d'estimation datant de l'an VII (1799) : « Une maison avec étage sise rue de Bruxelles, nouvellement bâtie en briques et pierres, couverte en ardoises, de 12 3/4 toises de face à la

(1) Actuellement Hôtel de la Tour, Grand'Place.

(2) Aujourd'hui la demeure de M. le notaire Hanon.

dite rue, large de 6 3/8, composée de neuf places au rez-de-chaussée en deux rangs, séparées par un corridor, surmontées de dix autres places à l'étage, avec grenier, caves, deux cours dont l'une avec grand'porte et un jardin meublé d'arbres fruitiers, le tout murailé tenant au cimetière, aux ci-devants Oratoriens et au rempart. Le tout occupant quarante-cinq verges de terrain. »

A la fin du siècle dernier, la communauté se composait de sept sœurs, dont six maitresses d'école. Dans une attestation délivrée le 4 mars 1779, J.-J.-F. Loth, curé de Braine-le-Comte, déclare que ces religieuses enseignent avec grand succès les principes de la religion ainsi que la lecture, l'écriture et les ouvrages manuels. Il en fut de même jusqu'à la suppression du couvent (1).

Durant l'occupation française, les Sœurs eurent à subir, comme toutes les communautés religieuses, nombre de vexations. Le 2 nivôse an VI (22 décembre 1797) des commissaires spéciaux vinrent inventorier leur mobilier préalablement déclaré bien national.

Un état nominatif des religieuses, joint au procès-verbal, nous apprend qu'il ne restait plus alors que trois sœurs enseignantes. Il indique comme supérieure : Marie-Joseph Evrard, d'Ath, en religion sœur Augustine, âgée de 61 ans, comme sœurs : Hiacynthe Dehaspe, de Braine-le-Comte, en religion sœur Joséphine, âgée de 48 ans (2), et Marie Thérèse

(1) PARENT. *Notice sur Braine-le-Comte*, p. 179.

(2) C'est de Sœur Joséphine, sa grande tante, que M. Rey aîné, insigne bienfaiteur de notre ville, « reçut les premières notions du travail et de l'étude ». PARENT, *op. cit.*, *ibid.* M. Rey nous a laissé dans les lignes qui suivent, un témoignage édifiant de la gratitude qu'il avait vouée à cette sainte religieuse : « Par la grâce de Dieu, je déclare que c'est en souvenir de ma charitable mère Joséphine Desalle et de ma vertueuse grande tante Joséphine Dehaspe, religieuse de l'Ordre de

Delor, de Braine-le-Comte, en religion sœur Adelaïde, âgée de 39 ans.

La mise en vente du couvent des *ci-devant* filles de Saint-François de Sales, au profit de la République, fut annoncée par l'affiche n° 167, datée du 21 ventôse an VII (11 mars 1799).

La première adjudication eut lieu le 11 germinal et le 21 du même mois, la propriété des sœurs de Saint-François de Sales était définitivement adjugée pour le prix de deux cent mille francs (1).

Lors du rétablissement du culte, les sœurs furent reconnues filles de charité par arrêté du préfet Garnier, du 3 floréal an X « d'après l'examen approfondi de leur institution » ; le 21 ventôse an XI (12 mars 1803), le même préfet se conformant au désir du conseil municipal les autorisa à reprendre l'enseignement des jeunes filles. Dès 1802, les sœurs de Saint-François de Sales avaient rouvert leurs classes, mais ce fut pour peu de temps. Le 26 avril 1803, les sœurs Augustine et Joséphine rentrèrent à la maison-mère de Leuze. Elles ne furent point remplacées à Braine-le-Comte.

J. CROQUET.

Saint-François, que je fais la présente donation à ma bonne ville de Braine-le-Comte. » Acte de donation en date du 20 juin 1865, au profit des Hospices civils de Braine-le-Comte. Cf. VICT. SALIEZ, *Notice sur le couvent des Sœurs Récollectines*, p. 45.

(1) Cette somme était payable en assignats ; 200,000 fr. en assignats n'équivalaient à cette époque qu'à environ 2,000 fr. en numéraire.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

I

Walter de Braine, chevalier, châtelain de Binche, fonde une chapellenie au Ploich dans la paroisse de Braine et assigne à sa dotation, des rentes sur le fief de Gammerages.

5 août 1242

Walterus de Brania, miles, castellanus de Binchio, universis tam futuris quam presentibus, presentes litteras visuris in perpetuum. Noverit universitas vestra quod cum ego in manso meo apud Ploich, in parochia de Brania capellaniam de novo construerem, quindecim libratas annui redditus de consensu et voluntate illustris viri domini mei Th. Flandrie et Haonie comitis ad census feodi mei de Gaumerege quem a dicto comite sub homagio fidelitatis possideo ad opus dicte capellanie assignavi, ad dictos census de Gaumerege, in festo beati Remigii capite octobris centum solidos; in festo beati Stephani subsequente centum solidos, et in festo Nativitatis beati Johannis Baptiste subsequente proximo residuos centum solidos singulis annis pre omnibus aliis redditibus capiendos. Et si contingeret quod dicta pecunie summa non esset pretaxatis terminis persoluta et ego super solvendo forem requisitus, si post requisitionem factam, per meam negligentiam solutio tardaretur, dominus Cameracensis Episcopus me vel meum heredem ad solutionem dicte pecunie compelleret faciendam. Constructioni autem dicte capellanie capitulum beate Waldetrudis Montensis in cujus personatu dicta capellania consistit et presbiter parochialis loci suum plenum prebuerunt consensum, jure parochiali

et juribus dicti capituli Montensis in omnibus salvis. Est autem sciendum quod prefate capellanie capellanus si vocatus fuerit a presbitero parochiali de Brania, tenetur eum juvare in confessionibus parochianorum audiendis, quoquo anno per quindenam in adventu Domini et per tres septimanas in Quadragesima, ad submonitionem dicti presbiteri de Brania dum tamen ante Ramos palmarum, servicio dicte capellanie integraliter salvo et ab ipso capellano reddendo, non obstante vocatione sive submonitione prefata. Nec est pretermittendum quod prenominatum capitulum beate Waldetrudis ad quod dicte capellanie collatio spectare dinoscitur de jure sui patronatus hac prima vice et quoties vacaverit conferre eam tenetur persone idonee quamdiu vixero ad precem meam; post meum vero decessum, meus heres vel successor, quicumque fuerit, nullum jus in collatione dicte capellanie poterit reclamare, sed collatio et jus totum conferendi ad predictum montense capitulum libere pertinebit. Capellanus autem satis dicte capellanie quandocumque instituetur in ea fidelitatem jurabit se servaturum predicto Montensi capitulo et presbitero de Brania parochiali. In eorum vero que dicta sunt perpetuam memoriam et testimonium, presentes litteras sigilli mei munimine roboravi. Datum feria tertia post festum beati Petri ad vincula, anno m^o cc^o quadragesimo secundo, mense augusto.

Orig. sur parchemin, avec traces de sceau. Sur le dos: *De capellania dou Ploich*. Archives de l'État à Mons. Fonds du chapitre de Sainte-Waudru, titre coté: *Braine-le-Comte, n^o 2*.

II

Le chapitre de Sainte-Waudru institue une chapellenie perpétuelle dans l'église de Saint-Géry à Braine-le-Comte.

4 juillet 1284

Prepositus, decana, totumque beate Waldetrudis Montensis capitulum, universis Christi fidelibus presentes litteras visuris vel auditoris, eternam in Domino salutem. Ea que ad honorem Dei, pro salute animarum statuuntur, ne processu temporis elabantur, meritò sunt scriptorum preemphitanti commendanda. Ea propter notum facimus

vestre universitati quod nos pro eo quod ecclesia beati Gaugerici in Brania Comitum, pro effrenata multitudine personarum utriusque sexus nimium erat onerata, ad cuius regimen, utile videbatur dari aliquod adiutorium sacerdoti, consentimus, volumus et statuimus quod in eadem ecclesia parochiali, capellania sit perpetua ad altare quod est in medio dicte ecclesie parochialis, ad quam deservendam a nobis scilicet dicto capitulo patrono dicte parochialis ecclesie, persona ydonea cum vacabit, presentabitur in perpetuum, qui mediante corporali juramento pro tempore quo dicte capellanie deserviet, nobis capitulo fidelitatem juret et redditibus... (1) deputatis contentus nichil in oblationibus, visitationibus, decimis grossis vel minutis percipiet, et singulis diebus in ortu solis missam celebrabit, nisi canonicum habuerit impedimentum, ad altare quod est in medio templi, nisi diebus dominicis et sollempnibus quibus celebrare teneatur prius oblationem misse parochialis. Item, dictus capellanus diebus sollempnibus, horis canonicis tenebitur interesse. Qui etiam presbytero parochiali subveniat in adventu Natalis Domini, in Quadragesima et quindecim diebus ante Pentecostem quinque et quociensque ab ipso presbytero parochiali fuerit requisitus in confessionibus audiendis et penitentibus injungendis, et hec in sua impositione juret se facturum et fideliter servaturum. In cuius rei testimonium et munimen presentem paginam sigilli nostri munimine fecimus roborari. Datum et actum anno Domini mo cco lo quarto, sabbato post festum apostolorum Petri et Pauli, mense julio.

Orig. sur parchemin, sceau détruit. Archives de l'État à Mons. Chapitre de Sainte-Waudru, titre coté: *Braine-le-Comte*, n° 8.

III

Nicolas, évêque de Cambrai, confirme l'institution de la chapellenie qui précède.

7 décembre 1284

N. Dei gracia, Cameracensis episcopus, universis presentes litteras visuris salutem in Domino sempiternam. Ad preces venerabi-

(1) La pièce est déchirée en cet endroit.

lium personarum prepositi, decane, totiusque capituli Beate Walde-
dudis Montensis, patronorum ecclesie beati Gaugerici in Brania
Comitum, institutioni capellanie ab eis in medio templi sancti Gaugerici
in eodem loco institute nostrum prebemus assensum, et eam secundum
formam sub qua ab ipsis patronis extitit instituta presentibus hijs
anexam, pontificali auctoritate confirmamus. In cuius rei memoriam,
presentes litteras ut in perpetuum robur optineant firmitatis sigilli
nostri munimine fecimus roborari. Datum anno Domini mo cco lo
quarto, feria secunda post festum beati Nicholai.

Original sur parchemin, sceau détruit. Archives de l'État, à Mons. Fonds du chapitre de Sainte-Waudru.

IV

Reconnaissance par Florent de Hainaut de ne pouvoir donner que pendant le cours de sa vie, la chapellenie qu'il avait établie en sa maison à la Houssière, paroisse de Braine-le-Comte.

20 avril 1287

Jou, Florens de Haynau, sires de Brayne, faich savoir à tous ke li doiene et tous li capitles de Sainte Waudrut de Mons, m'ont otriuet que je puisse doner, tout le cours de me vie et nient plus, une capèlerie que j'ai estaulie de mes biens avœc autres biens en me maison à le Houssière, en le parroiche de Brayne. En tesmoingnaige de ces présentes lettres, saielées de men saiel, donées en l'an de graisce m. cc. lxxx et siet, le dimence après close Paske.

Orig. sur parchemin, fragment de sceau équestre en cire verte. Sur le dos: « Grâce au S^r de Braine de conférer se capelle de le Houssière se vie seulement. » — Archives de l'État, à Mons. Fonds du chapitre de Sainte-Waudru, titre coté: *Braine-le-Comte*, n° 5.

V

Etat des domaines du comte de Hainaut à Braine.

1483.

Chi-après s'enssieuvent les parties des hiretaiges qui proprement appartiennent à le demaine de monseigneur en le ville et terre de Braine-le-Comte ainsi qu'il appert :

Premiers,

A mondit seigr dedans la dite ville de Braine, tonnieulx, estalage, et halledetoille, qui vaut ad présent à mondit sgr par an.... 40 liv. tourn.

C'est assavoir que chacun estau de boucheir qui sont en leditte halle doivent à mondit seigr à le S^t Remi 2 soulz; et se les bouchiers de leditte ville vendent hors de la halle, ils ne doivent riens, et s'il est afforain et il apporte char à son col, il doit une obole chacun jour qu'il y venra. Et cilz qui l'apporte à cheval doit un denier tournois, une karette 2 deniers et un char iij deniers.

Item, les étaux des drapiers qui vendent en le halle qui sont pris à hiretages, doivent 2 sols l'an à le saint Michiel.

Item, doivent otant les étaux des boulangiers et des corduwaniers. Si est assavoir que tous ceulx qui tiennent en le dite halle les lessent aler quant il voellent.

Les étaux qui sont en le halle qui point ne sont hiretables, leuwe-on ce que on puet.

Le gens estrangiers viennent dedens le ville qui vendre voellent dedans le halle ou dehors le tonnieu de monseigr leur puet faire à se volentet ce qu'il puet dedens la halle ou dehors as jours des 2 festes qui sont en l'an, et au dehors des dites 2 festes selon l'an; doit le porteur qui sera en le halle, venant à cheval 1 denier et aussi bien as defforains dehors le halle comme dedens et cil à col, une obole, c'il a karette 2 deniers et a kars 4 deniers. Et quiconque vient et qui amaine chose que vendre voellent, il le doivent ainsi et les boulangiers qui n'ont estaux hiretables en le halle doivent chacun jour que ils vendront en le halie une obole, quelque jour que ce soit.

Le tonnieu est tel que monseigneur a de celui qui achate qui est defforain de tous avoir de poix de V solz 1 denier. Et de celui qui vent

c'est assavoir : draps, toilles, filet, laines, burre, chirre, sel, miel, oille, se defforain viennent, ils le doivent aussi, et se cilz de le parochie vent as defforains, il en est quitte et le defforain le doibt, et se il est à vente de poix, ploncq, estain, keuvre, arain ou fier, se paye le colier une obole, le somme 1 denier, la karette 2 deniers, et le kars 4 deniers.

Qui vent en le ville dequoi que ce soit, le knettevendae doit 4 deniers, le coussin de 5 sols un denier et de moins, moins.

Le ronchin doit 4 deniers le jument 2 deniers, le vacque une obole, le viau une obole, s'il n'est de lait, le brebis une obole, le pourchiau une obole, le plichon de sauvegines 4 deniers. Le fourrure de sauve-gine 5 sols un denier. Le pliche d'aignel 5 sols 1 denier. Le merchier qui vent à estal doibt chacun jour que il vent une obole, li afforain qui vent ou achate ou ... (1) gisant en le ville de Braine ja soit ce qu'il ne moeve de le ville, il doit de V sols 1 denier et se il achate fruit en gardin de Braine comben que il en y ait, il doit chacun faix à col une obole, à cheval un denier, à karette 2 deniers, et à kars 4 deniers.

Et a mondit seigneur de toutes les terres dehors le franchise quant on les vent - service dont on a use anciennement et use-on encore de prendre de chacune livre 20 deniers blancs.

Si a mondit seigneur de chacun hoir masle qui voelt tenir l'eschance de son père dehors le franchise 2 sols, et ensemement des filles, et se a le mayeur 6 deniers et chacun des eskevins de chacun hoir 1 denier.

Si a mondit seigneur joignant la dite ville 2 viviers, l'un grand et l'autre petit qui contiennent environ 6 bonniers d'iauwe.

Item, a mondit seigneur à ladite ville 2 moulins sicomme l'un à l'iauwe et l'autre au vent

Item, et pareillement a mondit seigneur assez près de ladite ville une court (cense) appelée la maison des loges où il y a environ de 5 bonniers de terre à le roye.

Item, et 4 bonniers de pret et environ 10 à 12 bonniers de trix et pasturages.

Item, a mondit seigneur entour dudit Braine, plusieurs prez qui vont à cense d'an en an sicomme 4 bonniers ou environ en une pièce apeléz les prez de Fellignies.

Item, la place du vivier de Gettefolx, contenant parmi les keuves, en tout 3 bonniers et 3 journels, lesquels on met à leuwier en 3 parties comme ens ès compte est déclaré.

(1) Mot omis.

Item, là assez près, un pret et ausnoit tenant ensemble apelez les prez de Robiermont contenant environ 3 journels 1/2.

Item, encore au plus près de Braine, ung pret apelet le pret *le Devise* contenant un journal et demi.

Item, oultre les keuves du grand vivier de Braine, ung aultre preyelet apelet le pret à le Crusebecque que on dist leskeuves de Fellegnies, contenant un journal.

Item, à Escaubecque un pret et rivage appeléz les *Bauduin vivier*, contenant environ de 1 bonier et 3 journels.

Item, la joingnant de trix et bruyères appelez les *bruyères d'Escaubecque*, où il y a de mesure: 2 boniers de grant.

Item, là joindant un costet devers le Brabant, environ 6 boniers d'aultres bruyères et lrix apelez le *trix de l'Espinette*.

A mondit Seigneur au terroir dudit Braine 4 bois à taille dont le premier est le bois de la Houssière où il doit avoir environ cinq cents boniers de bois et le taillier par 20 tailles et en chacune d'icelles 20 boniers ou environ.

Item, le bois de Rogelin qui contient environ 72 boniers et le taille on par 6 tailles.

Item, le bois de Parfonrieu qui contient environ de 48 boniers dont on fait 4 tailles.

Item, le bois entre Braine et Sougnies que on dist le bois de Braine, contient en tout parmi les trix qui furent mesuré 72 boniers uviulle environ, dont on fait 6 tailles; somme pour ces trois bois, 192 boniers que on prend en 16 tailles, 12 boniers ou environ en chacune taille et de 16 ans d'age.

Arch. du Royaume, à Bruxelles; chambre des comptes, n° 45458.

VI

Dons des habitants de Braine-le-Comte pour la construction du clocher et la reconstruction du chœur.

1812 à 1824.

Compte et renseignement que aux chastellain, curet, mayeur, jurés, eschevins et communalités de la ville de Braine-le-Comte que font et rendent Henry le Hongre, Bastien Comelet et Vinchien Franquet

comme manbours de l'église dudit Braine des biens censes rentes et possessions droitures et revenus appartenant à icelle dite église avecq de tous les appors et proffis que l'on y a fait venans à la congnaissance d'iceux manbours qu'il on recheu et levés et sur ce payés et délivrés depuis le jour de Toussains mil chinq cens et douze includz jusques le nuit de Toussains en suivant après l'an mil chinq cens et treze excludz qui est pour le terme de 1 an enthier lequel compte ce fait à monnoye coursable en ce pays de Haynnaut et par amendement sauf le plus ou le moins se trouvet y estoit, sy qu'il s'enseult.

..... Recheptes faittes par les dits manbours de l'église pour dons fais par plusieurs bonnes personnes pour l'ouuraiges et advanchissement du cloquier nouviaux:

De la femme maistre Julien Lewaitte lequel à sa darraine (dernière) volonté donna aux ouvraiges, 50 sols (1).

De Constant Récla qui a donné ossy à sa darraine ordonnance 5 sols.

De Agnès vesve (veuve) de Huart Grich, 10 sols.

De Jehan Joveniaux un livre vendu à Gilles Escliffet 36 sols.

De Zègre Patrenostre qui a donné à son trépas aux dits ouvraiges, 10 sols.

De Jérôme Flandroit qui avant son trépas donna, 12 livres.

De Adrien Jocquet lequel a donnet pour payer les caches (chaux) pour faire du mortier pour le dit cloquier, 6 livres 4 sols.

Pour un traictet de paix accordé aux enfans Broet par Benjamin Breyer lequel avoit esté bleschiet (blessé) a esté rechupt, 20 sols.

Item, le moitiet de 1 viaux (veau) que donna Jehan le Cuvelier dit Paradis, vendu 20 sols; l'autre moitiet pour la chapelle Saint-Antoine, ici, 10 sols.

Item, fu trouvet au troncq des ouvraiges du dit cloquier qui est à l'entrée du cueur en l'église la somme de 69 sols.

De Adrien Joquet une asne d'Ostade, vendue 51 sols.

De Jehan le Bacre pour 1 saint Jacques qu'il laissa aux dits ouvraiges, vendu 32 sols.

De Jehan Bourdon lequel a donnet en l'advanchement du dit ouvraige et affin de remettre et rassire la pierre du linte (linteau) desure le portal a esté rechupt, 12 livres.

(1) Pour faciliter la lecture, nous donnons ici en chiffres arabes, les sommes indiquées en chiffres romains dans les anciens comptes.

Des consœurs Notre Dame de pitié, 24 sols.

De Nicaise Libert pour les vieses assielles (vieilles planches) du vieux cloquier, 30 sols.

De Bastien Commelet lequel a donnet pour les ouvraiges de l'église en claux et lattres, 30 sols.

De Valentine de la Braine qui donna à sa darraine (dernière) volonté une vergelette d'or (épingle) pour l'advanchissement du cloquier, vendue 36 sols.

De personnes inconnues :

Des journées d'ouvriers en argent quand on ouvroit aux fondements du dit cloquier, 8 livres 4 sols.

Une sainture de velours et la ferrure d'argent, 100 sols 6 deniers.

Des anniaux d'argent, des paternostre de bos et les enseignes de jaspre, 54 s. 6 d.

Une chainture ferrée d'argent, 53 sols.

1 guillaume valant 58 sols.

1 couvrechief, vendu 6 sols. Un noir bonnet, vendu 11 sols.

Un capellet de paternostre de gayet (un chapelet de pater, en jais), vendu 8 sols 10 deniers. Un lion d'or valant 4 livres 8 sols.

Une rasière de fourement (froment), vendue 28 sols 6 deniers.

Un philippus d'or valant 50 sols.

Dons nombreux en argent.

Compte et renseignement que aux chastellain, curet, etc. de la ville de Braine-le-Comte... font et rendent Henry le Hongre, Bastien Comelet et Vinchien Francquet comme manbours de l'église dudit Braine des biens, censes, rentes, etc. depuis le jour du Toussain mil chinq cens et treize incluz jusques le nuyt de tous les sains en suivant après de l'an xv cens et quatorze excluz... Sy quel s'ensueult.

... Recepte faicte par les dits manbours pour dons enthierement et aultres particuliers pour l'ouvraiges du cloquier de l'église.

Des confrères Notre-Dame de pitié, 20 sols.

Item, fu trovvet au troncq lequel fu ordonnet pour mestre les dons de ceux qui mengèrent bure, 72 sols.

D'un appointement (arrangement) fait par le curet et la vesve de feu Piérart Liesnart fu ordonnet par les dites parties la somme de cent sols que montoit le différent.

De personnes inconnues :

Une corroie de velours, vendue 11 sols.

Un pot de cœuvre (cuivre, une payelle, un caudron, un bachin de barbieux, vendus pour le prix de 65 sols 6 deniers.

Un cent de faisceaux qui a été vendu sur la Houssière 73 sols.

Une robe fourrée de gris, vendue 7 livres 7 sols.

Un fromaige, vendu 17 sols 6 deniers.

15 muids de cauche (chaux) valant 105 sols.

Dons nombreux en argent.

Compte et renseignement que aux chastellain, lieutenant-curet mayeur, etc. de la ville de Braine-le-Comte font et rendent Adrien Jocquet, Jehan Le Waitte le fils et Nicaise Druet comme manbours de l'église dudit Braine, des biens, censes, rentes, etc., depuis le jour de Toussains mil V cens et vingt-trois jusques le nuit de Toussains mil V cens et vingt-quatre incluz.... sy qu'il s'enseult.

Rechepte d'argent faittes par les dits manbours pour dons particuliers destinés à couvrir les mises et despenches faittes et payées pour l'astruement et accoutrement fait au cuer de la dite église le terme de che compte,

De Adrienne Michiel hostesse du chert la somme de 50 livres.

Pour les ouvraiges de l'église, 24 livres.

De la confrairie de Mons^r St-Jean et des confrères de saint Chritophle a esté rechupt pour l'ouvraiges du cuer si comme de la vesve Colart Druet et sa fille vesve de Christophle Machon, de Bruno Patart et de Colin Lefebvre, 29 livres 10 sols 6 deniers.

De Jehan Le Waitte le père a esté emprunté pour faire la vosure de St Jean et remettre à point l'église, 24 livres.

Les consœurs de Notre Dame de pitié ont donné à III fois 60 sols.

De une questé faite en aval la ville par le curet-lieutenant (vicaire desservant) et aucuns des manbours pour l'advanchissement du cuer de l'église a été rechupt pour dons faits la somme de 90 livres 6 sols.

De personnes inconnues.

1 paleto vendu 73 sols, une nappe vendue 21 sols, un pourcelet vendu 14 sols, une gadde (chèvre) vendue 25 sols, une espée vendue 30 sols, un candelier vendu 5 sols.

Dons nombreux en argent.

VII

Guillaume de Lalaing, bailli de Hainaut, autorise les mayeur et jurés de Braine-le-Comte à faire faire un nouveau ferme.

1 octobre 1427.

A tous ceux qui ces présentes lettres veront ou oront, Guillaume de Lalaing, Seigneur de Bugnicourt et Fressaing, chevalier, bailliu de Haynnau, conseiller et chambeleng de mon très redoubtet seigneur monsigneur le Duc de Bourgoingne. Come les mayeur et jurez de le ville de Braine-le-Comte nous aient remonstret que li fermes de leur jugement et jurrie en celli ville ait estet briziés et destruis au tamps des gherres, à la prise de le dite ville et le plus grant partie des chirograffes, aiuwes et escripts qui dedens estoient, perdus et destruis au préjudisce de pluseurs boines gens à cuy ce povoit touchier, se pourvent n'y estoit; supplians de sour ce avoir provision par nous en cas de souveraineté. Savoir faisons que nous, apriés sour ce pris et eu advis et délibération de conseil, avons concédet et accordet et par ces présentes lettres concédons et accordons que lidit juret de Braine puissent faire refaire et rédefyer ung nouvel ferme oudit lieu de Braine et en ycelui remettre et réduire tous les chirograffes, lettres et escripts qui retrouvet en sont ou seront et pareillement y mettre ceux qui d'oresnavant y seront à mettre, à l'apaisement des dis mayeur et eskevins présens ou avenir et que de tout ce qui perdut en sera, il puissent faire recort as plaintes ou clains qui s'en feront par ceulx asquelx ce poelt ou polra touchier, à leur entendement et memore et si avant qu'il en sont ou seront mémoratif ou souvenauble et qu'il y furent appellet come juret, et tout ce qui par celli manière en sera fait bien et deument nous le avons et arons pour agréable et le ferons tenir ferme et estable contre tous et en serons warans as dis jurés come bailliux de Haynnau Tiesmoing ces lettres scellées dou scel de le dite baillie. Données l'an mil quatre cent et vingt siept, le premier Jour dou mois d octembre.

Original sur parchemin, sceau enlevé, aux Archives de l'église paroissiale de Braine-le-Comte